This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN NVbM -

C 173.23.5

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

LE
CONCILE DU VATICAN

SON HISTOIRE

ET

SES CONSÉQUENCES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

PAR

E. DE PRESSENSÉ

PARIS

SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS

SUCCESSEURS DE J. CHERBULIEZ ET DE CH. MEYRUEIS

33, RUE DE SEINE, 33

1872

Tous droits réservés.

LE CONCILE DU VATICAN

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
13, rue Cujas. — 1871

LE

CONCILE DU VATICAN

SON HISTOIRE

ET

SES CONSÉQUENCES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

PAR

E. DE PRESSENSÉ

PARIS
SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS
SUCCESSEURS DE CH. MEYRUEIS ET DE J. CHERBULIEZ
RUE DE SEINE, 33
1872

Tous droits réservés.

C 173.23.5

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

AVANT-PROPOS

Il est indispensable de faire l'histoire de ce livre pour en comprendre le caractère, car par la nécessité des choses il a été écrit à deux époques très-différentes. Je m'étais rendu à Rome vers la fin de l'année 1869, pour compléter mes travaux sur l'Eglise primitive par l'étude des merveilleuses découvertes du chevalier de Rossi dans les catacombes. J'avais assisté à l'ouverture du concile, à ses orageux débuts dont l'écho retentissait ailleurs que sous les voûtes de Saint-Pierre. J'avais rencontré quelques-uns des évêques les plus éminents, soit de la majorité, soit de la minorité. Tout plein de ce grand événement, dès mon retour à Paris, j'en avais fait l'objet de plusieurs conférences et d'articles dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans la *Revue chrétienne*, m'entourant de tous les documents qui

pouvaient confirmer ce que j'avais vu de mes yeux. De ce travail est résulté la première partie de ce livre, qui contient l'histoire du concile jusqu'à la proclamation du nouveau dogme. Elle était non-seulement terminée mais prête à paraître quand éclata la terrible guerre de 1870. Tous nous laissâmes nos travaux commencés et nous courûmes au plus pressé. La vie d'ambulance aux armées, puis à Paris, m'absorba tout entier, et le temps qui restait dut être consacré à relever l'esprit public par des efforts plus énergiques qu'efficaces. Je n'ai repris mon livre que quand la fin de la session législative m'a rendu quelques loisirs. Je ne pouvais rien changer à la première partie; elle porte sa date. Quelques-uns des hommes dont je parlais comme vivants sont morts depuis, mais ce qui est mort surtout, c'est l'espoir que j'exprimais de voir aboutir l'opposition de nos évêques gallicans à une de ces saintes résistances qui préparent les réformes. Néanmoins, leur protestation d'alors conserve toute sa valeur; ce n'est pas ma faute s'ils se sont donné à eux-mêmes un éclatant démenti. J'ai essayé de présenter sous son vrai caractère et sans rien exagérer le mouvement des anciens catholiques en Allemagne; enfin j'ai cherché, comme conclusion à

cette histoire du concile, à dégager la véritable idée de l'autorité religieuse de tout ce qui l'altère. Tel est le sujet de la seconde partie de mon livre qui, sur plus d'un point, corrige les illusions de la première.

J'espère qu'on ne trouvera rien dans ces pages qui trahisse l'esprit sectaire. Je suis de ceux qui pensent que, sans abandonner les principes essentiels de la Réforme du seizième siècle, nous avons mieux à faire que de ressusciter et d'imiter le passé. Personne plus que moi ne reconnaît les misères et les imperfections du protestantisme, et l'année qui vient de s'écouler n'est pas faite pour les voiler à mes yeux. Je crois que la Réforme doit être une réformation continue, qu'elle doit répudier non-seulement l'alliance fatale avec le pouvoir civil, mais encore bien des exagérations et des étroitesses dogmatiques. Je suis également convaincu que ce n'est pas sous la forme du protestantisme actuel que la France recevra l'Evangile. Le protestantisme peut contribuer à hâter une réforme plus vaste et plus efficace, mais il ne l'accomplira pas à lui seul ; il faut à tout prix qu'elle naisse et se développe au sein même du catholicisme, à la condition qu'il se transforme lui-même, et rompe avec

l'ultramontanisme idolâtre et effréné qui le perd et perdrait à coup sûr le pays, si ce triomphe était sans lendemain.

Oui, j'en suis convaincu, le catholicisme est perdu s'il ne se régénère, s'il descend la pente où il s'est placé le 18 juillet 1870. Pour en être persuadé, nous n'avons qu'à prendre au sérieux ce que disaient les opposants du concile, le 17 juillet, sur la transformation radicale et dangereuse que le nouveau dogme allait introduire dans le gouvernement de l'Eglise. Ils se taisent maintenant, ils ne peuvent même plus plaider la cause de la société moderne, car elle doit rester à leurs yeux frappée des foudres divines de l'Infaillible. Ils doivent se ranger comme un troupeau muet sous la houlette du *Pastor æternus* dont la main est levée contre toute liberté, à commencer par la plus sainte. Les insulteurs frénétiques de tous les droits peuvent seuls désormais élever la voix, car seuls ils sont orthodoxes. Le catholicisme authentique, c'est cette misérable religion d'outre-monts, avec ses anathèmes contre toute conscience libre, ses superstitions honteuses, ses eaux lustrales, tout ce triste bagage de fables ridicules et de violences impuissantes qui la rend digne du paganisme de la déca-

dence. Pour premier signe de sa victoire, l'ultramontanisme va remplacer à Paris le bréviaire de l'Eglise de France par cette liturgie romaine dont un prêtre vénéré, maintenant recueilli auprès de Dieu, nous disait que son clergé ne pourrait le réciter sans rire. Le beau moyen de ramener la foi au surnaturel que de livrer à l'esprit parisien l'édifiante histoire de la chapelle de Notre-Dame de Lorette transportée miraculeusement, en une nuit, au travers des airs de Palestine en Italie !

Non, nous ne pouvons croire que le catholicisme, qui s'appelait naguère libéral, ait dit son dernier mot, et que ce dernier mot soit le désaveu des doctrines généreuses qui ont fait son honneur et notre consolation. Nous savons tous les trésors de foi, de science, de piété qu'il renferme dans son sein. Ira-t-il verser stérilement tous ces dons aux pieds de la nouvelle idole, car nous ne pouvons appeler d'un autre nom la papauté déifiée ? Qu'il sache qu'il lui sacrifierait cette patrie infortunée qu'il aime avec tant de dévouement ! Pour ceux qui croient en Dieu et au Christ, la régénération de la France ne peut être efficace si elle n'est pas avant tout religieuse, si elle n'apprend la vraie liberté de Celui qui a affranchi les âmes sur la croix. Voilà pourquoi, sans

négliger les questions de réorganisation politique et de finance, le problème religieux s'impose à tous avec plus d'instance que jamais ; il revient le premier devant nous après que la fumée de nos malheureuses batailles s'est dissipée. Mon plus ardent désir est de le voir abordé avec courage et loyauté dans toutes les communions chrétiennes, afin que de leurs efforts combinés résulte ce mouvement réformateur qui sera vraiment pour nous le salut et opérera cette grande réconciliation entre la liberté et la religion, sans lesquelles ces deux grandes puissances ne peuvent assurer leur domination dans le monde moderne. J'aspire à l'unité morale et vivante par-dessus toutes les barrières des confessions particulières. Je crois avoir combattu dans ce livre l'un des principaux obstacles, qui l'empêche de se dégager des formes imparfaites où nous sommes encore emprisonnés.

On n'y trouvera nulle amertume contre les personnes. Je sais combien elles valent mieux souvent que leurs idées. Je respecte toutes les convictions, même quand elles s'égarent. Je n'ai nul besoin de chercher d'autre motif aux soumissions qui me désolent que les scrupules d'une conscience timorée. Combien d'ultramontains obéissent à des mobiles

respectables ! Comment en douter quand on voit un vieillard vénérable et courageux personnifier sous la tiare la plus effrayante des usurpations et montrer une foi inaltérable dans son erreur au milieu des revers les plus inouïs? Nous n'avons besoin ni de nous mépriser ni de nous haïr pour nous combattre, tout en parlant le langage viril des fortes convictions.

E. DE PRESSENSÉ.

Paris, ce 17 novembre 1871.

LE CONCILE DU VATICAN EN 1870

CHAPITRE Ier

LES ANCIENS CONCILES ET LA PAPAUTÉ.

Jetons un rapide coup d'œil sur l'histoire des conciles; il n'est pas de plus sûr moyen de saisir le caractère propre et vraiment novateur de l'assemblée du Vatican.

Il en est des conciles comme des parlements, le même mot représente des institutions fort différentes selon les temps. Rien n'a plus changé que les grandes assemblées dont on voudrait faire aujourd'hui les gardiennes de la tradition immuable, et elles pourraient fournir un éloquent chapitre supplémentaire à l'*Histoire des variations* de Bossuet. Nous n'insisterons pas sur le premier des conciles, celui qui s'est tenu dans une pauvre chambre haute de Jérusalem.

Rien ne fut plus libre, plus spontané que cette réunion, décorée à tort du nom de concile. Il s'agissait de traiter une question fort grave, celle des

rapports à établir entre les prosélytes sortis du paganisme et les prosélytes issus du judaïsme ; fallait-il les soumettre les uns et les autres aux pratiques hébraïques, ou bien l'Eglise pouvait-elle s'affranchir de la synagogue ? Le christianisme avait-il le droit d'exister par lui-même ? Il est certain que l'Eglise entière de Jérusalem prit part au débat, qu'il n'y eut aucune présidence proprement dite. Paul, dont l'apostolat n'était pas encore reconnu, et Jacques, frère du Christ, qui n'était pas apôtre, y eurent l'influence prépondérante. La résolution fut une mesure sagement transitoire, et elle fut envoyée aux Eglises au nom « des apôtres, des anciens et des frères. » On est en pleine démocratie religieuse.

A l'époque suivante, nous n'avons pas de conciles généraux ; l'Eglise du deuxième et du troisième siècle n'a point de centre commun ; elle manque de ce qui est l'âme de toute administration ; la centralisation lui est inconnue. C'est qu'elle est le contraire d'une administration ; c'est une société essentiellement libre dont l'unité est toute morale et organique. Il y a une Eglise d'Orient, une Eglise d'Afrique, une Eglise de Rome et des Gaules. Chacune a son type, sa physionomie propre, ses coutumes particulières, bien qu'elles reposent toutes sur un fonds commun de doctrine et d'organisation, et qu'elles repoussent avec ensemble ce qui est en désaccord flagrant avec

l'essence du christianisme, comme par exemple la gnose sous ses formes bizarres et variées. Les communications sont fréquentes, l'accord est admirable et profond; cependant la liberté est grande. Entre Justin Martyr et Irénée, les différences doctrinales sont patentes. L'esprit large et brillant de Clément d'Alexandrie ne s'emprisonnerait pas dans les formules plus strictes qui plaisent à l'Eglise d'Occident. Dans la lutte contre l'hérésie, on recourt plus d'une fois aux assemblées délibérantes; mais ce sont des assemblées locales, des synodes, non des conciles, et elles ne réclament nulle part l'infaillibilité. Rien ne fait mieux ressortir leur caractère hautement libéral que la résolution prise par un synode des Eglises d'Arabie de déléguer Origène auprès de Bérylle de Bostra pour le ramener par la persuasion d'une erreur doctrinale que l'on estimait être grave. Origène lui-même avait été condamné par son évêque à Alexandrie, ce qui n'avait pas empêché les Eglises d'Orient de le recevoir à bras ouverts. Il ne faut pas que les théoriciens de l'absolutisme théocratique enlèvent à la liberté de la pensée chrétienne ce glorieux passé, et refassent en quelque sorte à la contrainte religieuse une généalogie suspecte; le droit d'aînesse appartient incontestablement à la liberté, et le résultat de la mission d'Origène montre que ce n'est pas à tort qu'on met en elle sa confiance, car il ra-

mena Béryle par une discussion loyale. Il ne fut pas moins heureux dans une seconde conférence avec d'autres hérétiques, pour laquelle il fut délégué par un synode des mêmes Eglises. « Il discuta avec tant de force, dit Eusèbe, qu'il amena les dissidents à répudier leur erreur (1). » N'oublions pas que les évêques qui siégeaient à ces synodes étaient élus par le peuple de leur Eglise, et qu'ils ne ressemblaient en rien à un sénat recruté au gré d'un pouvoir monarchique.

Avec le quatrième siècle commencent les conciles généraux, qui ont la prétention de représenter la chrétienté. Cette grande transformation est l'une des premières conséquences de l'union de la religion nouvelle avec l'empire. Constantin fut très-scandalisé des querelles qui divisaient l'Eglise. Il voulait bien la favoriser et l'enrichir, mais à la condition qu'elle ne fût pas la plus incommode des administrations de l'empire, et qu'elle présentât ce bel ordre et cette discipline bien réglée qui furent toujours l'idéal de l'esprit romain. Le concile de Nicée fut convoqué pour en finir avec les orageux débats que l'arianisme avait soulevés. Il fut tenu aux frais de l'empereur, dans son palais, et pour la première fois l'Orient et l'Occident chrétiens se trouvèrent en présence. On

(1) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VI, 37.

sait quelle fut l'issue de ce premier des conciles généraux; l'arianisme en sortit condamné, mais non vaincu, car il succombait à un coup de majorité auquel le puissant « évêque du dehors, » comme on appelait l'empereur, n'avait que trop poussé. Aussi la formule qui a triomphé au premier concile œcuménique est-elle un moule trop étroit pour la métaphysique chrétienne, qui a droit à plus de liberté, comme le prouve l'histoire de l'âge précédent. Ce n'est pas non plus sans tristesse que l'on voit les représentants de l'Eglise, dont plusieurs portaient encore les stigmates de la persécution, attentifs et presque édifiés par les discours de cet étrange néophyte qui s'appelle Constantin. S'il a la foi correcte, il n'a pas les œuvres, car à peine aura-t-il prononcé le discours, je dirai presque le sermon d'adieu du concile, qu'il rivalisera avec les plus cruels césars en envoyant à la mort sa femme et son fils. Le concile de Nicée fut essentiellement impérial, ou du moins entièrement en dehors de l'influence de l'évêque de Rome.

Le second concile œcuménique se réunit à Byzance en 381, il prend la résolution la plus grave en complétant le symbole de Nicée par l'adjonction du dogme du Saint-Esprit. L'Eglise de Rome n'y est pas même représentée, et elle reçoit comme les autres Eglises une simple communication des dé-

cisions qui viennent d'être arrêtées. Si l'on ne peut contester que l'influence de l'évêque de Rome grandit sur les ruines de tous les pouvoirs politiques au milieu des terribles bouleversements qui signalent l'agonie et la destruction de l'empire d'Occident, il n'est pas moins certain que jamais aucune de ses décisions n'est acceptée comme suppléant aux décrets d'un concile ou comme empreinte du sceau d'une autorité indiscutable. Les conciles généraux des trois premiers siècles se considèrent toujours comme l'autorité souveraine en matière de doctrine et de discipline, et ils agissent en conséquence. Même quand le *pape* de Rome (Alexandrie avait aussi le sien, portant le même nom) est d'accord avec le sentiment général de l'Église et l'exprime d'une manière correcte, la chrétienté n'en tient pas moins ses grandes assises, qui reprennent toute la question débattue pour donner la solution définitive. C'est ce qui a lieu au concile œcuménique d'Éphèse (431) pour la polémique soulevée par Nestorius malgré la condamnation dont le pape Célestin avait déjà frappé sa doctrine. Le concile de Chalcédoine (449) se croit obligé de ratifier la lettre de Léon le Grand, écrite à l'occasion de la controverse d'Eutychès, et le pape lui-même déclare qu'il a besoin de cette confirmation conciliaire. Nous ne relevons ces faits qu'au point de vue du droit

antique de l'Eglise, sans nous attacher aux doctrines mêmes. Le christianisme primitif fut singulièrement surchargé à cette époque d'une métaphysique subtile. Gibbon a dit avec raison que cette dogmatique tourmentée, imposée à l'Eglise sous peine de condamnation éternelle, ressemblait beaucoup à ce pont étroit comme la lame d'un rasoir qui, d'après la mythologie persane, doit conduire les âmes en paradis. En tout cas, ce n'est pas le pape qui en tient les clés, et il n'a pas encore établi le droit de péage qui coûtera si cher aux libertés de l'Eglise. Lui-même reconnaît qu'il n'est point compétent pour décider de la doctrine à lui tout seul. Le pape Siricius (384-398) refuse de se prononcer sur l'hérésie d'un évêque; il déclare qu'il doit attendre le jugement des évêques de la province pour en faire la règle du sien. Quand l'évêque de Rome, oubliant cette sage prudence, formule un jugement hâtif sur les opinions contestées, et se met en opposition avec les grands docteurs de l'époque, organes du sentiment général de la chrétienté, il est sévèrement réprimandé, comme le pape Sosime le fut par les évêques d'Afrique pour avoir donné des gages au semi-pélagianisme. Le pape Vigile fut même mis en dehors de la communion de l'Eglise au second concile de Constantinople (551) pour ses vacillations dans les controverses du temps; il dut se soumettre

en déclarant qu'il s'était laissé prendre aux suggestions de l'esprit des ténèbres. L'affaire du pape Honorius est bien connue, elle fait même aujourd'hui autant de bruit qu'au septième siècle. Il est notoire qu'il avait accepté l'hérésie *monothélite*, qui n'admettait qu'une seule volonté dans l'Homme-Dieu. Il est plus évident encore qu'il a été condamné par le concile œcuménique tenu à Constantinople en 681, et que ses écrits ont été voués aux flammes. Les ultramontains, après avoir vainement essayé de contester l'authenticité de ce décret, s'efforcent d'en appeler et d'établir qu'Honorius a été mal compris. Nous reviendrons à cette question d'Honorius qui a pris une très-grande importance dans le débat actuel sur l'infaillibilité papale. Il demeure du premier examen des faits qu'un pape au septième siècle n'était point considéré comme au-dessus du jugement de l'Eglise, et que l'autorité souveraine, la grande cour de cassation de la chrétienté, n'était pas à Rome. L'Occident lui-même était d'accord avec l'Orient pour sauvegarder le droit de l'Eglise, car nous voyons en 774 la grande assemblée de Francfort rejeter le culte des images, que voulait lui imposer le pape Adrien Ier, qui cette fois s'appuyait sur les décisions d'un concile d'Orient.

Tout change à partir de cette époque. Il ne rentre pas dans notre plan de retracer les agrandissements

du pouvoir papal et cette tentative ambitieuse de ressusciter une monarchie universelle, une sorte de césarisme catholique mettant le glaive impérial au service de l'Eglise ou plutôt de son chef absolu. Pour réaliser ce rêve, Rome déploya aux onzième et douzième siècles autant de génie, de ferme et opiniâtre vouloir, de persévérante ardeur, d'habileté politique que la Rome antique. Elle eut aussi son corps d'armée modèle, sa légion, dans les grands ordres monastiques du moyen âge. Sans contester aucun des services qu'elle a rendus à la civilisation, il faut convenir qu'elle n'a pas plus hésité sur le choix des moyens que son illustre devancière dans la carrière d'une ambition sans limite et sans scrupule. Nous en appelons au témoignage de ce fameux livre de *Janus,* qui ne vient pas d'une source hérétique; on sait qu'il est l'œuvre de la portion la plus savante de ce catholicisme allemand peut-être destiné à sauver l'Eglise des dernières servitudes. C'est là que l'on peut suivre les envahissements de la domination papale, ses lents et sûrs progrès, et cet art incomparable de profiter des occasions changeantes pour réaliser un plan aussi immuable dans son dessein que souple dans les moyens employés. On voit l'Eglise de Rome devenir insensiblement la cour de Rome, la curie romaine subordonner de plus en plus la religion à ses fins politiques; elle

s'allége l'esprit des inutiles préoccupations de la science religieuse, pour être tout entière au *tu regere imperio*, qui est sa devise, comme celle des fiers conquérants dont elle occupe la place. — A la fin du septième siècle, le pape Agathon avouait aux Grecs que ce n'était pas dans le clergé romain qu'on pouvait trouver une profonde intelligence des Ecritures, « car, disait-il, obligé de gagner sa nourriture par le travail de ses mains, il ne pouvait faire autre chose que conserver avec simplicité la tradition des anciens conciles. » Nous verrons tout à l'heure ce qu'était cette simplicité ; elle demandait certes de grands efforts, un pénible labeur qui méritait une meilleure récompense que le pain quotidien. Aussi l'a-t-elle obtenue par la suprématie ecclésiastique, qui est devenue pour la curie romaine une source non-seulement de gloire mais encore d'abondance. En légitimant son intrusion dans toutes les affaires religieuses, en multipliant les appels à son tribunal, en se rendant nécessaire pour toutes les nominations épiscopales et pour tous les conflits, elle a véritablement étendu son diocèse aux limites du monde, elle a fait du pouvoir spirituel un glaive dont la pointe se retrouve partout, et dont elle seule tient la poignée. C'est ici qu'éclate l'admirable simplicité dont la louait le pape Agathon dans la conservation des anciennes traditions ; cette simpli-

cité s'est trouvée compatible avec une habileté d'interprétation consommée. Dante se plaignait déjà que Rome fût aussi riche en juristes qu'elle était pauvre en théologiens. L'absolutisme monarchique n'a pas trouvé de scribes aussi dévoués et aussi intrépides à fabriquer les preuves là où elles manquent. C'est en effet le grand procédé des avocats de la suprématie papale au moyen âge ; ils enrichissent leur dossier, quand il est pauvre, de documents inédits jusqu'à eux, et qu'ils enjolivent à leur fantaisie.

La première, la plus célèbre de ces falsifications, est celle qui est attribuée à Isidore et connue sous le nom des *fausses décrétales*. L'origine en est assez singulière. Elle est l'œuvre de quelques évêques des pays francs de la rive gauche du Rhin qui, voulant s'affranchir de la dépendance de leur métropolitain, trouvèrent leur intérêt à élever très-haut l'autorité du pape, à peu près comme les communes appuyèrent sur la royauté leur résistance contre la féodalité. Ces bons évêques ne reculèrent pas devant les mensonges les plus flagrants, et fabriquèrent de toutes pièces des décrets de conciles qui faisaient une part léonine à la papauté. Le pape Nicolas Ier trouva l'invention admirable et s'en servit ; mais ce fut surtout Grégoire VII qui en tira un grand profit dans sa lutte formidable contre l'empire. Il fit revi-

ser par ses légistes la collection quelque peu informe des évêques à demi barbares : les décrétales furent rangées dans un bel ordre et mises en état de rendre de précieux services à la papauté. Anselme de Lucca, neveu du pape Alexandre II, fut le grand et habile réviseur des décrétales, et mérite d'être appelé le fondateur du droit grégorien. Le cardinal Dieudonné, également aux gages de Grégoire VII, amena l'œuvre au dernier degré de perfection ; c'est lui qui inventa cette maxime commode, qu'il ne fallait tenir aucun compte des contradictions que l'on pourrait remarquer entre les textes rassemblés par lui, et cela en vertu du principe *que l'autorité la plus faible doit toujours céder à la plus grande.* Il s'ensuit que les traditions libérales de l'ancienne Eglise ne sauraient prévaloir sur les empiétements ultérieurs des souverains pontifes, par l'unique raison qu'elles préfèrent la liberté à l'autorité ; celle-ci demeure le critère par excellence devant lequel tout doit fléchir.

Pendant les siècles suivants, les falsifications utiles furent considérablement augmentées, jusqu'à ce que l'école de droit de Bologne, vers 1150, en publiât un répertoire complet, véritable arsenal de pièces controuvées — remises à neuf avec une habileté juridique digne d'une meilleure cause ; toutes les armes du despotisme religieux furent fourbies

et polies, de manière à être en état de servir au jour voulu selon les besoins de la cour de Rome. Nous nous bornerons à donner quelques exemples de ce droit, destiné à appuyer les prétentions de la curie, et qui a exercé très-certainement une influence plus considérable sur le sort de l'Eglise catholique que ne l'ont fait tous les pères ensemble. On y retrouve naturellement les fausses décrétales, tous ces prétendus canons des grands conciles, à commencer par celui de Nicée, auquel on fait dire qu'aucun concile ne devra être tenu sans l'ordre du pape. La donation apocryphe de Constantin qui abandonnait l'Italie au saint-père est recueillie avec soin. Nicolas II avait déjà fait une opération fort élégante sur un décret du concile de Chalcédoine qui formulait le droit d'appel aux *premiers diocèses*, c'est-à-dire à un des patriarches orientaux ; le pape substitua le singulier au pluriel, vraie bagatelle dont le résultat était d'antidater de plusieurs siècles sa primauté. Gratien y mit plus de rondeur. L'ancienne Eglise d'Afrique avait rendu un décret fort incommode pour les prétentions papales : elle avait interdit les appels outremer, c'est-à-dire à Rome. Gratien ne se donna pas la peine de faire une interpolation ou une retouche; il changea résolûment le canon de Carthage en sens contraire, et ce qui était défendu se trouva commandé. Il n'est jamais embarrassé quand il s'agit d'é-

tablir par de nombreux canons de son invention que le premier devoir de l'Église est de contraindre les hommes au bien et à la foi par tous les moyens coercitifs. « Le pape, dit-il, s'élève au-dessus de toutes les lois de l'Église ; il peut en agir avec elles comme bon lui semble ; seul il donne de la force à la loi. » Voilà pourtant le livre qui, pendant tout le moyen âge, est devenu, par les soins de la cour de Rome, le code de l'Occident chrétien ! Saint Thomas y a puisé ses formules sur la primauté et l'autorité du saint-siége. Il s'en est servi en bonne conscience aussi bien que du prétendu document de l'ancienne Église grecque fabriqué au douzième siècle par un théologien latin qui, pour gagner les Orientaux aux théories papales, fait parler au gré du siége de Rome les Chrysostome et les Cyrille. Il prête audacieusement aux pères les plus éminents des cinq premiers siècles des thèses telles que celles-ci : « Jésus-Christ a transmis à Pierre sa toute-puissance, par conséquent le pape est seul en droit de lier et de délier. Christ est absolument avec chaque pape. Un concile ne tire son autorité que du souverain pontife. » Saint Thomas fit entrer ces maximes dans sa *Somme*, et jamais il ne parut mieux à Rome l'ange de l'école. Il est bon de montrer aux théoriciens de l'infaillibilité pontificale quelle est la généalogie de leur doctrine. M. Manning, dans sa lettre pastorale

à son clergé, exprime l'espoir que le concile en finira par un coup d'autorité avec cette damnée critique historique qui trouve toujours des objections nouvelles, et qu'il consacrera la méthode de la foi transcendante. Il a raison, le concile n'aura rien fait s'il n'excommunie l'histoire qui, au point de vue des ultramontains, est une incorrigible hérétique.

Revenons à notre examen rapide des conciles. Nous ne nous en sommes pas écarté, car les falsifications dont nous venons de parler y ont joué un bien grand rôle, spécialement dans ceux qui ont été tenus en Occident. Rien n'est plus dérisoire que les conciles réunis à Rome à partir du douzième siècle; le saint-siége ne les convoque que pour faire acclamer tous ses empiétements. Il les tient sous son absolue dépendance et les fait voter à son commandement. Les conciles de 1123, de 1139 et de 1179 ne portent le titre d'œcuméniques que par le plus étrange abus de langage. On compte au premier six cents abbés pour trois cents évêques. Il n'y a pas même un semblant de discussion : chacun opine du bonnet ou de la mitre après que le pape a parlé. En trois séances, l'affaire fut bâclée au troisième synode de Latran, qui mérita d'être appelé le concile du souverain pontife. Le quatrième synode de Latran fut convoqué en 1215, par Innocent III. Il fut plus nombreux que les précédents, mais non pas moins docile; le pape

fit lire aux pères les décrets qu'il avait préparés, et le *Te Deum* fut chanté. Le concile de Lyon de 1146 eut pour mission de déposer Frédéric II; aussi le pape eut-il bien soin d'en exclure tous les évêques allemands. Au synode de Vienne en 1311, Clément V réclama la condamnation des templiers, et, pour simplifier les choses, il fit proclamer par un prêtre que, si un évêque prononçait un seul mot sans son autorisation, il serait frappé d'excommunication majeure. Voilà ce qu'était devenue la représentation de la chrétienté, grâce aux procédés de la curie. Jules II en 1512, pour occuper les loisirs du concile de Latran, le consulte, dans sa troisième session, sur la translation de la foire de Lyon à Grenoble. Il est vrai que par compensation le pape fit acclamer par cette assemblée et publia aussitôt après la bulle *Pastor æternus*, qui lui conférait une pleine autorité et une puissance illimitée sur les conciles, en se fondant sur les pires falsifications historiques du passé. Les conciles de Latran demeurent le modèle du genre, et ils peuvent fournir des procédés commodes aux pouvoirs qui veulent manier à leur guise les assemblées délibérantes qu'ils n'ont convoquées que pour la forme. Comme le dit Janus, la papauté avait fait de ses conciles romains le paravent de son despotisme.

Cependant l'Eglise n'avait pas accepté sans oppo-

sition un joug si nouveau et si humiliant. La France avait eu l'honneur d'organiser la résistance au nom même des traditions les plus anciennes et les plus respectées du christianisme. L'université de Paris était devenue l'âme de cette opposition si grave, si sage. On pouvait regretter sans doute qu'elle fût trop au service de la royauté; mais ce serait devancer les temps que lui demander nos notions modernes sur la séparation des deux pouvoirs. L'université de Paris inaugurait un mouvement d'idées qui, en définitive, devait y conduire; en s'opposant à l'immixtion de la papauté dans les affaires civiles, elle faisait un premier pas dans le bon chemin. Les libertés de l'Eglise gallicane mettaient au moins quelques obstacles à l'effrayante centralisation tentée par la papauté, et plaçaient l'autorité dogmatique dans le corps tout entier et non pas seulement dans le chef. On sait que, grâce à l'abaissement et même à l'avilissement d'une papauté divisée, l'Eglise gallicane put, à l'époque du grand schisme d'Occident, faire triompher ses maximes au concile de Constance. La condamnation de Jean Huss ne doit point nous rendre injuste envers cette grande assemblée, qui fut vraiment la représentation de l'Eglise. Gerson, l'illustre chancelier de l'université de Paris, fut l'inspirateur des décrets de la quatrième et de la cinquième séance, qui formulent avec autant de net-

Gerson et de l'université de Paris était soigneusement cultivée par les juristes de la royauté triomphante. La centralisation de Paris ne pouvait s'accorder avec la centralisation de Rome, sans parler des légitimes résistances de la conscience chrétienne. Le concile de Trente mit aux prises les deux tendances; l'épiscopat de France et celui d'Espagne tinrent tête longtemps aux prétentions papales. C'est dans cette lutte plus ou moins ouverte que fut l'intérêt principal du concile, car, pour les graves questions dogmatiques qui divisaient alors la chrétienté, on se préoccupa de trouver des formules assez précises pour exclure la réforme, assez souples pour ne rejeter aucune école catholique. « Le pape, dit le cardinal Pallavicini, l'historien orthodoxe du concile, ne se prononça directement que sur un point, celui de laisser intactes les opinions diverses des scolastiques, afin qu'on ne s'aliénat aucune école sans nécessité, et que les catholiques se sentissent unis contre les hérétiques. » Ces moyennes d'opinions sont difficiles à saisir. On s'en aperçut fort bien lorsqu'après le concile deux des théologiens qui avaient concouru à la rédaction du canon sur la rédemption publièrent des commentaires parfaitement contradictoires. Le pape prit des précautions beaucoup plus grandes pour les décrets qui concernaient son autorité. Il fit d'abord tout ce

qu'il put pour mettre le concile à sa portée. Un beau jour, ses partisans répandirent le bruit que la peste ravageait la ville de Trente ; c'était une maladie toute bénigne et aimable, qui avertissait de ses intentions, car elle n'avait encore fait aucune victime. Aussi comprit-on bien vite qu'il s'agissait de la peste libérale, et le concile, qui s'était transporté à Bologne, revint à Trente. — La cour de Rome pouvait se consoler de cet éloignement, car elle avait les bras longs. Elle envoyait l'inspiration divine aux pères par cette fameuse valise bourrée de bénéfices dont parlait assez irrévérencieusement Ferrier, l'ambassadeur de France. Le chapeau ne fut accordé qu'aux bien pensants. Pallavicini raconte sans sourciller que dans un moment difficile le cardinal Morone, légat du pape, mandait au saint-père qu'il ferait bien de tenir prêts un certain nombre d'évêques pour les envoyer à Trente dans le cas *où ceux d'au delà les monts* pousseraient trop loin leurs exigences. Le vrai directeur du concile était Lainez, le supérieur de l'ordre des Jésuites. Quand il parlait, il faisait dresser son siége au centre de l'assemblée, et son geste nerveux était celui du commandement sans réplique. Les évêques italiens couvraient de leurs voix tumultueuses toute parole quelque peu indépendante. Un évêque de Cadix ayant affirmé que les métropolitains avaient autrefois ordonné les

évêques de leurs provinces, il fut violemment interrompu par le cardinal président, et les Italiens le réduisirent au silence par leurs trépignements et leurs clameurs. « Que ce maudit cesse de parler ! » s'écrièrent-ils en chœur.

Tels étaient les ressorts secrets qui faisaient mouvoir cette « grande et lourde machine » du concile, selon l'expression de Sarpi. Les résultats, en ce qui concerne l'autorité papale, furent équivoques: l'infaillibilité du saint-père fut réservée ; mais l'indépendance des évêques ne reçut aucune garantie, et la question de l'institution directe par Jésus-Christ resta dans le doute ou dans l'ombre. Elle s'était présentée sous une forme assez singulière ; il s'agissait de savoir si le devoir de la résidence était pour l'évêque d'institution divine ou papale. Le concile laissa sans solution les débats très-vifs soulevés à ce sujet ; défense fut faite par la papauté d'interpréter d'une façon quelconque les canons de Trente. La France ne voulut jamais les recevoir, parce qu'elle les trouvait attentatoires aux droits du royaume, bien qu'ils fussent modérés, si on les compare à ceux des conciles de Latran, qui avaient siégé en quelque sorte dans les antichambres de la papauté.

CHAPITRE II

DE L'ÉTAT DU CATHOLICISME EN FRANCE A LA VEILLE DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE 1869.

Pour bien comprendre le concile, ses orageuses discussions et ses résultats, il faut connaître l'état des divers partis catholiques avant son ouverture. Nous nous attacherons principalement à la France, réservant de nous occuper des autres pays, quand nous traiterons de la préparation de l'assemblée du Vatican.

Sous l'apparence d'une unité majestueuse le catholicisme est en pleine crise; il porte dans son sein, comme Rébecca, deux peuples, qui déjà se faisaient une rude guerre intestine pendant la période préparatoire qui a précédé la manifestation en pleine lumière des tendances opposées. Nous vivons dans un siècle où tout marche avec rapidité. On peut dire de lui : *Festinat ad eventum*. Il précipite toute chose au dénoûment. Les vieilles institutions prennent le pas de course aussi bien que celles qui ont l'ardeur de la jeunesse et elles abrégent ainsi singulièrement leurs destinées. Autrefois, une institution telle que

la papauté se gardait par sa propre immobilité; elle usait de réserve et de prudence, et sa politique consistait à se compromettre le moins possible dans la mêlée des événements. Voyez comme elle se tient en paix et en tranquillité pendant le cours, si orageux pourtant, du dix-huitième siècle! Elle se garde bien d'intervenir dans les luttes philosophiques; elle poursuit son existence solennelle et monotone dans l'atmosphère assoupissante de la ville éternelle, se contentant d'être la gardienne respectée d'un musée d'antiquités religieuses et sociales qui a pour cadre la cité des ruines. Avec la révolution française tout change; celle-ci communique son tempérament et sa fièvre à ceux qu'elle n'a pas gagnés à ses idées. De même que les généraux autrichiens empruntaient au général Bonaparte les tactiques de la guerre nouvelle et se faisaient ainsi battre lestement, de même les soutiens du passé le défendent avec les mêmes procédés foudroyants qui sont employés pour l'attaquer. Les vieux carrosses de cour se font traîner par une machine à vapeur, sûr moyen d'être brisés plus vite. C'est ainsi que la papauté, sortant de son repos et de son silence, a promulgué des dogmes nouveaux et convoqué un concile général; elle affirme avec audace ses prétentions les plus exagérées, elle veut user de ses prérogatives les plus excessives, au lieu de les laisser prudem-

ment dormir. Elle n'a pas de trêve ni de repos qu'elle n'ait amené la question catholique à l'une de ces extrémités où les divisions ne peuvent plus se dissimuler, où les tendances opposées sont condamnées à un choc inévitable. Il ne faut pas oublier cette marche nouvelle de la politique romaine et le résultat qu'elle doit entraîner, si on veut bien comprendre la gravité de la situation morale du catholicisme, spécialement en France.

C'est cette situation que nous désirons retracer avec une impartialité complète, nous renfermant dans l'époque actuelle et ne remontant au passé que dans la mesure où cela est nécessaire pour comprendre le présent qui en diffère à tant d'égards. Il nous sera facile d'établir que nulle Eglise ne souffre de divisions plus graves que l'Eglise catholique de France; qu'elle renferme non-seulement deux partis, mais deux esprits, deux âmes, et qu'elle ne pourra éviter le déchirement sous l'influence des événements considérables qui se préparent à Rome. L'Eglise de France est tout ensemble l'appui principal de l'ultramontanisme excessif et son plus redoutable péril. Au reste, dans cet exposé sincère, nous nous garderons bien de l'esprit d'injustice et de secte. Nous ne méconnaîtrons pas les beaux côtés de la piété catholique dans son courant le plus pur, car nous sommes de ceux qui pensent que dans la

grande reconstruction chrétienne de notre époque chaque Eglise aura sa part, et que toutes ensemble, comme les mages au berceau du Christ, apporteront ce qu'elles auront de meilleur, sous la réserve bien entendu du maintien intégral des vérités à jamais conquises, parmi lesquelles nous rangeons en premier ordre le principe essentiel de la Réformation.

I.

Un grand changement frappe à première vue dans la condition morale du clergé français au dix-neuvième siècle, c'est la prédominance de l'ultramontanisme au sein d'une Eglise qui s'était illustrée dans le camp opposé. Le gallicanisme proprement dit n'y existe plus, ou du moins il est tellement modifié qu'il n'a plus de rapport avec ce qui portait son nom avant la révolution. Tâchons de nous rendre compte d'une transformation si rapide et si totale.

L'ancien gallicanisme français était à bien des égards infiniment supérieur à l'ultramontanisme, du moins à celui qui sur tous les points se montre fidèle aux principes de l'Eglise de Rome. Il avait conservé une certaine austérité, un caractère mâle et ferme qui préservait la piété de tomber dans la superstition ridicule et l'idolâtrie italienne; une forte séve morale le pénétrait à ses grandes épo-

ques. En outre, il s'efforçait de sceller l'union entre la foi et la raison. L'école de Port-Royal l'eût élevé plus haut encore si elle avait été adoptée par lui au lieu d'être sacrifiée à la société de Jésus, qui était pourtant l'ennemi commun. Les flèches brillantes et acérées des *Provinciales* transpercent encore l'école ultramontaine au travers de ses faux-fuyants et de ses équivoques. Si le jansénisme eût tempéré ce qu'il y avait d'excessif dans sa doctrine de la grâce, si l'esprit français tant redouté au concile de Trente eût subi son influence, l'histoire religieuse du royaume eût été sensiblement modifiée. Si le protestantisme, violemment expulsé, n'eût pas emporté avec lui un levain de libéralisme sérieux et chrétien, il eût transformé notre bourgeoisie et eût changé entièrement le cours de la révolution, en en faisant un large fleuve au lieu d'un torrent dévastateur. Malheureusement, le gallicanisme rachetait son indépendance vis-à-vis de Rome par une complète soumission au pouvoir civil. Il asservissait l'Église au prince, et ses fameuses libertés n'étaient que les libertés du roi de régler les intérêts spirituels comme les intérêts temporels. Elles abaissaient la dernière barrière devant son absolutisme. L'Eglise gallicane, au dix-septième siècle, eut tous les caractères et tous les inconvénients d'une religion d'Etat. Elle fut servile vis-

à-vis du trône et persécutrice pour les minorités religieuses. Elle applaudit à la révocation de l'édit de Nantes, et prépara les terribles réactions de l'impiété au siècle suivant. Bossuet en est la plus éclatante représentation par l'élévation de la piété, la force de la pensée; mais il a beau la parer du royal manteau de son éloquence qui atteint parfois par la splendeur du génie la poésie biblique, il n'allége pas ses chaînes, il ne l'affranchit pas du despotisme civil; il a même accru sa solidarité avec la cause du despotisme par son fameux livre sur la *Politique tirée de l'Ecriture sainte.* Cette solidarité devait être bien funeste à l'Eglise gallicane, en associant ses destinées à celles d'un régime politique qui ne pouvait pas résister aux progrès de l'esprit public. Pendant tout le cours du dix-huitième siècle, l'Eglise gallicane reste fidèle aux traditions de l'époque précédente. Elle est toujours royaliste et persécutrice, du moins dans les hauts rangs de sa hiérarchie, bien qu'elle ait perdu les fortes croyances et subi à beaucoup d'égards l'influence de la philosophie régnante; on la voit refuser avec colère l'égalité d'impôt et surtout protester en termes violents contre la cessation de l'inique proscription du protestantisme : « Sire, lisons-nous dans l'adresse présentée au roi au nom du clergé, à l'occasion de son sacre, vous réprouverez les conseils d'une fausse

paix, les systèmes d'une tolérance coupable. Il vous est réservé de porter le dernier coup au calvinisme dans vos Etats. Ordonnez qu'on dissipe les assemblées schismatiques des protestants, excluez-les sans distinction de toutes les charges de l'administration publique, et vous assurerez pour vos sujets l'unité du culte chrétien. » Evidemment, le gallicanisme devait ou périr ou se transformer dans la société renouvelée par la révolution française.

Il se montra tout d'abord divisé. Le haut clergé resta en majorité fidèle à l'ancien régime sur tous les points; une fraction importante des curés de province et de campagne se rallia au nouvel ordre de choses et essaya d'associer la religion à la révolution. Malheureusement, les empiétements de celle-ci sur la conscience religieuse, sa funeste tentative de constituer une religion nationale salariée par le pouvoir civil et même réformée par lui sur une base démocratique, sa prétention d'imposer aux ecclésiastiques le serment à une constitution qui portait atteinte selon eux aux droits du saint-siége, toutes ces fautes de l'Assemblée constituante, si chèrement payées par le pays, faussèrent toutes les situations. Le haut clergé, quoiqu'il fût l'ennemi juré de la liberté civile, représentait le droit de la conscience dans sa résistance à des décrets qui dépassaient la compétence d'une assemblée politique,

et le clergé inférieur, qui épousait avec ardeur la cause de la société moderne, sanctionnait l'un des principes les plus pernicieux de l'ancien régime qu'il repoussait, en tolérant l'intrusion de l'Etat dans le domaine spirituel. La persécution fit cesser ce déplorable malentendu; elle devint générale et atteignit toutes les convictions religieuses à la suite des saturnales du culte de la Raison; les prêtres qui avaient refusé le serment et ceux qui l'avaient prêté furent également frappés. Le clergé de France ajouta une belle page à l'histoire des martyrs par son courage et sa douceur devant l'échafaud et les massacres. Sans doute, la foi ne fut pas toujours l'inspiratrice de ce courage. Plus d'un haut dignitaire aurait pu répondre comme l'archevêque de Toulouse à ceux qui exprimaient quelque inquiétude sur sa fidélité à l'Eglise, après une vie dissipée : « Jusqu'ici vous n'avez vu que l'évêque. Vous allez voir désormais le gentilhomme! » Cependant la foi se ranima et la vie s'épura sous les coups de la tempête, et l'ancien clergé de France, décimé ou proscrit, fut à la hauteur de son devoir. Sa fraction aristocratique emporta dans l'émigration toutes ses traditions; il demeura ce qu'il était avant la révolution, c'est-à-dire royaliste et au fond ennemi de la liberté, avec cette différence que dans la chute des anciennes institutions politiques, il s'était

rapproché du centre de l'unité catholique. Quant au clergé dit constitutionnel, une fois délivré du salaire qui marquait sa subordination et le déshonorait en paraissant être le prix de ses concessions, alors même qu'il obéissait à des convictions sincères, il travailla courageusement au rétablissement du culte sur un sol bouleversé. Ses succès furent rapides, et l'on put reconnaître à quel point la disparition d'une religion officielle, en ramenant les âmes des fictions qui les trompent à la réalité, hâte le réveil de la foi, car l'homme ne peut pas longtemps se résigner au vide absolu des croyances qui le consolent, et quand l'abîme s'ouvre sous ses yeux au lieu d'être dissimulé par de vaines formes, il recule effrayé et redemande son Dieu. Le culte fut rétabli spontanément dans quarante mille paroisses. Deux conciles furent tenus à Paris. Ne dépendant plus de Rome, l'Eglise française s'efforça de réformer la religion et le culte; et elle chercha courageusement à réconcilier la foi chrétienne et la liberté. Le plus bel avenir lui était assuré quand le général Bonaparte lui ordonna de se dissoudre, et fit avec Rome ce funeste concordat qui coupa court à cette noble tentative, à laquelle l'évêque Grégoire avait pris la plus large part. Tout ne fut pas cependant perdu; l'esprit qui avait animé ces hommes de foi et de liberté leur survécut. Ils ont fait école;

ils ont eu, comme nous le verrons, des successeurs éminents qui ont recueilli leur héritage et conservé leur tradition. Ils ont ainsi préparé un nouveau gallicanisme dégagé des attaches gouvernementales, maintenant l'indépendance vis-à-vis de Rome sans se courber devant le pouvoir civil ; c'était le seul moyen de se rendre vraiment national dans une époque telle que la nôtre, sous peine de n'être plus qu'un gothique débris de l'ancienne monarchie. Du reste, ce nouveau gallicanisme a été jusqu'ici réduit à une position de minorité et d'infériorité. Cependant c'est une grande chose que d'avoir gardé son drapeau. Il suffirait d'un vent favorable pour qu'il se déployât de nouveau largement.

Il faut distinguer avec soin ce nouveau gallicanisme de l'ancien, de celui qui avait repoussé résolûment la révolution française, non-seulement à cause de ses atteintes aux droits spirituels de l'Eglise, mais encore à cause de ses réformes les plus justes. Ce clergé, persécuté pour avoir sauvegardé l'autorité du pape que la constitution civile du clergé foulait aux pieds, fut naturellement rattaché au centre de l'unité catholique par des liens plus étroits que par le passé. L'esprit d'opposition au saint-siége fut ainsi singulièrement amorti chez lui ; il se préoccupa bien moins d'assurer son indépendance vis-à-vis du saint-père que de prendre ses

précautions en face du pouvoir civil, depuis que ce dernier n'était plus aux mains du fils aîné de l'Eglise. Sans doute, ces évêques et ces prêtres éminents qui avaient bravé la persécution n'auraient pas accepté comme leurs successeurs des dogmes nouveaux formulés à Rome sans le concours d'un concile général, mais l'esprit gallican n'en était non moins très-affaibli en eux, et le clergé qui allait être formé par eux pour les remplacer ne devait pas recevoir intacte l'antique tradition de l'Eglise de France.

Mais le plus grand missionnaire de l'ultramontanisme n'a été ni un évêque ni un cardinal, mais bien le fougueux despote qui voulait tout plier à ses volontés. Il eut beau faire enseigner d'office dans tous les séminaires les quatre propositions du concile national de 1682 rédigées par Bossuet, il n'en contribua pas moins efficacement à rattacher l'Eglise de France à la papauté comme elle ne l'avait jamais encore été. Napoléon Ier y arriva, bien contre son gré, de deux manières. D'abord, il poussa le saint-père à une véritable usurpation de pouvoir; il l'y contraignit sans trop de peine. Voulant que le concordat fût mis à exécution à bref délai, il n'eut pas de repos que le saint-père n'eût destitué les évêques récalcitrants qui ne voulaient pas céder leurs siéges aux remplaçants désignés ou qui se

refusaient à se laisser supprimer. C'était mettre l'épiscopat aux pieds de la papauté et changer du tout au tout au profit de celle-ci l'ancienne constitution de l'Eglise. Mais ses persécutions furent plus efficaces que ses faveurs pour hâter son triomphe. On sait aujourd'hui, grâce au beau livre de M. d'Haussonville sur *l'Eglise de Rome et le premier Empire*, jusqu'où Napoléon poussa la violence vis-à-vis du vénérable Pie VII, avec quel mélange d'astuce et d'implacable dureté il chercha à en faire une espèce de préfet spirituel à ses gages, lui infligeant les plus cruels traitements sans ménager ni sa faiblesse ni sa conscience, ni ce qu'il devait au pontife qui était venu le sacrer à Paris. Il ne réussit qu'à provoquer une réaction de respectueux dévouement en faveur de sa victime qui prépara l'opinion à seconder l'ultramontanisme.

Le retour des Bourbons arrêta un moment les progrès de cette tendance, car elle n'appartenait pas à cet ancien régime qu'ils voulaient ressusciter tout entier; ils n'avaient pas oublié que l'union de l'autel et du trône, dans le sens gallican, faisait partie des institutions les plus fondamentales de la France monarchique. Le clergé fut sans doute l'objet des plus grandes faveurs, au point de mettre promptement ses protecteurs en péril; mais le prudent Louis XVIII n'était pas disposé à répudier les

traditions de sa race à l'égard de Rome, et à lui abandonner ses prérogatives royales, auxquelles il tenait d'autant plus qu'il en avait été plus longtemps privé. Charles X lui-même, qui poussait la dévotion jusqu'au bigotisme, opposa quelques résistances aux prétentions de la cour de Rome. On se souvenait aux Tuileries que l'on pouvait être un roi très-chrétien et cependant maître chez soi; la plus pure tradition de l'ancienne monarchie n'était-elle pas celle de saint Louis, qui avait su maintenir son droit vis-à-vis du saint-siége? Il n'en est pas moins certain que l'ultramontanisme, encore contenu par le gouvernement et repoussé par quelques prélats éminents, gagnait tous les jours du terrain pour les raisons que nous avons déjà indiquées, et qui résultaient de l'histoire religieuse des vingt dernières années. En outre, il était favorisé par le développement extraordinaire qu'avaient pris dans le pays les congrégations religieuses, à commencer par la société des Jésuites, qui est, comme on le sait, l'incarnation même de l'ultramontanisme. Le gouvernement des Bourbons était inconséquent avec ses propres principes en encourageant ce mouvement dangereux, car il devait promptement emporter comme un torrent les quelques débris du gallicanisme subsistant encore. L'enseignement des séminaires était livré aux congré-

gations, qui s'emparaient aussi de l'instruction du peuple ; par leurs missions retentissantes, elles faisaient la propagande la plus active jusque dans les derniers villages. Elles transportaient les coutumes théâtrales du catholicisme italien dans l'Eglise de France, et élevaient leurs tréteaux jusque dans les cathédrales où avait retenti la voix des illustres prédicateurs qui savaient unir la raison à la foi, et auraient frémi d'indignation devant ces pasquinades dignes des lazzaroni de Naples.

L'ultramontanisme eut la bonne fortune, à cette époque (de 1815 à 1830), de rencontrer un appui non pas plus actif, mais plus digne d'estime, dans l'un des plus grands écrivains du siècle, le célèbre abbé de Lamennais. Nous caractériserons plus tard l'homme et le talent, quand nous en viendrons à la grande crise de sa vie, qui fut une crise générale pour l'Eglise catholique. Pour le moment, nous nous bornons à rappeler son rôle sous la restauration, tel qu'il fut apprécié par les hommes de ce temps, qui ne pouvaient pas alors pressentir un redoutable adversaire dans l'ardent apologiste. Lamennais défendit la cause de la papauté avec le style enflammé d'un tribun de l'école de Rousseau. Il ne voyait d'autre salut pour la société que dans le rétablissement de la théocratie chrétienne du moyen âge. Devenu illustre dès son premier ouvrage, qui

était un *Essai sur l'indifférentisme*, vaste machine apologétique où la compilation était rachetée par la passion, il fut constamment sur la brèche pendant ces années fiévreuses où toutes les idées se heurtaient avec violence. Il attaquait avec une sorte de fureur tous les soutiens de la tradition gallicane, se servant tour à tour de l'indignation brûlante et de l'âpre moquerie; il exerça une influence considérable sur tout le jeune clergé, auquel il prêcha la guerre sainte. Il forma ainsi l'armée qui plus tard devait le combattre avec le fanatisme qu'il avait lui-même allumé. Joseph de Maistre l'avait précédé dans la même voie; il avait, lui aussi, dans son livre *du Pape*, poussé à outrance au développement de l'ultramontanisme. Comme il était grand écrivain, plein de verve et d'originalité, il avait puissamment secondé le mouvement nouveau.

Le catholicisme français se transformait tous les jours, retenu encore sur la pente par la grande faveur dont il jouissait auprès du roi. Chose étrange et pourtant explicable! Un gouvernement catholique est plutôt un obstacle qu'un encouragement à l'ultramontanisme. Quand le clergé peut se réclamer du pouvoir civil, il éprouve moins le besoin de chercher son point d'appui à Rome. Il est d'autant plus national qu'il est plus protégé. Nous avons vu sous quelles influences, même dans la condition fa-

vorable qui lui était faite par le gouvernement de la restauration, il inclinait vers le saint-siége. Il était déjà gagné moralement par lui. La chute du trône des Bourbons le jeta à ses pieds, car désormais l'Etat lui semblait l'ennemi, puisque le trône était occupé par un prince philosophe, au fond très-opposé au parti clérical. Rome n'était plus seulement le point d'appui, mais le moyen de résistance. La révolution de juillet acheva l'œuvre commencée par les proscriptions de la Convention, les imprudences du premier empire et la propagande des Lamennais et des Joseph de Maistre. L'ultramontanisme triompha sur toute la ligne, mais comme pour tous les partis vainqueurs, le jour du triomphe fut celui de la division. Rien n'est plus complexe et plus varié que l'histoire du catholicisme depuis la monarchie de juillet. Trois partis vont se former peu à peu : 1° l'ultramontanisme libéral; 2° l'ultramontanisme absolutiste; 3° le gallicanisme renouvelé poussant à une réformation modérée dans l'Eglise et au développement des libertés publiques dans l'Etat.

II.

La révolution de 1830 fut dirigée contre l'ancien régime, aussi bien en religion qu'en politique.

L'Eglise catholique fut enveloppée dans les mêmes haines que le trône des Bourbons de la branche aînée. Ce fut un moment critique. Heureusement pour elle, le nouveau gouvernement ne désirait rien tant que d'effacer son origine révolutionnaire, et de ramener la société à sa marche régulière. Il ne voulait pas montrer à l'Eglise une faveur qui n'était pas dans ses instincts, et qui eût été un péril aussi bien pour elle que pour lui, mais il voulait encore moins la persécuter. Sa politique, en ce point comme en tout, était de donner une satisfaction modérée à l'esprit nouveau et de creuser un lit au flot révolutionnaire pour qu'il s'y apaisât et s'y endormît. C'est ainsi qu'il effaça de la charte tout ce qui ressemblait à la consécration d'une religion d'Etat, mais il se montra le partisan très-décidé des cultes administrativement gouvernés, c'est-à-dire tout ensemble salariés et contenus. Ce régime d'égalité pour les diverses fractions religieuses qui, en échange des avantages matériels leur imposait à tous des servitudes légales, répondait parfaitement à un système qui voulait éviter toutes les solutions radicales. Le gouvernement de Louis-Philippe accepta avec bonheur dans l'héritage du premier empire le régime concordataire et le régime universitaire qui réglementaient avec soin deux des plus grands services sociaux, la religion et l'instruction

publique. Il n'admit même pas la pleine liberté religieuse pour les cultes qui ne rentraient pas dans les cadres officiels, et eut le tort impardonnable de les soumettre à la loi sur les associations, laquelle réclamait l'autorisation préalable de l'administration pour toute réunion religieuse composée de plus de vingt personnes. Il est nécessaire de rappeler ces faits pour comprendre le grand mouvement d'opposition qui se manifesta au sein du catholicisme au lendemain de la révolution.

Un revirement libéral se produisit en effet dans la fraction de laquelle on l'eût le moins attendu et qui avait été personnifiée jusque-là par Lamennais. Poëte autant et plus que théologien, toujours homme d'impulsion, il était très-accessible aux impressions soudaines et irrésistible. L'héroïsme du peuple de Paris renversant en trois jours une monarchie réfractaire l'avait profondément ému. Il n'avait jamais d'ailleurs professé un grand attachement pour la dynastie qui venait de succomber, il l'avait même poursuivie de ses sarcasmes, quand il l'avait vue préférer le gallicanisme à son idole romaine. Il comprenait maintenant que le catholicisme serait perdu sans retour s'il se cramponnait aux ruines croulantes de l'ancien ordre de choses, et ce peuple vaillant qui s'était battu gaiement pour la liberté contre les vieilles légions de la garde était à ses

yeux une noble conquête à faire pour la religion. Pour le gagner, il fallait résolûment tourner le dos au passé et épouser la cause libérale avec toute la passion qu'on avait déployée pour la cause contraire. Le revirement fut prompt et complet. Il était pourtant moins absolu qu'on ne pourrait l'imaginer au premier abord. Tâchons de pénétrer cette nature si originale, si véhémente et sincère jusque dans ses évolutions les plus étonnantes. On a publié récemment deux volumes de sa correspondance remontant à sa première jeunesse. Ils jettent un grand jour sur l'histoire de cette âme agitée. On voit qu'il débute par une mélancolie profonde, une sombre inquiétude unie à l'imagination la plus fiévreuse. Jamais il n'a connu la paix. Il a eu des élans de foi, mais rien qui ressemble à la calme et sûre possession de la vérité religieuse. Sa correspondance nous révèle un fait très-curieux qui n'était pas connu jusqu'ici, c'est qu'il est entré dans la prêtrise sans vocation, qu'il s'en est longtemps défendu et que des influences très-grandes sur son esprit l'y ont comme précipité malgré lui. Il y a des lettres de lui où il s'exprime avec amertume sur cette violence qu'on lui a faite. L'aigle sentait déjà que la cage qu'on lui donnait était trop étroite et ses intimes eussent pu pressentir qu'il la briserait un jour. Il fut sincère dans son attachement à son

Eglise, il eut des moments d'exaltation maïs il montra surtout son amour pour sa cause en haïssant ses adversaires; or il n'hésitait pas à ranger dans leurs rangs tous ceux qui ne la servaient pas exactement comme lui. Nous avons vu avec quelle fanatique ardeur il défendit l'ultramontanisme. Son grand argument en faveur du catholicisme et de la papauté était l'universalité de la tradition qu'il prétendait retrouver dans tous les temps et dans tous les peuples sous les superstitions les plus bizarres. Il prétendait asseoir son système théocratique sur le suffrage universel du genre humain. C'est ainsi qu'il donnait une base démocratique au despotisme religieux. Rien ne devait l'empêcher, en gardant le même fondement, de prêcher la république universelle. Ses idées ont toujours été étroites, mais il y mettait le feu de son cœur et la splendeur de son imagination, et il les exprimait dans une langue simple et limpide qui continuait les grandes traditions littéraires. Ce petit homme aux traits grêles, à l'expression timide et hésitante, était une puissance incomparable la plume à la main. En 1831, il était bien éloigné de se mettre à la tête des ennemis de l'Eglise. Il voulait au contraire la sauver en la réconciliant avec l'inévitable liberté qui devait désormais tout renverser sur son passage. Le meilleur moyen de la rendre libérale était de lui montrer

qu'elle était intéressée elle-même à la revendication des droits de tous.

Vis-à-vis d'un gouvernement hostile et bientôt tracassier qui comptait la tenir en laisse, il n'y avait qu'une position qui fût digne d'elle : c'était celle d'une complète indépendance. Elle n'avait donc qu'une chose à faire, c'était de rendre à César ce qu'elle tenait de César pour être tout à Dieu et à son représentant sur la terre. Ainsi se concilierait le libéralisme nouveau avec l'ultramontanisme qu'on avait défendu jusqu'alors : la séparation de l'Eglise et de l'Etat était en effet le seul moyen de s'affranchir d'un pouvoir nécessairement oppresseur par le seul fait qu'il serait défiant et bien armé. Le journal *l'Avenir* fut fondé par Lamennais pour défendre ces généreuses idées. Le rédacteur comprenait qu'il ne s'agissait pas seulement de défendre l'indépendance de l'Eglise, mais encore d'une manière générale les droits de la conscience et la liberté civile. Aidé de deux jeunes collaborateurs dont nous aurons plus d'une fois à nous occuper, M. l'abbé Lacordaire et M. le comte de Montalembert, l'un et l'autre comblés des plus beaux dons de l'esprit et du cœur, il remua profondément les esprits par une polémique acérée, vigoureuse, toujours éloquente, qui tendait à réconcilier deux causes qu'on s'était accoutumé à voir se combattre, la religion et la liberté. L'effet

fut immense, il fut d'autant plus grand que les jeunes collaborateurs de l'abbé de Lamennais ne se contentèrent pas de revendiquer théoriquement la liberté de conscience, ils essayèrent de la conquérir en fait à leurs périls et risques sur le terrain de l'instruction primaire, en ouvrant eux-mêmes une école de petits enfants, sans se soumettre aux autorisations universitaires qu'ils considéraient comme un abus de pouvoir. Naturellement un procès s'ensuivit. M. de Montalembert devenu dans l'intervalle membre de la chambre des pairs se défendit devant cette haute juridiction, tandis que l'abbé Lacordaire, qui avait débuté par le barreau, remuait et passionnait un nombreux public devant les tribunaux ordinaires. Ce procès, perdu devant la justice, fut gagné devant l'opinion. Pourtant l'émoi était grand, la portion arriérée ou simplement prudente du clergé était scandalisée. Lamennais n'hésita pas; confiant dans cette papauté dont il avait été jusqu'alors le champion le plus résolu, il partit pour Rome avec ses deux amis, afin d'obtenir l'approbation du saint-siége et de mettre fin aux attaques dont il était poursuivi. Il nous a laissé lui-même un récit de ce voyage qui est l'un des plus beaux livres de ce temps. Les *Affaires de Rome* sont tout un drame moral. Jamais le grand écrivain n'a déployé une plus magnifique éloquence. Il mêle avec un art

supérieur les poétiques descriptions de la nature italienne qu'il contemplait pour la première fois aux incidents si douloureux pour lui de son séjour dans la ville qui lui était jusqu'alors apparue comme la cité de Dieu. Il y arrive disposé à en baiser la poussière et il n'y trouve qu'une misérable étroitesse, qu'intrigues et cabales. Là où il croyait aborder le sanctuaire de la vérité, il ne rencontre que l'imposture au service de toutes les tyrannies; les marchands tenaient boutique sous ces voûtes sous lesquelles devait selon lui parler l'oracle de la vérité éternelle. Le pape avait été comme son Dieu; il l'interroge tout frémissant du désir d'en recevoir la lumière. Le Dieu se tait d'abord et refuse de s'expliquer pour ne pas se compromettre, puis quand il parle, c'est pour maudire tout ce qui fait le fond de la conscience de Lamennais. On peut s'imaginer quel bouleversement inouï produit dans cette âme orageuse une déception semblable. Moins patient que Luther qui a vu tomber aussi les écailles de ses yeux, dans la ville sainte, il s'écrie : « A Rome, ils vendraient tout, s'ils le pouvaient, ils vendraient le Père, ils vendraient le Fils, ils vendraient le Saint-Esprit. » Il sembla pourtant d'abord faire acte de soumission, après que Grégoire XVI eut lancé sa fameuse encyclique sur la liberté de conscience. Rappelons-en le passage capital, car il forme en

3.

quelque sorte le nœud de l'action dans les destinées du catholicisme contemporain :

« L'expérience, disait le pape, a fait voir de toute antiquité que les Etats qui ont brillé par leur puissance ont péri par ce seul mal : la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'amour des nouveautés. Là se rapporte cette liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la librairie, pour publier quelque écrit que ce soit. Quel homme en son bon sens dira qu'il faut laisser se répandre librement des poisons, les vendre et les transporter publiquement, les boire même, lorsqu'il y a un remède tel que ceux qui en usent parviennent quelquefois à échapper à la mort?

« De la source infecte de l'indifférentisme découle cette maxime absurde et erronée ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la liberté de conscience. »

La soumission de Lamennais n'était qu'une surprise du premier moment. Il se releva bientôt, opposant anathème à anathème. Son fameux livre des *Paroles d'un croyant* est l'explosion de son indignation. Il secoue la poussière de ses pieds contre la papauté et tout l'ordre social et monarchique qu'elle représente; il brûle ce qu'il a adoré au feu de ses colères et passe armes et bagages dans le

camp de la démocratie. Nous n'avons pas à l'y suivre ; sa carrière désormais n'appartient plus à notre sujet. Reconnaissons seulement qu'il y a une souveraine injustice à le traiter de renégat et d'apostat : étant donnée sa nature âpre et fougueuse, battue de l'orage dès l'enfance comme les roches de sa Bretagne, la cruelle déception qui l'atteignit à Rome devait amener le contre-coup le plus violent, et ceux-là n'ont pas le droit de le maudire qui ont des grâces d'Etat toutes spéciales pour expliquer l'encyclique de Grégoire XVI, de telle façon qu'ils y glissent cette damnée liberté de conscience contre laquelle elle a été expressément dirigée. Lamennais a beau se séparer ouvertement de l'Eglise catholique, son influence y demeure grande. Il a laissé comme un brûlant éclair au fond du cœur de ses anciens disciples Lacordaire et Montalembert ; ils n'en guériront pas, et ces fils soumis et valeureux de l'Eglise en seront souvent la plus grande inquiétude, car en réalité ils n'ont pas abjuré leurs plus nobles erreurs de jeunesse. Ils se croient fermement dociles au saint-siége, mais ce qu'ils ont de meilleur proteste et résiste. Comment en serait-il autrement ? Comment une abjuration serait-elle autre chose qu'une vaine forme ? La pensée dans l'homme n'obéit à aucune consigne, pas même à celle qu'il voudrait se donner à lui-même, pas plus

à un scrupule qu'à un calcul. Elle laisse passer la crise, puis elle se redresse invincible.

De 1834 à 1848 le catholicisme en France semble être unanime dans le sens de l'ultramontanisme, sauf une fraction du haut clergé qui continue la tradition gallicane, plutôt dans la pratique ecclésiastique que dans la littérature religieuse, par conséquent sans faire grand bruit ni produire grand effet.

Le siége de Paris, à la mort de Mgr de Quélen, fut occupé par un représentant éminent du gallicanisme moderne, Mgr Affre, dont la mort sublime sur les barricades de juin 1848, alors qu'il remplissait une mission pacifique, consacre à jamais la mémoire. Toute la portion active et jeune du catholicisme français incline à l'ultramontanisme et forme ce qu'on appelle le parti catholique, mot fâcheux qui mêle la religion à la politique. Cependant, si bien lié qu'il paraisse, le faisceau est destiné à se rompre. Deux tendances très-différentes sont réunies par les circonstances du moment; la première porte en elle le levain de Lamennais, elle veut nettement l'union de la liberté et de la religion, ce n'est point pour elle une ruse de guerre, c'est une conviction passionnée, profonde. La seconde tendance sous le nom de liberté n'entend que les droits ou plutôt les prérogatives de l'Eglise. Elle seule est

selon le cœur de Rome et dans l'esprit de l'encyclique de Grégoire XVI. Les deux tendances penchaient également alors vers l'ultramontanisme, parce que pour les libéraux sincères, il diminuait l'autorité de l'Etat, tandis que pour les autoritaires ecclésiastiques, il tendait à rétablir la théocratie et avec elle un despotisme complet au profit de l'Eglise. En attendant la scission qui ne saurait manquer dans une époque fiévreuse qui pousse tous les principes à leurs dernières conséquences, le parti catholique semble marcher de concert à la conquête des libertés religieuses. MM. de Montalembert et Lacordaire combattent sous le même drapeau que M. Veuillot; cependant de notables différences existent entre eux, en attendant qu'elles deviennent des divergences radicales et tranchées. L'harmonie est obtenue, les jours de représentations générales dans la presse ou dans les chambres. Maintenant que la correspondance de quelques-uns des principaux membres du parti a été publiée après leur mort, il est facile de se rendre compte de tous les tiraillements qui avaient lieu alors dans les coulisses. Rien n'est plus intéressant à cet égard que la correspondance de Lacordaire avec Madame Swetchine. Cette grande dame russe, convertie au catholicisme par Joseph de Maistre à Saint-Pétersbourg et fixée à Paris pendant la seconde moitié de sa vie, a exercé

une influence considérable dans le monde religieux. Elle l'a due à une rare distinction d'esprit et de cœur, à une admirable piété et à un dévouement inaltérable à ses amis. Ses écrits, publiés par M. le comte de Falloux et qui se composent en majeure partie de ses lettres, sont remarquables par l'alliance bizarre de l'ardeur des sentiments et de la subtilité presque byzantine de l'esprit. Le style est spirituel, mais parfois prétentieux. En tout cas l'âme est sincèrement à Dieu, mais sa piété est au fond mêlée de beaucoup d'étroitesse. Elle avait fait de son salon, présidé par elle avec une parfaite bonne grâce, un lieu de propagande, et pour ne pas donner aux bonnes résolutions le temps de se refroidir, un petit escalier tournant conduisait à une chapelle souterraine où l'on pouvait adorer le Saint-Sacrement. Madame Swetchine par ses amitiés variées était comme le point de jonction des deux tendances du parti catholique, qui se rencontraient et se neutralisaient ou se fusionnaient sur ce terrain d'aimable et pieuse causerie. Du reste elle s'y employait avec zèle et elle savait déployer un art infini pour faire disparaître toutes les dissonances. Au fond elle n'aimait pas la liberté, mais elle avait de chauds amis dans son camp et elle eût très-mal pris qu'on les attaquât. Mais aussi elle leur demandait bien des concessions, comme on peut s'en convain-

cre par sa correspondance avec Lacordaire. Elle eût volontiers rogné ses ailes et singulièrement bridé son essor, s'il eût été de ces hommes qui se laissent enchaîner. On voit par ses lettres à quel point l'ancien disciple de Lamennais était en suspicion de la part des purs et des exagérés, combien il soulevait de scandales dès qu'il était complétement lui-même. Il est d'un haut et douloureux intérêt de suivre toute cette histoire intérieure qui l'a usé.

Toujours est-il que les divisions, quoique profondes, furent presque complétement dissimulées au dehors pendant cette période qui dura jusqu'après la révolution de 1848. Quand sous le ministère de M. Guizot le parti catholique organisa vers 1843 sa grande croisade contre l'enseignement obligatoire de l'université, c'est-à-dire contre l'enseignement donné par l'Etat, en réclamant la liberté complète de l'enseignement à tous ses degrés, il combattit comme une armée compacte dans les journaux et à la tribune, il s'attaqua avec énergie à ce qui lui semblait défectueux dans la direction des hautes études philosophiques alors conduites par l'illustre fondateur de l'éclectisme, M. Cousin, qui sous ce nom élastique faisait enseigner d'office un mélange de spiritualisme et de rationalisme prudent. Quand M. de Montalembert s'écria à la tribune de la chambre des pairs, en s'adressant à ses adversaires :

Vous êtes les fils de Voltaire et nous sommes les fils des croisés, il parla vraiment ce jour-là pour tout le parti catholique sans distinction. C'est que tant qu'il s'agissait de demander la liberté de l'instruction publique, les deux fractions de ce parti poursuivaient un intérêt commun qui était l'abolition du joug universitaire, quitte à se diviser le lendemain de la victoire.

La révolution de 1848 n'apporta pas immédiatement un changement considérable dans la situation des diverses fractions du catholicisme. Celui-ci put reconnaître à la tolérance et même à la faveur dont il jouit au lendemain de la chute du trône de Louis-Philippe combien il sert mieux ses vrais intérêts en ne s'appuyant pas sur le pouvoir civil. Tout le monde savait qu'il avait été tenu à l'écart ou du moins qu'il n'avait pas contracté une alliance étroite avec la monarchie de juillet. Cela suffit pour qu'il n'eût point à souffrir du triomphe de la révolution. Bien plus, elle vint au-devant de lui et demanda à son clergé de bénir ses arbres de liberté. Le mot mordant et spirituel d'un ouvrier qui, assistant à l'une de ces cérémonies si fréquentes alors, s'écria : *Ce n'est pas cela qui le fera croître*, n'a été que trop justifié, mais il n'exprimait pas alors la pensée générale. Le gouvernement provisoire fut plein de ménagements pour le clergé et ne songea pas à

toucher à son traitement. Il faut reconnaître que les principaux représentants du catholicisme acceptèrent sans tristesse les événements de février et qu'ils chantèrent de bon cœur le *Te Deum* d'une révolution qui les débarrassait d'un pouvoir au fond hostile à leurs prétentions. Pendant cette période toutes les voix semblèrent d'accord dans le parti catholique ; quelques-unes chantaient bien quelque peu au-dessus du ton en manifestant leur admiration pour la démocratie, tandis que quelques autres restaient au-dessous par manque d'enthousiasme. Mais la dissonance ne se produisait pas encore. Elle éclata à l'occasion de la discussion sur une nouvelle loi pour l'instruction publique qui eut lieu en 1850. On était en pleine réaction contre la république. Les diverses fractions du parti conservateur et monarchique s'étaient coalisées pour conjurer le péril commun. Les anciens universitaires étaient très-disposés à faire de larges concessions aux catholiques afin de raffermir le principe d'autorité. Ce n'était nullement de leur part un retour à la foi chrétienne, c'était affaire de propriétaires qui cherchent un ciment solide pour leurs murs de clôture. L'Eglise paraissait la meilleure compagnie d'assurance pour les biens-fonds, et les curés étaient appelés en ligne pour doubler les gendarmes reconnus impuissants à eux seuls. Un bon nombre de catho-

liques libéraux eurent le tort d'entrer dans cette alliance « La constitution actuelle, disaient-ils, est le radeau où nous nous sommes rencontrés comme des naufragés. Efforçons-nous de le faire aborder au rivage. » Ce rivage, c'était le rétablissement de la société sur des bases catholiques. Pour y arriver, on trouva bien plus commode de se servir de cette vieille machine à despotisme qui s'appelait l'université, contre laquelle on avait dépensé tant d'éloquence. On se gardait bien de demander cette fameuse liberté de l'instruction dont on avait fait son arme de guerre sous le gouvernement précédent. On profita de ce que les maîtres du monopole universitaire étaient disposés à livrer la place au catholicisme et, comme on l'a dit spirituellement, on s'y glissa par une poterne. En d'autres termes on fit au clergé une part léonine dans la direction de l'université à tous ses degrés, dans son conseil supérieur comme dans toutes les académies de province; on lui accorda de telles immunités pour l'instruction élémentaire que l'enseignement laïque ne pouvait presque pas tenter la concurrence. Cette déplorable loi qui dans ses dispositions principales nous régit encore est la grande faute de la fraction du parti catholique qui avait obéi jusqu'alors à la voix de M. de Montalembert. L'autre fraction que nous aurons rarement l'occasion de louer, celle que conduit

M. Veuillot, demeura plus fidèle aux vrais principes et combattit le monopole universitaire sous cette forme nouvelle. La scission fut ouverte, elle ne fit que s'aigrir désormais.

Les événements de décembre 1851 amenèrent une déchirure profonde, irrémédiable. Dans l'abaissement de la patrie livrée sans partage au despotisme, dans ce naufrage de toutes les espérances avouables, de toutes les libertés, dans le silence de toutes les voix généreuses, un cri de triomphe, un alleluia retentit, il venait du camp catholique violent. Le sang fumait encore dans les rues de Paris, les défenseurs de la constitution étaient traqués comme des bêtes fauves, quiconque avait au cœur un sentiment de dignité frémissait de douleur et d'indignation. C'est ce moment que choisit le journal de M. Veuillot pour louer le ciel de tout ce qui venait de s'accomplir. La liberté avilie, abattue, un bâillon sur les lèvres, foulée aux pieds par la force déchaînée, supprimée pour de longues années, voilà ce qui ravissait cette feuille cynique et avec elle une portion considérable du clergé qui espérait tout de la servitude où il voyait son alliée naturelle. Cette tendance grossièrement absolutiste ne fit que se prononcer tous les jours davantage. Grâce à Dieu, l'Eglise catholique de France n'appartenait pas tout entière à cette horde trop nombreuse et trop ap-

prouvée en haut lieu. La tendance vraiment libérale qui avait commis bien des fautes et fait bien des concessions surtout dans les derniers temps, mais qui avait conservé son instinct généreux, releva la tête et répondit avec une énergie indignée aux odieuses congratulations qui retentissaient de toutes parts. Maintenant que l'ancien parti catholique s'est partagé, il est temps de faire mieux connaître les chefs de ses deux fractions, appelés à jouer le rôle principal dans la lutte acharnée qui va se livrer avec des chances bien inégales, car, ne l'oublions pas, au point de vue de l'orthodoxie catholique la partie est perdue d'avance pour les libéraux; ils ont, comme on dit vulgairement, du plomb dans l'aile depuis l'encyclique de Grégoire XVI.

Le parti haineux, violent, qui maudit toutes les libertés, s'est personnifié dans un homme qui est incontestablement le plus grand insulteur de la presse contemporaine; c'est le trop célèbre rédacteur de l'*Univers religieux*, M. Louis Veuillot, qui a transporté au service de l'Eglise la fougue révolutionnaire et ce que la démagogie peut avoir de plus âpre. Il a certainement un talent vigoureux de satiriste impitoyable, mais aussi il ne se refuse rien et ne recule devant aucune personnalité, quelque injurieuse qu'elle soit. Quiconque n'est pas absolument avec lui n'est plus bon qu'à être jeté à la voirie et

il s'emploie diligemment à cette exécution. Son bonheur est d'exaspérer la société moderne et libérale ; il la traite comme un taureau devant lequel on agite un chiffon rouge. Il s'en va chercher dans le passé de l'Eglise ce qu'il y a de plus compromettant, de plus odieux à la conscience moderne, l'inquisition, la révocation de l'édit de Nantes, ou bien il exhume, pour les glorifier, les plus tristes mémoires, comme celle du cardinal Dubois, ravi quand il a pu provoquer l'indignation des amis de la liberté. Sa polémique est une suite de défis arrogants à toutes les opinions courantes ; sa main est levéè contre tous. Ses deux pamphlets les plus célèbres sont : *les Parfums de Rome* et *les Odeurs de Paris ;* on comprend l'antithèse. La société française est dépeinte avec une telle crudité de pinceau et un tel cynisme de langage que l'on est constamment saisi de dégoût. M. Veuillot n'a pas assez de sarcasmes pour ceux de ses coreligionnaires qui prétendent unir le catholicisme à la liberté politique. Il a dirigé contre eux ses traits les plus cruels. Ce qui fait la force de ce pamphlétaire dévergondé, c'est qu'on le sait au fond très-approuvé du saint-siége ; il en reflète les idées intimes. C'est un lansquenet du pape qui frappe au bon endroit. Certainement, quand on retracera l'histoire de l'athéisme contemporain, on tiendra bon compte du succès que lui a valu un apolo-

giste de halle et de carrefour tel que M. Veuillot, car si quelqu'un pouvait inspirer l'horreur de la religion, c'est bien lui. Ce dévot furibond servira de circonstance atténuante à tous les impies de son temps.

Quand on a nommé Achille, à quoi servirait la nomenclature de ses pâles lieutenants? Quand M. Veuillot a parlé, qui pourrait-on entendre à côté de lui? La voix de ce Cerbère couvre toutes les insultes qui glapissent à sa suite. Cependant l'épiscopat lui a fourni ces dernières années deux acolytes assez distingués. Mgr l'évêque de Nîmes enferme dans ses mandements tout le fiel dont ce genre de littérature est susceptible, et Mgr de Poitiers ne donne pas tous les jours la comédie, comme lorsqu'il fit l'oraison d'un prétendu martyr de la cause papale, qui lui joua le sort de ressusciter sous la forme d'un vulgaire fripon. Défenseur de l'ultramontanisme le plus outré, Mgr Pie a écrit des mandements dignes de figurer dans l'*Univers*. Citons aussi Mgr de Montauban, qui mérite de prendre rang parmi les *zelanti;* une portion considérable du clergé de province marche sous la direction de ces coryphées de l'ultramontanisme. L'*Univers* réunit pour lui les avantages de la bonne doctrine et des amusantes méchancetés, il édifie et il déride tout ensemble. « Quand je bois mon café et que je lis mon

Univers, disait un bon curé de campagne, je suis le plus heureux des hommes. »

Voilà pour le parti violent du catholicisme. Passons au parti qui aime la liberté et qui n'a pas chanté l'hosanna du despotisme.

Nous avons tout d'abord une figure très-originale dans le haut clergé : c'est Mgr Dupanloup, l'évêque d'Orléans. Impétueux, il l'est toujours; son tempérament est bouillant, sa verve facile, animée; c'est un évêque journaliste qui a un grand art de discussion. Auteur d'écrits estimés sur l'éducation, il doit sa réputation avant tout à ses talents de controversiste toujours sur la brèche. Il a notoirement pris parti contre l'*Univers*, d'abord dans une thèse qui semblait uniquement littéraire. Un abbé Gaume, devenu évêque depuis lors, avait imaginé de combattre les études classiques sous le nom de *ver rongeur*. M. Dupanloup, esprit cultivé, prélat destiné à l'Académie française, a stigmatisé cet obscurantisme barbare, qui n'est pas du reste dans les traditions romaines. Il s'est toujours montré partisan de la liberté politique, pourvu qu'on n'eût pas l'indiscrétion de la réclamer à Rome. L'abbé Cœur, évêque de Troyes, mort depuis; Mgr Sibour, archevêque de Paris, frappé par le poignard d'un assassin au moment même où il faisait faire un procès à

l'*Univers* pour l'exagération de sa polémique, appartenaient à la même tendance.

Trois hommes ont surtout marqué dans le parti du libéralisme catholique. Ce sont d'abord les deux anciens disciples de Lamennais, l'abbé Lacordaire et M. de Montalembert. Le premier avait renouvelé les fêtes de la grande éloquence sous les voûtes de Notre-Dame; on avait beau le tenir en suspicion et à l'écart à la suite de sa collaboration avec Lamennais, il avait suffi qu'il élevât la voix dans une petite chapelle du collége Stanislas, pour que sa magnifique parole eût un retentissement tel qu'il fallut bien, malgré les clameurs immenses du bigotisme, le faire monter dans la chaire de l'église métropolitaine. On prit ses précautions, on lui demanda communication de ses plans de discours. Mais une fois livré à la fougue de l'inspiration, le torrent emportait tout, et on cherchait vainement au banc de l'archevêché à retrouver, dans l'ardente improvisation de l'orateur, le canevas approuvé. Il côtoyait les abîmes, sans y tomber pourtant, mais le souffle qui l'animait était tout moderne et libéral. On connaît son entreprise de ressusciter l'ordre des Dominicains en France; la robe blanche du moine ne faisait qu'un contraste de plus avec sa manière toute laïque de penser et de parler. Ses conférences prêtent à bien des critiques : le raisonnement frise souvent

le sophisme, la dialectique y est plus d'une fois fantaisiste, et après tout, le fond même du vieux dogme catholique est défendu par lui. Mais une flamme généreuse circule au travers de tout le discours; elle le traverse parfois, et alors l'auditoire subjugué, entraîné, subit la commotion électrique de la grande éloquence. Ce qui surnage toujours, c'est un ardent amour de la liberté. Au lendemain du coup d'Etat, il s'exprima avec une telle énergie dans un sermon prêché à Saint-Roch, que toutes les chaires de Paris furent désormais fermées à l'illustre dominicain. On ne l'y entendit de nouveau qu'à son discours de réception à l'Académie française. Depuis sa mort, arrivée en 1861, le public a été initié aux secrets de sa vie intérieure. Ce brillant orateur, qui faisait parfois l'effet d'un tribun, était en réalité un vrai moine par l'austérité. Il se livrait en secret à des macérations inouïes, qui ont certes abrégé sa vie. Il avait soif d'humiliation et de souffrances, et ne reculait pas devant un ascétisme qu'un fakir eût difficilement surpassé. Au fond, Lacordaire a immensément souffert du conflit intérieur entre ses convictions de jeunesse, qui répondaient à ses instincts les plus profonds, et sa soumission sincère, mais forcée, à la papauté. Il sentait bien qu'au-dessus de la lettre il y avait l'esprit, et que celui qui soufflait à Rome n'animait ni

son âme ni sa parole. Son autobiographie, que l'on a appelée avec raison son testament, et qui a été publiée par les soins de M. de Montalembert, nous initie mieux que sa correspondance avec Madame Swetchine à ce douloureux partage du cœur et de l'esprit, entre son attachement à un dogme intraitable et son sincère amour de la liberté. Ces admirables pages font revivre avec sa vraie physionomie, tout ensemble forte et ardente, ce généreux esprit à qui la mort a épargné les luttes suprêmes où sa tendance se trouve actuellement engagée (1).

M. de Montalembert a été le digne émule et l'ami fidèle du grand prédicateur dominicain. Plus mobile, plus emporté par nature, il a eu plus de peine à se défendre des puissantes attaches qui le liaient à Lamennais; mais aussi, pendant un temps, la rupture a été plus radicale. Il y a même eu une phase où il a paru préférer l'Eglise à la liberté; c'est pendant la violente réaction qui suivit la révolution de 1848. Il n'eut pas, à la veille des événements de 1851, l'attitude qui convenait à son passé. L'horreur de la démagogie l'inclina un instant vers le césarisme; mais comme il s'est relevé de cette défaillance! avec quelle magnifique éloquence il a foudroyé l'absolutisme et ses suppôts, surtout ceux qui étaient le

(1) Voir le *Testament de Lacordaire*, publié par M. de Montalembert.

plus près de lui et déshonoraient le catholicisme par d'indignes alliances! Sincèrement chrétien, toujours passionné et véhément, il est revenu à son vrai drapeau, et nous verrons avec quel courage il a su le déployer en face des préjugés les plus tenaces. La race anglo-saxonne n'a pas d'admirateur plus fervent et plus éclairé que ce gentilhomme catholique.

Le troisième chef du parti catholique libéral était, en 1852, un jeune professeur de la Sorbonne, M. Frédéric Ozanam, enlevé avant quarante ans, par une maladie de poitrine, à la plus brillante carrière. Il avait l'avantage inappréciable d'être en relation constante avec la jeunesse universitaire, par son cours sur les littératures étrangères, riche de savoir et d'éloquence. En même temps, il avait été l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul, société laïque destinée à visiter les indigents et à former entre les jeunes catholiques un lien d'active charité. Ozanam unissait aux plus beaux dons de l'intelligence une piété admirable. Déjà malade et exténué, on le voyait gravir les étages des maisons indigentes pour apporter aux pauvres le secours matériel et la parole sympathique. Grâce à lui, l'association avait grandi rapidement, et elle était animée à ses débuts de la plus pure charité. Ozanam avait toutes les plus géné-

reuses passions de la jeunesse, à commencer par celle de la liberté. Lui aussi rêvait l'alliance entre ses plus chères croyances humaines et sa foi religieuse. Cette pensée était l'âme même de son enseignement, qui obtenait à la Sorbonne un très-grand succès, par la sûreté de l'érudition et l'éclat enfiévré d'une éloquence qui l'épuisait. Il avait des mots d'une singulière hardiesse, tels que celui-ci : « Il y a des gens qui ne croient à leur Dieu que quand on lui a jeté un manteau de pourpre sur les épaules. » — « Non, non, disait-il une autre fois, je ne crois pas que le feu ait jamais eu le pouvoir de vaincre une pensée, si fausse et si détestable qu'elle soit. » Rien n'est touchant comme la résignation de M. Ozanam, quand il apprit qu'il devait sacrifier, dans sa plus verte maturité, tout ce qui faisait pour lui le prix de l'existence, le bonheur domestique le plus pur, la carrière la plus belle et la plus utile, l'avenir le plus brillant. Je ne connais rien de plus admirable que sa mort, racontée par le père Lacordaire.

Citons encore, parmi les adhérents de la même tendance, le prince de Broglie, représentant éminent d'une des familles les plus respectées de France, petit-fils de Madame de Staël, fils du duc de Broglie, qui est l'un des types les plus purs, les plus fermes de l'homme d'Etat libéral et chrétien,

inflexible soutien de la justice. M. A. de Broglie a noblement porté ce redoutable héritage. Historien éminent de l'Eglise du quatrième siècle, son talent n'est jamais plus remarquable que dans la polémique religieuse ou politique; il y porte une fière ironie qui donne à son éloquence un tour singulièrement incisif. On reconnaît qu'il n'a pas respiré l'atmosphère orageuse de l'école de Lamennais. La liberté a été pour lui un bien de famille non contesté; il la réclame avec moins de passion et parfois moins de largeur que M. de Montalembert, mais aussi on n'aura aucune inconséquence politique à lui reprocher. Quant au libéralisme de M. de Falloux, il ne le tient ni de la tradition de famille, ni de l'apostolat lamenaisien. Par nature, par souvenir, il appartient au légitimisme le plus pur. Il a écrit la *Vie de Pie V*, l'inquisiteur, et il a déclaré dans ce livre que la tolérance est la vertu des siècles sans foi. On ne saurait donc voir en lui un libéral de principe. Toutefois, après le coup d'Etat, il a nettement rompu avec le catholicisme absolutiste, et il a pris rang parmi les défenseurs des libertés publiques. Le *Correspondant*, recueil mensuel, est devenu l'organe de ce grand parti catholique libéral, et lui a dû son très-remarquable succès. Gardons-nous d'oublier le groupe si intéressant du nouvel Oratoire français ressuscité par le père Gratry, l'ai-

mable et sympathique apologiste du christianisme moderne, mêlant un peu trop le calcul différentiel à la démonstration morale, mais toujours éloquent, élevé, large, très-épris de liberté, quoique trop indulgent pour la société de Jésus; nature expansive, désireuse de concilier l'inconciliable dans la théorie et la pratique, mais sachant aussi déployer, comme nous le verrons, le plus admirable courage au service de ses convictions. Signalons encore, en dehors et au-dessus de ces deux partis tranchés, un homme éminent, M. Arnaud de l'Ariége, qui a représenté les idées démocratiques à nos assemblées républicaines avec un généreux talent, en les associant à des convictions profondément chrétiennes. Déjà, à cette époque, il avait de beaucoup dépassé la fraction libérale du catholicisme, en réclamant ouvertement la pleine séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme condition première du développement supérieur de l'individu par une foi vraiment personnelle.

Le gallicanisme proprement dit s'était reconstitué depuis quelques années, il formait une troisième fraction peu importante par le nombre, mais qui comptait des adhérents très-distingués. L'abbé Guettée, historien érudit de l'Eglise de France, avait cherché une base solide aux résistances à l'ultramontanisme dans les traditions nationales. Son livre lourd et mal écrit était un arsenal bien

fourni contre Rome. Au même parti appartenait avec non moins de décision un théologien éminent, M. l'abbé Maret, professeur de théologie à la faculté de Paris, connu par de solides écrits contre le panthéisme et aussi contre l'école dite traditionaliste, qui pour mieux asseoir l'autorité de l'Eglise renversait tous les fondements rationnels de la vérité dans l'homme. L'abbé Maret, bien que catholique orthodoxe, était hostile aux prétentions exagérées de la papauté, et se montrait plus préoccupé des anciens droits de l'Eglise de France que l'abbé Lacordaire avec qui il avait pourtant fondé l'*Ère nouvelle* en 1848. Le saint-siége ne lui a pas pardonné cet esprit d'indépendance, car il a mis beaucoup de mauvaise grâce à confirmer sa nomination à un évêché *in partibus;* on prétextait qu'il était atteint de surdité. Il avait en effet l'oreille dure, quand il s'agissait d'accepter les consignes de la cour romaine. C'était aux yeux de celle-ci une infirmité sans remède. Mais la fraction gallicane la plus franchement accusée, la plus décidément libérale, était enfermée dans l'étroite mansarde d'un anachorète de la philosophie, M. Bordas-Demoulin, connu par de beaux travaux philosophiques sur Descartes; avec son disciple M. Huet, il composait toute l'école, mais celle-ci rachetait cette faiblesse numérique par l'indomptable énergie, la foi vaillante de son chef.

M. Bordas-Demoulin vivait dans la retraite et la pauvreté, ne voulant abaisser d'aucune manière sa fière indépendance, faisant entendre des imprécations de prophète indigné contre les abaissements de l'Eglise et affirmant avec puissance que c'en était fait d'elle, si elle ne s'associait pas ouvertement à la démocratie. Il insistait avant toute chose sur le devoir pour elle de rompre tout lien avec les pouvoirs temporels, afin de recommencer, avec une croix de bois dans les mains et une parole de liberté sur les lèvres, la conquête d'un monde qui lui échappait. M. Bordas-Demoulin a développé ces grandes pensées dans son livre *des pouvoirs constituants de l'Eglise* où il a résumé son système. M. Huet leur donnait une circulation plus large dans des écrits courts et vifs, animés du même souffle austère et libéral. L'école de M. Bordas-Demoulin restera certainement l'une des manifestations les plus intéressantes et les plus respectables de ce temps. Telle était la situation des esprits dans l'Eglise catholique de France au lendemain du coup d'Etat de décembre et en partie sous l'influence de ces tristes événements. Nous connaissons maintenant ses principales fractions, et les hommes qui y jouent un rôle prépondérant. Nous sommes préparés à comprendre les troubles et les conflits qui vont être provoqués dans les années suivantes par les déci-

sions auxquelles la cour de Rome s'est laissé entrainer.

III.

La première de ces décisions a été la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854. Il est parfaitement inutile de faire ressortir la gravité de ce coup d'audace de la papauté ; quelque importante que fût en soi la décision doctrinale qui devait favoriser sans mesure le courant de la *mariolâtrie*, le fait d'avoir osé promulguer un dogme sans concile était la plus dangereuse et la plus insolente des innovations de l'ultramontanisme. Jamais on n'avait rien vu de semblable. Toujours dans le passé on avait réservé à l'Eglise régulièrement représentée le droit si grave des définitions de doctrine. Or rien ne ressemblait moins à un vrai concile que la consultation par lettre des principaux évêques et que la réunion hâtive d'un certain nombre d'entre eux à Rome. Dans un autre temps moins ignorant que le nôtre des choses religieuses, un pareil attentat de la papauté eût mis le feu aux quatre coins du monde, ou plutôt la crainte de l'opinion publique eût écarté tout projet semblable. Le *Gesù* de Rome savait fort bien qu'il n'avait point à redouter d'ébranler beaucoup les esprits par une tentative qui

dépassait tout ce qu'on avait vu dans ce genre jusqu'alors. La joie fut immense dans le camp des fanatiques de la papauté. Le parti de l'*Univers* monta au Capitole et entonna le cantique de Siméon. Il avait vu en effet se lever le jour glorieux pour lui de l'asservissement absolu de l'Eglise. La fraction plus libérale de l'ultramontanisme n'éprouva aucun scrupule à acclamer le nouveau dogme. Le *Correspondant* fit chorus à l'*Univers*. Il n'y eut que le vieux gallicanisme qui se sentit frappé au cœur. Les hommes éminents par la position qu'il comptait dans ses rangs se bornèrent à gémir en silence, mais nous savons combien pour plusieurs d'entre eux ces jours furent amers et douloureux. MM. Bordas-Demoulin et Huet firent entendre une énergique protestation. Dans un livre intitulé : *Essai sur la réforme catholique*, ils montrèrent l'antique tradition foulée aux pieds par les jésuites de Rome. « Quel crime, s'écrie M. Huet, que de se jeter au travers de cette perpétuelle succession de la vérité ! Quel crime surtout de la part de ceux qui ont les premiers la mission de l'enseigner, qui ont juré solennellement de la défendre ! » Ces courageux opposants n'hésitent pas à taxer le nouveau dogme d'hérésie, « Comme il renferme, disent-ils, toutes les corruptions, il conduit invinciblement à réclamer la réforme radicale et complète. Le temps ne souffre ni

concession ni délai. Quand l'attentat contre la révélation de Dieu est manifeste, se soumettre n'est pas obéissance mais apostasie et renoncement à la foi de Jésus-Christ (1). » MM. Bordas-Demoulin et Huet disaient tout haut ce que bien d'autres pensaient et murmuraient. La protestation la plus énergique fut celle d'un vieux prêtre, l'abbé Laborde, homme universellement respecté, qui, à l'annonce de ce qui se préparait à Rome, partit pour le centre de la catholicité, s'imaginant dans sa naïveté que la voix de la vérité serait entendue par les princes de l'Eglise, alors même qu'elle n'aurait pour organe qu'un humble vicaire de campagne. Il apportait au saint-père un écrit court et énergique ainsi intitulé : *La croyance à l'Immaculée Conception ne peut devenir un dogme de foi.* Il faut lire le récit des persécutions dont il fut l'objet de la part de la police pontificale. Traqué comme un malfaiteur, embarqué de force, il revint mourir en France sur un grabat d'hôpital où, de sa main mourante, il achevait une dernière protestation contre les erreurs nouvelles. La plainte du juste a beau n'être pas écoutée sur la terre, elle a été entendue du ciel, et l'arrêt rendu par le moribond contre les usurpations de la papauté est celui de Dieu même, il ne sera pas cassé.

(1) P. 605.

Les événements politiques dans leur marche précipitée sont venus compliquer singulièrement la crise intérieure du catholicisme. Le plus grave de ces événements a été la guerre d'Italie, qui a abattu dans la Péninsule le pouvoir autrichien, protecteur naturel de la papauté. Celle-ci, bientôt dépourvue de plusieurs de ses plus belles provinces, menacée dans la possession des autres qui frémissaient sous son joug, a naturellement pris l'attitude la plus violente vis-à-vis du nouveau royaume italien qu'elle a ouvertement excommunié. La politique d'ancien régime a revêtu à ses yeux un caractère vraiment sacré, puisque c'est à elle seule qu'elle peut demander la conservation de son pouvoir temporel. C'est ce qui explique que depuis la guerre d'Italie en 1859 la réaction ait trouvé plus de faveur que jamais à Rome, et que la haine de la liberté civile et religieuse y ait pris les proportions du fanatisme. L'absolutisme dans tous les sens est pour la papauté le rempart du pouvoir temporel, lequel ne se justifie qu'à ce point de vue. Il nous est maintenant facile de comprendre par quelle voie le saint-siége a été conduit à l'encyclique de décembre 1864 et au *Syllabus*. Certainement il ne se fût pas laissé entraîner à ces inqualifiables imprudences, s'il ne s'était pas cru en état de guerre et d'agression permanente. Tout progrès de la liberté lui semble faire

tomber une pierre de la muraille derrière laquelle il défend sa suzeraineté politique. Aussi lui court-il sus comme à l'ennemi véritable, quand même le libéralisme catholique se montre plein de ménagements à son égard, et s'arrête devant son pouvoir temporel comme devant un terrain réservé qui doit faire exception aux principes généraux de la société moderne. Le *Correspondant* en sait quelque chose. Le pape a raison, la logique des choses ne s'arrête pas selon nos caprices, et nous avons beau vouloir être inconséquents, nous n'y parvenons qu'à moitié. Il n'est pas possible de plaider la cause de la liberté à Paris et de la combattre à Rome. On ne peut plus dire : Vérité de ce côté des Alpes; erreur au delà! Le catholicisme libéral, qu'il le veuille ou non, prend part à la grande croisade contre l'absolutisme pontifical et à ce long siége de Rome qui finira bien par renverser les murailles de cette Chine de l'Occident. Ces considérations expliquent les conflits intérieurs du catholicisme et les condamnations obtenues contre ses plus illustres défenseurs. C'est que toutes leurs apologies pour déguiser ou maintenir les abus de la papauté temporelle ne lui faisaient pas autant de bien qu'ils ne lui causaient de mal en revendiquant la liberté d'une manière générale.

Et cependant les catholiques du *Correspondant*

ne s'épargnèrent pas à la défense du temporel. Au lieu de se contenter des justes reproches que méritait la politique tortueuse et souvent machiavélique de ses gouvernants, ils accablèrent l'Italie de leur haine, uniquement parce qu'elle avait touché aux biens de l'oint du Seigneur ; ils dirigèrent contre elle dans leurs journaux la polémique la plus passionnée, sans vouloir jamais comprendre tout le mal que lui avait fait la papauté, qui avait été l'éternel obstacle à son affranchissement et qui ne cessait de lui souhaiter tous les échecs. Quand M. de Cavour prit pour lui l'un des plus beaux mots du comte de Montalembert : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, peu s'en fallut que le parti catholique libéral n'y ait vu un blasphème. Orateurs, publicistes, évêques, tous déchirèrent à l'envi la nation italienne et insultèrent à ses aspirations. Mgr l'évêque d'Orléans rivalisa avec son collègue de Poitiers pour la traîner dans la boue et pour exalter la beauté, la douceur, le libéralisme du régime pontifical. Le parti du *Correspondant* fit plus que consacrer sa plume à la cause du temporel ; il lui fournit sa plus illustre épée dans la personne du général Lamoricière, le vaincu de Castelfidardo. Il n'y eut qu'une seule voix dans le camp catholique qui ne fit pas chorus avec les défenseurs du prêtre-roi, ce fut celle de M. Arnaud de l'Ariége, qui publia en 1858 un

livre intitulé : *l'Italie*, dans lequel il protesta, au nom de la religion, contre ces funestes confusions de la foi et de la politique. Nous ne pouvons résister au désir d'en citer le fragment suivant, qui maintient l'honneur et la tradition du spiritualisme chrétien au milieu de la fièvre théocratique :

« Dès qu'en un point quelconque du monde civilisé une atteinte grave est portée au droit de la conscience, toute conscience se sent solidaire, et à l'instant même s'élève une protestation universelle.

« Qu'à Rome un enfant juif soit enlevé à sa famille par des prêtres fanatiques, tout homme ami de la justice, qu'il soit rationaliste, qu'il soit protestant, qu'il soit catholique, oublie sa foi religieuse pour ne songer qu'au droit du père outragé. Qu'en Espagne, des chrétiens dissidents soient condamnés pour leurs actes religieux par la justice temporelle, l'Alliance israélite universelle fait entendre, en faveur de ses frères chrétiens, la plus noble, la plus touchante des revendications.

« Rome seule, au milieu de ce concert des peuples civilisés, manquera-t-elle à sa mission ? Lorsque la liberté est le premier besoin de ce siècle, besoin tellement impérieux que ceux-là mêmes qui la maudissent au fond du cœur sont obligés d'en prendre le masque; lorsqu'elle est l'étoile vers laquelle sont tournés les regards de tous les opprimés de la terre,

la Rome temporelle des papes restera-t-elle l'obstacle insurmontable ? Cette situation qui tient en échec et l'Italie et l'univers chrétien, est un immense malheur et presque un défi de l'esprit du passé aux aspirations du monde civilisé.

« Aussi, nul événement s'accomplissant en Europe ne doit faire perdre de vue ce grand intérêt qui domine tous les autres. Que les peuples ne l'oublient pas, toute conquête libérale sera précaire, toute solution sera incomplète tant que la question ne sera pas radicalement tranchée à Rome par l'abolition de la papauté temporelle. Voilà pourquoi, depuis des années, nous en avons fait notre *Delenda Carthago*.

« Il faut, du reste, que toute institution subisse l'épreuve de la liberté. L'obstination du clergé catholique à s'appuyer sur une base politique ne persuade que trop au monde libéral que l'Eglise n'a pas d'autre fondement, et que ce fondement venant à manquer, l'édifice croulera tout d'une pièce. »

Un tel langage devait déplaire à Rome, mais en revanche,la papauté était tenue de marquer sa gratitude aux hommes éminents qui s'étaient constitués ses champions ! Pourtant elle ne l'accordait vraiment et sans réserve qu'à ceux qui la servaient tout à fait selon son gré, et qui avaient compris qu'en définitive la cause de l'absolutisme était sa propre

cause. Elle redoutait l'appui des catholiques libéraux, parce qu'elle sentait bien que le souffle qui les animait n'était pas son esprit et que c'était bien le même souffle qui, après avoir réveillé l'Italie, la soulevait maintenant contre elle. Elle comprenait qu'il n'est pas longtemps possible de célébrer la liberté civile et surtout la liberté de conscience dans tous les pays et de les proscrire sur un seul point de l'univers. Aussi l'instinct de la conservation la rendait plus perspicace et plus logique que ces pieux chevaliers du libéralisme catholique, qui brûlaient de feux contradictoires en se consacrant à la fois à la papauté temporelle et à la liberté. Ce malentendu devait être promptement dissipé, et rien ne hâta plus la rupture ouverte que la grande manifestation libérale qui eut lieu au congrès catholique de Malines, au mois d'août 1863. Ce fut l'ancien disciple de Lamennais, M. de Montalembert, qui en prit l'initiative avec des accents qui rappelaient singulièrement le vieil homme, je veux dire le fougueux rédacteur de l'*Avenir*. Il faut lire dans son ensemble les deux discours qu'il prononça les 20 et 21 août 1863, et qui, réunis en brochure, résument avec une splendide éloquence tous les principes du catholicisme libéral, sans oublier ses inconséquences. Dans ces harangues enflammées, M. de Montalembert reprend son bien dans l'héritage de Cavour, et

développe de nouveau la fameuse devise : l'Eglise libre dans l'Etat libre. Sans doute, il débute par des réserves; il appelle l'illustre ministre qui a fondé l'unité italienne un grand criminel; il essaye non sans peine d'établir comment ses idées sur la pleine indépendance de l'Eglise se concilient avec la théocratie romaine et comment, selon la phrase consacrée, les deux pouvoirs doivent être unis à Rome pour être séparés ailleurs. Mais toutes ces concessions, qui sont parfaitement sincères chez lui, ne font que donner plus de relief à ses énergiques revendications libérales. Il déclare hautement qu'il n'y a rien à regretter dans le passé, que l'Eglise doit résolûment tourner le dos à l'ancien régime et user loyalement des grandes libertés modernes, du suffrage universel, de l'association, de la presse et des cultes. C'est à cette dernière liberté que le grand orateur consacre son discours tout entier, afin de dissiper tous les malentendus. Laissons-le parler lui-même; on verra plus tard l'importance qu'a cette citation dans l'histoire du catholicisme contemporain :

« De toutes les libertés dont j'ai pris jusqu'à ce moment la défense, la liberté de conscience est à mes yeux la plus précieuse, la plus sacrée, la plus légitime, la plus nécessaire. J'ai aimé, j'ai servi toutes les libertés; mais je m'honore d'avoir été le soldat de celle-là.

« Encore aujourd'hui, après tant d'années, tant de luttes et tant de défaites, je ne puis en parler qu'avec une émotion inaccoutumée. Oui, il faut aimer et servir toutes les libertés; mais, entre toutes, c'est la liberté religieuse qui mérite le respect le plus tendre, qui exige le dévouement le plus absolu; car c'est elle qui plane sur les régions les plus hautes et les plus pures, en même temps que les plus vastes; c'est elle dont l'empire s'étend des profondeurs de la conscience individuelle aux plus éclatantes manifestations de la vie nationale. Elle est la seule qui illumine deux vies et deux mondes, la vie de l'âme comme la vie du corps, le ciel comme la terre; la seule qui importe également à tous les hommes sans exception, au pauvre comme au riche, au fort comme au faible, aux peuples comme aux rois, au dernier de nos petits enfants comme au génie de Newton ou de Leibnitz.

« Et cependant, chose étrange et douloureuse! c'est cette liberté, la plus délicate, la plus exposée de toutes, celle qu'il faudrait craindre d'effleurer du bout de son doigt; c'est elle qui, proclamée partout en droit, en théorie, est presque partout, en fait, la moins comprise, la moins respectée, la moins préservée de mille atteintes grossières ou perfides, trop souvent inaperçues ou impunies.

« Il me faut d'ailleurs l'avouer, ce dévouement

enthousiaste qui m'anime pour la liberté religieuse n'est pas général chez les catholiques. Ils la veulent bien pour eux, et à cela ils n'ont pas grand mérite. En général, tout homme veut toute espèce de liberté pour lui-même. Mais la liberté religieuse en soi, la liberté de la conscience d'autrui, la liberté du culte que l'on renie et que l'on repousse, voilà ce qui inquiète, ce qui effarouche beaucoup d'entre nous.

« Je suis donc pour la liberté de conscience, dans l'intérêt du catholicisme, sans arrière-pensée comme sans hésitation. J'en accepte franchement toutes les conséquences, toutes celles que la morale publique ne réprouve point et que l'équité commande. Ceci me conduit à une question délicate, mais essentielle. Je l'aborderai sans détour, parce que, dans toutes les discussions de cette nature, j'ai toujours reconnu la nécessité d'aller au-devant de cette inquiétude trop naturelle et souvent très-sincère chez les adversaires de la liberté des catholiques. Peut-on aujourd'hui demander la liberté pour la vérité, c'est-à-dire pour soi (car chacun, s'il est de bonne foi, se croit dans le vrai), et la refuser à l'erreur, c'est-à-dire à ceux qui ne pensent pas comme nous ?

« Je réponds nettement : Non. Ici, je le sens bien, *incedo per ignes*. Aussi je me hâte d'ajouter encore une fois que je n'ai d'autre prétention que elle

d'exprimer une opinion individuelle : je m'incline devant tous les textes, tous les canons qu'on voudra me citer. Je n'en contesterai ni n'en discuterai aucun. Mais je ne puis refouler aujourd'hui la conviction qui règne dans ma conscience et dans mon cœur. Je ne puis pas ne pas l'exprimer, après avoir lu, depuis douze ans, ces essais de réhabilitation d'hommes et de choses que personne, dans ma jeunesse, personne, parmi les catholiques, ne songeait à défendre. Je le déclare donc, j'éprouve une invincible horreur pour tous les supplices et toutes les violences faites à l'humanité, sous prétexte de servir ou de défendre la religion. Les bûchers, allumés par une main catholique, me font autant d'horreur que les échafauds où les protestants ont immolé tant de martyrs. (Mouvement et applaudissements.) Le bâillon enfoncé dans la bouche de quiconque parle avec un cœur pur pour prêcher sa foi, je le sens entre mes propres lèvres, et j'en frémis de douleur. (Nouveau mouvement.) L'inquisiteur espagnol disant à l'hérétique : La vérité ou la mort! m'est aussi odieux que le terroriste français disant à mon grand-père : La liberté, la fraternité ou la mort! (Acclamations.) La conscience humaine a le droit d'exiger qu'on ne lui pose plus jamais ces hideuses alternatives. » (Nouveaux applaudissements.)

Certes, un pareil langage ne laissait rien à dési-

rer en fait de précision. Accueilli avec enthousiasme, bien qu'il ait dû paraître excessif à quelques-uns, dans le parti catholique libéral, il souleva de vives indignations dans le parti contraire, — surtout dans le milieu ardent du jésuitisme romain, car M. de Montalembert avait porté une main audacieuse sur les principes constitutifs de cette puissante école et sur ce qui fait la base de son enseignement privé. Nous sommes porté à croire que c'est au lendemain du congrès de Malines et à la suite de toutes les réclamations et dénonciations auxquelles il a donné lieu que l'encyclique du 8 décembre 1864 a été préparée. Qu'on la lise sans prévention, en donnant aux mots leur sens naturel, il n'est pas possible de n'y pas trouver la réfutation la plus claire de tout ce que M. de Montalembert avait réclamé avec une passion généreuse à la tribune du congrès :

« Vous ne l'ignorez pas, vénérables frères, il ne manque pas aujourd'hui d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde principe du naturalisme, comme ils l'appellent, osent enseigner que « la perfection des gouvernements et le progrès « civil exigent que la société humaine soit constituée et gouvernée, sans plus tenir compte de la « religion que si elle n'existait pas, ou du moins « sans faire aucune différence entre la vraie religion « et les fausses. » De plus, contrairement à la doc-

trine de l'Ecriture, de l'Eglise et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que « le meilleur « gouvernement est celui où on ne reconnaît pas au « pouvoir l'obligation de réprimer par des peines « légales les violateurs de la foi catholique, si ce « n'est lorsque la tranquillité publique le demande. » Partant de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, fatale à l'Eglise catholique et au salut des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, qualifiait de délire, que « la liberté de conscience et des cultes est un droit « propre à chaque homme, qui doit être proclamé « par la loi et assuré dans tout Etat bien constitué; « et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de « manifester hautement et publiquement leurs opi- « nions, quelles qu'elles soient, par la parole, par « l'impression ou autrement, sans que l'autorité « ecclésiastique ou civile puisse la limiter. » Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent ni ne considèrent qu'ils prêchent la liberté de la perdition, et que s'il est toujours permis aux opinions humaines de tout contester, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité très-nuisible que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, selon l'en-

seignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

« Et parce que là où la religion est bannie de la société civile, la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, la vraie notion même de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la vraie justice et du droit légitime, de là vient précisément que certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent proclamer que « la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils ap- « pellent l'opinion publique, ou d'une autre ma- « nière, constitue la loi suprême, indépendante de « tout droit divin et humain; et que dans l'ordre po- « litique, les faits accomplis, par cela même qu'ils « sont accomplis, ont force de droit. »

« Or qui ne voit, qui ne sent très-bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut plus avoir d'autre but que d'amasser, que d'accumuler des richesses, et ne suivra d'autre loi, dans tous ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de servir ses intérêts? Voilà pourquoi les hommes de ce caractère poursuivent d'une haine cruelle les ordres religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres; ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légi-

time d'exister, et ils se font ainsi l'écho des calomnies des hérétiques. En effet, comme l'enseignait très-sagement Pie VII, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire : « L'abolition des ordres religieux « blesse la liberté de pratiquer publiquement les « conseils évangéliques ; elle blesse une manière de « vivre recommandée par l'Eglise comme conforme à « la doctrine des apôtres ; elle blesse enfin ces illus- « tres fondateurs eux-mêmes que nous vénérons sur « les autels, et qui n'ont établi ces ordres que par « l'inspiration de Dieu. »

« Ils vont plus loin, et dans leur impiété ils déclarent qu'il faut ôter aux fidèles et à l'Eglise la faculté de faire publiquement des aumônes au nom de la charité chrétiennne, et abolir la loi « qui, à cer- « tains jours, défend les œuvres serviles pour vaquer « au culte divin. » Et cela sous le très-faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la bonne économie publique.

« Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure du sein même de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du communisme et du socialisme, ils affirment que « la so- « ciété domestique ou la famille emprunte toute sa « raison d'être au droit purement civil ; et, en con- « séquence, que de la loi civile découlent et dépen-

« dent tous les droits des parents sur les enfants, et « avant tout le droit d'instruction et d'éducation. » Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complétement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Eglise l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver par les erreurs les plus pernicieuses et par toute sorte de vices l'âme tendre et flexible des jeunes gens. En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours et avant tout fait conspirer leurs conseils, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver la jeunesse, parce que, comme nous l'avons indiqué plus haut, ils mettent toute leur espérance dans la corruption des jeunes générations.

« Ne négligez pas non plus d'enseigner que la puissance royale est conférée non-seulement pour le gouvernement de ce monde, mais surtout pour la protection de l'Eglise, et que rien ne peut être plus avantageux et plus glorieux pour les chefs des Etats et les rois que de se conformer aux paroles que notre très-sage et très-courageux prédécesseur saint Félix écrivait à l'empereur Zénon, de laisser l'Eglise catholique se gouverner par ses propres lois, et de ne permettre à personne de mettre obstacle à sa liberté...

Il est certain, en effet, qu'il est de leur intérêt, toutes les fois qu'il s'agit des affaires de Dieu, de suivre avec soin l'ordre qu'il a prescrit, et de subordonner, et non de préférer, la volonté royale à celle des prêtres du Christ. »

Parmi les propositions condamnées par le *Syllabus* qui suit on voit les suivantes :

« Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura regardée comme vraie d'après les lumières de sa raison.

« IV, 24. L'Eglise n'a pas le pouvoir d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir direct ou indirect.

« 54. L'Eglise doit être séparée de l'Etat et l'Etat de l'Eglise.

« 74. Les causes matrimoniales appartiennent à la société civile.

« 77. A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes.

« 78. Aussi, c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui viennent s'y établir y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers.

« 79. Il est faux que la liberté civile de tous les cultes propage la peste de l'indifférentisme.

« 80. Le pontife romain peut et doit se réconci-

lier et se mettre d'accord avec le progrès, avec le libéralisme, avec la civilisation moderne. »

Voilà, qu'on ne l'oublie pas, ce qui est non pas approuvé mais condamné.

Considérons maintenant l'effet de ce document sur les trois fractions du catholicisme en France, l'ultramontanisme absolutiste, l'ultramontanisme libéral et le gallicanisme dans ses diverses nuances plus ou moins colorées. Pas n'est besoin d'interroger la première tendance. Sa réponse est connue d'avance. Ses acclamations eurent toute l'insolence d'une victoire et d'une revanche. Les deux journaux, *l'Univers* et *le Monde*, abusèrent sans réserve de l'avantage qu'ils venaient de remporter. Ils voyaient la papauté couvrir leurs doctrines favorites, et sanctionner tout ce système de tyrannie religieuse et civile qu'ils ne se lassaient pas de préconiser. Le chef de l'Eglise déclarait en fait qu'eux seuls avaient bien compris sa pensée, et que les apologistes de l'inquisition et des dragonnades étaient les vrais organes de l'éternelle vérité.

La seconde fraction, le catholicisme libéral du *Correspondant*, commença par courber la tête sous l'orage, en rongeant intérieurement son frein. La condamnation pontificale l'atteignait en pleine poitrine. On n'a qu'à mettre en regard l'encyclique et le manifeste de M. de Montalembert à Malines.

Ou le langage humain n'est plus même l'équivalent des pensées qu'il doit exprimer, ou la contradiction entre les deux documents est aussi tranchée qu'il est possible. Le parti du *Correspondant* aurait dû conserver cette attitude du silence. Après tout une encyclique n'est pas un dogme, elle tolère des réserves. Malheureusement l'évêque d'Orléans ne crut pas devoir user d'une prudence qui était en même temps de la dignité. Irrité de voir le parti que les ennemis de l'Eglise tiraient de l'encyclique, il écrivit une brochure pour établir que le saint-père avait parlé d'or, et qu'il n'avait condamné que la licence et non la liberté (1). Par une diversion qui ne manquait pas d'habileté, le fougueux prélat commençait par se lancer tête baissée dans la controverse politique, en discutant avec emportement la convention du 15 septembre 1864 entre la France et l'Italie, d'après laquelle l'occupation française à Rome devait prendre fin dans un prompt délai. Après avoir jeté feu et flamme contre un traité qui lui paraissait une trahison, il abordait l'encyclique et se livrait à mille subtilités d'interprétation pour montrer qu'il y avait un sens caché mais raisonnable aux anathèmes du saint-père. C'était coudre le drap

(1) *La convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre*, par Mgr l'évêque d'Orléans. Paris, Douniol. 1868.

nouveau au vieux drap du Vatican et rendre la déchirure plus grande, selon la parole de l'Evangile. Nul artifice d'interprétation ne pouvait affaiblir la désolante clarté du texte; tous les *distinguo* n'empêchaient pas que le coup ne fût positivement dirigé contre Mgr d'Orléans et ses amis. Tout le monde savait que son parti avait remué ciel et terre pour empêcher l'apparition de l'encyclique. Vouloir maintenant prouver qu'elle avait été faite pour leur satisfaction était un de ces tours de force qui deviennent maladroits par l'excès même d'habileté qu'ils réclament. M. de Montalembert se garda bien d'entrer dans cette voie; il se tut quelque temps, puis il développa exactement les mêmes pensées et les mêmes sentiments que par le passé, comme si l'encyclique n'avait pas paru. On peut se convaincre à quel point il était incorrigible, en lisant les belles pages qu'il consacra à la guerre de l'Amérique du Nord, et qui lui fournirent l'occasion d'adresser un nouvel hommage à la grande race anglo-saxonne et à la liberté politique et religieuse. O néant des autorités officielles dans l'ordre intellectuel et moral! ceux-là mêmes qui les respectent le plus, les traitent comme si elles n'existaient pas!

L'encyclique n'en troubla pas moins bien des consciences droites. Nous en avons une preuve très-remarquable dans un livre que le *Correspondant*

lui-même n'a pas osé annoncer, bien qu'il ait été écrit par un de ses collaborateurs, M. de Metz-Noblat, catholique sérieux, esprit large et élevé, qui exerce une grande influence dans le groupe bien connu des libéraux de Nancy. Ce livre est intitulé : *l'Eglise et l'Etat*. C'est un recueil d'articles sur la grande question des relations du temporel et du spirituel. L'auteur incline visiblement vers la séparation, sans se prononcer avec une parfaite netteté. Il termine l'ouvrage par une déclaration fort grave, qui est plus qu'une simple exposition d'idées, c'est le trouble même de sa conscience qu'il nous révèle en face des imprudences de la cour de Rome. Il sait qu'il ne parle pas seulement pour lui seul et que ses scrupules et ses souffrances sont partagés par tous ceux qui dans le catholicisme ne font pas bon marché de leurs plus intimes convictions. De là l'importance de cette noble et loyale protestation :

« Quelles seront les ressources du bataillon de zélateurs qui travaillera à réaliser plus ou moins prochainement la subordination du temporel au spirituel et le règne indirect de l'Eglise sur les peuples? S'il essaye de triompher de haute lutte, il se heurtera dès les premiers pas à des obstacles infranchissables. Les peut-il surmonter aujourd'hui? Non. Il ne réussit pas à se soutenir sur le terrain qu'il occupe. Eh bien, le lendemain d'une décision dog-

matique, les obstacles seront plus grands encore, et il aura moins d'alliés, moins d'auxiliaires, peut-être moins de soldats ; et il sera plus surveillé, plus enchaîné, plus attaqué. Dès lors sa meilleure arme sera la ruse. Il se verra réduit (il l'est dès aujourd'hui) à demander la liberté pour l'Eglise, au nom de la justice, au nom du droit commun, en cachant ses arrière-pensées et ses visées définitives. Il lui faudra voiler le but afin de l'atteindre. Vaine habileté ! il y perdra l'honneur sans arriver au succès. La manœuvre est connue. Par les cent bouches de la presse, elle sera signalée et déjouée. Il en est déjà de la sorte à présent. Que sera-ce quand personne ne pourra plus dire : « Je suis catholique, et cepen- « dant je n'aspire point à établir la domination de « l'Eglise sur l'Etat ? »

« Affaiblir la cause de la liberté de l'Eglise, fortifier le camp de ses adversaires, telles seraient donc infailliblement les conséquences de la transformation en dogme des opinions auxquelles l'encyclique *Quanta cura* rend, on ne saurait se le dissimuler, une partie de l'autorité qu'elles avaient perdue. Espérons que les choses en resteront là, et qu'une définition obligatoire ne rendra pas plus fâcheuse encore une situation déjà bien difficile. »

L'effet de l'encyclique fut très-considérable dans la fraction gallicane de l'Eglise. Tous les hommes

éminents qui lui appartenaient furent blessés au cœur; leur doctrine particulière sur la non-infaillibilité du saint-père, tant qu'il parle en son propre nom, leur permettait de considérer l'encyclique comme une simple manifestation romaine, déplorable sans doute, mais ne liant pas les consciences. Toutefois, il eût été bien désirable que cette distinction fût faite avec quelque éclat, afin de neutraliser les fâcheux effets des déclarations pontificales dont l'effet était immense. Le gouvernement français avait trouvé un excellent moyen de leur donner plus de retentissement, c'était d'en interdire la publication officielle, sous prétexte qu'elles heurtaient le droit public du pays. Cette interdiction, venant après que la presse par ses mille voix avait partout répandu l'encyclique, ne servait qu'à intéresser le sentiment libéral en faveur d'un document qui en était la condamnation insensée. L'Etat, en mettant sa main pesante dans cette affaire, trouvait le sûr moyen de la compliquer et d'y introduire l'équivoque.

L'encyclique fut la goutte d'eau qui fait déborder la coupe pour l'un des représentants les plus éminents du gallicanisme libéral. M. Huet, demeuré seul sur la brèche depuis la mort de M. Bordas-Demoulin, avait bien de la peine à maintenir un accord quelconque entre son hardi libéralisme et l'E-

glise catholique. Cet accord lui devint tout à fait impossible après que le pape eut rompu en visière à la société moderne avec une audace et une franchise qui dépassaient tout ce qu'on avait vu en ce genre. Malheureusement M. Huet se laissa emporter par le mouvement de réaction auquel il s'abandonna au delà du christianisme lui-même, et il prit rang parmi les adversaires de la révélation, comme on peut s'en convaincre par le livre d'un si poignant intérêt où il raconte l'histoire des évolutions de sa pensée, sous ce titre : *la Révolution religieuse au dix-neuvième siècle :*

« Notre âge n'a connu qu'un catholique qu'on puisse appeler libéral, au même sens qu'on donne ce titre aux modernes réformateurs du protestantisme et du judaïsme. Ce catholique est Bordas. Celui-là sut résister en face aux successeurs de Pierre ; il conçut le dessein hardi, sur la ruine de tous les abus, de restaurer pour les différents ordres de l'Eglise, y compris les laïques, la primitive liberté chrétienne. Mais, l'événement ne l'a que trop prouvé, Bordas n'était pas de son temps, il eût dû naître au seizième siècle. Il est mort catholique de nom : en réalité, il fut peut-être le protestant le plus vrai, le plus complet de son époque.

« Trois événements d'une gravité, d'une portée immense, ont signalé le règne de Pie IX et livré pour

jamais le catholicisme à la domination ultramontaine. Ce sont : la définition du nouveau dogme de l'Immaculée Conception en 1854, le concordat autrichien de 1855 et l'encyclique de 1864. Ces actes enferment le catholicisme dans un cercle d'où il lui sera impossible de sortir.

« Nous ne traitons pas ici de théologie, nous faisons l'histoire d'un mouvement religieux. A cet égard, la proclamation de l'Immaculée Conception nous paraît le fait le plus considérable que présentent les annales du catholicisme depuis plus d'un siècle. Il faut toute l'indifférence du résultat ou toute la sécurité du succès chez nos contemporains, pour que l'événement ait passé presque inaperçu. Retenons pourtant cette date du 8 décembre 1854 : elle a marqué l'avénement d'un catholicisme nouveau, ce qu'on nous permettra d'appeler un catholicisme à outrance, avec lequel l'esprit moderne, la société moderne ne peuvent espérer ni trêve ni merci.

« Pour la manière de procéder, on eut soin que le pouvoir rival de la papauté, l'épiscopat, se trouvât non-seulement annulé, mais avili, ce qui est la forme de destruction la plus irréparable. On y avisa en faisant venir à Rome deux cents évêques; on leur interdit toute délibération, et ils assistèrent, muets et complaisants, à l'acte le plus solennel de la vie

catholique, la définition d'un dogme. Dès lors, de l'autorité de pasteurs ils descendaient au rang de troupeau, et l'éternelle ambition de Rome était satisfaite. L'infaillibilité du pape, que la France fit échouer pendant tant de siècles, fonctionnait publiquement aux applaudissements du monde catholique. La théocratie de Grégoire VII ressuscitait avec plus d'autorité. Les conséquences doctrinales et politiques ne se sont point fait attendre, et l'avenir achèvera de les développer.

« Je sais que des membres respectables du clergé blâment, gémissent, espèrent en secret; mais le catholicisme peut-il revenir en arrière? Au point où elle s'est engagée, l'Eglise a pour ainsi dire brûlé ses vaisseaux. Tout espoir de réforme est perdu.

« Le fécond mouvement de la vie moderne se retire de l'antique Eglise contre-révolutionnée, immobilisée par le dogme ultramontain. La superstition y étend son règne, qui ne comporte que les subtilités de la science scolastique, rabbinique. Bordas a prédit le sort du catholicisme s'il ne se réformait. Le néo-catholicisme ou marianisme s'est fait dogmatiquement incompatible avec le progrès scientifique, comme avec le progrès politique et social. Se retirant des classes éclairées, il deviendra la religion des campagnes, où il ira mourir comme le premier paganisme romain. Quelques âmes d'élite, four-

voyées par les préjugés de l'habitude et de l'éducation, quelques métaphysiciens du passé pourront s'abriter encore à l'ombre du vieux sanctuaire; pour les masses, la vraie vie intellectuelle et morale est tarie de ce côté. Le règne de Pie IX aura marqué la date fatale de la suprême décadence (1). »

Tel est l'effet de l'encyclique sur un homme droit et sérieux. Il y a là un grave enseignement. M. Huet vient d'être enlevé à ses nombreux amis, emportant leur plus affectueux respect, car il suffisait de le connaître pour admirer son ferme amour de la justice et de la liberté.

Il semble que l'esprit de vertige qui a poussé la papauté à cet acte imprudent se soit un moment communiqué à toute l'Eglise catholique de France. Elle a fait dans l'année 1868 la plus déplorable campagne, la plus propre à multiplier les défections telles que celle de M. Huet. L'occasion de ces nouvelles attaques contre l'enseignement universitaire a été une innovation bien innocente du ministre de l'instruction publique qui, pour favoriser l'instruction des jeunes filles, a mis à leur portée dans les principales villes de France des cours fort bien donnés par les professeurs de nos lycées. Vraiment

(1) *La Révolution religieuse au dix-neuvième siècle*, p. 280-292.

il n'y a rien dans un tel projet qui soit épouvantable. Les mères de famille sont libres d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs filles à ces cours qui sont du reste entièrement neutres au point de vue religieux. Mais l'Eglise ne l'entend pas ainsi. Elle regarde l'éducation de la femme comme son bien propre et son domaine privé. La lui disputer, c'est à ses yeux un véritable attentat, une odieuse usurpation de pouvoirs. C'est ce qu'a bien senti l'épiscopat français. Aussi a-t-il multiplié brochures et mandements pour dénoncer le noir projet de faire donner l'instruction laïque à ces jeunes filles qui, selon son expression, doivent être élevées sur les genoux de l'Eglise. Rien de plus pauvre que cette prose épiscopale qui ne sait que gémir et se prélasser en longs habits de deuil, comme la plaintive élégie. Malheureusement cette littérature mélancolique relève en général ses fadeurs par quelques dénonciations, et les hommes de liberté doivent payer les frais de ses larmes. Elle ne veut pas pleurer gratis.

Bientôt la question particulière s'est élargie; ce n'est plus seulement l'enseignement des jeunes filles qui a été mis en cause, c'est l'enseignement universitaire tout entier. Un vaste mouvement de pétition a été organisé, toujours sur l'initiative de l'évêque d'Orléans, qui a mis le feu aux poudres par

sa brochure des *Alarmes de l'épiscopat*, où il passe en revue tous les symptômes de matérialisme qui l'inquiètent dans l'enseignement de nos facultés. Seulement, par une étrange inadvertance, il inaugure une pétition qui réclame la liberté de l'instruction en faisant appel à la surveillance et à la répression de l'Etat contre les libres associations qui ont le tort de lui déplaire. Nous serions avec lui s'il réclamait franchement la liberté de l'instruction à tous les degrés. Nous sommes de plus en plus convaincu que si l'Etat doit favoriser le plus possible la dissémination du savoir, ce n'est pas à lui qu'il appartient d'enseigner directement, parce que du moment qu'il enseigne, il doit avoir une doctrine soit philosophique, soit religieuse, soit politique, et alors nous avons une religion, une philosophie, une histoire d'Etat. Nous sommes autant préoccupé que qui que ce soit de l'invasion du matérialisme dans l'enseignement, mais c'est à la liberté seule à guérir les maux de la liberté. Qu'on fasse disparaître les monopoles, et alors il n'y aura plus de privilége pour aucune école. C'est tout ce que nous voulons. Le parti catholique veut bien autre chose. Il veut fermer la bouche à ses adversaires et se servir de l'Etat comme de son gendarme. Non content de demander la répression civile dans la pétition même où il réclame la liberté de l'instruction, il fait fa-

briquer d'autres pétitions contre les bibliothèques populaires qu'il veut trier à sa guise, car, à l'en croire, ceux-là sont des sophistes qui, comme M. Jules Simon, déclarent que Dieu n'a pas besoin d'être défendu par la loi : voilà le bout de l'oreille de ce libéralisme bâtard, oreille, du reste, fort dure, car il n'entend pas les restrictions qui détruiraient ses accusations dans les cours qu'il voudrait faire fermer d'office. On se souvient du ridicule dont a été couvert l'année dernière un certain docteur Machelard, qui faisait dénoncer au sénat une abomination qu'il disait avoir entendue. Il s'est trouvé le lendemain que ce témoin fidèle était un sourd qui n'avait entendu que ses propres soupçons.

Rien de mieux fait pour discréditer la religion que la délibération soulevée au sénat par la fameuse pétition des pères de famille. D'abord le sénat est apte à conserver tout ce qu'on veut, excepté la religion. Il a beau avoir le banc des cardinaux, c'est un corps faiblement apostolique. Il a sans doute beaucoup d'expérience, celle que l'on acquiert au service de trois ou quatre régimes successifs, mais elle se concilie mal avec la ferveur de la foi. Toute cause religieuse, protestante ou catholique, portée au sénat, y fera triste figure. Les maréchaux qui confessent la divinité de Jésus-Christ en se tordant la moustache et en mettant la main sur la garde

de leur épée, produiront des effets plus comiques qu'édifiants. Quant aux cardinaux, j'en appelle à leurs discours; est-il beaucoup d'amis de la religion qui n'eussent donné quelque chose pour qu'ils ne les eussent pas prononcés? Le seul résultat de ces débats contre le matérialisme et pour la vraie foi au sénat a été de fournir l'occasion à M. Sainte-Beuve de déployer fièrement le drapeau de la libre philosophie, et de mettre tous les railleurs de son côté. Succès facile en face de tant de maladresse. Le ministre de l'instruction publique s'est borné à plaider timidement les circonstances atténuantes, sans élever un instant le débat à la hauteur des principes. Il ne le pouvait pas, car il ne voulait pas plus de la vraie liberté que ses adversaires. Il n'a voulu qu'obtenir un ordre du jour qui ne change rien à sa situation.

De tous ces débats il n'est resté qu'irritation et malentendus; la réaction antireligieuse y a seule trouvé son profit. Voilà ce qu'a amené la belle campagne ouverte par les évêques, dans un moment où l'encyclique suffisait pour discréditer le catholicisme et, par la même occasion, le christianisme, toujours confondu avec sa forme la mieux connue dans ce pays de la libre pensée.

Cette déplorable campagne du pétitionnement au sénat contre l'université ne doit pas nous faire per-

dre de vue l'état réel des choses, qui est toujours une division profonde au sein du catholicisme français. C'est surtout à Paris que cette division se révèle. D'un côté sont les ordres religieux, les maisons de jésuites dont la multiplication a été considérable dans le cours de ces dernières années, grâce à leurs incontestables succès dans l'enseignement et surtout dans la préparation aux grandes écoles militaires du gouvernement. Il y a là autour de l'église Sainte-Geneviève tout un monde religieux, souple, ardent, espèce de colonie romaine en plein Paris, qui maintient les traditions ultramontaines et absolutistes. A sa tête sont des *monsignori* comme Mgr de Ségur, ancien camérier du pape, qui a joué si longtemps le rôle de légat officieux, correspondant directement avec le Vatican, et donnant des renseignements sur la doctrine de ses supérieurs ecclésiastiques. Ce désordre a cessé, l'archevêque de Paris n'a plus toléré cette inquisition d'un subalterne. Il a également forcé l'entrée des maisons des jésuites qui voulaient se soumettre à son contrôle. Le parti des *zelanti* trouve de puissants appuis dans le faubourg Saint-Germain, dans les grandes familles de l'aristocratie légitimiste. La tendance contraire est très-puissante à Paris. La faculté de théologie avec son savant doyen, Mgr Maret, évêque de Sura, lui appartient. Nous retrouvons la même

tendance à l'archevêché. Mgr Darboy est un des prêtres les plus savants et les plus éclairés du clergé actuel. Sa figure fine et expressive porte le cachet de la distinction et de l'austérité. Sa piété est pleine d'élan et rien n'est plus touchant que ses, allocutions. Il a en horreur toutes les exagérations ultramontaines. Il aime passionnément la France et sa grandeur, et gémit des absurdités qui compromettent l'avenir de la religion et l'esprit moderne. Malheureusement il cherche beaucoup trop son point d'appui auprès du pouvoir civil. Il ne se contente pas de lui montrer une grande déférence, c'est un ami du premier degré. Son discours lors de la première communion du prince impérial a dépassé la mesure du respect officiel pour le gouvernement. Voilà un côté de l'ancien gallicanisme qu'il faudrait à tout prix abandonner, car cette attitude dépendante nuit à la religion plus que les belles apologies ne la servent. Nous exprimons ce regret avec une entière franchise, au nom même de la sympathie que nous inspire un évêque si bien fait pour arrêter le courant des folies ultramontaines. Il a eu beaucoup à souffrir des soupçons dont il a été l'objet de la part des *zelanti;* tout le monde sait qu'à Rome il est très-mal vu. Sa distinction personnelle et son éloquence dissipent les préventions, quand il peut plaider sa propre cause auprès du pape, mais les

voix qui l'accusent reprennent le dessus dès qu'il est parti. C'est qu'en réalité il y a incompatibilité foncière et radicale entre les deux tendances.

L'archevêque de Paris a amené à Paris ou du moins y a laissé grandir auprès de lui tout un jeune clergé instruit, éclairé, libéral, qui réserverait de beaux jours à l'Eglise de France, si le courant contraire n'était pas si fort et favorisé tous les jours par la plus haute autorité ecclésiastique.

La démarche la plus hardie de l'archevêque de Paris a été de faire monter dans la chaire de Notre-Dame le père Hyacinthe, qui a vraiment ramassé le manteau de Lacordaire et ramené sous la voûte de la grande basilique les plus beaux jours de l'éloquence religieuse.

Pour le moment nous parlerons de lui en faisant complétement abstraction de la démarche saintement hardie par laquelle il a quitté son ordre. Nous le prenons tel qu'il était, quand il fut invité par l'archevêque à prêcher l'avent dans sa cathédrale. Le père Hyacinthe a apporté dans sa prédication un souffle généreux, une flamme ardente qui en a fait de suite une puissance, et une puissance de liberté. Né d'une famille universitaire, formé par de solides études classiques, il entra de bonne heure dans les ordres et se fit carme déchaussé. On reconnut de suite chez lui le don de la parole à un degré d'éminence qui le

plaça au premier rang. Dès qu'il apparut à Notre-Dame, ce fut un triomphe. Les foules pour l'entendre précédaient de deux heures le moment de la prédication; il faisait passer sur elles ces grands souffles qui les soulèvent comme des flots. Sa physionomie est ouverte et intelligente; son organe est vibrant; il semble constamment soulevé par le mouvement de sa pensée et de son cœur, et, dans ses bons jours, il a une force d'entraînement vraiment incomparable. L'imagination du père Hyacinthe est belle et grandiose; jamais elle n'a paru plus éclatante que quand il a reproduit les scènes sublimes de l'Orient biblique. Il n'a guère abordé dans ses conférences que des sujets assez généraux, le Dieu personnel, la morale indépendante, la société civile, la société religieuse. Ce qu'il y a eu de plus remarquable dans sa prédication, c'est une admirable largeur qui lui fait reconnaître et saluer la vraie piété en dehors de sa propre Eglise.

Un autre trait de cette prédication, c'est qu'elle était aussi peu sacerdotale que possible; le père Hyacinthe poussait hardiment à la pratique du sacerdoce universel dans l'enceinte de la famille. Il déclarait que le père et la mère doivent exercer la prêtrise domestique et que le grand malheur de l'Eglise actuelle, c'est que le peuple de Dieu a abdiqué cette charge auguste.

Citons le fragment suivant de la conférence de l'hiver 1869 contre le pharisaïsme :

« Le pharisaïsme, sous son aspect profond, est donc l'aveuglement religieux, l'aveuglement des prêtres dépositaires de la lettre et croyant la garder d'autant mieux qu'ils l'expliquent moins; aveuglement qui porte sur tous les points du dépôt sacré; aveuglement dans le dogme, prédominance de la formule sur la vérité; aveuglement dans la morale, prédominance de l'œuvre extérieure sur la justice intérieure; aveuglement dans le culte, prédominance du rite extérieur sur le sentiment religieux.

« Aveuglement dans le dogme. — Ils enseignaient la vérité. « Sur la chaire de Moïse se sont « assis les scribes et les pharisiens, disait Jésus-« Christ; croyez tout ce qu'ils disent, mais ne faites « pas ce qu'ils font. » Il n'y a pas d'idée révélée éclairée et vivifiant le monde sans un mot qui la contienne, *lucerna verbum tuum, Domine.* « Ton « rayon de lumière, Seigneur, est là dans une lampe. » Mais si le mot se resserre, s'il enferme l'idée comme une prison étroite et jalouse, s'il l'obscurcit, s'il l'étouffe, c'est le pharisaïsme. C'est ce que l'apôtre saint Paul appelait garder la vérité, mais la garder captive dans l'iniquité. C'est ce qui arrachait aux lèvres si douces du Sauveur Jésus cet anathème terrible : *Væ vobis!* « Vous avez pris la clef de la

« science et vous n'entrez pas, et tous ceux qui s'ef-
« forcent d'entrer vous les en empêchez; malheur
« à vous! »

« Dans la morale, c'est l'œuvre extérieure, c'est la multiplicité des pratiques humaines se posant, comme un poids tyrannique et méprisable, sur la conscience, et lui faisant oublier, dans des rêves malsains, qu'elle est une conscience d'honnête homme et une conscience de chrétien. Les pharisiens disaient à Jésus-Christ : « Pourquoi tes dis-
« ciples ne se lavent-ils pas les mains avant de
« manger, selon la tradition des vieillards? » Et le Sauveur leur répondait : « Pourquoi foulez-vous
« aux pieds les commandements de Dieu pour gar-
« der les commandements des hommes? »

« Mais il n'y a plus le sentiment religieux, quand le cœur plie comme la conscience sous le poids des pratiques extérieures. « Ah! vraiment, disait encore
« Jésus-Christ, — car l'Evangile est plein de ces
« choses, l'Evangile est la réprobation éternelle du
« pharisaïsme, — ah! vraiment, comme Isaïe le pro-
« phète a bien parlé de vous quand il a dit : Ce
« peuple m'honore des lèvres et des mains, mais
« son cœur est loin de moi. » *Cor autem eorum longe est a me.*

« Arrière, hommes de la lettre; arrière, ennemis de tous les humains! *Adversantur omnibus homi-*

nibus, comme dit saint Paul. Et vous, Jésus, levez-vous, mon Sauveur et mon Dieu, vous qui n'avez eu que deux colères dans votre vie ! Jésus n'avait pas de colère contre les pauvres pécheurs; il s'asseyait à leur table, et quand la femme adultère tombait à ses pieds, rougissant de la honte et pleurant dans les remords, il la relevait, ne voulant pas l'absoudre : « Va en paix et ne pèche plus ! » Il n'avait pas non plus de colère contre les hérétiques et les schismatiques ; il s'asseyait sur le puits de Jacob, à côté de la Samaritaine, et lui annonçait avec le salut qui vient des Juifs, *quia salus ex Judæis est*, l'adoration en esprit et en vérité. Mais Jésus eut deux colères : la colère, le fouet à la main, contre ceux qui vendaient les choses de Dieu dans le temple, et la colère, l'anathème à la bouche, contre ceux qui pervertissaient les choses de Dieu dans la loi.

« Levez-vous donc, doux Agneau, dans vos pacifiques colères contre les ennemis de tous les hommes et contre les vrais ennemis du royaume de Dieu, levez-vous et chassez-les du temple !

« C'est ainsi que la synagogue a péri et que l'Eglise chrétienne a surgi.

« Nous allons nous séparer, Messieurs, pour une année encore; permettez-moi de vous prier, en ce moment, de vous unir à moi dans une consécration à ce royaume de Dieu, à cette Eglise dont nous

avons parcouru les parvis. Le christianisme n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier; il n'est pas seulement de l'époque historique de Jésus-Christ et des apôtres; il est de David, il est de Moïse, il est d'Abraham, il est d'Adam, notre père, notre roi, notre pontife à tous. Eh bien, dans cette religion unique, dans cette Eglise dont la forme change, mais dont le fond est immuable, ah! Messieurs et, — permet-moi ce mot qui est dans mon cœur, — mes amis, mes frères, consacrons-nous, à l'exemple des prophètes, à l'amour et au service du royaume de Dieu! Le royaume de Dieu est constitué définitivement dans le christianisme, dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine; mais cette Eglise, comme je l'ai dit tout à l'heure, doit aller toujours de forme en forme, de clarté en clarté, *transformamur claritate in claritatem*, jusqu'à ce qu'elle ait atteint, avec l'humanité, l'âge de l'homme parfait en Jésus-Christ.

« Oui, Messieurs, aimons l'Eglise dans tout homme et aimons tout homme dans l'Eglise! Que m'importe sa condition? Riche ou pauvre, ignorant ou savant, *omnibus debitor sum*, je suis leur débiteur à tous, dit saint Paul. Que m'importe sa patrie? Qu'il soit Français ou étranger, Grec ou barbare, *omnibus debitor sum*, je réponds avec saint Paul : Je suis le débiteur de la barbarie comme de la civilisation.

Que m'importe, en un sens, pour aimer l'homme, sa religion elle-même ?

« Ah ! s'il n'est pas un fils de l'Eglise catholique selon le corps, selon l'unité extérieure, il l'est peut-être, il l'est, je l'espère, selon l'âme, selon l'unité invisible. S'il n'est un fils de l'Eglise catholique ni selon l'âme, ni selon le corps, ni selon l'esprit, ni selon la lettre, il l'est du moins dans la préparation des desseins de Dieu ; s'il n'a pas l'eau du baptême à son front, j'en gémis, — mais j'y vois le sang de Jésus-Christ, car Jésus-Christ est mort pour tous, ouvrant au monde entier ses grands bras sur la croix ! Le monde est à Jésus-Christ, par conséquent le monde est à l'Eglise, sinon en acte, du moins en puissance. Laissez-moi donc aimer tous les hommes ; et vous-mêmes, aimez tous les hommes avec moi, non-seulement en eux, non-seulement dans leur étroite et terrestre individualité, mais dans la grande communauté chrétienne, dans la grande communauté qui les appelle tous ! »

Une âme de grand orateur est comme une harpe éolienne, non pas inerte, mais frémissante et intelligente, qui vibre sous le vent qui souffle autour d'elle. Les conférences du père Hyacinthe ont été plus qu'une manifestation isolée ; elles révélaient un état d'esprit général dans le milieu où elles retentissaient. D'ailleurs, les colères qu'elles excitaient,

l'injurieux dédain que leur montrait l'*Univers* ajoutaient encore à ce qu'on pourrait appeler leur valeur *barométrique*. L'abbé Loyson, frère du conférencier de Notre-Dame, porte dans la chaire de morale à la faculté de théologie de Paris un libéralisme très-net et très-apprécié.

Il est vrai que le père Hyacinthe était remplacé dans la chaire de Notre-Dame par le père Félix, qui y a prêché régulièrement jusqu'ici le carême. Le père Félix est la voix du jésuitisme, voix grêle, perçante, mais qui ne manque pas de flexibilité. Il met au service de la doctrine romaine un talent clair, précis, rompu au sophisme, capable de prendre bien des détours agréables pour revenir toujours aux mêmes génuflexions devant l'autorité papale. En 1868, il a fait deux conférences contre le protestantisme qui étaient pleines de fiel et d'injustice, résumant toutes les vieilles calomnies. Certes le contraste est grand entre une telle prédication et les généreux accents du père Hyacinthe ; mais ce contraste, c'est tout le catholicisme contemporain.

Nous aurions aimé aborder maintenant le chapitre de la piété catholique. Il eût été d'un très-grand intérêt de retrouver sur ce terrain de la vie pratique les deux courants qui se sont heurtés sous nos yeux dans le domaine de la pensée et de l'Eglise. Nous aurions eu d'admirables figures à mettre en lu-

mière, comme celles qui se détachent de l'un des livres les plus émouvants de ce temps, *Les récits d'une sœur*, de Madame Craven, la figure si doucement poétique d'Eugénie de Guérin et ce jeune théologien catholique, l'abbé Péreyve, qu'évoquait dernièrement devant nous l'abbé Gratry, et qui est certainement l'un des plus nobles types d'un christianisme profond et fervent. D'un autre côté, nous verrions ces eaux si pures dans les hauteurs, s'altérer, se vicier et se mêler dans la plaine aux plus abjectes superstitions, telles que les prétendus miracles de la vierge de la Sallette et de la vierge de Lourdes, prodiges ridicules mais fructueux, dignes des prêtres charlatans du paganisme expirant. Nous aurions à insister sur le développement d'un nouveau culte qui a grande vogue aujourd'hui, je veux dire l'adoration de saint Joseph, qui grandit tous les jours, comme on peut s'en convaincre par toute une littérature de niaise dévotion. Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier quand on cherche à connaître le catholicisme contemporain. Nous aurions pour guide dans cette étude si intéressante un excellent écrit : *Sur l'esprit et la lettre de la vraie piété*, de l'un des jeunes prêtres les plus distingués du clergé de Paris, M. l'abbé Michaud, qui proteste énergiquement contre tous les abus du pharisaïsme renaissant, contre tout ce qui énerve

et matérialise la vraie religion. Mais ce sujet est trop important pour que nous nous contentions de l'effleurer. Nous avons voulu seulement montrer que les divisions catholiques sont vraiment générales et universelles et qu'elles portent sur la pratique comme sur la théorie.

CHAPITRE III

LA PRÉPARATION DU CONCILE.

La bulle d'indiction date du 29 juin 1868, jubilé séculaire du martyre de saint Pierre. Les deux grands partis qui se divisent l'Eglise catholique, et qui sont aussi inégaux par le nombre que par la valeur intellectuelle et morale, espéraient y trouver chacun leur triomphe ou du moins leur avantage. Les libéraux essayaient de se persuader que l'Eglise aurait en quelque sorte ses états généraux, qui mettraient fin au règne absolu de la curie romaine. La papauté aurait pu profiter du grand concours d'évêques qui se pressaient à Rome à l'occasion du jubilé pour enlever d'acclamation la consécration de son infaillibilité. En réunissant un concile, ne semblait-elle pas reconnaître une autorité supérieure à la sienne, et qui seule était capable de légitimer son droit? D'un autre côté, les ultramontains, après avoir trouvé dans ces derniers mois l'épiscopat docile à toutes leurs prétentions, comptaient sur une victoire facile qui mettrait un terme définitif à d'in-

commodes résistances. On ne pouvait rien inférer de la bulle d'indiction, qui posait toutes les questions à la fois. « Le concile œcuménique, disait ce document, devra examiner avec le plus grand soin et déterminer ce qui convient en ces temps calamiteux pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la splendeur du culte, pour le salut éternel des hommes, pour la discipline et la solide instruction du clergé, régulier et séculier, pour l'observation des lois ecclésiastiques, pour la réforme des mœurs, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix générale et la concorde universelle. » On peut appliquer à ce programme le mot fameux : *tout est dans tout*. La curie romaine a eu soin d'en déterminer le sens. La *Civiltà cattolica*, que l'on peut appeler le *Journal officiel* de la papauté depuis que la rédaction de ce recueil a été organisée en une espèce de congrégation par un bref du 12 février 1866, a trouvé que la franchise était cette fois ce qu'il y avait de plus habile. Le 6 février 1869, l'organe de la curie romaine indiquait, comme les points principaux qui devaient être soumis aux délibérations, l'infaillibilité du pape, l'assomption de la Vierge et la promulgation des doctrines du *Syllabus*. M. Fessler, le secrétaire désigné du concile, y ajoutait la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, et du pouvoir temporel de la pa-

pauté. La *Civiltà cattolica* s'exprimait sur le *Syllabus* avec une netteté qui ne laissait rien à désirer. « Les catholiques libéraux craignent que le concile ne proclame la doctrine du *Syllabus*. Les catholiques proprement dits, c'est-à-dire la grande majorité des croyants, ont l'espoir tout contraire. » Voilà qui est clair et sans ambages. — Le concile devait être, dans la pensée de ceux qui le préparaient, la condamnation sans appel du catholicisme libéral et de la société moderne. La *Civiltà* ajoutait que l'on avait lieu d'espérer que l'infaillibilité du saint-père serait non pas discutée, mais acclamée d'enthousiasme, et elle rappelait que les meilleurs conciles ont été les plus courts. Ces mots étaient significatifs et révélaient un plan, celui de supprimer le plus possible les débats et de réduire le concile à une vaine représentation. Nous verrons de quelle manière ce plan a été suivi, tout en étant contrarié à plusieurs égards.

Le premier fait à signaler dans la période de la préparation du concile est l'invitation adressée par le saint-père aux deux grandes fractions de la chrétienté qui sont en dehors du catholicisme. Une lettre apostolique fut envoyée aux patriarches d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople; mais comme il s'agissait uniquement de venir à Rome faire acte de soumission, elle fut repoussée. L'Eglise grecque in-

voqua ses traditions plus anciennes, et la Russie aurait pu ajouter qu'en fait d'autorité elle n'avait rien à envier à Rome, et qu'elle pratiquait scrupuleusement les doctrines du *Syllabus* sur le devoir de persécuter l'erreur. La lettre pontificale adressée aux Eglises protestantes les sommait également de faire pénitence pour leur révolte passée. Il s'agissait de reconnaître la primauté du saint-siége, et non pas de débattre librement en concile les questions controversées, comme l'avaient fait à Nicée les ariens. Ces Eglises étaient citées à la barre d'un tribunal pour y être acquittées après amende honorable. Déjà les protestants s'étaient abstenus de paraître à Trente, où on leur offrait pourtant un semblant de discussion. Il est vrai qu'on leur promettait le sauf-conduit de Jean Huss. Au dix-neuvième siècle, ils n'avaient pas à craindre de semblables équivoques, mais, prêts à entrer dans un débat sérieux, ils déclinaient une invitation dérisoire, qui les supposait déjà gagnés d'avance. Le saint-père, dans sa lettre d'invitation, leur demandait de « reconnaître quelle influence fâcheuse exerce sur la société la discorde née des principes de l'antagonisme religieux, » et leur rappelait « les révoltes déplorables, les désordres et les troubles dont le fléau a visité les peuples schismatiques. » L'argument parut faible à la libre Angleterre et à la grande république

américaine ; il ne fut pas considéré comme beaucoup plus fort par l'Allemagne protestante, surtout au lendemain de la révolution de la dévote Espagne.

Le refus des Grecs et des protestants les mettait en dehors de la préparation du concile, du moins au point de vue religieux ; néanmoins leurs gouvernements auraient pu se croire politiquement intéressés à s'en préoccuper. Ils ont pensé avec raison qu'il valait mieux attendre l'événement. La Russie, qui a mérité l'indignation du monde en persécutant les catholiques de Pologne et en tolérant l'incorporation en masse des luthériens de la Livonie à la religion grecque, à la suite d'indignes menaces, n'a pas même d'ambassadeur à Rome. L'Angleterre n'y a pas de ministre officiellement reconnu, bien qu'elle y fût représentée par un spirituel diplomate, M. Odo Russell, qui connaissait mieux que personne les choses romaines. La Prusse est obligée d'y avoir une ambassade à cause des provinces rhénanes ; mais sa seule démarche à l'égard du concile a été d'envoyer un très-beau tapis pour la salle des séances, aimable attention qui ne l'engage nullement à s'y agenouiller pour faire l'obédience. Les Etats-Unis d'Amérique ont une légation à Rome, mais je les soupçonne d'en faire un poste de plaisance et de repos pour leurs hommes d'Etat fatigués. Quelles affaires peut avoir auprès de la papauté le pays classique de

la séparation de l'Eglise et de l'Etat? Il n'en est pas de même de l'Autriche, de l'Espagne, de l'Italie et de la France, puisque la majorité de leur population appartient au catholicisme. Cependant aucune de ces grandes puissances n'a voulu être représentée au concile, du moins à son ouverture. Plus tard il s'est opéré, comme nous le verrons, un revirement dans la politique de quelques-unes d'entre elles, revirement qui, heureusement, n'a pas été suivi d'effet. Le royaume italien et l'Espagne avaient d'excellentes raisons pour ne pas braver de trop près les foudres pontificales dirigées contre les détenteurs des biens de l'Eglise. Quant à l'Autriche, elle avait assez à faire de dénouer les liens du concordat, qui a failli lui coûter l'existence nationale. La France, après quelques tergiversations, a jugé opportun de décliner toute responsabilité dans un concile où elle ne pourrait rien empêcher, et où il lui serait désagréable d'assister, dans la personne de son ambassadeur, à la condamnation de son droit public. Comme l'a très-bien fait remarquer M. Emile Ollivier dans son discours du 8 juillet 1868 sur l'assemblée du Vatican, cette abstention des pouvoirs civils marque le progrès des temps et l'invincible courant qui porte à la séparation des deux pouvoirs.

Non-seulement les Etats catholiques ne se sont

pas fait représenter au concile à son ouverture, mais pendant quelques mois ils ont évité avec soin de peser sur lui d'aucune façon. Le prince de Hohenlohe a bien essayé, dans l'été de 1869, d'organiser une entente entre les gouvernements européens pour exercer une sorte d'action préventive sur les résolutions si graves auxquelles les ultramontains poussent le concile en lui demandant de consacrer le *Syllabus* et l'infaillibilité pontificale, et de réduire ainsi à néant toutes les conventions avec les gouvernements de l'Europe moderne. Le chef du cabinet de Munich remarquait avec raison que l'assemblée du Vatican, en entrant dans cette voie, sortait de la sphère religieuse, et menaçait la paix des états; il a rédigé, pour les facultés théologiques de la Bavière, une sorte de questionnaire sur les changements politiques qui pourraient résulter de la proclamation du nouveau dogme. Il n'a obtenu que des réponses ambiguës, embarrassées, qui indiquent bien que de graves modifications seraient possibles, mais sans rien préciser. Sa circulaire aux gouvernements n'a eu aucun résultat. Le général Menabrea s'est borné à déclarer que le royaume italien repoussait tout ce qui serait contraire à sa constitution. Le ministère français, interpellé au sénat, au mois de janvier 1870, a répondu qu'il attendrait de connaître les résolutions du concile pour s'alarmer, mais qu'en tout cas il respecterait la liberté de l'E-

glise sans renier le droit de l'Etat. Nous étions à ce moment bien loin du gallicanisme des anciens temps; il est regrettable qu'on se soit dès lors écarté de cette voie et qu'on ait oublié qu'il ne servirait plus à rien, car dans une époque de publicité universelle, l'interdiction de la publication des bulles n'aurait aucun sens. Les appels comme d'abus n'empêchent nullement l'épiscopat ultramontain de diriger l'Eglise à son gré. Le gouvernement français, qui ne peut rien chez lui contre l'ultramontanisme, pouvait l'entraver à Rome, car c'est la France qui montait alors la garde autour de Saint-Pierre, et qui rendait possible par sa protection armée, tout ce qui serait décidé et fulminé contre la société que nos soldats représentent. Touchante longanimité, qui non-seulement tend la joue gauche après la joue droite au soufflet pontifical, mais encore soutient la main débile qui l'applique. Cette charité plus que sublime n'était pas du goût des minorités religieuses, qui se voyaient obligées bien malgré elles d'acquérir des mérites contre lesquels proteste leur conscience.

Si des gouvernements nous passons aux diverses Eglises pour suivre le mouvement des esprits religieux à la veille du concile, nous verrons se produire des tendances bien tranchées et même très-opposées. Laissant de côté pour le moment Rome et la papauté, recueillons les principales manifestations faites par

les deux grands partis qui divisent le catholicisme au moment où ils se préparaient au solennel et décisif rendez-vous du Vatican. Le parti ultramontain s'est tout de suite montré plein d'un arrogant espoir; il se savait en majorité considérable et de plus en parfaite harmonie avec le saint-siége. L'Orient tout entier, avec ses vicaires apostoliques sortis du collége de la Propagande, lui appartenait. Ces hommes simples et dévoués, sans grande instruction et sans indépendance, ont le culte de la papauté. L'Afrique du Sud valait l'Orient à cet égard. Bien que le catholicisme aux Etats-Unis ait su se plier avec une admirable souplesse aux libres institutions, bien que les quelques évêques nés sur le sol de la république soient tous libéraux en politique, plusieurs d'entre eux ont donné des gages à l'ultramontanisme, qui compte également sur les évêques irlandais. Cependant une portion du clergé américain a réclamé la liberté de l'Eglise vis-à-vis des pouvoirs civils; cette manifestation a fait concevoir des espérances exagérées sur ses dispositions, car il est certain que la minorité seule avait parlé. L'Eglise catholique de la Grande-Bretagne est presque entièrement gagnée au parti papal; la fraction irlandaise, qui a su maintenir son indépendance dans une glorieuse pauvreté en repoussant tout salaire de l'Etat, est plus fanatique qu'éclairée. Elle a

les ardeurs d'une minorité longtemps persécutée, et la grande mesure réparatrice qui vient d'illustrer le ministre Gladstone n'a pas réussi à la calmer. L'Eglise catholique anglaise proprement dite est poussée aux extrêmes par un double motif : elle est séparée du culte national, en outre elle est essentiellement une église de convertis, sans avoir d'ailleurs aucune chance d'entamer le roc anglo-saxon. Son représentant le plus distingué, l'archevêque Manning, est un ancien *fellow* d'Oxford. L'un des premiers il a levé le drapeau de l'infaillibilité pontificale dans un manifeste qui a fait sensation et donné le ton au parti. Les luttes passionnées dont la Belgique est le théâtre entre les catholiques et les libéraux ont jeté la majorité des premiers dans l'ultramontanisme le plus fougueux. Mgr Deschamps, a lui aussi, publié sur l'infaillibilité du saint-père un écrit qui a eu un retentissement considérable ; il a contribué à dessiner les positions avant le concile ; Genève a fourni au même parti l'un de ses orateurs les plus agréables, couvrant de fleurs les doctrines absolues ; c'est Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, qui est tout ensemble ultramontain et radical, toujours aimable et onctueux. Les ultramontains d'Italie sont des hommes d'action qui ne savent ni parler ni écrire ; avec leurs confrères d'Espagne, ils représentent au concile ces moines utiles qui, au dire de Pascal, rem-

placent les raisons pour les autoritaires à bout d'arguments.

Le contingent ultramontain venant de France avait une bien autre importance ; il avait pour lui le nombre, car depuis le commencement du siècle l'ancien gallicanisme a de plus en plus perdu de son crédit. La plupart des séminaires appartiennent à la tendance papale. Saint-Sulpice se défend encore quelque peu au nom de ses glorieuses traditions. Mais comment lutter contre ce journalisme furibond qui reprend tous les thèmes de la *Civiltà cattolica*, les dépouille de leur lourde enveloppe scolastique et les taille en quelque sorte en flèches acérées, trempées dans ce fiel dévot qui est le fiel le plus amer et le plus pénétrant. L'*Univers* avait organisé en faveur du concile une souscription à grand fracas, qui n'était qu'un moyen d'agiter l'opinion. « O sainte Vierge, s'écriait un souscripteur, le pape vous a proclamée immaculée, faites qu'il soit infaillible ! » C'était une heureuse application de la loi des échanges, *donnant, donnant*. Au moment du départ pour Rome, les mandements ultramontains se sont mis à pleuvoir comme grêle. Plusieurs évêques ont transformé leurs adieux en scènes pathétiques ; ils se sont fait remettre en grand apparat des adresses qui les suppliaient de pousser à la proclamation de l'infaillibilité du saint-père. Reconnaissant une voix du ciel dans ce qui n'était que

l'écho de leur propre pensée, ils ont promis de se conduire à Rome en courageux confesseurs. Rare courage, en effet, que celui qui consiste à acclamer l'absolutisme et à le pousser à ses derniers excès!

Le catholicisme libéral a bien des degrés. S'il compte des adhérents dans tous les pays, même en Angleterre et en Belgique, il n'est nulle part aussi décidé, aussi hardi qu'en Allemagne. On n'habite pas impunément cette terre classique de la libre science. Le génie de la race se plie difficilement au joug, du moins dans le domaine de la pensée, car l'Allemagne s'est souvent montrée trop docile dans la vie politique. Le contact avec les grandes Eglises de la Réforme a été très-salutaire au catholicisme germanique, qui, loin de s'enfermer dans ses séminaires comme dans une citadelle d'obscurantisme, s'est mêlé à la vie universitaire, si indépendante en Allemagne. A Munich, à Tubingue, il a eu ses écoles, illustrées par des travaux considérables. Il a pu revendiquer pour des hommes comme Hœfele et Mœhler une place distinguée dans la phalange des grands théologiens du dix-neuvième siècle. L'ultramontanisme ne trouvait pas les conditions favorables pour se développer sur cette terre de la science large et profonde et de la piété mystique; il parvenait sans doute à s'y établir, mais il n'y exerçait aucune prépondérance, si ce n'est dans quelques con-

trées de l'Allemagne du Sud. Dès que la bulle d'indiction du concile parut avec le commentaire et le programme de la *Civiltà cattolica*, la résistance aux prétentions des jésuites commença de s'organiser. Au mois de juillet 1869, la *Gazette de Cologne* publiait le manifeste dit des *catholiques allemands*, qui faisait entendre des bords du Rhin les vœux des laïques pieux et distingués. Voici en substance ce qu'ils réclamaient avec autant de modération que de fermeté au nom des plus chers intérêts de l'Eglise: « Si dans un concile général les évêques ont seuls le droit de délibérer, les pensées et les désirs de tous les membres de l'Eglise doivent être pris en considération; les laïques peuvent aussi bien que les prêtres avoir de l'influence sur les décisions d'un concile. Les laïques ultramontains ne se font pas faute de cette intervention dans des journaux passionnés qui parlent certes assez haut. Ce parti n'a-t-il pas à Rome son organe dans la *Civiltà cattolica*, qui tend résolûment à la réalisation de ses plans? Et nous n'aurions pas le droit de dire : « Nous ne partageons pas ces vues et ces espérances; nous les combattons au contraire de toute notre énergie! » Les catholiques allemands insistent sur ces quatre points. Ils demandent que l'Eglise renonce à toute force politique, que les deux grands pouvoirs se meuvent chacun dans sa sphère, et qu'on en finisse à jamais

avec tout ce qui rappelle la théocratie du moyen âge. « Rien, disent-ils, n'éloigne plus de l'Eglise les esprits que la crainte d'un régime qui mettrait la violence au service de la religion. L'Etat n'est jamais plus chrétien que lorsqu'il reconnaît la nécessité de s'arrêter aux limites de l'ordre naturel et de ne pas empiéter sur l'ordre surnaturel, en laissant pleine liberté à la conscience et à la religion. » Le second point réclamé est que l'Eglise prenne une position normale vis-à-vis de la culture intellectuelle et de la science; il est temps de mettre un terme à de vains et dangereux anathèmes. Le troisième point est la participation des laïques à la vie de l'Eglise, la préoccupation des souffrances du peuple et la nécessité de nouveaux efforts pour ramener les frères séparés. Enfin les catholiques de Coblentz réclament la suppression de l'index romain, lequel rendrait impossible la discussion éclairée et impartiale avec les adversaires du christianisme.

Le manifeste de Cologne fut suivi d'une série de lettres insérées sous le pseudonyme de Janus dans la *Gazette d'Augsbourg*. Ces lettres ont été réunies en volume. On en attribue l'inspiration, sinon la composition, au célèbre chanoine Dœllinger, qui a pris la tête de résistance au parti ultramontain. Savant illustre, théologien et historien de premier ordre, M. Dœllinger a le droit d'élever la voix dans

son Eglise, car il lui a rendu d'immenses services par ses travaux d'histoire et de controverse. Dans son ouvrage sur le pouvoir temporel des papes, paru en 1858, il déclarait sans détour que ce pouvoir était le talon d'Achille du catholicisme. Dœllinger est un écrivain nerveux, éloquent, et jouit dans son pays de la plus juste considération. S'il n'a pas écrit *Janus*, il l'a du moins confirmé par une brochure énergique publiée à Ratisbonne, à la veille du concile, sous ce titre : *Considérations proposées aux évêques du concile sur la question de l'infaillibilité du pape*. C'est un résumé vif et substantiel des lettres de la *Gazette d'Augsbourg*. *Janus* est l'acte d'accusation le plus formidable qui ait jamais paru contre la curie romaine, car il retrace son histoire, et présente un tableau complet de ses usurpations et de ses fraudes. Qu'on en juge par ce fragment de la préface :

« Nous avons écrit sous l'impression d'un danger sérieux qui menace tout d'abord l'Eglise catholique et sa situation intérieure; mais, — et il ne peut en être autrement en présence d'une organisation qui embrasse 180 millions d'hommes, — ce danger prend de plus vastes proportions encore, et, se transformant en un grand problème social, il menace également les associations ecclésiastiques et les nations séparées de l'Eglise catholique.

« Ce danger ne date point d'hier, et n'a point pris naissance avec la convocation du concile. Depuis vingt-quatre ans déjà, le mouvement rétrograde a commencé à se faire sentir dans l'Eglise catholique, et aujourd'hui, comme une marée montante, il cherche, à l'aide d'un concile, à envahir l'Eglise entière et à en absorber toute la force vitale.

« Nous, — et il faut entendre ce pluriel, non dans un sens figuré, mais au pied de la lettre, — nous reconnaissons, en ce qui concerne l'Eglise catholique et sa mission, appartenir à cette opinion que nos adversaires nomment libérale. Nous partageons les vues de ceux qui tiennent une réforme générale et décisive de l'église, ou immédiate ou différée, pour aussi nécessaire qu'inévitable.

« Pour nous, l'Eglise catholique ne s'identifie nullement avec le papisme : d'où il suit que, malgré la communauté ecclésiastique extérieure, nous sommes au fond profondément séparés de ceux dont l'idéal ecclésiastique est un empire universel régi par un monarque spirituel et, s'il est possible, temporel, — un empire de contrainte et d'oppression, dans lequel le pouvoir séculier prête son bras aux dépositaires de la puissance ecclésiastique pour réprimer et étouffer tout mouvement désapprouvé par elle.

« Nous ne nous dissimulons pas que plus d'une voix reprochera aux auteurs de ce livre de nier la

papauté jusque dans ses fondements. Le nombre est grand, en effet, de ceux pour qui ce mot biblique n'a plus de sens : *meliora sunt vulnera diligentis, quam fraudulenta oscula odientis*. Ceux-là se refuseront à comprendre qu'on puisse aimer et honorer une institution en même temps qu'on en dévoile les imperfections, qu'on en dénonce les vices, et qu'on en signale de propos délibéré l'action pernicieuse. Dans leur opinion, on devrait taire avec soin des choses de cette nature, ou tout au moins ne les mentionner qu'en les excusant. Il y a longtemps qu'on a inventé pour ce déni de devoir l'expression de *piété*...

« Nous estimons au contraire que notre piété se doit avant tout à l'institution divine de l'Eglise et à la vérité, et c'est précisément cette piété-là qui nous incite à nous élever franchement et sans détours contre toute transformation et altération de l'une ou de l'autre... Qu'il nous soit permis d'invoquer, comme preuve qu'ici nous n'agissons que dans l'esprit de l'Eglise, deux sentences, dont l'une émane d'un pape et l'autre d'un saint vénéré. Innocent III dit en effet : *Falsitas sub velamine sanctitatis tolerari non debet*. Et saint Bernard déclare : *Melius est ut scandalum oriatur, quam veritas relinquatur*. »

Un livre plus hardi encore que *Janus* l'a suivi de près, il est intitulé : *Réforme de l'Eglise romaine*

dans sa tête et dans ses membres, tâche du prochain concile (1). L'auteur s'occupe moins du passé que de l'avenir; il évite tous les mots irritants. Il se contente de caractériser en quelques traits rapides et précis la situation dans laquelle le romanisme jésuitique a mis l'Eglise ; puis il indique les remèdes que réclament des maux si graves.

« Mon livre, dit l'auteur, se produit comme la libre parole d'un Allemand qui porte en son cœur les intérêts du catholicisme. Cette parole réclame la réforme de l'Eglise catholique dans sa tête et dans ses membres, la guérison des maux dont l'afflige la curie romaine. Celle-ci a blessé à mort l'Eglise par la centralisation de tous les pouvoirs ecclésiastiques à Rome, par ses appels sans cesse renouvelés à la force matérielle pour soutenir des décrets ecclésiastiques, par son obstination à maintenir des principes sociaux en opposition avec toutes les idées et les besoins du temps; elle a exclu les laïques de toute participation à la vie de l'Eglise et maudit toute science qui ne reçoit pas ses consignes. C'est ainsi qu'elle a déshonoré le catholicisme en présentant l'Eglise comme une institution de police dans l'ordre social et une puissance de ténèbres dans l'ordre intellectuel. »

(1) *Reform der römischen Kirche in Haupt und Gliedern.*

L'auteur rappelle en finissant ce mot de saint Ambroise : « Rien n'est si dangereux auprès de Dieu, si honteux auprès des hommes pour un prêtre que de ne pas dire librement son sentiment. » C'est le pur amour de la vérité qui le fait parler, et son unique désir est de « ranimer sur la terre ce feu que le Christ y a allumé pour dévorer l'erreur et le mal. »

Ces manifestations précédèrent la fameuse déclaration de Fulda, signée par vingt évêques allemands. Celle-ci était tenue à une grande modération de langage, on peut même dire qu'elle l'a exagérée. Cependant la pensée des évêques signataires n'est pas douteuse; au fond, ils protestent contre tout ce qu'on prépare à Rome, mais ils usent de l'artifice imaginé par les grands de la cour de Perse pour donner des avis à leur souverain. Ces seigneurs n'avaient trouvé rien de mieux que de le louer pompeusement des qualités qu'ils lui souhaitaient et qui lui manquaient. « O grand roi, que vous êtes généreux ! » lui disaient-ils quand ils le trouvaient avare. C'est ainsi que les évêques de Fulda, qui craignent à juste titre que le concile ne fasse de nouveaux dogmes, qu'il ne condamne la société moderne, et qu'il n'ait pas la liberté suffisante, ne se font pas faute de dire dans leur adresse : « Jamais un concile œcuménique ne pourrait formuler un nouveau dogme

qui ne serait pas contenu dans la sainte Ecriture et dans la tradition apostolique. Jamais un concile œcuménique ne pourrait formuler des maximes qui seraient en opposition avec la justice et le droit de l'Etat, avec les vrais intérêts de la science et de la liberté légitime. Rien n'est moins fondé que la crainte que le concile manque de la liberté nécessaire à ses délibérations. » Pour des lecteurs de la *Civiltà cattolica*, le tour est ingénieux ; mais quelque habile et révérencieuse que soit l'adresse de Fulda, le sens en est clair : elle prend nettement parti contre l'ultramontanisme et son programme.

L'Eglise catholique hongroise a conservé un esprit très-libéral. Elle est plus décidée qu'aucune autre à repousser les prétentions de la curie. Qu'on en juge par le ferme langage que tenait cet été l'un de ses membres les plus distingués à un congrès catholique réuni à Pesth :

« Le monde catholique est à la veille de grands événements. Ne dissimulons rien et disons ouvertement ce que chacun sait. Le monde catholique est divisé en deux grands partis : l'un, libéral, qui veut marcher d'accord avec l'Etat moderne, — l'autre, ultramontain, qui a horreur de la liberté de penser la plus timide. J'ai l'intime conviction que les représentants catholiques hongrois réunis dans cette assemblée, animés par la foi religieuse et l'amour

de la patrie, n'oubliant pas que leurs travaux intéressent l'Eglise et le pays, — que l'histoire les jugera un jour, se prononceront sans hésiter en faveur des idées catholiques libérales.

« L'Evangile n'est nullement ennemi du libéralisme ; bien plus, comme source de l'amour éternel, comme rayon de la lumière divine, il est le libéralisme même. Le congrès, je l'espère, exprimera hardiment et nettement cette idée, et ses membres, par tous leurs actes, prouveront qu'ils entendent servir l'Eglise et la patrie en la popularisant. Aucun d'eux ne voudra soutenir le parti qui, cherchant à s'identifier avec l'Eglise, s'efforce de prouver que celle-ci est l'ennemie jurée de l'état moderne et conduit ainsi le catholicisme à sa perte. »

Dans le tableau tracé, dit-on, pour le saint-père, afin qu'il pût d'un coup d'œil se faire une idée de l'esprit des diverses églises, le Portugal était mis à côté de la Hongrie comme appartenant au parti de la résistance libérale. Nous ne savons pas bien quelle place y occupait la France. Si l'on compte les suffrages, elle doit être marquée de blanc ; si on les pèse, elle doit être très-mal classée sur ce fameux tableau, car il est certain que l'élite morale et intellectuelle de son haut clergé appartenait à la tendance libérale, à commencer par l'archevêque de Paris, vrai fils de la France moderne qui avait mérité la haine de la curie

romaine. On a lu cette fameuse lettre où le pontife lui reproche sa soumission aux lois de son pays avec non moins d'acrimonie que sa résistance à l'absolutisme romain. Mgr l'archevêque de Paris s'est exprimé très-modérément sur le concile, mais sa personne même valait un mandement libéral. La faculté de théologie de la Sorbonne est demeurée fidèle à ses glorieuses traditions. Nous nous bornons à mentionner pour le moment le livre si remarquable de son doyen, Mgr l'évêque de Sura, sur le *concile général et la paix religieuse*. Le mandement d'adieu de Mgr Dupanloup a été pour le clergé français ce qu'a été le manifeste de Fulda pour l'Allemagne. En prenant aussi nettement parti contre l'opportunité du nouveau dogme, l'évêque d'Orléans a effacé aux yeux de Rome tous les services qu'il avait rendus, spécialement dans la campagne relative au pouvoir temporel. Ni l'âge, ni de cruelles souffrances n'avaient pu amortir l'ardeur de M. de Montalembert; il s'est montré à la veille du concile l'un des plus vaillants dans son parti, et très-certainement le plus hardiment libéral. On s'en est bien aperçu en lisant la lettre qu'il a envoyée aux catholiques allemands pour souscrire à leur programme. Pour M. Arnaud de l'Ariége, qui combat depuis longtemps la papauté temporelle, le dogme de l'infaillibilité est une prétention injustifiable; il montre dans son livre sur

l'Eglise et la révolution la profondeur de l'abîme creusé par les docteurs du *Gesu* et les encycliques entre la société moderne et l'Eglise. Il établit qu'il ne sera pas possible de réconcilier le christianisme et la société moderne, aussi longtemps que l'Eglise demeurera unie à l'Etat et qu'elle sera un établissement politique. Cette confusion était le trait distinctif du paganisme, qui ignorait le respect de la conscience parce qu'il ne connaissait pas le Dieu véritable. De nos jours elle vient tout compromettre, tout altérer, et en enrôlant la religion au service de l'absolutisme, elle détourne d'elle tous les cœurs généreux. Ces grandes pensées sont développées par la logique et par l'histoire avec une rare vigueur de langage. L'auteur n'hésite pas à dénoncer la misérable politique de la cour de Rome, surtout à la veille du concile.

« D'où vient ce prétendu divorce? Pourquoi l'Eglise semble-t-elle avoir perdu « ce discernement « des besoins de son époque et cette puissance de « rajeunissement qui lui ont valu pendant dix-« huit siècles sa longévité sans exemple? » Quelque déviation radicale se serait-elle opérée dans la marche de l'humanité? Le grand mouvement de la civilisation aurait-il subitement changé son cours? Ne pourrait-on pas le supposer quand cette Eglise, qui a été l'initiatrice de tous les progrès, s'est

arrêtée tout à coup, n'ayant plus que des anathèmes à lancer contre le monde moderne ?

« Que ceux qui poussent l'Eglise dans cette voie de réaction le sachent bien, il ne s'agit plus de tendances confuses et d'impatiences désordonnées, où l'incrédulité religieuse se mêlait si bien au besoin de réformer l'ordre politique que le clergé pouvait s'y méprendre ; il s'agit de principes politiques qui se définissent nettement, d'un droit social nouveau qui prend possession du monde entier, après avoir eu sa première manifestation en France ; ce n'est plus le rêve de quelques utopistes, c'est un fait et un fait indestructible.

« Depuis trois siècles que s'est accusée cette scission entre l'Eglise se faisant la complaisante servile des gouvernements absolutistes pour assurer sa propre domination, et la société laïque prenant conscience de son droit, les peuples que vous anathématisiez parce qu'ils voulaient se faire libres, n'ont cessé de marcher et de grandir. Ceux que votre influence retenait dans le vieil ordre politique sont restés comme frappés d'impuissance.

« Qu'avez-vous fait de l'Autriche ? N'avez-vous pas votre part de responsabilité dans l'écroulement soudain de cet empire que l'on supposait indestructible par l'effet de cette imposante unité qui faisait de ses institutions et de ses croyances un système

indivisible? La veille encore de son grand désastre, n'aviez-vous pas cru consolider les fortes assises en renouvelant par un concordat le pacte antilibéral entre l'autel et le trône?

« Qu'avez-vous fait de l'Italie, de cette Italie où il semble que la nature ait voulu accumuler tous les dons et toutes les aptitudes de la race humaine, et les peuples de toute la terre apporter le tribut de leurs puissances intellectuelles et morales? La morcelant en mille pièces, pour vous y ménager un trône, vous avez rendu stériles ses grands siècles, les plus splendides de l'histoire; vous l'avez livrée en proie à l'étranger; vous avez laissé s'enraciner dans son sein la plaie hideuse du brigandage; ce berceau de la civilisation est devenu entre vos mains la terre des morts; et lorsque enfin l'Italie sort de son sépulcre, au lieu de lui dire, comme le Christ à Lazare : Lève-toi et marche, vous condamnez sa renaissance.

« Qu'avez-vous fait de l'Espagne?

« Ainsi, non-seulement l'Eglise ne dirige plus les destinées des peuples, mais elle se pose devant eux comme une digue. Partout où la révolution s'affirme, surgit la même question : Pour marcher, faut-il rompre avec l'Eglise? Il en résulte, dans le réveil de tous les peuples, un malaise, des troubles intimes, des crises violentes, des découragements

momentanés, crises, découragements, malentendus, rappelant avec des nuances diverses les phases qui ont caractérisé la révolution française.

« Cette vue distincte nous soutient. Plusieurs déjà, qui étaient nos compagnons de route parmi les plus chers, se sont lassés de l'attente, indignés des résistances opiniâtres et injustes ; à leur tour, croyant que le divorce était irrévocable et qu'il fallait opter entre les deux puissances, ils se sont séparés de l'unité catholique ; et la plupart, entraînés par la logique de leur première rupture, après avoir quitté l'Eglise, ont bientôt quitté le Christ au nom de la libre pensée et de la raison affranchie. »

Le fait le plus important de cette période de préparation a été l'éclatante rupture du père Hyacinthe avec le romanisme. Depuis longtemps déjà l'incompatibilité entre sa tendance et celle qui prévaut à Rome s'était manifestée. Ses premières conférences avaient été trop admirées de tous les esprits généreux pour ne pas exciter un grand scandale au foyer de l'ultramontanisme. Les inquiétudes sur son compte, un moment calmées par sa présence à Rome, s'étaient ravivées pendant l'automne de 1869, à la suite de ses conférences sur l'Eglise dans lesquelles il avait si énergiquement attaqué tout ce qui est aimé et prôné autour du Vatican. Il avait bien trouvé un retour de bienveillance dans son entrevue

avec le saint-père du mois de mai 1869, mais la défiance à son égard subsistait; il ne pouvait en être autrement, puisqu'elle résultait du fond même de sa pensée. L'éloquent discours prononcé par lui dès son retour à Paris pour la ligue de la paix, fit déborder la coupe. Le chef de son ordre voulut mettre un sceau sur ces lèvres saintement imprudentes. Le père Hyacinthe n'hésita plus; sa conscience même était atteinte et il publia sa lettre du 20 septembre, digne commentaire de l'acte par lequel il rompait avec son ordre et brisait la filière hiérarchique pour obéir à Dieu.

Voici cette lettre dont l'écho a été si grand :

Au R. P. général des carmes déchaussés, à Rome.

« Mon très-révérend père.

« Depuis cinq années que dure mon ministère à Notre-Dame de Paris, et malgré les attaques ouvertes et les délations cachées dont j'ai été l'objet, votre estime et votre confiance ne m'ont pas fait un seul instant défaut. J'en conserve de nombreux témoignages écrits de votre main, et qui s'adressent à mes prédications autant qu'à ma personne. Quoi qu'il arrive, j'en garderai un souvenir reconnaissant.

« Aujourd'hui, cependant, par un brusque changement, dont je ne cherche pas la cause dans votre

cœur, mais dans les menées d'un parti tout-puissant à Rome, vous accusez ce que vous encouragiez, vous blâmez ce que vous approuviez, et vous exigez que je parle un langage ou que je garde un silence qui ne seraient plus l'entière et loyale expression de ma conscience.

« Je n'hésite pas un instant. Avec une parole faussée par un mot d'ordre, ou mutilée par des réticences, je ne saurais remonter dans la chaire de Notre-Dame. J'en exprime mes regrets à l'intelligent et courageux évêque qui me l'a ouverte et m'y a maintenu contre le mauvais vouloir des hommes dont je parlais tout à l'heure. J'en exprime mes regrets à l'imposant auditoire qui m'y environnait de son attention, de ses sympathies, j'allais presque dire de son amitié. Je ne serais digne ni de l'auditoire, ni de l'évêque, ni de ma conscience, ni de Dieu, si je pouvais consentir à jouer devant eux un pareil rôle !

« Je m'éloigne en même temps du couvent que j'habite, et qui, dans les circonstances nouvelles qui me sont faites, se change pour moi en une prison de l'âme. En agissant ainsi, je ne suis point infidèle à mes vœux : j'ai promis l'obéissance monastique, mais dans les limites de l'honnêteté de ma conscience, de la dignité de ma personne et de mon ministère. Je l'ai promise sous le bénéfice

de cette loi supérieure de justice et de *royale liberté*, qui est, selon l'apôtre saint Jacques, la loi propre du chrétien.

« C'est la pratique plus parfaite de cette liberté sainte que je suis venu demander au cloître, voici plus de dix années, dans l'élan d'un enthousiasme pur de tout calcul humain, je n'ose pas ajouter dégagé de toute illusion de jeunesse. Si, en échange de mes sacrifices, on m'offre aujourd'hui des chaînes, je n'ai pas seulement le droit, j'ai le devoir de les rejeter.

« L'heure présente est solennelle. L'Eglise traverse l'une des crises les plus violentes, les plus obscures et les plus décisives de son existence ici-bas. Pour la première fois depuis trois cents ans, un concile œcuménique est non-seulement convoqué, mais *nécessaire :* ce sont les expressions du saint-père. Ce n'est pas dans un pareil moment qu'un prédicateur de l'Evangile, fût-il le dernier de tous, peut consentir à se taire, comme *ces chiens muets* d'Israël, gardiens fidèles à qui le prophète reproche de *ne pouvoir point aboyer : Canes muti, non valentes latrare.*

« Les saints ne se sont jamais tus. Je ne suis pas l'un d'eux, mais toutefois je me sais de leur race — *filii sanctorum sumus*, — et j'ai toujours ambitionné de mettre mes pas, mes larmes, et s'il le

fallait, mon sang dans les traces où ils ont laissé les leurs.

« J'élève donc, devant le saint-père et devant le concile, ma protestation de chrétien et de prêtre contre ces doctrines et ces pratiques, qui se nomment romaines, mais ne sont pas chrétiennes, et qui, dans leurs envahissements toujours plus audacieux et plus funestes, tendent à changer la constitution de l'Eglise, le fond comme la forme de l'enseignement, et jusqu'à l'esprit de sa piété. Je proteste contre le divorce impie autant qu'insensé qu'on s'efforce d'accomplir entre l'Eglise, qui est notre mère selon l'éternité, et la société du dix-neuvième siècle, dont nous sommes les fils selon le temps, et envers qui nous avons aussi des devoirs et des tendresses.

« Je proteste contre cette opposition plus radicale et plus effrayante encore avec la nature humaine, atteinte et révoltée par ces faux docteurs dans ses aspirations les plus indestructibles et les plus saintes. Je proteste par-dessus tout contre la perversion sacrilége de l'Evangile du Fils de Dieu lui-même, dont l'esprit et la lettre sont également foulés aux pieds par le pharisaïsme de la loi nouvelle.

« Ma conviction la plus profonde est que si la France en particulier, et les races latines en général, sont livrées à l'anarchie sociale, morale et religieuse,

la cause principale en est non pas sans doute dans le catholicisme lui-même, mais dans la manière dont le catholicisme est depuis longtemps compris et pratiqué.

« J'en appelle au concile, qui va se réunir pour chercher des remèdes à l'excès de nos maux, et pour les appliquer avec autant de force que de douceur. Mais si des craintes, que je ne veux point partager, venaient à se réaliser ; si l'auguste assemblée n'avait pas plus de liberté dans ses délibérations qu'elle n'en a déjà dans sa préparation ; si, en un mot, elle était privée des caractères essentiels à un concile œcuménique, je crierais vers Dieu et vers les hommes pour en réclamer un autre véritablement réuni dans le Saint-Esprit, non dans l'esprit des partis, représentant réellement l'Eglise universelle, non le silence des uns et l'oppression des autres. « Je souffre cruellement à cause de la « souffrance de la fille de mon peuple ; je pousse des « cris de douleur, et l'épouvante m'a saisi. N'est-il « plus de baume de Galaad, et n'y a-t-il plus là de « médecin ? Pourquoi donc n'est-elle pas fermée, la « blessure de la fille de mon peuple ? » (Jérém. VIII.)

« Et enfin, j'en appelle à votre tribunal, ô Seigneur Jésus ! *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.* C'est en votre présence que j'écris ces lignes ; c'est à vos pieds, après avoir beaucoup prié,

beaucoup réfléchi, beaucoup souffert, beaucoup attendu, c'est à vos pieds que je les signe. J'en ai la confiance, si les hommes les condamnent sur la terre, vous les approuverez dans le ciel. Cela me suffit pour vivre et pour mourir.

« Fr. Hyacinthe,

« Supérieur des Carmes déchaussés de Paris, deuxième définiteur de l'Ordre dans la province d'Avignon.

« Paris-Passy, le 20 septembre 1869. »

Devant un acte si grand toute parole est froide et insuffisante. Notre bien-aimée France n'est pas abandonnée de Dieu, puisqu'il y suscite un pareil apostolat. La seule chance qu'ait le christianisme de n'être plus confondu avec le romanisme, c'est une protestation semblable. Les éloquentes revendications de la liberté des âmes, les attaques habiles contre le despotisme ultramontain, les mots amers prononcés à mi-voix contre le jésuitisme triomphant, tout cela n'est rien et n'empêche pas le romanisme de se produire en pleine lumière comme le seul représentant de l'Evangile, et d'inspirer un si mortel dégoût à toutes les âmes généreuses qu'elles se précipitent dans l'athéisme. Les prudents de l'Eglise sacrifient les destinées du christianisme dans l'Europe catholique à une timidité maladroite et qui devient coupable en se prolongeant. La situation ne

peut être sauvée que par une sainte folie du genre de celle qui s'est accomplie sous nos yeux. Heureux celui qui est appelé à une telle mission par l'irrésistible impulsion de la conscience, au travers de la souffrance et de l'opprobre !

Qu'on nous comprenne bien ; nous ne dépassons pas d'une ligne la portée de l'acte du père Hyacinthe. Nous sommes à cent lieues de toute préoccupation sectaire ; ce qui se passe est au-dessus de nos cadres. C'est une initiative réformatrice qui est destinée à agiter nos eaux stagnantes. Qui n'a senti passer dans cette lettre simple et sublime ce souffle divin qui annonce l'aurore des grandes journées de l'histoire religieuse ? Vraiment ceux qui n'y reconnaissent pas Dieu commettent le péché contre l'Esprit-Saint. Que les timides se voilent la face et poursuivent leur pitoyable jeu de bascule ; que les pharisiens, comme l'*Univers* et le *Monde*, lancent leurs méprisables invectives, y mêlant ces railleries dévotes, qui sont le dernier rebut de l'esprit humain ; que Rome fulmine son anathème, Dieu est là. Toute conscience droite l'a bien senti. Où trouver un exemple plus décisif pour suivre la voix divine en ne se laissant pas arrêter par une hiérarchie vénérée que celui du grand condamné de la synagogue ? « Vous me laisserez seul, a-t-il dit aux hommes ; mais je ne suis pas seul, car le Père est

avec moi! » Aux injures, aux objurgations pieuses et aux excommunications ont répondu des milliers de prières.

On a contesté l'opportunité de ce grand acte comme si l'heure de la conscience n'était pas l'heure de Dieu même, comme si toutes les raisons secondaires ne s'effaçaient pas devant le devoir sacré d'être fidèle à ses convictions. En tout cas le père Hyacinthe a dit tout haut ce que tout catholique libéral dit à mots plus ou moins couverts. Seulement sa parole a été une action, c'est-à-dire un verbe. Son appel à Jésus-Christ a beau être maudit à Rome, raillé ailleurs, il a prononcé une parole décisive et on en verra plus tard la fécondité (1).

Rome, on le comprend, n'est pas restée inactive dans cette période de préparation, d'autant plus qu'elle entendait bien faire du concile l'instrument de ses desseins qu'elle assimile d'emblée aux décrets éternels. C'est surtout la conviction du saint-père qui est engagée directement par sa foi religieuse dans le parti des *zelanti* les plus extrêmes. Il ne se tient pas dans les hauteurs sereines où le pontife d'une grande Eglise comme le souverain d'un grand Etat pourrait se croire obligé de demeurer afin d'exercer

(1) Voir l'article de M. Bigelow sur le père Hyacinthe (*Revue chrétienne*, février 1870).

un pouvoir modérateur. Non, il agit comme le vrai chef de l'ultramontanisme. Sans doute il en est de lui comme de tous les chefs des partis politiques ou religieux ; il suit l'impulsion aussi souvent qu'il la donne. Les jésuites ont trouvé en lui un soutien d'autant plus précieux qu'il est sincère. Nulle âme n'est plus droite, plus pure. Une auréole de bonté ceint son front, son accueil est paternel, mélangé d'autorité et de familiarité. Sa piété est profonde et fervente, mais aussi aveugle que celle de la plus humble paysanne de la campagne romaine. Il a toujours agi par une sorte d'inspiration ; même aux jours de son libéralisme et de sa popularité, il ne se décidait pour l'acte le plus simple qu'après avoir consulté son crucifix, méthode de gouvernement fort dangereuse quand il s'agit de mesures où la raison et le jugement peuvent seuls décider. « Il mêle toujours, dit un homme d'esprit qui le connaît bien, les sublimités du ciel aux bas-fonds de la politique. » Cette nature mobile et ardente explique le revirement de ses opinions à la suite des événements de 1848 et aussi des injustices dont il a été victime ; Gaëte a été son Sinaï, c'est à la lueur des éclairs de la révolution qu'il a cru recevoir comme un nouveau Moïse les tables de la loi ; les jésuites y ont écrit les doctrines du *Syllabus* et Pie IX croit défendre Dieu même en les promulguant, car il y

met toute sa conscience. Voilà le malheur et le péril. Il purifie en quelque sorte au feu de sa piété les calculs des jésuites qui sont d'un ordre bien différent. Bon jusqu'à la tendresse quand sa foi n'est pas en jeu, il est susceptible de devenir implacable pour des motifs religieux. L'Eglise catholique ne pouvait dans les temps que nous traversons posséder un pape plus respectable et plus dangereux. Plutôt moine exact et austère que théologien, il connaît très-médiocrement l'histoire de l'Eglise, aussi va-t-il droit à son but sans être retenu par aucune considération. C'est ce qui explique son intervention constante et passionnée dans la préparation et dans la conduite du concile. Longtemps avant son ouverture il a pris parti pour la droite extrême par un bref explicite adressé à Mgr Deschamps à l'occasion de sa brochure sur l'infaillibilité du successeur de saint Pierre. D'ailleurs la *Civiltà cattolica* qui, comme nous l'avons dit, est devenue une véritable institution romaine organisée par l'autorité supérieure, donnait tous les jours sa pensée et c'est avec son assentiment, si ce n'est sur son ordre, qu'elle a publié le fameux programme qui a soulevé tant d'opposition. Le pape aussitôt la bulle d'induction lancée a envoyé un questionnaire aux évêques qui révèle ses préoccupations. Il porte sur les moyens d'abolir le mariage civil et les

écoles laïques, sur le danger de l'introduction de domestiques hérétiques dans les maisons pieuses et sur la profanation des cimetières qui ne seraient plus uniquements ouverts aux catholiques. Rien de plus mesquin que cette consultation demandée par la papauté à l'épiscopat du monde entier; on la voit uniquement soucieuse de resserrer les liens de l'esclavage spirituel, sans qu'aucune des grandes questions du temps soit seulement abordée.

Le soin principal du saint-père avant le concile a été l'organisation des congrégations appelées à élaborer les décrets qui devaient être soumis à la haute assemblée. Ces congrégations se sont distribué la tâche de manière à avoir des formules toutes prêtes sur tous les points de la foi, de la morale sociale et de la discipline. Formées de prélats romains et de théologiens de divers pays, elles étaient présidées par des cardinaux et entièrement inspirées par les grands docteurs de la *Civilta cattolicà*. On espérait qu'elles abrégeraient si bien la tâche du concile qu'il se bornerait à sanctionner leur travail. Les scribes du *Gesù* dans leurs publications sur l'histoire des conciles insistaient beaucoup sur ce que l'excellence d'un concile pouvait se mesurer à sa brièveté. Au reste, la *Civiltà cattolica* parlait sans détour d'enlever les décisions principales par des acclamations. Nous trouvons une assez piquante

révélation de ces projets dans une brochure assez naïve intitulée : *A la veille du concile*, et qui a été beaucoup louée dans le camp ultramontain. « On prétend, disait le trop naïf auteur, qu'il y a eu des évêques offusqués de ce que de simples prêtres aient été admis au secret des travaux préparatoires du saint-siége, lorsque eux les ignoraient. N'auraient-ils donc pas compris qu'il y a ici l'affaire du *chacun son tour*, et que le cuisinier n'est pas mieux nourri que son maître parce qu'il voit le dîner qu'il prépare avant le maître, qui ne le voit que lorsqu'il a l'avantage de manger ! Au concile ce seront les évêques qui auront la voix et les simples prêtres n'y auront plus de place. » Ce français de cuisine a eu un sens fort clair; les congrégations romaines comptaient bien épargner au concile le soin de préparer lui-même ses délibérations, c'était l'affaire du clergé inférieur, il n'aurait plus qu'à s'asseoir les yeux fermés à la table du festin dogmatique qu'on lui aurait dressée. Cette fois la curie romaine a compté sans ses hôtes.

CHAPITRE IV

LA VILLE DU CONCILE.

C'est une chose grave que la convocation d'un concile à Rome dans la basilique du pape. On n'y eût pas consenti il y a trois siècles, parce qu'on savait bien qu'une telle proximité du saint-siége enlevait toute indépendance aux évêques. Trente paraissait même bien rapproché de la ville papale. « Le Saint-Esprit en vient tous les jours, disait l'ambassadeur de France, avec la valise qui porte les promesses et les nominations épiscopales. » Nous n'accusons pas la papauté actuelle de se servir de cette monnaie grossière, mais il nous sera facile de montrer que ses tentatives sur la liberté morale du concile par son intervention directe, constante et même passionnée ont dépassé toute mesure. Ce qui nous semble surtout fâcheux pour le concile, c'est l'atmosphère romaine, c'est l'influence malfaisante du lieu, c'est cette *malaria* morale chargée de langueur et de servilisme que l'on y respire, c'est ce romanisme

insensé qui enlace l'âme et l'esprit d'un réseau subtil. On peut voir par les lettres de M. Louis Veuillot sur l'assemblée du Vatican quelle part il fait dans les succès de l'ultramontanisme à l'influence de Rome. Je crois qu'il a raison ; je voudrais le prouver en présentant non pas un tableau mais une esquisse de la ville sainte de la papauté surtout au point de vue social et religieux, telle qu'elle était avant les événements de 1870. C'est le meilleur commentaire à l'histoire du concile du Vatican ; c'est aussi une révélation précieuse et la plus sincère que nous connaissions de la vraie pensée de l'ultramontanisme sur l'organisation des sociétés humaines.

Je ne dirai qu'un mot du caractère extérieur de cette ville étrange où tout est combiné pour plonger l'âme dans une langueur indéfinissable, où le temps a je ne sais quelle démarche sénile qui empêche qu'on s'aperçoive de sa fuite. Il marche à pas comptés comme un vieux cardinal sur cette voie de tombeaux qui a vu disparaître tant de grandeurs. Le présent se confond avec le passé, on dirait la durée immobile. Ce qui saisit l'esprit et l'imagination, ce qui empêche l'émotion de s'alanguir, c'est le perpétuel contraste qui réunit au même instant sous les yeux les choses les plus disparates, sans les opposer pourtant d'une manière choquante. Cette ville singulière a un pouvoir d'adoucissement auquel rien

ne résiste ; elle est comme ces personnes d'une amabilité doucereuse qui par leur présence seule empêchent les opinions divergentes d'entrer en lutte ouverte et qui mettent des sourdines à toutes les voix. Ce pouvoir d'adoucissement tient surtout à la grande poésie du lieu ; le point de vue esthétique se substitue insensiblement au point de vue moral qui seul dicte les jugements absolus. C'est ainsi que les angles s'adoucissent, que ce qui ailleurs exciterait l'indignation ou la pitié glisse facilement sur l'esprit charmé, et que les objets les plus divers se fondent et se mêlent dans cette lumière pourprée qui est la gloire et la parure de ce pays.

A Rome, la ville la plus somptueuse confine au désert. Sans transition vous passez du Corso brillant, tumultueux, avec ses palais dont chacun est une œuvre d'art exquis, ses églises dorées, ses riches magasins, à la tristesse sévère du Forum qui vous introduit d'emblée dans la plaine morne et stérile. Ainsi se rapprochent et se touchent la civilisation et la désolation, le présent et le passé. Cette plaine sans limites fait l'effet d'une mer dont le flot destructeur avance toujours et qui laisse cependant surnager quelques grands débris de tout ce qu'elle a englouti. Mais c'est une mer sans voix, sans murmure, qui détruit silencieusement ce qu'elle étreint ; c'est la mer Morte de l'Occident. — Ne la calomnions

pas cependant, la tristesse de la plaine romaine a une beauté que rien n'égale. La voie Appienne, cet antique chemin des tombeaux, n'en conserve que deux ou trois, mais qu'importe ? on y foule la poussière du plus glorieux passé et la plaine elle-même n'est-elle pas un sépulcre grandiose ? Elle s'étend couverte d'une végétation luxuriante et pourtant stérile qui est comme son vert linceul ; les arcades brisées des immenses aqueducs de Claude en rompent seules la monotone désolation, tandis qu'à l'horizon les collines d'Albano mêlent un peu de grâce à cette accablante tristesse. Derrière vous Rome élève ses clochers et ses dômes. On s'attendait à une Palmyre ou à une Balbek et c'est l'une des capitales du monde que presse ainsi le désert. L'impression qu'inspire ce spectacle triste et grandiose est accablante dans son intensité même. En s'emparant de tout un peuple qui la subit sans la raisonner elle l'énerve insensiblement ; il se dit devant tout ce qui est là enfoui sous ses pieds que ce n'est guère la peine de recommencer la vie, et s'il ne subit pas des influences nouvelles, il se plie aisément à un gouvernement de vieillards dans cet empire de la caducité.

Il y a quelque chose de plus énervant à Rome que la mélancolie des ruines, c'est l'art religieux tel qu'il est compris et tel qu'il s'étale dans le

culte. Il est empreint d'un caractère théâtral qui se retrouve dans l'architecture, dans la peinture et dans la musique. Seulement, il faut ici bien s'entendre, car il y a plusieurs Romes dans la Rome actuelle. Il en est une glorieuse entre toutes qui est cachée dans les entrailles de la terre : c'est celle des catacombes qui présente un si admirable ensemble depuis les fouilles de M. le chevalier de Rossi (1). La nécropole chrétienne nous présente l'image fidèle de cette Eglise héroïque des premiers siècles qui sut conquérir et maintenir sa liberté dans le martyre.

Les fresques des catacombes ne portent pas trace d'une prétendue primauté de saint Pierre ni du culte de la Vierge. Elles ne parlent que du bon pasteur cherchant sa brebis perdue, de son amour tendre et puissant qui donne l'eau vivante à la femme de Sichem, guérit le paralytique et ressuscite Lazare, et convie ses disciples au mystique repas de l'eucharistie. La légende en est totalement absente ; la Bible seule est l'inspirateur de tous les symboles. On y voit l'Eglise dédaignant toutes les grandeurs humaines, toute entière tournée vers le

(1) Nous montrerons ailleurs, dans le dernier volume de notre *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise*, tous les renseignements précieux qui nous sont fournis par les catacombes sur l'antiquité chrétienne.

monde invisible au seuil duquel elle a conduit ses morts bien-aimés, s'unissant à leur triomphe par l'expression symbolique de son immortelle espérance et de sa bienheureuse certitude. Tout ici redit en son nom la grande parole du Maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Pourquoi faut-il descendre à Rome dans les entrailles de la terre pour retrouver cette devise du vrai christianisme qui est si complétement démentie par la ville actuelle ? Rien ne fait mieux ressortir ce contraste qu'une fresque retrouvée récemment dans la catacombe de Saint-Calliste et qui est presque unique dans son genre, car les chrétiens préféraient représenter le côté triomphal de la foi que les souffrances et les opprobres; la réalité suffisait à cet égard sans qu'il fût nécessaire de recourir aux représentations plastiques. La fresque à laquelle je fais allusion retrace la comparution d'un chrétien devant le tribunal de l'empereur. Le César de Rome, ce roi de la force et de la violence, est assis sur son siége, hautain et dédaigneux, plein de mépris pour ce misérable accusé qu'il va d'un mot envoyer à la mort. Il n'a qu'à le regarder pour s'assurer qu'il peut le tuer mais non l'avilir, et qu'il a trouvé dans l'inflexible douceur du chrétien une barrière à sa toute-puissance. Le confesseur est debout, calme, résolu : une flamme étrange brille dans ses yeux.

Il est invincible. C'est bien la royauté morale dans toute sa grandeur, la royauté léguée par l'accusé du prétoire de Pilate à tous ses disciples : *Je suis roi, car je rends témoignage à la vérité.* Dans le fond apparaît un troisième personnage, c'est le prêtre païen qui a dénoncé le chrétien et s'enfuit une fois sa tache terminée. *Ecclesia abhorret a sanguine.* Il est à la fois satisfait et confus, — satisfait, car son ennemi va mourir ; confus, car il sent qu'il est en présence d'une puissance morale que rien ne brisera et qui est plus forte que son culte, même aidé des bourreaux. Eh bien, l'avenir réservait une revanche inattendue au prêtre païen. Il a réussi à ramasser le manteau du chrétien immolé, il s'en est paré. Il est monté sur le trône du haut duquel le César de Rome jugeait et condamnait la conscience chrétienne, et c'est elle qu'il a jugée trop longtemps et condamnée en ces lieux. Seulement il le fait au nom du Dieu de l'Evangile ; il en est même sincèrement convaincu, mais quelle que soit sa piété personnelle, l'institution qu'il incarne n'en est pas moins essentiellement païenne en réunissant sur sa tête les deux couronnes spirituelle et temporelle. Il est vrai que la plupart du temps il doit se contenter de vains anathèmes, parce que le glaive est tombé de ses mains séniles, mais il nous dit dans ses encycliques ce qu'il en ferait s'il en pouvait dis-

poser. Nous verrons d'ailleurs comment il en usait là où il était le maître, comme dans la ville pontificale.

Après la Rome des catacombes, nous avons la Rome qui a précédé le développement du pouvoir papal au moyen âge. Les basiliques qui remontent à cette époque offrent un très-haut intérêt. Je citerai en première ligne celle de Saint-Clément. Elle nous présente l'image fidèle d'une basilique des premiers temps de la paix de l'Eglise. Elle a été rebâtie à plusieurs reprises, mais on n'en a pas modifié le plan. Des fouilles récentes ont découvert la basilique souterraine beaucoup plus ancienne et qui présente exactement les mêmes dispositions. Ici la forme touche au fond. En effet l'édifice est disposé de telle sorte qu'il se prêtait à l'antique discipline de l'Eglise. Celle-ci était caractérisée par cette pensée si éminemment chrétienne que le peuple de Dieu ne doit pas être confondu avec la nation, qu'on ne lui appartient pas du droit de la naissance, mais du droit de la conversion, que par conséquent une barrière, toujours prête à s'abaisser devant la foi, doit s'élever entre le monde et l'Eglise. Tout était calculé de manière que l'assistant comprît que pour participer à la vie de l'Eglise il faut un cœur nouveau, une vie nouvelle. De là les dispositions si sérieuses qui étaient prises pour l'instruction du catéchumène et qui réclamaient de lui

qu'il rompît avec toutes les habitudes de la vie païenne. De là aussi la division du service religieux en deux parties distinctes et bien tranchées, la première pour tous ceux qui désiraient entendre la parole divine, la seconde pour ceux-là seulement qui avaient le droit de participer au sacrement eucharistique. On n'a qu'à lire la liturgie alexandrine et les *constitutions apostoliques* retrouvées en copte il y quelques années et qui remontent très-positivement au second siècle, pour se faire une idée de la netteté et de la rigueur avec laquelle cette séparation entre les convertis et les inconvertis était établie.

La révolution la plus fatale opérée par l'union de l'Eglise et de l'empire fut précisément de confondre le peuple de la cité avec les membres de la société religieuse, et de jeter pêle-mêle dans les cadres indéfiniment élargis de la maison de Dieu les multitudes inconverties qui y apportèrent leur ignorance, leurs vices et durent être, tantôt menées avec une verge de fer au profit de la hiérarchie, tantôt abandonnées à leurs passions et à leurs superstitions moyennant quelques formes grossières par lesquelles elles s'acquittaient envers le ciel. Ainsi se forma et grandit ce christianisme dégénéré qui unit l'autorité oppressive à la plus dangereuse indulgence pour le cœur naturel, tout ensemble tyran-

nique pour l'esprit et facile pour les mœurs, qui substitue la voie large à la voie étroite et promet de conduire à la porte du ciel par un chemin commode tous ceux qui plieront sous son joug et se laisseront aveuglément guider par sa houlette. Ce christianisme-là, nous le connaissons bien, c'est le catholicisme ultramontain dans son plein développement, tel qu'il s'étale sous nos yeux à Rome. N'est-il pas remarquable de trouver dans la capitale même de ce christianisme abaissé un irrécusable monument de l'ancienne constitution de l'Eglise qui nous fait toucher du doigt les institutions si remarquables de la liturgie d'Alexandrie ? L'église de Saint-Clément est en effet la traduction architecturale de ce document inappréciable. Sa disposition seule révèle ce grand principe de la séparation entre les fidèles et les profanes, qui était réalisé pour le plus grand intérêt des uns et des autres. Saint-Clément a la forme d'une basilique à trois nefs. On y entre par un porche d'un style simple, le seul de ce type qui existe à Rome. Entre ce portail et l'église même s'étend une cour carrée bordée de colonnes; au milieu est la fontaine qui servait au baptême. L'église même est précédée d'un portique ou d'un atrium de petite dimension qui était appelé le *narthex*. C'est là que se tenaient à des places

diverses les pénitents et les catéchumènes; les premiers ne pouvaient franchir la porte de l'église avant leur réhabilitation et les seconds, avant d'avoir confessé leur foi et reçu le saint baptême. C'est de là qu'ils écoutaient la prédication. On les congédiait au moment où la coupe eucharistique allait passer parmi les fidèles. Il n'était pas possible de marquer d'une manière plus saisissante la ligne de démarcation entre l'Eglise et le monde, puisque ceux-là mêmes qui aspiraient à devenir chrétiens étaient retenus sur le seuil du temple. La disposition intérieure de l'église de Saint-Clément est également d'un haut intérêt. Ses trois nefs aboutissent à une abside très-belle et très-simple où est le siége épiscopal, entouré des siéges presbytéraux.

Les peintures qui ornent Saint-Clément et les autres basiliques de la même époque sont d'une simplicité parfaite. C'est toujours le bon pasteur entouré des brebis auxquelles il a donné sa vie; c'est le cep de la vigne mystique où l'âme chrétienne puise sa séve; ou bien c'est encore le Christ entouré de martyrs qui ont donné leurs noms à l'Eglise, comme à Saint-Come-et-Damien, et à Pudentiana. La musique religieuse de cette époque devait être d'une émouvante grandeur à en juger par les larmes qu'elle arrachait à saint

Augustin. *Et currebant lacrimæ et dulce mihi erat cum eis.*

L'art vraiment catholique-romain date selon moi de la Renaissance et de la Réformation ; c'est alors qu'il a atteint son point culminant et s'est révélé dans toute sa sincérité. Jusqu'à la Réforme l'Eglise contient dans son sein tous les éléments qui plus tard se sépareront et même se feront la guerre. Toutes les tendances coexistent en elle, à l'état embryonnaire en quelque sorte. Qui pourrait nier que le catholicisme germanique se distingue longtemps avant la Réforme du catholicisme méridional ? Les mystiques ferveurs qu'abritent les couvents du Nord révèlent déjà un étrange besoin d'une communication directe et sans intermédiaire avec la Divinité. Même dans le catholicisme italien il y a bien des divergences qui parfois font pressentir le schisme, comme dans la grande apparition de Savonarole ; je comparerais volontiers ces explosions d'un sentiment chrétien plus libre au jet soudain d'un courant d'eau qui a longtemps coulé sous terre. Il existait avant de s'élancer à l'air libre en gerbe étincelante et retentissante. L'art catholique des douzième et treizième siècles a profité de cette richesse non encore diminuée de l'Eglise, alors qu'elle possède tous ses trésors dans leur variété féconde. Je n'exagère rien, je ne prétends point que le catholicisme

de cet âge fût une sorte de protestantisme anticipé; non, c'était bien l'Eglise de l'unité et de la hiérarchie, la théocratie nouvelle, mais ce n'en était pas moins un catholicisme entièrement différent de celui qui s'est constitué après la grande séparation opérée par la Réforme, c'était un catholicisme non encore plié au type romain, plein de séve, d'originalité malgré ses erreurs, mystique et savant, austère et puissant.

C'est à ce catholicisme-là que nous devons l'art gothique qui n'a jamais pu s'implanter à Rome et qui a cessé du moment où elle a exercé dans tous les domaines de l'Eglise une influence décidément prépondérante. Qu'est-ce que le gothique, si ce n'est précisément la manifestation la plus grandiose du catholicisme germanique d'où la Réforme devait sortir? Qu'on discute tant qu'on voudra sur ses origines, qu'on fasse honneur aux Romains de la voûte, aux Arabes des lignes brisées de l'ogive, il n'en demeure pas moins que l'art gothique a été créateur et qu'il a imposé son sceau à tous les éléments qui ont pu lui venir d'ailleurs; il a créé comme crée le génie humain qui n'est pas Dieu pour tirer ses œuvres du néant, il suffit qu'il leur ait imprimé un sens vraiment nouveau, une idée, un sentiment qui soient bien à lui pour qu'on ne puisse lui contester l'originalité. Or quel est le sens, l'idée

du gothique? Entrez dans la cathédrale de Cologne et vous le saisirez à l'instant même. L'art gothique, dans cet immense édifice comme dans tous ses pareils, a voulu représenter le monde, la société tels qu'il les concevait; il la ramène tout entière au type chrétien, il lui imprime la forme du signe rédempteur, puis surtout il la jette pour ainsi dire dans la région de l'infini et de l'éternel avec la flèche hardie qu'il dirige vers le ciel. Placez-vous dans le chœur de la cathédrale, là vous voyez toutes les lignes se rejoindre, se presser, dans un élan irrésistible, qui emporte votre esprit et lui donne des ailes, en quelque sorte. L'ogive reproduit dans des proportions réduites le même caractère; elle aussi, par les dispositions de ses lignes, dit : *Excelsior! Sursum corda!* En haut! — toujours plus haut! Rien de pareil ne s'était encore vu dans l'histoire de l'art. Le temple païen surtout, sous la forme enchanteresse qu'il a revêtue en Grèce, est un édifice aux proportions restreintes; il est uniquement destiné à l'habitation de la divinité; il lui suffit d'avoir bien paré la *cella*, d'y avoir déposé une statue d'une beauté parfaite et d'avoir réservé la place de l'autel des sacrifices. Il a, dans ses beaux marbres *ensoleillés*, conservé le sourire de sa religion. La basilique romaine qui est la création architecturale la plus remarquable du peuple-roi est entièrement

conforme à son génie ; elle n'admet que la ligne horizontale, elle est toute en longueur et en largeur. Rien ne porte le regard au delà du monde ;. c'est le seul empire qu'ait jamais convoité Rome ! La cathédrale, au contraire, est un grand mémento de la vie éternelle ; comme l'a dit le poëte, elle est agenouillée dans sa robe de pierre, elle prie. Je lui préfère sans doute la chambre haute de Jérusalem avec ses langues de feu, mais on ne peut nier que le catholicisme du moyen âge n'ait eu aussi, au travers de ses obscurités, sa langue de feu pour célébrer le Dieu de l'Evangile ; j'en appelle à ces chants sublimes des douzième et treizième siècles, qui sont avec les hymnes de Luther ce que le cantique chrétien a produit de plus beau, de plus pathétique.

Comparez maintenant l'architecture religieuse de Rome à ces monuments du Nord ! Le contraste est absolu. N'est-il pas remarquable d'abord qu'elle ait complétement évité le gothique, même dans sa grande époque ? Une seule église en porte quelques traces, c'est *Sancta Maria della Minerva.* Encore s'est-on hâté de la gâter en la surchargeant d'ornements de mauvais goût. Toutes les églises romaines, sauf celle-là sont sur le type de l'antique basilique. Je sais bien qu'on les dispose en forme de croix grecque ou latine, mais ce qui l'emporte, c'est l'idée de la grandeur tout extérieure, c'est l'*extension* et

non l'*élévation* qui les caractérise. On y entend retentir sans cesse la vieille devise de Rome : A toi l'empire, — songe avant tout à régner, à dominer! La plupart de ces églises sont très-médiocres, même à l'intérieur, où on a entassé les œuvres d'art, mais aussi prodigué les enjolivements jusqu'à en fatiguer les regards. Les architectes ont mis leur orgueil dans l'arrangement des façades, mais ne sont jamais sortis de leur routine pour la disposition générale.

Si l'on veut avoir l'idée complète de l'architecture religieuse romaine, c'est Saint-Pierre qu'il faut considérer. Je ne connais pas d'antithèse plus tranchée que celle qui existe entre la splendide basilique du Vatican et le dôme de Cologne. Je ne marchande pas mon admiration à la première. Je conviens qu'il est peu de coup d'œil plus grandiose que celui de l'ensemble des monuments dont elle est le centre. Les portiques demi-circulaires qui entourent la place au milieu de laquelle se dresse l'obélisque forment la plus belle introduction à la basilique elle-même. Celle-ci est si harmonieusement disposée que sa grandeur n'a rien d'écrasant parce qu'aucune partie ne fait saillie ni disparate. La double coupole qui se dresse à une hauteur vertigineuse paraît un développement naturel de l'édifice. Les cinq nefs de l'intérieur se relient à l'abside comme les rameaux d'un tronc gigantesque. Et

cependant toute cette grandeur n'élève pas; tout cela s'étend et s'épanouit dans l'espace, mais ne monte pas véritablement. La Sainte-Chapelle de Paris, cette idéale création du règne de saint Louis disparaîtrait tout entière dans une seule des chapelles de Saint-Pierre, et pourtant elle vous élève bien plus haut; elle a cet élan, ce je ne sais quoi d'ailé dans les lignes gothiques qui emporte l'esprit. L'élévation n'est pas affaire de dimension, mais de direction et d'inspiration. Saint-Pierre avec toutes ses magnificences me fait l'effet du lieu élevé d'où l'on voit, non pas le ciel, mais tous les royaumes du monde. Ce marché de la domination terrestre n'a-t-il pas été proposé à la hiérarchie romaine et ne l'a-t-elle pas accepté en échange du règne spirituel? N'a-t-elle pas imité en cela le judaïsme dégénéré de la synagogue? Saint-Pierre et les autres grandes basiliques de Rome me semblent exprimer cette déviation du christianisme primitif par le symbole le plus éclatant. Tout ici rappelle le *Christus imperans*, rien ne nous reporte au Crucifié, à ses opprobres et à ses gloires intérieures. Saint-Pierre est le Capitole de la papauté. Au moins révèle-t-il le grand art et porte-t-il l'empreinte du fier génie de Michel-Ange. Mais que dire de l'architecture des églises élevées par les jésuites? Elles nous introduisent dans la seconde période de la domination romaine; la Ré-

forme a secoué son flambeau sur le monde ; l'empire de l'Europe est contesté à la papauté. Le temps de la royauté hautaine est passé, l'absolutisme doit s'assouplir, mais il plie comme l'acier, sans rompre jamais. Ce mélange de ruse et de force indomptable c'est tout le jésuitisme, ce grand et habile soutien de l'autorité pontificale aux jours difficiles où il faut unir une politique adroite et artificieuse à l'opiniâtreté. Mais à ce jeu-là on perd la grandeur, aussi l'architecture des jésuites est-elle toute mignarde et compliquée; à voir l'ornementation surchargée de leurs églises on dirait les procédés employés pour farder une vieillesse prétentieuse. Ils ont mis des tapis de velours sur le chemin du paradis et s'efforcent d'en élargir l'entrée. Leur histoire et leur génie se lisent sur les pierres de leurs édifices. Je termine sur ce point par une remarque significative ; on comprend très-bien que l'architecture romaine se soit toujours approprié sans peine les anciens temples ou édifices païens; le temple de Faustine et celui de Vénus à Rome et les thermes de Domitien ont été transformés en églises avec la plus grande facilité. Jamais un édifice gothique n'aurait pu avoir une pareille origine.

Si de l'architecture je passe à la peinture, je pourrais faire les mêmes réflexions. Il est incontestable que la grande peinture mystique et religieuse a précédé

elle aussi le temps où le catholicisme romain s'est constitué en opposition à la Réforme et que ses inspirations les plus hautes appartiennent au même mouvement qui a produit l'art gothique et les cathédrales.

C'est en Flandre et en Allemagne que cette peinture prend naissance et perfectionne ses procédés. L'idéal chrétien le plus pur brille dans le regard des vierges de Van Eck, d'Albert Durer et d'Holbein. L'Italie suit le mouvement et tempère cette austérité par la grâce inimitable dont elle a le secret. C'est bien entre le quinzième et le seizième siècle que ce grand art chrétien atteint son apogée. Quelle tendresse exquise, quelle candeur céleste, que de brûlantes extases sur les toiles et les fresques des Fra Angelico et des Francia ! Il y a au Vatican une chapelle peinte par le premier de ces peintres et qu'on néglige souvent de visiter, parce qu'elle n'est pas sur le programme, c'est la chapelle de Saint-Laurent et de Saint-Etienne. Voilà la grande peinture chrétienne ; l'âme chrétienne palpite dans ces vives couleurs et nous redit son amour pour le Christ, sa foi sereine et sa compassion pour tout ce qui souffre. Je rappelle encore la fameuse fresque de l'Angelico au couvent de Saint-Marc, à Florence, qui réunit les principaux saints et docteurs autour de la croix, dans un même élan de fervente adoration. Comme

je reconnais bien là le peintre qui versait d'abondantes larmes toutes les fois qu'il prenait le pinceau pour représenter les traits du Christ ou de la Madone ! Selon moi, le dernier et le plus grand de ces maîtres vraiment chrétiens est Fra Bartholomeo, le dominicain, disciple de Savonarole. Le catholicisme romain ne saurait réclamer le fidèle ami du réformateur de Florence, brûlé comme hérétique. Son tableau de l'*Ensevelissement du Christ*, au musée Pitti, à Florence, est un acte d'adoration ; le pinceau n'y a rien perdu, il a toute sa suavité, tout son éclat, toute sa fermeté, mais il est impossible de contempler cette toile longtemps sans éprouver le mélange de tendresse et de profond respect pour le Christ, qui est exprimé avec une sorte d'impétuosité dans le prosternement de la Madeleine, avec une angélique douceur dans le regard de saint Jean et une tristesse ineffable dans celui de la Madone.

Cet art profondément chrétien n'est pas le fils de Rome. Sans doute ses œuvres s'y trouvent en grand nombre, parce que la papauté a su former le plus magnifique des musées dans la ville éternelle, mais l'inspiration de ces toiles mystiques était venue d'ailleurs. On nous opposera Raphaël qui a tout compris et tout rendu, mais son génie avait éclos sous le doux ciel de l'Ombrie. Je sais bien que c'est à Rome qu'il a

peint la *Dispute du saint-sacrement*, mais n'y ai-je pas vu parmi les théologiens qui cherchent et qui doutent le noble visage de Savonarole ? Peut-on nier que le souffle de la Réforme n'ait pas passé par là ? En tout cas c'est ici qu'il a peint la *Fornarina*, le *Triomphe de Galatée* et *Psyché*, œuvres exquises, mais qui n'appartiennent plus à la peinture chrétienne. Quant à Michel-Ange, personne n'ignore à quel point le levain de la Réforme a fermenté en lui, comme le prouvent ses lettres à Vittoria Colonna. Quand il s'est abandonné sans réserve à l'inspiration du lieu, il a peint à la Sixtine sa fresque du *Jugement dernier*. Celle-là, j'en conviens, est bien romaine. J'en admire la puissance, la fougue, surtout quand je la contemple sous les rayons pourprés du soir. Mais je ne saurais y voir une peinture religieuse. Ce Christ qui ressemble à l'Hercule antique et qui maudit les réprouvés avec un geste si terrible, c'est bien le Christ du Vatican, le Christ des inquisiteurs dont le bras ne sait pas relever, mais écraser. Tous les détails païens qui entourent la figure principale rappellent la cour des Jules II et des Léon X. Que l'on compare cette formidable fresque au tableau de Fra Angelico sur le même sujet que l'on voit au palais Corsini. Ici le drame est tout moral ; la douleur inconsolable qui apparaît sur les traits des impénitents n'est pas le simple reflet

des éclairs de la foudre vengeresse, elle jaillit du dedans. Voilà l'Evangile; à la Sixtine je ne vois que le *liber pontificalis*. La peinture chrétienne en touchant ce sol y perd bientôt son caractère vraiment religieux, bien qu'elle y jette un éclat éblouissant avec Raphaël; son génie est trop grand pour ne pas échapper plus qu'aucun autre aux influences des milieux, bien qu'il l'ait aussi subie à la fin de sa courte et brillante carrière. N'oublions pas qu'il a pour disciple Jules Romain dont le pinceau, dès qu'il ne sera plus contenu et dirigé par les esquisses du maître, deviendra promptement voluptueux et sensuel. Dès le pontificat de Grégoire XIII la décadence commence, les *maniéristes* encombrent de leur art de convention les églises, les couvents et les palais. Le chevalier d'Arpin (1561), dont les œuvres pullulent à Rome, est le représentant de cette école sans grandeur, sans inspiration élevée. Le caractère religieux s'efface de plus en plus. Bernin pour l'architecture, d'Arpin pour la peinture sont les artistes vraiment romains et tels que le catholicisme soumis au joug du jésuitisme devait les aimer.

La musique d'église parcourt les mêmes phases que la peinture et l'architecture. Le plain-chant est l'écho de celle du moyen âge, il est grave et triste. Puis on a quelques maîtres vraiment graves qui comme Allegri écrivent dans un style grandiose

de cet âge fût une sorte de protestantisme anticipé; non, c'était bien l'Eglise de l'unité et de la hiérarchie, la théocratie nouvelle, mais ce n'en était pas moins un catholicisme entièrement différent de celui qui s'est constitué après la grande séparation opérée par la Réforme, c'était un catholicisme non encore plié au type romain, plein de séve, d'originalité malgré ses erreurs, mystique et savant, austère et puissant.

C'est à ce catholicisme-là que nous devons l'art gothique qui n'a jamais pu s'implanter à Rome et qui a cessé du moment où elle a exercé dans tous les domaines de l'Eglise une influence décidément prépondérante. Qu'est-ce que le gothique, si ce n'est précisément la manifestation la plus grandiose du catholicisme germanique d'où la Réforme devait sortir? Qu'on discute tant qu'on voudra sur ses origines, qu'on fasse honneur aux Romains de la voûte, aux Arabes des lignes brisées de l'ogive, il n'en demeure pas moins que l'art gothique a été créateur et qu'il a imposé son sceau à tous les éléments qui ont pu lui venir d'ailleurs; il a créé comme crée le génie humain qui n'est pas Dieu pour tirer ses œuvres du néant, il suffit qu'il leur ait imprimé un sens vraiment nouveau, une idée, un sentiment qui soient bien à lui pour qu'on ne puisse lui contester l'originalité. Or quel est le sens, l'idée

du gothique? Entrez dans la cathédrale de Cologne et vous le saisirez à l'instant même. L'art gothique, dans cet immense édifice comme dans tous ses pareils, a voulu représenter le monde, la société tels qu'il les concevait; il la ramène tout entière au type chrétien, il lui imprime la forme du signe rédempteur, puis surtout il la jette pour ainsi dire dans la région de l'infini et de l'éternel avec la flèche hardie qu'il dirige vers le ciel. Placez-vous dans le chœur de la cathédrale, là vous voyez toutes les lignes se rejoindre, se presser, dans un élan irrésistible, qui emporte votre esprit et lui donne des ailes, en quelque sorte. L'ogive reproduit dans des proportions réduites le même caractère; elle aussi, par les dispositions de ses lignes, dit : *Excelsior! Sursum corda!* En haut! — toujours plus haut! Rien de pareil ne s'était encore vu dans l'histoire de l'art. Le temple païen surtout, sous la forme enchanteresse qu'il a revêtue en Grèce, est un édifice aux proportions restreintes; il est uniquement destiné à l'habitation de la divinité; il lui suffit d'avoir bien paré la *cella*, d'y avoir déposé une statue d'une beauté parfaite et d'avoir réservé la place de l'autel des sacrifices. Il a, dans ses beaux marbres *ensoleillés*, conservé le sourire de sa religion. La basilique romaine qui est la création architecturale la plus remarquable du peuple-roi est entièrement

pas avec une profusion de cantiques et de bougies qu'on attire les âmes dans la vérité et qu'on les retient dans la foi. »

Après avoir parlé des accessoires du culte, parlons du culte lui-même, tel qu'il se célèbre à Rome. Son premier caractère est ce que j'appellerai son ritualisme absolu. Je ne blâme pas le rite en soi; je sais qu'il est indispensable que l'adoration publique ait quelques formes réglées d'avance, afin que tout se passe avec ordre et bienséance et que la piété ne soit pas troublée par de constantes surprises. Mais le rite chrétien doit être très-simple et ne pas étouffer la spontanéité ; il doit être conçu de telle sorte qu'il fasse appel aux sentiments vivants de l'âme, qu'il contribue à les réveiller, qu'il parle au cœur et à la pensée. A Rome le rite remplace tout; la forme prescrite n'est pas le stimulant ou l'expression de la piété, elle est une sorte de machine habilement montée qui fonctionne toute seule comme les moulins à prière des Orientaux, mais non sans broyer sous ses rouages compliqués la vie morale. L'individu disparaît complétement devant l'Eglise ; c'est elle qui prie par ses lèvres, qui s'agenouille avec lui au moment prescrit, qui se relève au commandement ; à chaque instant on entend la sonnette du majordome qui est comme le sifflet du machiniste. Morte est la langue sacrée, c'est la voix du passé, le plus

souvent inintelligible pour celui qui s'en fait l'écho passif et monotone. L'évangile ou l'épître sont non pas lus mais chantés sur un ton nasillard qui ne laisse pas arriver à l'esprit une pensée. Le livre saint est découpé et déchiqueté jour par jour, sans que le fidèle puisse jamais approcher sa lèvre altérée de la fontaine jaillissante. C'est ainsi que l'esprit est partout et toujours sacrifié à la lettre; le rite compris et pratiqué comme il l'est à Rome est vraiment la pétrification du culte.

Son second caractère est d'être une représentation des mystères chrétiens ou plutôt un essai quotidien de les renouveler. En ce point, il se rapproche des anciens mystères du paganisme. La messe est bien décidément un essai de représenter et de renouveler l'immolation du Calvaire. C'est à Rome que ce caractère du culte catholique apparaît tout entier et sans voile spécialement dans les cérémonies de la semaine sainte. Jour par jour on déroule sous les regards des fidèles les scènes de la Passion. Ainsi le mercredi saint, tandis qu'on chante le *Miserere*, douze cierges allumés figurent les apôtres; ils s'éteignent l'un après l'autre pour rappeler leur défection et leur lâche abandon du Maître. Le jeudi saint, le pape se prosterne aux pieds des douze pauvres prêtres et leur lave les pieds, puis il les fait asseoir à une table dressée pour eux et il les sert.

Le vendredi saint est le jour de l'ensevelissement de l'hostie. On la dépose dans la chapelle de Saint-Paul comme dans un sépulcre, tous les cierges sont éteints, nulle cloche ne résonne plus. C'est un contraste complet avec le jour des palmes dans lequel le pape représentant toujours le Christ fait une entrée triomphale dans la basilique de Saint-Pierre, tandis que les rameaux sacrés l'ombragent et se courbent devant lui. Le matin de Pâques on va en grande pompe chercher l'hostie, on la sort du tabernacle qui lui servait de sépulcre, on la présente au peuple comme le divin Ressuscité et le pape célèbre à la *Confession* de Saint-Pierre la grande messe de Pâques. Quand il élève les saintes espèces devant l'assemblée, celle-ci se prosterne tout entière, un chant très-beau s'élève des profondeurs de la *Confession* de Saint-Pierre. Le peuple se croit devant son Dieu ressuscité de nouveau, puis le saint-père monte au balcon de la basilique et donne la bénédiction *urbi et orbi*. Rome est vraiment alors l'Eleusis de la catholicité, le lieu des grands mystères où l'on joue solennellement l'histoire divine. On sait qu'à Noël on dépose des crèches dans la plupart des églises et qu'on représente le mystère de la nativité comme on représente au printemps le mystère de la crucifixion. Il est facile de comprendre après cela que le théâtre soit sorti de l'église au moyen âge, on

peut dire qu'à Rome il y est décidément resté. L'Eglise se plaît à donner des représentations extraordinaires qui réveillent et piquent l'attention. C'est ainsi qu'on voyait à Rome dans l'automne de 1869 près d'une petite chapelle, à deux pas de saint Jean de Latran, des figures en cire grossièrement faites, mais très-expressives, qui montraient aux yeux une effroyable exécution de missionnaires catholiques en Orient. On se pressait devant ce spectacle horrible et les offrandes pour l'œuvre tombaient dru dans la sébile des collecteurs. Ce procédé de foire n'est pas dédaigné et est très-fructueux. Chose étrange, dans ce pays méridional où l'on a une horreur extraordinaire de tout ce qui rappelle la mort, on l'entoure des formes les plus lugubres afin de mieux agir sur l'imagination. Rien de plus funèbre que le long cortége d'une confrérie avec ses capuchons baissés accompagnant un cercueil au cimetière. Les frères capucins donnent une représentation funéraire permanente. Ils ont imaginé de disposer dans les caveaux de leur principale église toute une armée de squelettes qui se recrutent parmi les défunts de leur ordre et ont le privilége d'obtenir l'immortalité de l'épouvante.

Relevons encore le caractère mercenaire du culte romain. Je ne parle pas seulement de l'argent qu'il réclame pour soutenir ses somptuosités et de ce de-

nier de Saint-Pierre qui est demandé en tout pays avec tant d'instance et d'habileté. J'entends surtout désigner cette funeste erreur qui consiste à s'imaginer que l'on peut acheter sa part de ciel par ses œuvres et ses mérites. C'est à Rome qu'elle s'étale vraiment sans pudeur et sans frein, car la ville papale tient sans désemparer le marché des indulgences. Chaque église se dispute une parcelle du trésor et en assure le bénéfice à ceux qui se soumettront à telle ou telle pratique ; on lit ces promesses fallacieuses sur son fronton. Nulle part non plus on ne s'imagine plus naïvement expier les plaisirs que l'on a goûtés dans le monde par l'ennui que l'on s'impose en récitant les litanies et en usant ses genoux sur la dalle des églises. La division de l'année en jours profanes et fériés ne repose pas sur un autre principe. C'est à Rome que la distinction entre le carnaval et le carême est la plus tranchée, Le premier y agite les grelots d'une folie grossière en toute sécurité; lui aussi est une institution ecclésiastique, les bals, les théâtres, les festins joyeux et sans retenue peuvent se multiplier à leur aise. L'antique bacchanale est maîtresse des rues de Rome pendant ce temps de liberté ou de licence, à la condition d'étouffer son rire à heure fixe et de changer le masque comique contre le masque de la tristesse, en se couvrant la tête de cendres. L'Eglise, comme une bonne mère, ac-

cueille dans ses parvis la turbulence avinée d'hier, la met au régime et lui fait entendre messe sur messe. Le malheur, c'est que le péché était prévu et accepté comme la pénitence; c'est une affaire de calendrier.

Un quatrième caractère du culte romain est la surabondance du merveilleux ; les faux prodiges supplantent partout le vrai miracle ou relèguent celui-ci dans l'ombre. Les légendes ridicules foisonnent ici comme les herbes folles dans un champ mal cultivé ; elles recouvrent presque entièrement les grandes réalités évangéliques. Le vrai surnaturel chrétien est ainsi compromis par un surnaturel fantaisie qui semble faire corps avec lui. On connaît la vogue des madones qui roulent les yeux; on leur attribue plusieurs conversions notables. Il n'y a pas de sanctuaire qui n'ait son histoire merveilleuse, à commencer par Notre-Dame de Lorette transportée, comme on le sait, dans les airs, de Palestine en Italie. A Naples, l'affreuse jonglerie du miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier se continue tous les ans, sans aucune protestation de l'autorité pontificale; elle l'accepte et la patronne tout en sachant fort bien que le procédé par lequel on fait couler le sang coagulé du saint est bien connu. Les eaux de la Salette et de la grotte de Lourdes qui opèrent, dit-on, des guérisons miraculeuses sont patentées à

Rome, car non contente de ses propres prodiges elle encourage partout cette espèce de magie grossière qui rappelle les temps les plus honteux de la décadence païenne, mais qui est très-fructueuse. Il est facile de se rendre compte de la manière dont naît la croyance à un faux miracle. On n'a qu'à se rendre dans la chapelle commémorative élevée près de l'église de Sainte-Agnès en mémoire du grand péril auquel le pape a échappé il y a quelques années dans le même endroit, où le plancher supérieur s'était effondré soudainement sous lui sans qu'il en soit résulté aucun mal pour le saint-père. Certes rien de plus légitime que d'éprouver un vif sentiment de reconnaissance envers Dieu dans une telle circonstance et de l'exprimer publiquement, mais le saint-père a voulu voir dans la protection providentielle qui lui a sauvé la vie un miracle de première classe. Il a fait peindre un grand tableau qui représente toute la scène sous de vives couleurs. Sur le premier plan, on voit le pape calme et souriant au sein du péril, tandis que les assistants parmi lesquels des officiers français témoignent de la terreur la plus lâche ; l'épaulette de nos preux n'est pas ménagée par l'artiste qui n'a pas craint de les représenter tout tremblants pour faire contraste avec l'auguste sérénité du saint-père. Sainte Agnès apparaît dans les airs le couvrant d'une main protectrice, puis, dans l'ar-

rière-fond du tableau la Madone entourée des anges domine toute la scène. Cette interprétation plastique d'un fait assez simple passe pour un événement réel aux yeux de la plupart des spectateurs. Il est entendu que sainte Agnès et la Madone sont apparues au saint-père ; c'est parole d'Evangile, et les âges futurs raconteront le miracle avec componction. On assiste ainsi à la formation de la légende.

Le dernier caractère de ce culte romain est une idolâtrie effrénée. Il ne faut pas prétendre que les images ne sont pas adorées et que l'hommage qu'on leur rend remonte à Dieu. Elles le sont positivement comme des fétiches. On ne peut en douter quand on a vu avec quelle ardeur est baisé le pied de la prétendue statue de saint Pierre qui est dans la basilique du Vatican et qui est tout usée sous les lèvres de ses milliers d'adorateurs. L'image du *bambino* qui est exposée par les capucins aux fêtes de Noël reçoit un culte véritable. Les madones couvertes d'ornements somptueux, après avoir été élevées au rang de vierges miraculeuses, sont traitées comme les marbres les plus célèbres de Vénus ou de Junon l'étaient dans l'antiquité. Quant aux reliques des saints, elles pullulent avec une abondance qui ne laisse pas que d'être inquiétante, car plus d'un coquin est certainement l'objet d'une vénération profonde sous le nom d'un martyr quelconque. Il n'y

a pas de limite aux fables que l'on débite sur ces restes prétendus sacrés. Si l'on ne vous montre pas comme dans le couvent arménien de Jérusalem les pierres *qui auraient crié*, ou comme à Florence les reliques de la sainte Trinité qui sont un nouveau mystère et le plus étonnant de tous ajouté à ceux de la foi, on fournit au moins un morceau de tous les saints connus et inconnus ; la châsse d'or ou de diamants fait passer l'ossement apocryphe. Rien ne passionne davantage la partie dévote de la population que ce genre de piété. Mais il est une autre idolâtrie plus subtile qui grandit tous les jours, c'est celle qui consiste à exalter la créature aux dépens du Créateur et du Rédempteur. Nous avons déjà insisté sur cette effrayante apothéose de la Madone qui doit transformer la Trinité en quaternaire ; depuis la proclamation de l'Immaculée Conception elle prend un développement inouï auquel rien ne ressemble dans le passé. Le romanisme n'a plus que deux divinités toujours présentes et adorées, Marie dans le ciel, et le pape sur la terre. En entendant les acclamations frénétiques qui accueillent le saint-père à son passage, on se souvient du cri dont les habitants de Sidon saluaient Hérode : Voix de Dieu et non d'un homme !...

Ainsi grandit tous les jours un matérialisme dégradant dans le culte, toujours en quête de nou-

velles idoles; aujourd'hui c'est saint Joseph qui est en grande faveur, ses médailles guérissent le corps et l'âme. Une pétition a été présentée au pape au nom d'un nombre considérable de pères du concile, pour qu'il soit élevé au rang de protecteur de la chrétienté. Demain la vogue sera pour quelque autre favori de cette piété grossière jusque dans ses plus vives ardeurs, qui, avec ses faux miracles, ses cantilènes amollissantes, sa crédulité sans bornes, est comme un défi constant jeté à l'esprit humain, et cela dans un moment où le surnaturel véritable a suffisamment à faire pour se défendre contre les plus sérieuses attaques. Nous ne saurions mieux résumer notre jugement sur l'art et le culte romains qu'en rappelant la grande et burlesque cérémonie musicale qui a été célébrée le dimanche 14 décembre 1869, dans l'église des saints Apôtres, en l'honneur du concile, devant un nombre considérable de cardinaux, d'évêques et de prêtres. Le théâtre est interdit pour tous les dimanches qui précèdent l'*Avent;* cela n'a pas empêché les organisateurs du grand concert spirituel du 12 décembre de lui faire de larges emprunts. — Comment les airs les plus mondains ne seraient-ils pas sanctifiés une fois qu'ils sont chantés par l'académie pontificale de l'Immaculée Conception. « Cette association, lisons-nous dans son programme, a l'habi-

tude de célébrer tous les ans un grand concert à l'honneur de la Vierge. Elle ne pouvait trouver une plus solennelle occasion d'être fidèle à sa coutume que l'ouverture du concile œcuménique. Cette année elle fera une part plus grande à la gloire du pontife auquel on doit cette convocation. Un cardinal ouvrira la solennité par une *prose* qui placera le concile sous la protection de la Vierge, puis nous ferons entendre des chants en diverses langues. L'académie fera alterner ces chants avec les trois parties d'un oratorio intitulé : *Le Pontife de l'Immaculée Conception*, dans lequel la gloire du saint-père est associée à celle de Marie. La Vierge daignera bénir notre pauvre hommage. Elle qui est la mère de l'éternelle sagesse, la sainte protectrice de notre foi, ne peut que bénir les travaux d'une académie qui ne songe qu'à développer la vraie science. »

Voyons maintenant de quelle manière elle la développe :

La première partie de l'oratorio est sur l'air qui ouvre l'opéra des *Puritains*, de Bellini. Elle représente le peuple fidèle priant Dieu pendant le conclave de donner à son Eglise un chef selon son cœur. Puis vient un chant de joie du peuple romain après l'élection de Pie IX; le chœur célèbre les bienfaits de l'amnistie sur un air de *Robert le Diable*, entrecroisé par un air de la *Sapho*, de Paccini. L'hymne

consacré à l'hégire de Gaëte est chanté sur un air du *Macbeth*, de Verdi. Le maestro patriote, dont on connaît l'attachement à la cause italienne, fournit encore les cavatines nécessaires pour célébrer l'heureux retour du saint-père, « opéré grâce à un secours inespéré, » dit ingénieusement le *libretto :* ce qui fait supposer une armée d'anges descendant du ciel. On sait, hélas! que ces anges-là portaient le pantalon rouge de nos troupes de ligne. « O toi, ajoute le *libretto*, Vierge sainte, qui seule as écrasé la tête du serpent, toi seule peux disperser cette tourbe infernale qui a envahi le siége du saint-père. » Cette fois le miracle n'a pas été complet, car il s'est compliqué d'artillerie. L'hymne triomphant de l'Immaculée Conception est emprunté au *Nabucodonosor* du même Verdi. Après le cantique de l'Immaculée, nous avons celui du *Syllabus*, toujours sur l'air du *Nabuco*. Par une coïncidence assez singulière, cet opéra rappelle les dangers que l'on court en se prenant pour un Dieu. Je ne détache du cantique du centenaire que ces mots adressés à Marie : « O Marie, qui protéges l'Eglise, nous n'avons confiance qu'en toi seule. » La musique de *Robert le Diable* accompagne un chant d'adulation à Pie IX, à l'occasion du jubilé de sa cinquantaine de sacerdoce ; la flatterie est si grossière qu'il n'y a pas ailleurs de théâtre de bas étage où elle ne fût

sifflée, si elle s'adressait au souverain du pays. Rossini et Donizetti sont aussi mis en réquisition. L'*Eléonore* du second maître fournit la romance du monument de la Vierge, avec un grand renfort de roulades amoureuses. Ce beau chef-d'œuvre se continue par l'hymne triomphant du concile, dans lequel un air de *Sapho* alterne avec l'air de la *Charité*, de Rossini; le Saint-Esprit est totalement éclipsé par Marie « qui doit animer tous les évêques d'un feu divin. » L'oratorio se termine par un hommage d'obédience fait au saint-père au nom de la chrétienté; Rossini a l'honneur d'en procurer la musique avec ses deux opéras de *Guillaume Tell* et du *Siége de Corinthe*. Le concile n'est nommé que pour la forme. « Nous jurons, chante le chœur, ô notre Seigneur, de te faire l'hommage de nos pensées, car seul tu peux dissiper cette nuit d'erreur, tu es la fontaine de la vérité. Nous promettons de suivre ta foi, fût-ce au prix du plus cruel martyre. »

Demandons-nous quel effet produit cette piété romaine telle que nous l'avons décrite, quelles sont ses conséquences morales, car c'est là l'essentiel. Il ne s'agit pas de savoir si les formes du culte sont belles, si elles sont pompeuses; il s'agit de savoir si elles nous renouvellent, si elles nous transforment; il s'agit de connaître leur effet moral. Sans doute,

nous ne voulons pas de la morale séparée de la religion; mais, à coup sûr, nous voulons encore moins de la religion séparée de la morale, car je ne connais pas de pire chose au monde qu'une religion qui retranche à la morale ce qu'elle donne à la dévotion.

Je n'oserais pas faire la description de cette ville sainte, je n'oserais pas dire tout ce que recouvre l'hypocrisie de ces belles apparences. J'ai recueilli là-dessus des témoignages effrayants, de la bouche d'hommes qui n'étaient pas suspects, qui étaient accourus à Rome pleins d'enthousiasme, brûlant même de verser leur sang pour la cause catholique, et qui en reviennent pleins de dégoût et d'indignation; car ils ont vu ce que c'est qu'une religion qui se moque de la religion, selon l'expression éloquente de Pascal.

Si maintenant j'en viens à l'état social des Etats pontificaux, tel qu'il était constitué sous le régime de la papauté temporelle, n'oublions pas que, d'après la théorie papale, il nous présente l'image de la perfection. La Rome pontificale, c'est la ville selon le cœur de celui qui se donne comme le représentant du christianisme et qui déclare nettement et hautement que c'est sur ce modèle que toutes les sociétés humaines devraient se reconstituer. Il y a donc là plus qu'un fait, il y a un principe et un drapeau; ce principe nous menace tous, puisqu'on

voudrait nous l'appliquer après l'avoir ressuscité à Rome ; nous avons le droit de le considérer en face et de lui demander ce qu'il est en réalité.

Il s'est exprimé de la manière la plus nette dans les encycliques du dernier pape, spécialement dans la dernière et dans le *Syllabus*. Un certain nombre de catholiques libéraux que ces documents gênaient singulièrement, parce qu'ils étaient dirigés contre eux, ont essayé d'en détourner le véritable sens. Ils nous ont dit : « Le *Syllabus* n'est pas ce que vous croyez, ce langage est trop sublime pour vous, le pape a parlé pour les anges et les séraphins ; il faut que cette prose divine soit traduite en langue vulgaire, et nous vous donnons cette traduction adoucie, édulcorée ; croyez-nous, c'est notre version qui est la bonne. »

Le saint-père n'a pas parlé pour les anges et les séraphins, il a parlé pour les Romains, et la traduction en langue vulgaire de cette encyclique se trouve dans les anciennes institutions de cette ville, qui voudrait être l'idéal politique de toutes les sociétés humaines.

Oui, l'état social et politique de la Rome du pouvoir temporel, c'est le verbe papal incarné ; il nous suffit de le considérer de près pour savoir ce qu'on voudrait imposer à toutes les sociétés humaines.

Je prendrai donc les principes les plus importants

du *Syllabus*, et nous examinerons comment ils ont été réalisés sur le sol romain ; nous aurons ainsi la meilleure traduction de l'encyclique.

Quel est le principe essentiel et fondamental de l'encyclique ? Afin d'être plus clair, je donne sous forme affirmative ce qui est présenté sous forme de condamnation dans le *Syllabus*.

Je lis l'article 80 du *Syllabus* :

« Le pontife romain ne peut ni ne doit se rencontrer et se mettre d'accord avec le progrès, avec le libéralisme, avec la civilisation moderne. »

Pour bien comprendre la portée de cet article, il nous faut chercher ce qui constitue essentiellement la civilisation moderne et le libéralisme moderne. Le caractère le plus général de cette civilisation est le gouvernement des peuples par eux-mêmes, la suppression de tout ce qui ressemble à l'absolutisme, de tout ce qui rappelle une domination imposée.

Le second caractère de ce libéralisme, c'est ce que j'appellerai l'Etat limité, l'Etat s'arrêtant aux limites où commence l'empire indéfini de la conscience, l'Etat s'arrêtant devant l'être moral, comprenant que l'être moral est plus grand que lui, a une autre destinée, et qu'il n'a pas le droit de s'immiscer dans cette destinée.

Ces deux grands traits de la civilisation moderne sont après tout les caractères vraiment chrétiens de

l'Etat; ils procèdent de cette grande parole de Jésus-Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » C'est cette grande parole qui a enfanté la vraie liberté dans le monde, c'est cette parole qui a révélé à l'homme qu'il n'appartenait pas tout entier à la chose publique parce qu'il n'était pas appelé à achever sa destinée sur la terre, qu'il était le citoyen d'une cité plus haute, que par conséquent l'Etat ne devait pas gêner le développement de sa conscience et de son être moral. Cet Etat limité, c'est l'Etat vraiment libéral, c'est l'Etat vraiment chrétien, suivant la belle interprétation de Vinet et de M. Laboulaye. Voilà le caractère le plus avancé de la civilisation moderne. Je sais bien que la civilisation moderne conteste souvent cette origine chrétienne et qu'elle la repousse ; elle a beau être ingrate, elle n'empêchera pas le Christ de l'avoir marquée d'un sceau nouveau et de lui avoir conquis sa liberté au prix de son sang.

Or c'est précisément ce double caractère qui est résolûment repoussé par l'encyclique et les institutions romaines ; l'article 54 ne permet aucun doute à cet égard :

« L'Eglise ne doit jamais être séparée du pouvoir civil ; l'Eglise a le droit et le devoir d'employer la force. »

Voilà le texte. Quelle interprétation peut-on lui

donner? Je sais bien qu'on a dit qu'il s'agissait simplement de la civilisation mauvaise, plus ou moins corrompue. Est-ce là ce qui ressortait des institutions romaines?

Reconnaissons d'abord qu'elles avaient organisé le despotisme civil et religieux, le plus complet qui exista sous les cieux. Le pouvoir temporel de la papauté était destiné à le maintenir. Qu'on ne nous dise pas que sa grande utilité consistait à sauvegarder l'indépendance de l'évêque de Rome vis-à-vis des pouvoirs étrangers; l'histoire écarte ce sophisme, car elle nous montre que c'est précisément ce pouvoir temporel qui le mêle à toutes les intrigues de la politique et que c'est là qu'il faut chercher, pour employer l'expression de Dœllinger, le point vulnérable de son indépendance. C'est parce qu'elle était une puissance temporelle, que constamment elle était en conflit, même pour les choses spirituelles, avec les puissances de la terre. On ne saurait le nier, le pouvoir temporel ne lui a servi qu'à fonder le despotisme, car quand un représentant de Dieu règne, il est évident qu'il ne peut y avoir de partage dans sa domination et que celle-ci doit être absolue. Ainsi la Rome pontificale livrée à l'absolutisme le plus complet, voilà la vraie interprétation de l'encyclique, voilà l'ordre véritable que l'on réclame pour toutes les sociétés humaines.

Cet absolutisme implique pour l'Eglise, comme nous l'avons vu, le droit d'employer la force; et certes elle ne s'en privait pas à Rome. Les pères du concile ont assisté peu de jours après son ouverture à une grande solennité militaire : une revue de toutes les troupes pontificales était passée devant les évêques. Peut-être quelques-uns d'entre eux se rappelaient-ils certains textes de l'Evangile qui condamnent l'emploi du glaive au service de la vérité, et ce mot sévère de Jésus-Christ à ses disciples, alors qu'ils faisaient appel à la force : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes animés. »

A Rome, si la politique devait servir à la religion, la religion à son tour devait servir à la politique. Le pape était tenu d'offrir quelques délassements à son peuple et d'essayer du moins de le désennuyer; il ne pouvait le tenir à chanter des litanies tous les jours à Saint-Pierre et dans les six cents églises de Rome. Or, comme c'est lui qui gouvernait, comme le représentant du Christ personnifiait le pouvoir civil, c'est lui qui faisait donner à son peuple des représentations théâtrales et des ballets. C'est lui qui devait fournir aux dépenses de sa cour et de son administration en cherchant tous les moyens d'équilibrer ses finances; c'est donc lui qui présidait à cette institution de la loterie qui, on peut le dire, était l'institution maîtresse des Etats romains. Tout était suspendu pen-

dant la célébration des grandes solennités de l'Eglise, toutes les maisons devaient être fermées, tous les établissements publics étaient tenus d'être clos; un seul demeurait toujours ouvert, c'était la loterie pontificale. Elle était ouverte alors que le saint-père donnait sa bénédiction à la ville et au monde. Jésus-Christ ne voulait pas se mêler aux disputes des hommes et ne voulait pas siéger dans leurs conseils; cela n'empêchait pas son vicaire d'administrer la justice pénale; par conséquent c'est lui qui condamnait directement les coupables. Oui, celui qui devrait représenter le pardon, prononçait à l'occasion des condamnations à mort, au nom du divin pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis. C'est la logique du système. Quelque généreuse que soit son âme, il ne pouvait échapper à cette logique. Jugez de l'effet que produisait un pape condamnant à mort, le vicaire du Christ envoyant à l'échafaud! J'entendais raconter un jour par M. Ampère un trait bien significatif à cet égard. Un malheureux avait été pris dans une conspiration: il avait été condamné à la peine capitale. Cette condamnation, venant de la part du pontife, avait bouleversé son âme, et quand on vint pour le conduire au dernier supplice, et qu'un prêtre, comme mandataire du saint-père, se présenta pour lui adresser des consolations, il le repoussa avec indignation,

et il fut se jeter la face contre terre devant un crucifix pour en appeler en quelque sorte à celui qui pardonne et qui relève, de son représentant infidèle. Voilà l'effet du pontificat dans l'ordre civil.

Il est inutile de décrire avec détails toutes les monstruosités de cet absolutisme. Il est évident qu'aucune des garanties de la vie moderne n'existait à Rome. Les jugements étaient rendus dans les ténèbres, la défense n'était pas publique, jamais rien ne s'imprimait sans l'agrément du saint-père. Je lisais dans un journal : « Quel merveilleux accord que celui des journaux romains au lieu de ces disputes dont la presse étrangère assourdit nos oreilles ! » Oui, sans doute, vingt perroquets dans une volière, c'est quelque chose d'admirable.

Quant à la police, elle était entièrement aux mains du clergé. Il est certain qu'à Rome le prêtre en était l'agent principal, et qu'il devait rapporter à l'autorité tout ce qu'il apprenait. Il y a plus, la participation aux sacrements était obligatoire, et chaque habitant de la ville papale était tenu de montrer son billet de communion. On communiait à Rome comme on montait sa garde à Paris. Peu importait le sacrilége ; la formalité devait être remplie, et la formalité, qu'on ne l'oublie pas, c'est le sacrement par excellence. J'ai hâte d'arriver à la plus sainte des libertés, à la li-

berté des âmes, qui pourrait presque suppléer à toutes les autres, si la liberté n'était pas une et indivisible : c'est cette liberté sainte qu'on avait surtout en horreur à Rome, c'est elle que l'on voulait faire disparaître, de telle sorte qu'il n'en restait plus aucune trace. Le *Syllabus* condamne formellement cette maxime que « tout homme est libre de professer la religion qu'il aura regardée comme vraie en la jugeant à la lumière de sa raison. » Le principe « que dans les pays catholiques la loi pourvoie à ce que les étrangers qui viennent s'y établir jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers, » (art. 78) n'est pas moins sévèrement qualifié.

Ainsi donc le *Syllabus* met en pleine lumière et consacre avant toute chose l'asservissement absolu de la conscience. Il y avait un lieu dans le monde où c'était un crime que de lire le livre de Dieu, que de propager son divin message, et cette ville, c'était Rome. Il y avait un lieu dans le monde, où suivre sa conscience, suivre ses impulsions les plus sacrées pour obéir à la volonté suprême, était abominable, et ce lieu, c'était Rome. Il y avait un lieu où ce que l'on peut faire à Constantinople était interdit et châtié sévèrement, et ce lieu c'était Rome. Qu'on ne dise pas que c'est une exception qui pesait uniquement sur la ville papale, non ! car dans tous les concordats qui

ont été conclus en ces derniers temps par la papauté, se retrouvent les mêmes principes, les mêmes usurpations. Je parlais il y a un instant des condamnations à mort faites au nom de la papauté. Il y avait à Rome une grande condamnée à mort, c'était la conscience humaine; car, comme le dit Massimo d'Azeglio, on lui substituait une conscience artificielle cherchant à remplacer par elle celle qui nous a été donnée par Dieu.

Ce n'est pas tout, la conscience générale du catholicisme est comme pervertie par cette situation, car enfin que n'avons-nous pas entendu dire depuis que la question romaine a été posée devant l'Europe? « Il est nécessaire, dit le parti ultramontain, que le régime de l'absolutisme fonctionne sur ce coin de terre. Cela est indispensable pour que le catholicisme conserve son indépendance. » Ainsi ce qui est nécessaire, c'est qu'on pratique l'iniquité dans votre ville sainte, c'est que votre religion ait comme des victimes humaines. Eh bien! je dis qu'il y a là un bouleversement moral effrayant; et quand nous voyons cet état de choses soutenu ou regretté par des pays qui, après tout, d'après leur droit constitutionnel, ne sont pas des pays catholiques, qui reconnaissent la liberté de conscience, nous avons le droit de protester énergiquement au nom des minorités religieuses qui ont été trop longtemps obli-

gées de soutenir un tel régime par l'argent de l'impôt et par le sang de leurs enfants.

Veut-on savoir où était la citadelle de ce despotisme sans frein ? Entrez dans le couvent du Gesù; c'est là que résidait le plus effrayant pouvoir qui ait pesé sur des pensées et des consciences humaines. Sans nous livrer à de vaines et ridicules déclamations contre la société de Jésus, nous avons le droit de dire qu'elle est la suprême malédiction du catholicisme et la suprême malédiction de la papauté qu'elle perd en la poussant aux excès. Le peuple le sent instinctivement, et il l'a exprimé à sa manière dans un apologue marqué au coin de l'esprit italien. Il se trouve que sur la place où est situé le couvent du Gesù le vent souffle sans cesse. Voici l'explication piquante qui en est donnée à Rome : « Un jour, dit la légende populaire, le diable et le vent voyageaient de compagnie. Arrivés sur cette place, le diable dit au vent : « Attends-moi, j'ai affaire dans cette maison, dans « un instant je te rejoins. » Cette maison, c'est précisément le couvent des jésuites. Le diable y est entré, et il n'en est pas encore sorti, et depuis ce temps le vent attend toujours et fait rage sur la place du Gesù. » C'est ainsi que le peuple romain traduisait son impression très-vive sur ce despotisme dont il est la victime.

Quelle impression devait produire sur les âmes droi-

tes et sincères le spectacle de ce romanisme que j'ai essayé de décrire? Cette impression, elle est double, elle produira la révolte ou la réforme. Je personnifie cette double impression dans deux grands pèlerins, hommes droits et sincères, qui se sont rendus à Rome; l'un en a rapporté la révolte, et l'autre la Réforme. Le premier, dont nous avons caractérisé le rôle au sein du catholicisme français, c'est Lamennais, notre illustre contemporain, âme ardente et sincère, qui pendant la première moitié de sa vie, avait cru que la voix du pape était vraiment la voix de Dieu. A une heure perplexe et critique où ses opinions étaient contestées, il se rend à Rome, il veut entendre l'oracle sacré dans l'humilité. L'oracle parle, et c'est pour contredire ses convictions les plus chères; il parle pour maudire la liberté et le droit éternel. Alors, dans un courroux qui ne sait pas se contenir, il quitte cette ville, et lui lance sa malédiction dans un langage brûlant, puis il arbore le drapeau d'une révolte qui n'est pas près de finir. Encore s'est-il maintenu aux limites du déisme; mais d'autres sont venus qui ont rejeté Dieu, après avoir rejeté celui qui lui-même s'était donné comme son représentant. Et cette révolte grandit, elle grandira encore jusqu'à ce qu'elle ne soit plus en présence d'une puissance d'oppression telle que celle que j'ai décrite.

Un autre pèlerin s'est rendu à Rome au seizième siècle. C'était un jeune moine augustin, l'âme pleine de mystique ferveur, passionnément désireux de servir son Dieu et la vérité éternelle. Il arrive à Rome dans toutes les illusions de la jeunesse, il croit, il espère qu'il entre dans une cité de Dieu, dans une Jérusalem nouvelle. C'est dans cette disposition que Luther franchit la porte del Popolo. A peine est-il entré dans cette ville, qu'au lieu d'une Sion sainte, il trouve une Babylone; il entend, non des paroles de vie, mais des paroles de mort, qui sont en opposition directe, je ne dirai pas seulement avec ses convictions humaines, mais avec ses sentiments les plus intimes. Cependant il persévère encore, et il s'inflige les pénitences les plus dures. Il gravit l'escalier sacré que l'on monte péniblement à genoux, et voici qu'au milieu de cette ascension une voix divine retentit dans son cœur : « Le juste vivra par la foi; tu ne dépends que de ma grâce. » Alors il se relève, et le moine d'hier est le réformateur d'aujourd'hui; il jette cette parole à tous les vents du ciel, et cette parole renouvelle le monde. Après Luther, d'autres pèlerins sont accourus, ils ont suivi ses traces, ils ont été en contact avec cette puissance de ténèbres et d'oppression. Ils étaient venus avec la même piété, avec la même ferveur, le même désir d'entendre une parole de vie.

Mais c'était encore une parole de mort qui retentissait à leurs oreilles. Alors ils se sont relevés, ils ont aussi secoué la poussière de leurs pieds, leur voix a retenti, et la réforme a commencé.

CHAPITRE V

L'OUVERTURE ET LA CONSTITUTION DU CONCILE.

I.

Le 7 décembre 1869, à midi, les cloches des innombrables églises de Rome sonnaient à toutes volées pour annoncer le grand événement qui tenait le monde en suspens. Un concile œcuménique, réuni après trois siècles, était bien fait pour surexciter l'attention au plus haut degré. Il n'était pas convoqué dans une petite ville de l'Italie du nord, mais dans la capitale même de la catholicité ; il ne se réunissait pas à grand'peine et comme subrepticement, ayant à peine, comme à Trente, le nombre d'évêques nécessaire pour commencer ses délibérations. Plus de sept cents évêques étaient déjà arrivés de tous les points du monde ; les Etats-Unis d'Amérique, l'Amérique du Sud, l'Asie, la Chine, le Japon avaient envoyé leurs représentants, ainsi que tous les pays d'Europe. L'épiscopat avait trouvé à Rome une hospitalité vraiment magnifique qu'il

savait, du reste, reconnaître généreusement en apportant au trésor papal les offrandes de toutes les Eglises. L'état du monde, la crise des esprits, les questions brûlantes inscrites sur le programme du concile, tout contribuait à rendre grave et solennelle cette veille du grand jour. Il se leva sombre et pluvieux. Dès l'aube, une foule immense, telle que jamais édifice peut-être n'en enferma de pareille, remplissait cette merveilleuse basilique de Saint-Pierre, où la grandeur est si harmonieuse qu'elle se dissimule au regard, mais qui n'en peut pas moins renfermer un véritable océan humain. On y avait, le matin du 8 décembre, une vision de l'humanité. La grandeur même de la basilique de Michel-Ange la sauve de l'ornementation bigarrée à laquelle se plaît la dévotion italienne, qui ne trouve rien de mieux à ses grandes solennités que de disposer le sanctuaire en salle de bal. Saint-Pierre est sauvé par son immensité même de ces profanations. Malheureusement, sa coupole, si gracieuse dans son magnifique élan, ne laisse tomber qu'une clarté terne et froide sur les multitudes qui foulent ses dalles. Les gardes suisses avec leur costume moyen âge font la haie, depuis le portique jusqu'à la fameuse *Confession* qui représente le tombeau de saint Pierre. A droite, on aperçoit la salle du concile, qui forme l'extrémité du bras septentrional de

la croix de la basilique. Les siéges des pères s'étagent en gradins. Dans le demi-cercle de l'abside, on a construit une grande estrade, et sur un marchepied de deux degrés sont les siéges des cardinaux, puis au milieu, à la hauteur de six degrés, s'élève le trône du pape. Un autel a été construit au centre pour la messe solennelle d'ouverture. La tribune est peu élevée; on aurait pu la supprimer comme un meuble inutile, car la voix est destinée à se perdre sous les voûtes. L'espace qui se trouve au milieu de la salle est occupé par les protonotaires apostoliques, les secrétaires et les théologiens des évêques. La grande innovation de la salle du concile est l'absence des siéges qui, au concile de Trente, étaient réservés aux princes et à leurs ambassadeurs. Ceux-ci occupent une tribune, près des chantres de la chapelle Sixtine, et ils auront certainement autant d'influence que ceux-ci sur les délibérations de l'assemblée, auxquelles, du reste, ils n'assisteront jamais.

A huit heures et demie, la cérémonie commence. Reconnaissons de suite qu'elle est vraiment très-belle, très-imposante; le catholicisme n'a pas de spectacle plus sublime à offrir. Il ne l'a pas surchargé de formes mesquines, ni entaché d'idolâtrie. Evidemment, les rites conciliaires appartiennent à une époque très-ancienne; comme il n'y a pas eu

lieu de les modifier depuis trois siècles, ils ont échappé aux modifications si graves qu'a subies la piété catholique, surtout depuis cinquante ans, et n'ont pas revêtu ce caractère de matérialisme qui l'altère de plus en plus.

Dès neuf heures, les portes de la basilique s'ouvrent à la procession qui inaugure la cérémonie. Elle est destinée à présenter l'image vivante de l'Eglise universelle, ou du moins de la hiérarchie catholique déroulée dans sa chaîne entière, en commençant par ses degrés inférieurs. Pendant la marche de la procession, le *Veni Creator* a été entonné sur le mode antique. Les chapitres des basiliques et des grandes paroisses de Rome ouvrent la marche; ils sont suivis par des représentations de tous les ordres religieux, puis viennent les sept cents évêques et archevêques du concile, revêtus de blanc et mitre en tête. On y retrouve tous les types, toutes les nationalités : l'homme du Nord près de l'Italien au visage fin et expressif; l'Espagnol, sombre et austère, près des évêques orientaux qui se font remarquer par leurs beaux traits calmes et leurs longues barbes. Les cardinaux ferment le cortége et précèdent immédiatement le saint-père, qui a été porté sur la *Sedia gestatoria*, jusque sur le seuil de la basilique. Il en est descendu sous le portique; il s'avance entouré de ses gardes-nobles et de sa

prélature jusqu'à la *Confession de saint Pierre*, devant laquelle il se prosterne. Ceux qui le voient de près remarquent la joie qui éclate sur ses traits pâlis, mais fermement accentués. Quand il prononce les prières pontificales, sa voix vibrante résonne dans toute la basilique. Il se relève et se dirige vers son siége épiscopal. Les pères du concile se sont assis; le concile est formé. L'aspect est vraiment d'une sublime solennité. La grand'messe commence, servie par le cardinal-vicaire, et chantée sans accompagnement, par la chapelle Sixtine, dans un style large, simple, peu modulé, qui étonne d'abord, puis peu à peu pénètre tout l'être avec une intensité étrange. C'est pendant la messe qu'a lieu l'obédience. Chaque évêque vient à son tour se prosterner devant le saint-père, et baiser son anneau pastoral pour marquer sa soumission au chef de l'Eglise. Après la messe, le pape donne la triple bénédiction pontificale et l'indulgence plénière à tout le concile et aux fidèles présents. Le secrétaire du concile lit ensuite la bulle de convocation. Le sermon de circonstance est prononcé. Les psaumes du jour sont chantés, puis le saint-père prononce une prière admirable, débris d'un autre âge, épave céleste du naufrage des anciennes institutions de l'Eglise.

Nous en donnons la reproduction textuellement :

« Seigneur Saint-Esprit, nous voici en votre présence, où nous osons à peine paraître à cause de la gravité de nos fautes ; cependant, c'est spécialement en votre nom que nous sommes ici réunis.

« Venez vers nous, approchez-vous de nous. Daignez entrer jusque dans nos cœurs ; enseignez-nous ce que nous devons faire, montrez-nous la voie que nous devons suivre, et soyez vous-même l'auteur de nos actes.

« Vous seul, inspirez-nous et formez en nous les jugements que nous allons porter ; nous vous en supplions, ô vous qui seul possédez avec le Père et son Fils le plus auguste de tous les noms.

« Ne permettez pas que nous violions en quoi que ce soit la justice, ô vous qui faites vos délices de l'équité.

« Faites que l'ignorance ne nous entraîne pas dans une mauvaise voie, que les faveurs humaines nous trouvent inflexibles, que nous ne nous laissions point aller à la considération des personnes, ni à la séduction de leurs présents.

« Unissez-vous à nous par l'effusion de votre grâce, de manière que nous trouvions en vous une parfaite unité, et que nous ne nous écartions de la vérité en aucun point.

« Puissions-nous, réunis que nous sommes en votre nom, tenir en toute chose ce juste milieu où

se trouvent la piété et la justice! Puissent nos décrets ne se trouver en aucun désaccord avec vous! puissions-nous enfin, après avoir fait le bien ici-bas, en recevoir dans la vie future la récompense éternelle »

Tous les pères répondent : « Amen. »

Un moment très-solennel est celui où le concile entier se prosterne dans une oraison silencieuse, sur l'invitation d'un cardinal-diacre. Le chef de la prière était, le 8 décembre, le cardinal Antonelli, dont le nom rappelle des souvenirs médiocrement mystiques. Après cette prière, une cérémonie non moins belle a lieu, cérémonie vraiment redoutable pour ceux qui travaillent à l'apothéose de la papauté. Un lutrin d'or en forme de trône est roulé au milieu de la salle. L'Evangile y est déposé en grande pompe, comme pour rappeler l'époque où il constituait vraiment la plus haute autorité. Ce trône, hélas! ressemble au lit de parade où l'on expose les illustres morts, car Rome ne rend plus guère au livre divin que des honneurs funèbres. Le temps n'est plus où c'était lui qui vraiment dirigeait le concile, comme le porte un vieux manuscrit dernièrement retrouvé dans la Bibliothèque de Paris; l'Ecriture est représentée sur la chaire du président de l'assemblée : à elle appartient l'autorité unique et souveraine. Après qu'un fragment de l'E-

vangile a été lu, les litanies des saints sont entonnées. Chaque strophe est chantée d'abord par les choristes de la Sixtine ; elle est reprise par les pères du concile, auxquels fait écho l'immense assemblée. On dirait la voix majestueuse de l'Océan, l'écho profond des siècles nous apportant les accents de saint Ambroise. Puis vient l'allocution du saint-père dont nous dégagerons plus tard l'idée principale. Il la termine par ces mots sacramentels : « Pour l'honneur et la gloire de la très-sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, pour l'accroissement et l'exaltation de la foi et de la religion chrétienne, *pour l'extirpation des hérésies*, pour la paix et l'union dans l'Eglise, pour la réformation du clergé et du peuple chrétien, pour l'humiliation et l'anéantissement des ennemis du nom chrétien, vous plaît-il de décider et de déclarer que le saint concile général du Vatican commence, et qu'il est commencé ? »

Les pères répondent : « *Placet.* » On leur demande ensuite s'il leur plaît de tenir une autre session à tel jour, et ils répondent encore : « *Placet.* » Le *Veni Creator* retentit encore une fois ; le *Te Deum* chanté à l'unisson par le concile, le clergé et l'assemblée termine cette incomparable cérémonie dont nos petits-neveux eux-mêmes ne verront peut-être pas le renouvellement.

Cherchons maintenant quelle en est la signification, et ce que nous en pouvons attendre. Elle remplit d'enthousiasme une grande fraction de la chrétienté. Cependant, il n'est pas sans mélange, même au sein du catholicisme. Nous y discernerons, d'une part, cette satisfaction passionnée qui distingue un parti triomphant, et qui est peu compatible avec la vraie piété, et, d'une autre part, une inquiétude croissante. Ces alarmes sont patentes; elles se sont exprimées de bien des manières et publiquement. Si l'on était tellement assuré que le Saint-Esprit va parler, l'inquiétude se comprendrait difficilement. Etre inquiet du Saint-Esprit? y aurait-il rien de plus étrange! Nous ne pouvons donc nous fier absolument à ce *Te Deum* dont l'unisson sublime vibre encore sous la voûte! Ces magnifiques apparences pourraient être trompeuses. Que sont, d'ailleurs, les apparences dans les choses de l'âme et de l'esprit? Il y a dix-huit siècles, un temple plus beau encore que Saint-Pierre n'entendait retentir au travers des formes les plus solennelles que des paroles de mort, tandis que les mots divins qui allaient renouveler le monde étaient prononcés dans une misérable chambre haute, devant les auditeurs les plus pauvres et les plus ignorants. Il faut donc regarder de plus près cette cérémonie et en dégager la pensée, l'intention, la portée, sans sortir de la basilique, et en em-

pruntant pour le moment nos renseignements à l'événement du 8 décembre.

Tout est de nature à nous inquiéter ici : le lieu, la date, les discours, le programme même de l'assemblée conciliaire. La basilique a beau avoir conservé son caractère de grandeur, elle a pourtant subi certaines modifications qui frappent tous les yeux, et ne laissent pas que d'être significatives. Tous ceux qui ont séjourné à Rome connaissent bien cette fameuse statue de saint Pierre, dont l'orteil de bronze est usé sous les baisers de la dévotion. D'ordinaire, elle conserve l'aspect rude et pauvre qui convient à un apôtre sorti des classes populaires. Le jour de l'ouverture du concile, on lui a fait subir une transformation qui lui est peu favorable au point de vue artistique. On lui a jeté un manteau royal sur les épaules, et on a ceint son front d'une couronne qui n'est pas d'épines. Evidemment, la cour romaine a voulu que les pères du concile, dès leurs premiers pas dans la basilique, fussent en présence du pontificat royal dont il s'agit de consacrer les plus audacieuses prétentions, et l'on a tenté sans hésiter cet anachronisme choquant qui frappe tous les yeux, et reçoit son châtiment en lui-même ; car rien n'était mieux approprié que cette mascarade pontificale à faire ressortir le contraste entre le passé de l'Eglise et l'apothéose à laquelle on tend. Seule-

ment, grâce au ciel, il est plus facile de défigurer une statue que de refaire l'Evangile. En entrant dans la salle même du concile, les regards sont tout d'abord attirés par un tableau aux couleurs brillantes : c'est la représentation du cénacle, à Jérusalem. Il y aurait certes une grande utilité à en évoquer l'image devant l'assemblée du Vatican. Mais le peintre a reçu des lumières particulières sur ce grand événement. Le siége d'honneur est occupé par la mère du Christ; c'est elle qui préside, et les flammes de l'Esprit-Saint se concentrent sur sa tête. Le récit sacré ne mentionne même pas le nom de Marie dans le premier concile. Elle était alors ce qu'elle fut toujours, la plus humble des femmes et aussi la plus bénie; mais à Rome, on entend qu'elle soit la protectrice ou la directrice du concile.

L'*Invito sacro,* publié un mois avant le concile par le cardinal-vicaire pour ordonner les prières préparatoires, pourrait servir de commentaire ou de livret au tableau du cénacle. On en peut juger par le fragment suivant :

« Dans peu de jours, Rome accueillera dans ses murs les pasteurs venus de toutes les contrées du monde, et le jour solennel consacré à la conception immaculée de Marie s'approche, jour qui sera encore plus mémorable à l'avenir, puisqu'il verra s'ouvrir le concile. Voilà pourquoi tous les vrais fils

de la Mère de Dieu s'adressent avec une plus grande affection à celle que saint Cyrille a appelée *Norma rectæ fidei*, la norme, la règle de la vraie foi, et ils s'adressent à elle afin que, de même qu'elle fut personnellement à Jérusalem le docteur des apôtres, et leur compagne dans la prière pour appeler du ciel sur le cénacle l'Esprit sanctificateur, de même elle préside aujourd'hui à la nouvelle assemblée réunie sous sa protection maternelle, et que, par sa médiation, elle obtienne toutes les grâces dont Dieu l'a faite l'arbitre et la dispensatrice. Accourez tous au *Triduo* de l'église des révérends pères capucins. Nous vous exhortons aussi à assister, dans la même église, au *Triduo* de Jésus de Nazareth. Nous avons la certitude, ô Romains, que vous seconderez notre paternel désir, et que, prosternés devant l'image vénérée de Marie immaculée, vous l'invoquerez comme votre espérance et comme l'espérance de l'Église catholique, et Marie prouvera une fois de plus aux ennemis de la vérité combien justement la liturgie sacrée s'exprime ainsi sur elle : *Cunctas hæresis sola interemisti ab universo mundo.* »

N'oublions pas que tout ce qui relève actuellement l'adoration de la Vierge relève par là même la papauté ; les deux causes sont solidaires. C'est toujours la créature mise sur l'autel et l'idolâtrie triomphante.

Ceci nous amène à considérer non plus seulement le lieu du concile, mais sa date. Elle n'est pas moins importante à signaler, comme cela ressort déjà de l'*Invito* du cardinal-vicaire. Il s'est ouvert le 8 décembre 1869. Or, le 8 décembre est l'anniversaire de la proclamation de l'Immaculée Conception de la Vierge, toujours célébrée avec grande pompe à Rome. Or, qu'est-ce que cette proclamation, si ce n'est, avant toutes choses, le triomphe éclatant de la toute-puissance papale dans l'ordre dogmatique? Ce jour-là, le pape a franchi le dernier degré de l'autel sur lequel il veut élever son pouvoir; ce jour-là, il a fait un dogme. Il l'a fait à lui tout seul; il l'a fait en s'élevant au-dessus des traditions les plus anciennes de l'Eglise. Que ce dogme fût vrai ou faux, il n'en demeure pas moins qu'il l'a proclamé sans concile. Nous savons bien qu'on objecte qu'il a consulté l'Eglise. Mais qui oserait assimiler cette consultation sans garantie avec un concile? Autant vaudrait dire que le chef de l'Etat est en règle avec son parlement, quand il a fait demander l'avis des députés à domicile. Ces défaites ne supportent pas l'examen. Il est incontestable que la proclamation de l'Immaculée Conception a été la plus grande des usurpations de la papauté, et qu'elle a tranché en fait la question qu'elle voudrait maintenant faire résoudre en droit par le concile. En pro-

clamant un nouveau dogme, elle a prouvé son infaillibilité comme le philosophe grec prouvait le mouvement, elle a marché; elle a marché, il est vrai, sur toutes les traditions de l'Eglise primitive, mais enfin elle a posé son indiscutable autorité dans les matières religieuses les plus graves. Si l'on en doutait, on n'a qu'à lire les déclarations fort nettes à cet égard de la brochure intitulée : *Avant le Concile*, qui exprime les plus chères pensées de la curie romaine, et qui a été partout affichée sur les murs de Rome. Qu'on en juge par le fragment suivant :

« Après cette proclamation d'un dogme non défini encore, faite par le pape seul, sans concile, quoique aux applaudissements de l'épiscopat, qui voudrait, sérieusement et sans offenser sa propre conscience, soutenir aujourd'hui les idées, dites gallicanes, sur l'infaillibilité du pape et du concile? Ces idées reçurent alors leur coup mortel des mains de tout l'épiscopat, mais sous beaucoup de rapports, spécialement, par la coopération de l'épiscopat français lui-même, lequel n'a rien omis pour atteindre ce but. Il y a eu plus, car il s'y est prêté avec une telle sincérité et une telle grandeur d'âme, que nous en sommes presque à dire du gallicanisme ce que saint Augustin disait du péché originel, en vue de la Rédemption : « *Felix culpa!* » Or, qui se souvient de ce passé si récent encore peut-il admettre

qu'il y ait aujourd'hui « des évêques » qui s'amusent à jouer sur la valeur et la signification de l'infaillibilité du souverain pontife? Cette infaillibilité n'a-t-elle pas été, en 1854, plus que proclamée, puisqu'elle a été pratiquée publiquement et unanimement? L'inscrira-t-on, au concile, dans le grand-livre des droits définis du saint-siége? Il nous semble qu'après l'avoir lue dans le livre des consciences de l'épiscopat entier, ce n'est pas ce qui peut émouvoir les hommes sérieux. Quoi qu'il en advienne, admettre que ces mêmes évêques doutent jamais de cette infaillibilité équivaudrait à les soupçonner de ne pas respecter ce devant quoi ils se sont prosternés à cette époque tellement rapprochée de nos jours. Alors, à quoi se verraient exposés la gravité, la conscience, le jugement des évêques? Peut-on même s'arrêter davantage sur cette hypothèse sans les injurier? Certes non. »

Voilà qui est suffisamment clair : le concile a été convoqué le jour anniversaire d'une mesure qu'on peut appeler le coup d'Etat de la papauté. Il n'a donc d'autre but que de le consacrer à jamais.

Nous serons confirmés dans cette pensée si après avoir considéré la date et le lieu du concile nous donnons notre attention aux paroles pontificales qui y ont retenti. Le saint-père, après avoir exprimé sa joie de présider à cette grande assemblée épiscopale

dans ce grand jour de la Vierge immaculée, continue en ces termes :

« C'est dans ce temps surtout et plus que jamais, que véritablement « la terre a été souillée par ses « habitants, » et que le zèle de la gloire divine et le salut du troupeau du Seigneur demandent de nous que nous entourions Sion et que nous l'embrassions, que nous parlions du haut de ses tours et que nous mettions nos cœurs au service de sa force.

« Vous voyez, vénérables frères, de quels assauts l'antique ennemi du genre humain a attaqué et attaque sans cesse la maison de Dieu, cette maison à qui appartient la sainteté. Sous ses inspirations, la conjuration des impies s'étend au loin ; et forte par son union, puissante par ses richesses, redoutable par ses institutions, et prenant pour voile le masque de la liberté, cette conjuration presse de plus en plus la guerre acharnée qu'elle a déclarée à la sainte Eglise du Christ et qu'elle poursuit à l'aide de tous les crimes. »

Le mot sur les *institutions* libérales doit être retenu, car il implique, comme nous le verrons, toutes les doctrines du *Syllabus*. Le pape continue :

« Ce qu'est cette guerre, quelles sont ses forces, quelles sont ses armes, quels sont ses progrès, quels sont ses desseins, vous ne l'ignorez pas. Vous avez

sans cesse devant les yeux la perturbation et la confusion qui atteignent les saintes doctrines sur lesquelles reposent les fondements de tout l'ordre des choses humaines, la perversion lamentable de tout droit, les artifices multipliés de la corruption et du mensonge par lesquels sont brisés les liens salutaires de l'autorité, de la justice et de l'honneur, par lesquels sont enflammées les plus détestables passions, par lesquels la foi chrétienne est profondément ébranlée dans les âmes, de telle sorte qu'assurément l'Eglise de Dieu, en ce temps, serait menacée de ruine, si jamais elle pouvait être détruite par les machinations et par les efforts des hommes.

« Mais il n'y a rien de plus puissant que l'Eglise, disait saint Jean Chrysostome ; l'Eglise est plus forte que le ciel même. « Le ciel et la terre passe« ront, mais mes paroles ne passeront pas. » Et quelles sont ces paroles ? « Tu es Pierre et sur cette « pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de « l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

« Nous savons le soin ardent que vous apportez à remplir votre ministère ; nous savons, notamment, cette magnifique et très-étroite union de vous tous avec nous et avec ce siége apostolique ; de même que déjà dans nos plus douloureuses épreuves, de même aujourd'hui rien ne saurait être plus agréable

à nous que cette union, rien de plus utile à l'Eglise. Aussi, nous nous réjouissons vivement dans le Seigneur de ce que vous êtes tellement disposés d'esprit et de cœur que nous avons à concevoir certainement le plus solide espoir des fruits les plus abondants et les plus heureux de votre réunion en ce concile.

« De même que jamais peut-être la guerre contre le royaume de Jésus-Christ n'a été plus acharnée et plus perfide, de même aussi il n'y eut jamais un temps où ait été plus nécessaire, entre les prêtres du Seigneur et le suprême pasteur de son troupeau, l'union de laquelle découle une force admirable pour l'Eglise; et cette union, par une miséricorde singulière de la divine Providence, et grâce à votre éminente vertu, existe et éclate tellement, qu'elle est et qu'elle sera de plus en plus, nous en avons la confiance, un spectacle admirable pour le monde, pour les hommes et les anges. »

Les paroles du saint-père ne peuvent laisser aucun doute : le but principal du concile est bien de remettre la société et l'Eglise sur leur base, et cette base c'est pour l'Etat la théocratie, pour l'Eglise l'infaillibilité du saint-père. Ainsi confirmer le *Syllabus*, proclamer l'infaillibilité du pape, achever la glorification de Marie; voilà le thème, le programme élaboré à Rome et qui ressort avec évi-

dence de la séance d'ouverture du concile. En ce qui concerne la glorification de la Vierge, les murs de la ville éternelle offraient des renseignements suffisants, on y voyait à chaque pas l'annonce de publications sur l'assomption de Marie. Ainsi nous apparaissent dès le premier jour le caractère et le but de cette grande assemblée, du moins dans l'intention et le ferme vouloir de ceux qui l'ont convoquée. Il s'agit purement et simplement d'une résurrection du passé le plus suranné. Comment s'étonner après cela que les chevaliers de Malte aient demandé qu'on leur en confiât la garde d'honneur. Il convenait qu'une ombre fût la sentinelle de ce fantôme.

Le concile du Vatican est bien plus qu'une crise intérieure d'une Eglise spéciale ; il a lieu à une époque où les bases mêmes de la morale et de la religion sont ébranlées. Nous ne prétendons pas que le seizième siècle valût beaucoup mieux que le nôtre, mais les négations absolues étaient rares, et à Trente le grand débat était entre deux formes du christianisme plutôt qu'entre la religion en soi et l'impiété franche et ouverte. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Si l'on en doutait, on n'a qu'à se rappeler les scènes tristes et burlesques qui se passaient à Naples au moment même où s'ouvrait le concile de Rome. On y ouvrait à grand fracas ce qu'on appelait un anticoncile, l'anti-concile de la

libre pensée. Des délégués de tous les points de l'Italie et de la France devaient y siéger et y promulguer le catéchisme de la démagogie sans frein. On commença par se disputer avec violence sur le programme. Tandis que les initiateurs de la réunion voulaient se borner à proclamer la liberté de la conscience et de la raison avec quelques protestations contre le catholicisme, d'autres membres de la réunion prétendaient formuler toute une anthropologie matérialiste. Survint la délégation française qui trouva un moyen expéditif de mettre tout le monde d'accord, en faisant dissoudre la réunion par une violente irruption sur le domaine politique. Les débris de la réunion cherchèrent à se rejoindre et se donnèrent la satisfaction de décréter que l'idée de Dieu étant la clef de voûte de tous les absolutismes, la démocratie moderne devait l'extirper à tout prix. Tel a été l'anticoncile de Naples : il n'est pas tant anti-concile qu'il le croit, car il a retenu avec soin la prétention de dogmatiser par coups d'autorité et la libre pensée chez lui a son *Syllabus* très-nettement articulé. Certes il serait absurde d'exagérer l'importance de cette Babel autoritaire, mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a là la forme radicale d'un mouvement très-général et comme l'écume d'une marée formidable qui bat nos rivages. Oui, il se tient aujourd'hui dans le monde entier un

anticoncile ; il se tient dans les cercles choisis de la société polie, il se tient dans les universités, dans les académies, dans les ateliers, sur les places publiques ; chaque anathème qui viendra de Rome ne fera que rendre ses arrêts plus passionnés, qu'on ne s'y trompe pas ! Il ne s'agit pas simplement pour lui de protester contre les envahissements de la théocratie. Tout libre penseur qu'il soit, il ne distingue pas entre le catholicisme extrême et le christianisme ; que dis-je, il ne distingue pas entre l'idée romaine et l'idée divine ; il enveloppe la seconde dans l'indignation que lui inspire la première ; gardant cependant de la forme qu'il repousse et maudit le procédé autoritaire et la haine de la liberté, comme cela ressort de plus en plus de ses récentes manifestations. Et ces deux conciles, le concile de l'athéisme et celui de la théocratie, vont se heurter avec une violence croissante et, dans ce choc fatal, la religion et la liberté périront si l'effroyable malentendu qui est le fléau de notre Europe n'est pas dissipé.

C'est cette situation qui fait l'émonvant intérêt du concile actuel. Tâchons d'en suivre les péripéties en soulevant le voile de sa trompeuse unité.

Il faut reconnaître que s'il a été déchiré, ce n'est pas qu'il y ait eu manque de précaution de la part de la curie romaine. En effet tout a été merveilleuse-

ment combiné avant l'ouverture du concile, pour étouffer la liberté des discussions. D'abord la disposition de la salle conciliaire est si mauvaise que la plupart des orateurs ne sont pas entendus; ensuite il n'y a pas, à vrai dire, de débat : il n'y a guère qu'une suite de discours qui ne répondent pas les uns aux autres et qui vont s'ensevelir dans les archives du Vatican. Rien n'est plus gothique que toute cette procédure. Le saint-père a remis à chaque évêque une bulle réglementaire du concile. Cette bulle, qui devait plus tard être aggravée, a soulevé la plus vive opposition, et un évêque hongrois s'est fait rappeler trois fois à l'ordre en protestant contre ces mesures inouïes. Le pape a nommé directement une commission des propositions, composée intégralement des adhérents les plus passionnés de l'ultramontanisme. Nulle proposition ne peut être faite sans en recevoir l'autorisation, qui doit toujours être confirmée par le saint-père. C'est mettre un bâillon sur les lèvres des représentants de l'Eglise au moment même où on les invite à délibérer sur ses plus grands intérêts. La nomination de cinq autres commissions a été abandonnée au concile. Deux sont insignifiantes : l'une est chargée d'examiner les excuses que font valoir les évêques pour s'absenter de Rome; l'autre, dite de conciliation, doit juger leurs différends. Celle-ci eût été fort

nécessaire au concile de Trente, où deux évêques se prirent par la barbe dans un débat dogmatique. Les autres commissions sont celles de la foi, des missions et de la discipline. Les listes étaient faites d'avance, et la minorité en a été exclue avec un soin scrupuleux. On s'était arrangé d'ailleurs pour que les commissions n'eussent aucune importance. En effet, elles ne sont point chargées de préparer librement les questions soumises au concile ; c'est l'affaire des congrégations romaines. Les décrets ou *schemata* sont soumis au concile tout entier, et ce n'est qu'en cas de dissentiment grave que les commissions entrent en scène. On comprend combien un tel système rend les surprises faciles. Les cardinaux présidant les séances ont un pouvoir dictatorial, et font tout ce qu'ils peuvent pour renfermer les discussions dans les plus strictes limites. Ce règlement, comme nous le verrons, n'a pas paru suffisant et a été remplacé trois mois après l'ouverture du concile par un autre règlement que nous analyserons en son temps. Au reste, toute latitude est laissée au parti ultramontain, toute liberté est refusée au parti contraire. A peine le concile était-il ouvert, que paraissait une décision de la congrégation de l'*Index* qui frappait le manifeste des opposants et interdisait la lecture de *Janus*, alors que la ville était inondée des produits de l'officine des

jésuites. Il y a plus, l'archevêque de Malines et Mgr Manning peuvent répandre à profusion leurs attaques contre Mgr Dupanloup ; la permission d'imprimer est refusée à la réplique. Ainsi l'on accepte le combat, mais à condition que l'adversaire soit désarmé. On a toutes les immunités contre lui ; il n'a aucun droit. Défense expresse est faite aux évêques de se réunir par nation et de se concerter, ce qui assure un avantage immense à ceux qui reçoivent leur consigne du Vatican. Le plus grand attentat contre la liberté du concile a été la bulle affichée sur les murs de Rome peu de jours après l'ouverture. Cette bulle frappait d'excommunication majeure tous ceux qui n'admettaient pas les doctrines du *Syllabus*, ou qui contesteraient le moindre bref papal. Ainsi le saint-père tranchait d'office et d'avance une partie des questions qu'il avait l'air de soumettre au concile.

On se demande à quoi bon cette vaine représentation. M. Thiers disait un jour avec une haute raison qu'il y a quelque chose de pire que l'absence de parlement, c'est un parlement fictif, qui n'est là que pour faire illusion. Telle est la grande assemblée du Vatican. Elle est certainement moins libre que le conseil d'Etat le plus soumis. Qu'on suppose un corps délibérant où l'on ne puisse faire une seule proposition sans l'agrément du souverain, où le

droit de réplique directe n'existe pas, où les commissions soient annulées, où l'opposition ne puisse faire entendre sa voix, où toutes les manifestations libérales soient étouffées; il serait la risée du monde. Il est triste de penser que l'assemblée qui devait être libre entre toutes, parce qu'elle traite de ce qui touche de plus près à la conscience, est au-dessous du dernier des parlements. Comment, devant une organisation semblable, ne pas se rappeler ce mot d'un apôtre : « Là où est l'esprit de Christ, là est la liberté ? »

CHAPITRE VI

LES PREMIÈRES DÉCISIONS DU CONCILE.

A vrai dire, il n'y a eu qu'une question grave au concile du Vatican : c'est celle de l'infaillibilité papale. Elle absorbe toutes les autres, puis qu'une fois tranchée elle rend les délibérations ultérieures parfaitement inutiles. C'est pour en faciliter et en hâter la solution que les mesures destinées à restreindre la liberté du concile ont été aggravées, et que l'influence personnelle de la papauté s'est exercée sans retenue. Aussi résumons-nous au chapitre de l'infaillibilité toutes les menées du parti ultramontain, bien qu'il en ait fait un constant usage dans toutes les délibérations, mais toujours en vue de sa question. On sait que le plan des directeurs du concile est de formuler toute la doctrine catholique en elle-même et dans ses applications sociales, en lui donnant l'infaillibilité du pape pour pivot. C'est une sorte de *Somme* ultramontaine que l'on veut faire consacrer par les votes de l'assemblée.

Les premiers canons débattus portaient sur la foi, c'est-à-dire sur les bases mêmes de la croyance. Ils n'ont pas été votés tels qu'ils avaient été présentés par la congrégation romaine chargée de les élaborer sous une forme première; ils respiraient le plus sombre obscurantisme, et marquaient plus que de la défiance pour le savoir humain. Le protestantisme y était très-sévèrement qualifié comme la source de toute erreur. En outre, le catholicisme était absolument identifié avec le romanisme. De grandes batailles ont été livrées sur ces trois points; elles ont eu pour principal avantage de mettre en lumière deux des évêques les plus éminents de la minorité, Mgr Haynald, évêque de Cologne, et Mgr Strossmayer, qui a trouvé le moyen de faire de l'ambon du Vatican une retentissante tribune pour les droits de la pensée et de la conscience. Ces prélats hongrois et croates représentent vraiment leur peuple et leur Eglise et savent qu'ils seraient suivis au chemin de la résistance et des sacrifices. Tout le monde a entendu parler de la fameuse séance où Strossmayer s'est vu outragé pour s'être opposé à la flétrissure du protestantisme. A tout prendre, il n'a gagné sur les points contestés que quelques adoucissements de forme.

Les canons de la foi proclamés dans la séance publique du dimanche 24 avril offrent en eux-mêmes

fort peu d'importance. Nous ne comprenons pas l'admiration qu'ils inspirent à des esprits distingués et libéraux tels que l'auteur de l'article du *Correspondant* du 10 mai ; à moins que dans la perspective des canons déplorables des chapitres suivants, il ne se croie obligé d'exalter les seuls articles qui ne prêtent pas à l'indignation. Dans une œuvre détestable ce qui est moins mauvais paraît presque bon. Tout d'abord la prétention de régler par voie d'autorité et d'anathèmes les questions du genre de celles que tranchent les canons de la foi, est insoutenable. On comprend qu'un concile décide les points en litige entre catholiques, et détermine la croyance de ceux qui acceptent son autorité, mais en face de la libre pensée qui ne lui reconnaît aucune compétence, il ne s'agit pas de fulminer des excommunications dont elle ne se soucie pas, puisqu'elle dédaigne sa communion. Ces foudres ecclésiastiques font long feu et ne sont que des manifestations d'impuissance. Elles avaient une réelle importance quand l'Eglise était reine et maîtresse dans l'ordre temporel et possédait seule le droit d'enseigner comme aussi celui de réprimer et de châtier les révoltes de l'esprit humain. Elle a beau ne pas avoir abandonné ces prétentions, il n'y a plus aujourd'hui un point dans le monde où elle puisse s'en servir. Quand les anathèmes n'atteignent plus que la pensée, ils

inquiètent fort peu le penseur. Les condamnations lancées contre la philosophie contemporaine n'ont donc aucune espèce de portée ; toute cette poudre n'est pas pour un combat sérieux, mais pour une espèce de feu d'artifice que le concile se donne à lui-même.

Ce n'est pas tout pour rendre des jugements efficaces que de dresser un tribunal ; encore faut-il que les deux parties qui se font la guerre consentent à paraître à la barre. Sinon on juge comme jugeait Perrin Dandin, en guise de passe-temps. Des deux adversaires entre lesquels le concile prétend décider et qui sont la foi soumise et la raison affranchie, un seul consent à comparaître ; malheureusement c'est celui qui déjà siége sur le tribunal du juge et se décerne d'avance le triomphe. La raison et la science ne se dérangent même pas pour entendre l'arrêt ; aussi n'est-il qu'une vaine formalité. Quand donc l'Eglise comprendra-t-elle que dans les luttes de la pensée philosophique et religieuse elle ne peut être puissante qu'en opposant argument à argument et que le domaine de la discussion commence là où finit celui de la foi docile ? Mêler aujourd'hui les anathèmes à l'apologie c'est renoncer à convaincre sans réussir à contraindre, c'est faire preuve d'une violence sénile qui n'est que le regret impuissant et irrité de la force perdue. Un concile qui condamne

la libre science fait quelque chose d'aussi pratique que le parlement français s'amusant à voter des lois pour l'Autriche ou l'Angleterre.

Si nous considérons maintenant les canons de la foi en eux-mêmes, en faisant abstraction des anathèmes, ils nous paraîtront de la dernière faiblesse au point de vue du fond. A part les affirmations générales sur la raison et la foi qui sont acceptées par toutes les communions chrétiennes, le concile s'est borné à formuler un supranaturalisme très-suranné. La raison et la foi sont pour lui deux provinces distinctes qui ont chacune leur juridiction; il n'y a pas trace dans ces canons de la grande apologie morale des pères d'Alexandrie, de Pascal ou de Vinet, qui ne se contente pas de dire que les mystères du christianisme réclament des lumières surnaturelles, mais qui établit qu'entre ces mystères et les grands côtés de notre nature il y a de secrètes et puissantes affinités, que Dieu peut être sensible au cœur et que la foi est la vue supérieure de l'âme percevant réellement l'invisible. Tout ce grand et délicat problème de la certitude religieuse est tranché par quelques formules sans originalité ni profondeur. En vérité, ce n'est pas la peine de prétendre à une assistance divine extraordinaire pour se tenir ainsi en arrière du mouvement apologétique le plus large et le plus fécond et se contenter de

ce qui traîne dans les rudiments de séminaires. Les pères du concile n'ont pas l'air de se douter qu'il y a une notion de révélation autrement grande et vraie que celle qu'ils nous présentent qui se réduit à la connaissance surnaturelle de mystères absolument impénétrables. La révélation considérée comme la manifestation effective de l'amour rédempteur dans une histoire divine ou plutôt dans une personne divine qui a pu dire : Je suis la vérité ! voilà le point de vue central et l'une des plus précieuses conquêtes de la théologie évangélique contemporaine, qui l'élève au-dessus de toute la scolastique du passé. On ne s'en préoccupe guère au Vatican.

Sur deux points de première importance, le concile est tombé dans une lourde et dangereuse erreur. Il a proclamé d'abord la canonicité indiscutable de tous les livres de la Vulgate, y compris les apocryphes de l'Ancien Testament, montrant ainsi que l'immense travail critique du dix-neuvième siècle est pour lui comme nul et non avenu, et stipulant qu'il n'est pas permis, par exemple, de donner raison à telle ou telle opinion d'un père du second ou du troisième siècle sur l'origine de l'évangile de Matthieu ou sur l'auteur de l'épître aux Hébreux. L'Eglise catholique est ainsi de nouveau empêchée de prendre part à l'une des tâches principales de la

science chrétienne à notre époque, qui consiste à sauvegarder le vrai canon des saintes Ecritures par ses libres et consciencieuses recherches. Quelle confiance peut-on avoir dans la théologie catholique sur les points controversés par le rationalisme comme l'authenticité du quatrième évangile? L'examen même lui a été interdit, puisqu'elle doit tout accepter en bloc. Que de forces précieuses seront ainsi perdues et stérilisées de par le concile?

Il s'est mis dans une situation bien plus fâcheuse encore par son canon sur les rapports de la science et de l'Eglise, qui est ainsi conçu : « Si quelqu'un dit que les sciences humaines doivent être traitées avec une telle liberté que l'on puisse tenir pour vraies leurs assertions, quand même elles seraient contraires à la doctrine révélée ou que l'Eglise ne peut les proscrire, qu'il soit anathème. » Ces mots ne signifient rien ou ils impliquent que la science, de quelque nom qu'elle s'appelle, doit se soumettre à l'orthodoxie, qu'il y a par conséquent une chimie, une physique orthodoxes, et que l'Eglise a le droit de leur imposer ses conclusions. Vraiment, le moment est bien choisi par les successeurs des juges qui ont condamné Galilée pour jeter ce défi à la science! C'est vouloir créer à plaisir des conflits périlleux en soulevant des questions de foi là où elles n'ont que faire. Dieu n'a révélé que ce que l'homme

ne peut pas découvrir; la science appartient sans réserve à l'investigation. Rien n'est plus dangereux que de mêler deux domaines qui doivent demeurer distincts. Ce seul canon suffit pour révéler la funeste prépondérance des exagérés dans le concile, car il n'a certainement passé que malgré les plus vives résistances des évêques libéraux. On nous dit bien qu'ils ont obtenu d'heureuses modifications dans la rédaction du chapitre de la foi, que le texte primitif était hérissé de bien autres absurdités. Nous n'en doutons pas; mais ce qui reste est bien suffisant. Nous retrouvons au début du chapitre *de fide* probablement avec quelques adoucissements le fameux morceau contre la Réformation dont on a fait tant de bruit; elle y est présentée comme la boîte de Pandore, d'où sont sorties toutes les impiétés. La désignation d'Eglise *catholique-apostolique-romaine* avait soulevé un orage, parce que la dernière épithète semblait englober les autres jusqu'à ce qu'une bienheureuse virgule ait empêché cette absorption, du moins dans la phrase susdite. Mais c'est surtout pour le dernier paragraphe du chapitre que les évêques opposants avaient réservé leurs plus vives résistances. Il faut le citer textuellement pour en comprendre la gravité : « Nous avertissons tous les chrétiens qu'ils ont le devoir d'observer les constitutions et les décrets par lesquels le saint-siége a

proscrit et condamné les opinions perverses de ce genre qui ne sont pas énumérées ici tout au long. »
Cette conclusion du chapitre ôte toute valeur aux atténuations bien légères que l'on avait obtenues dans le cours de la discussion. En se référant aux décisions passées et futures des congrégations romaines, ce paragraphe livre à leur bigotisme l'appréciation de toutes les questions doctrinales et sanctionne d'avance leurs jugements les plus étroits. L'index romain ressort triomphant de cette grande délibération. Mais ce qui triomphe surtout, c'est le pouvoir doctrinal du saint-père. Son infaillibilité est ainsi statuée d'une manière indirecte dans le chapitre où l'on pouvait le moins songer à son apparition.

Nous savons par la *Gazette d'Augsbourg* que cet article a soulevé une vive opposition quand il a été lu pour la première fois. Le cardinal-légat, pour éviter de compromettre le chapitre tout entier, en a fait voter l'ensemble, sauf la conclusion, en promettant un débat approfondi. Ce débat n'a pas eu lieu, sous prétexte que le temps manquait. Les évêques libéraux n'ont pas insisté ; quatre-vingt-trois ont marqué leur opposition au vote préliminaire ; mais la peur du scandale les a ramenés tous, sauf Strossmayer absent, à l'unanimité du *placet*. Ils ont ajourné le courage au chapitre *de Ecclesia*, —

c'était un mauvais calcul; comme ils ont pu s'en convaincre le soir même du jour de la session publique, car ils apprenaient avec stupeur qu'un tour de faveur était accordé au *schema* de l'infaillibilité et que la cause de l'inopportunité était irrévocablement perdue.

CHAPITRE VII

LA DISCUSSION DE L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE AU CONCILE ET EN DEHORS DU CONCILE.

On ne saurait exagérer l'importance du débat sur l'infaillibilité. Essayons d'ouvrir sous tous les yeux le dossier du grand procès qui s'est plaidé sous les voûtes de Saint-Pierre. Nous ne sommes pas réduits pour suivre la discussion à nous contenter des relations incomplètes de la presse européenne sur ce qui s'est passé dans l'enceinte même de la basilique papale. En effet, en dehors et à côté du concile à *huis clos*, s'en tient un autre, bruyant, passionné, qui agite les mêmes questions, et où figurent les principaux pères siégeant au Vatican.

Ce grave débat, qui laissera l'Eglise profondément déchirée, ne nous révèle pas seulement la situation des partis, il nous renseigne encore sur leurs procédés de discussion, sur leur méthode d'argumentation. Nous apprenons de quelle manière les systèmes d'autorité poussés à outrance façonnent l'esprit humain, en le pétrissant à leur image, et comment ils lui impri-

ment une déviation incurable; ils le traitent à peu près comme les gymnastes traitent le corps de l'enfant qu'ils veulent dresser à une voltige monstrueuse. Nous pouvons saisir sur le fait cette grâce d'état qui permet aux éminences et aux révérendissimes de l'ultramontanisme de déraisonner sans mesure, et aussi d'outrager à leur aise avec des formules sacrées les nobles et généreux esprits qui leur résistent.

Cette littérature dévote qui mêle si artificieusement la douceur à l'amertume nous rappelle l'art si cultivé au seizième siècle d'empoisonner avec des confitures. Il est bon que ces vénérables personnes qui s'imaginent que parce qu'elles sont mitrées elles peuvent en prendre à leur aise avec la raison, le bon sens et la conscience, sachent qu'elles ont à compter avec un autre aréopage que celui des confréries et des canonicats. La société laïque qui ne connaît pas plus deux logiques que deux morales se constitue spontanément juge du débat, et son appréciation pour n'être pas enveloppée d'anathèmes n'en est pas moins redoutable. On raconte qu'au dernier siècle l'ambassadeur de Danemark en France disait à un dignitaire de l'ordre du Saint-Esprit qui lui en avait décrit pompeusement les priviléges : « Notre Saint-Esprit à nous est un éléphant. » Cette allusion au premier des ordres danois nous revient en mémoire en entendant les coryphées de l'ultramontanisme mettre

leurs diatribes ou leurs absurdités sous la protection de l'Esprit-Saint. On leur dirait volontiers : Nous ne savons ce qu'est votre Saint-Esprit, mais à coup sûr il n'est pas celui qui parlait par les apôtres et les prophètes et qui était un esprit de lumière et de liberté.

La France a un intérêt particulier dans les circonstances actuelles à se faire une juste idée de l'éducation que l'école ultramontaine donne à l'intelligence. Nous sommes de ceux qui souhaitent que la liberté de l'enseignement supérieur soit franchement proclamée, sous la réserve des examens professionnels exigés à l'entrée des grandes carrières publiques. Mais notre amour pour la liberté de l'enseignement n'implique pas que nous souhaitions de voir la jeunesse française formée par les docteurs du *Syllabus*. Nous ne voulons invoquer contre eux aucune défense légale ; c'est à eux que nous demanderons de nous préserver d'eux-mêmes, car il suffit de les laisser parler tout haut sur une question qui les émeut, pour inspirer au pays de Descartes et de Pascal un légitime éloignement pour leurs méthodes et pour leur science. Il serait vraiment dommage de perdre cette occasion de les juger. Il importe d'ailleurs même à ceux qui sont placés à un point de vue plus large que les catholiques libéraux si violemment attaqués aujourd'hui, de venger en leur

personne la loyauté et le courage, mis au service d'une cause qui est bien celle de la liberté dans les limites restreintes où ils s'enferment. Si le catholicisme peut être sauvé, c'est par eux.

I.

Nous possédons déjà toute une littérature sur la question de l'infaillibilité du pape. Rien ne serait plus fastidieux que d'en donner une analyse complète ; car d'un opuscule à l'autre les répétitions sont nombreuses. Nous nous bornerons à marquer les phases principales du débat et à caractériser les chefs de file, en nous concentrant sur quelques points précis qui sont de part et d'autre la clef de la position. Ces points dogmatiques et historiques sont dans la grande bataille de l'infaillibilité ce qu'était la Haie-Sainte à Waterloo. Ils sont l'objet des plus vives attaques comme de la résistance la plus acharnée.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur le combat d'avant-garde qui a été livré sur la question de l'opportunité d'une définition de l'infaillibilité pontificale, parce que l'ultramontanisme a eu promptement raison de ses adversaires sur cette question préliminaire. A vrai dire l'illusion était difficile ; dans l'état des choses et des esprits, le concile n'avait pas d'autre but que d'aborder ce grave pro-

blème. Le convoquer à grand fracas pour l'écarter, c'eût été le réduire à néant : supposez les machines hydrauliques de Versailles un jour de grandes eaux tournant à vide, telle eût été la solennelle représentation du Vatican si elle eût renoncé à traiter la seule question capitale qui fût posée devant la catholicité. Cependant un effort sérieux a été tenté dans ce sens par les gallicans. Les évêques allemands aussitôt après leur grave manifeste de Fulda envoyèrent au pape une supplique qui n'a pas été livrée à la publicité, pour lui demander d'éloigner ce brandon de discorde des délibérations du concile. L'évêque d'Orléans s'est montré moins prudent dans sa première lettre pastorale adressée à son clergé. Son argumentation toujours très-respectueuse dans la forme est vive et pressante. Voici les principaux motifs qu'il fait valoir en faveur de son opinion (1). C'est d'après lui une chose grave et périlleuse que de proclamer comme un dogme qu'il faudra adopter sous peine de damnation l'infaillibilité du saint-père séparément, indépendamment de l'épiscopat. L'Eglise s'est passée de ce dogme pendant dix-huit siècles, de l'aveu même de ceux qui le réclament, puisqu'ils le réclament et en attendent des merveilles. Rien

(1) *Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans au clergé de son diocèse relativement à la définition de l'Immaculée Conception au prochain concile.* 1869.

n'est plus délicat que de scruter les origines des pouvoirs dans tous les domaines. « Quand le chêne est vingt fois séculaire, creuser pour chercher le gland originaire, sous ses racines, c'est vouloir ébranler l'arbre entier. » Qu'on imite la sage prudence du concile de Trente qui a reculé devant une définition dangereuse! La définition ne serait pas seulement compromettante pour la paix du dedans, elle compromettrait la situation de l'Eglise dans le monde. Il est certain qu'elle augmenterait singulièrement les difficultés de la réconciliation avec les grandes Eglises schismatiques d'Orient et d'Occident, qui s'arrêteraient devant l'infaillibilité pontificale comme devant une barrière insurmontable. N'est-ce rien que d'empêcher à jamais une réunion désirée? La définition inspirerait les plus vives alarmes aux gouvernements modernes, qui seraient obligés d'accorder une valeur toute nouvelle aux antiques prétentions de la papauté de subordonner le pouvoir civil à son autorité. Oubliant les belles choses qu'il a découvertes dans le *Syllabus* lors de son apparition et qu'il a recommandées à notre admiration dans sa trop fameuse apologie de ce document, l'évêque d'Orléans cite la fameuse bulle de Boniface VIII et celle de Paul III contre Henri VIII, qui au fond ne sont pas pires que l'encyclique de 1864. Après ces raisons politiques qui font sourire

de pitié les docteurs du *Gesù* comme empruntées aux viles considérations humaines, — comme si la prétention ultramontaine de mettre le pouvoir civil au service du pouvoir spirituel n'était pas la plus vile des considérations humaines et la plus contraire à la foi véritable, — l'éloquent évêque invoque les difficultés de la question considérée en elle-même. Nous ne le suivrons pas dans ces considérations qui abordent le fond du débat, car il a beau déclarer qu'il ne veut pas s'occuper de l'infaillibilité, mais seulement de l'opportunité, il traite de l'une et de l'autre. — Opposer à l'opportunité les difficultés historiques et religieuses de l'infaillibilité, c'est prendre position d'une façon très-nette ; on l'a bien compris ainsi. L'évêque d'Orléans n'a rien gagné à ses ménagements sur le fond et on lui a sévèrement appliqué le mot de l'Evangile : Qui n'est pas avec nous est contre nous.

La lettre pastorale de Mgr Manning était une réponse anticipée à l'argumentation de l'évêque d'Orléans contre l'opportunité. Que parlez-vous de schismatiques à réconcilier ? répond le prélat anglais. C'est par une attitude énergique que l'Eglise retrouvera son ascendant. Il est bien plus important d'écraser le gallicanisme cent fois pire que l'anglicanisme, que de gagner quelques réfractaires ; mieux vaut l'ennemi déclaré que le traître dans la place.

La mission providentielle du concile est d'en finir avec cette hérésie opiniâtre. Il coupera court de la sorte à toutes les révoltes plus ou moins latentes. — Arrière toute vaine diplomatie ! L'habileté est de mise dans la politique terrestre, les hommes du ciel n'ont pas à se soucier d'une prudence énervante. Qu'importe ce que pensent les gouvernements modernes ? Il faut leur apprendre leur devoir qui est la soumission à l'Eglise. C'est là un principe absolu qu'il n'est pas permis de voiler, même quand on ne peut en presser l'application immédiate. Le *Syllabus* est la charte d'une société chrétienne. En refusant de proclamer l'infaillibilité, le concile lui ôterait sa valeur divine, et donnerait à penser qu'il est permis de régler d'une façon différente les relations de l'Etat et de l'Eglise. Plus la société moderne s'éloigne de ces principes, plus il faut les revêtir d'une sanction divine. Mgr Manning passe aussi de la question d'opportunité à celle de l'infaillibilité, mais il nous permettra de ne pas accorder grande importance à son argumentation tranchante et rapide qui ne serre ni un texte ni une objection et marche au triomphe avant d'avoir combattu. Cet homme de foi a le plus parfait dédain pour la science ; invoquer des faits précis, des traditions sûres, c'est selon lui rabaisser le débat, le faire traîner dans les arguties d'écoles. Il plane au-dessus de ces misères

dans les sérénités de l'affirmation tranchante et des opinions de parti pris. Qu'il y reste ! Nous ne l'y suivrons pas !

Le prélat anglais redescend sur la terre ferme d'une façon assez adroite, suivi dans cette évolution par tous les opportunistes, quand il tourne en argument l'objection de ses adversaires. Quoi ! vous prétendez, leur dit-il, qu'il n'est pas opportun de définir l'infaillibilité. Mais cela est d'autant plus opportun que vous résistez à cette définition ! Plus vous entassez les difficultés historiques ou autres, plus vous démontrez qu'il ne faut pas laisser l'Eglise languir dans l'incertitude. Vos murmures lui font un devoir d'élever sa grande voix pour y mettre fin. On pourrait prétendre que la définition est inutile, si elle n'était pas contestée, mais elle est urgente précisément parce qu'elle est combattue. C'est ainsi que la minorité par son existence seule doit pousser la majorité à lui imposer silence. L'argument est ingénieux ; c'est celui qui jusqu'ici a le mieux réussi.

La discussion de l'opportunité n'a pas été longue. Mgr l'évêque d'Orléans a pu s'en convaincre dès qu'il a franchi l'enceinte du concile. C'est en vain qu'avant de se mettre en route il exprimait sa confiance en des termes presque lyriques : « A peine aurai-je touché la terre sacrée, écrivait-il, à peine

aurai-je baisé le tombeau des apôtres, que je me sentirai dans la paix hors de la bataille, au sein d'une assemblée présidée par un père et composée de frères. » Qu'en pense-t-il aujourd'hui ? Sur un point on a essayé de réaliser son vœu en brisant dans ses mains l'arme de la publicité, dont il ne voulait user que pour répondre à ses adversaires. On a cherché à lui procurer ainsi une sérénité qu'il ne demandait pas. L'amour fraternel lui réservait à Rome plus d'une surprise ; il ne s'attendait certes pas à l'effusion si touchante de son frère de Laval, qui déclarait dans une lettre publique qu'il aimerait mieux tomber mort que d'avoir écrit ses lettres. Quant au père des fidèles, nous verrons plus tard ce qu'a été sa tendresse pour ses fils gallicans.

L'échec de Mgr d'Orléans a été complet sur la question de l'opportunité, du jour où le *postulatum* des infaillibilistes a été accepté.

Battu sur ce point, le parti modéré a soulevé un nouveau débat préliminaire sur le mode des délibérations du concile. Il eût voulu, d'une part, obtenir plus de latitude pour le débat, et, de l'autre, faire adopter le principe de l'unanimité morale pour les décisions dogmatiques. Il eût ainsi diminué et désarmé la majorité sur la question de l'infaillibilité pontificale. Ni l'un ni l'autre résultat n'ont été obtenus. Un nouveau règlement aggravant le pre-

mier, qui avait soulevé déjà tant d'objections, a été imposé d'office au concile. « Sa Sainteté, lisons-nous dans le bref du 20 février, a résolu, dans sa sollicitude apostolique, de donner certaines règles particulières pour les discussions des congrégations générales, afin que ces règles, tout en laissant entière une liberté de discussion qui convienne aux évêques de l'Eglise catholique, permettent de faire plus pleinement et plus promptement l'examen, la discussion et la délibération des questions proposées. » Il faut probablement entendre par la liberté du concile son affranchissement des lenteurs d'un débat sérieux ; ce qui revient à le libérer de sa propre liberté. On peut être assuré que dans la langue artificieuse de la curie romaine le mot de liberté signifie toujours servitude. En effet, le saint-père, ému de pitié pour la fatigue et les scandales qu'éprouvent les bien-pensants en entendant le mâle langage d'un Strossmayer, d'un Haynald ou de tel évêque français, remplace la discussion orale par la paperasse. Les amendements sur les *schemata* ou canons proposés doivent être envoyés aux commissions spéciales, qui présenteront un rapport sommaire sur leur ensemble. Une part léonine est faite dans la discussion aux évêques chargés de défendre l'opinion de l'une des grandes commissions; ils ont droit à la parole immédiatement après chaque op-

posant. Le cardinal-président peut toujours rappeler à la question l'orateur. Enfin, il suffit d'une demande signée par dix pères pour obtenir que la clôture soit mise aux voix.

Ce monstreux règlement suffirait à lui seul pour réduire le concile à n'être plus que l'antichambre du Vatican. On sait quelle protestation indignée et énergique il a inspirée à Dœllinger (1). Il y voit la violation flagrante de toutes les règles auxquelles on peut reconnaître un concile, qui n'est rien s'il n'est pas une vraie représentation de l'Eglise universelle. « Tous les théologiens, dit-il, exigent comme condition essentielle de l'œcuménicité d'un concile, qu'il y règne une pleine liberté de parole comme de vote. Or, le nouveau règlement, prenant le contre-pied des parlements politiques, a tout disposé pour que la majorité soit protégée contre la minorité. Il traite celle-ci comme l'esprit malin qu'il faut étouffer le plus rapidement et le plus sûrement possible. Il n'a qu'un but, c'est d'assurer dans le plus bref délai le triomphe de la majorité. » C'est sur ce point que Dœllinger fait porter tout le nerf de son argumentation. Le droit des majorités est à sa place dans les assemblées politiques qui n'ont point la prétention de donner des décisions absolues, liant un pays pour toujours. Ce qu'une législ-

(1) *Gazette d'Augsbourg* du 12 mars 1870.

ature a décidé peut être modifié par la suivante. Il n'en est pas de même d'un concile qui formule le dogme, c'est-à-dire ce qui doit être la vérité absolue et ne peut être soumis à révision. Aussi les évêques n'ont-ils pas à le décréter comme s'il devait sortir de leurs délibérations, mais seulement à le constater, à le dégager de la tradition universelle. Or, l'unanimité morale des évêques est le seul moyen d'établir cette universalité de la tradition, surtout quand elle a été précédée d'une enquête consciencieuse et libre. Substituer à cette méthode, toujours suivie depuis qu'il y a des conciles, des coups d'autorité et de majorité, pour formuler un dogme longtemps repoussé dans l'Eglise, et qui a contre lui un nombre important des témoins de la foi, c'est bouleverser toute l'ancienne constitution de la foi religieuse, et autoriser par conséquent toutes les revendications. L'Eglise qui est, après tout, juge en dernier ressort, serait en droit de ne pas reconnaître un concile dans une assemblée usurpatrice. On comprend la portée pour l'avenir de la déclaration de Dœllinger. Il a pris ses conclusions, qui sont des précautions fort sages, au nom de tout le catholicisme libéral (1).

(1) Une brochure très-bien faite sur l'*unanimité morale* a été d'abord publiée en latin à Naples, puis traduite en français. Elle a paru chez Douniol.

Le nouveau règlement n'en a pas moins été appliqué sans retard. La minorité est livrée au bon plaisir de la majorité, qui lui impose silence à son gré, et la théorie de l'unanimité morale est écartée avec dédain. C'est ainsi qu'on fait du parlementarisme pour trancher les questions au plus vite, tandis qu'on repousse audacieusement toutes les règles protectrices de la liberté du débat. Le concile est un parlement comme un autre, dit le parti ultramontain; quand il s'agit de voter, la majorité suffit. Mais il n'en est pas moins une assemblée céleste affranchie de toutes les dispositions ordinaires, quand il s'agit de discuter. — Ce qu'il y a de plus grave en tout ceci, c'est la tentative de régler la foi par des coups de vote. Dans le domaine de l'absolu, un tel procédé est aussi grossier que stérile, et même ridicule. Quand on prétend non pas simplement exprimer sa croyance, sous la réserve de l'examen et avec le contrôle d'une autorité supérieure auquel chacun peut recourir, mais formuler la foi du genre humain, en lisant dans la pensée même de Dieu, alors il faut se mouvoir en plein surnaturel; il faut sentir planer sur soi les langues de feu de la Pentecôte, et la résolution conciliaire doit être un unanime entraînement. Tout change si, au lieu de cette méthode transcendante et divine de l'illumination finale, nous avons un mécanisme parlementaire et

un mécanisme des plus médiocres. On aura beau se récrier, la fixation, par un scrutin de division, d'une doctrine de laquelle dépend le salut éternel, paraîtra toujours une fiction pitoyable. Tertullien disait, avec son âpre ironie, aux autorités romaines de son temps : « Qu'est-ce que ce Dieu qui ne peut être Dieu que par la permission du sénat ? » On peut dire aux autorités romaines du jour : « Qu'est-ce qu'une vérité qui ne peut être vérité que par la permission d'un sénat qui délibère comme tous les sénats du monde, avec la liberté et la dignité que l'on connaît à ce genre d'assemblées ? » Nous avons insisté sur cette question des décisions dogmatiques à coups de majorité, parce qu'elle est la plus grave de celles qui se sont posées devant le concile, et qu'elle est grosse pour l'avenir des plus redoutables orages. Au reste, les pères de la majorité ont un moyen commode de couper court aux réclamations et aux inquiétudes de leurs adversaires : « De quoi vous plaignez-vous ? s'écrient-ils. Que redoutez-vous ? Ne savez-vous pas que tous ensemble nous avons le Saint-Esprit. » C'est ainsi qu'on renvoie les opposants éperdus et infaillibles. Ils pensent sans doute qu'un grain de raison et de justice chez leurs adversaires ferait mieux leur affaire. Il en est plus d'un qui pourrait répondre : « Ma part d'inspiration me pèse. » N'est-ce pas au nom de cette di-

gnité divine et surnaturelle du concile qu'on y foule aux pieds tous les droits et toutes les libertés? Il vaudrait mieux dépendre d'une assemblée primaire des plus tumultueuses que d'une réunion des pères de la foi. Dieu nous préserve des cénacles! Mgr Strossmayer en sait quelque chose!

II.

Le parti modéré a donc été vaincu, aussi bien sur la question des votes que sur celle de l'opportunité de proclamer l'infaillibilité du saint-père. Reste la question de fond qui a été suffisamment traitée en dehors du concile pour que le débat intérieur, mené comme il l'est, n'ait rien à nous apprendre. La discussion a été infiniment plus libre par écrit qu'à huis clos. S'il suffisait de dix évêques pour l'arrêter, elle serait terminée depuis longtemps; heureusement, les bons pères ne font que ce qu'ils peuvent, et ils n'ont pas encore réussi à bâillonner tout à fait la presse. Ce n'est que dans la Rome du concile qu'ils pouvaient ce qu'ils voulaient. Profitons de leur impuissance hors de la ville sainte pour suivre dans ses péripéties diverses ce débat si important et si passionné. Rien ne nous fera mieux apprécier toute la gravité de l'acte insensé que les jésuites ont obtenu. J'entendais dire à Rome même que

si la papauté les a supprimés dans un jour de sagesse, ils travaillaient consciencieusement à lui rendré plus que la pareille, en la poussant à sa perte. Jamais ces religieux implacables ne se sont mieux vengés du saint-siége que le jour où ils ont obtenu la fameuse définition.

Exposons d'abord le débat dans ce qu'il a de plus général, puis nous signalerons les points particuliers qui ont soulevé les contestations les plus vives. Du côté des opposants à l'infaillibilité, nous citerons en première ligne le livre si grave et si solide de l'abbé Maret, qui, sauf sur la question de la périodicité des conciles, me semble exprimer parfaitement l'opinion des grands et savants évêques de la minorité. L'abbé Maret évite avec soin toute vivacité de polémique; il se refuse même plus d'un avantage sur ses adversaires en n'effleurant pas l'irritante discussion des falsifications romaines. Il abonde en paroles respectueuses sur la primauté du pape; il admet l'indéfectibilité du siége de Rome, sans vouloir qu'on la rattache à la personne de celui qui l'occupe; un pape particulier peut faillir, mais son erreur d'un jour est promptement répudiée par la papauté elle-même, et ainsi l'institution n'est pas compromise, à la condition cependant qu'elle ne s'isole pas de l'épiscopat. L'infaillibilité implique l'union de la tête et des membres dans le

corps mystique de l'Eglise ; dès qu'ils se séparent, la garantie n'existe plus. C'est dans ce mélange d'aristocratie et de monarchie que l'abbé Maret trouve la perfection de la société religieuse. La partie la plus faible de son livre est celle qui est consacrée au développement théologique et exégétique de sa thèse. Ses ménagements infinis pour la papauté l'empêchent de formuler assez nettement sa pensée. Là où il excelle, c'est dans la démonstration historique ; il établit de la façon la plus claire, pièces en main, à quel point l'idée de l'infaillibilité séparée du pape a été étrangère à tous les grands conciles œcuméniques ; il n'est pas possible de répondre sérieusement aux textes qu'il produit. Evitant la polémique passionnée de *Janus*, il arrive au même résultat et montre comment, dans toutes les discussions dogmatiques, le dernier mot, le mot décisif a toujours appartenu au concile ; comment les évêques, bien que de plus en plus déférents pour le siége de Rome, ne se sont pas fait faute d'exercer, même à son égard, leur rôle de juges de la doctrine, témoin le sixième concile de Constantinople qui a condamné Honorius, et le septième, qui dit de la lettre du pape Adrien : « Nous avons approuvé sa doctrine après l'avoir examinée nous-mêmes avec le plus grand soin, et en approfondissant les Ecritures. Nous sommes d'accord avec sa

lettre, et nous la confirmons. » L'abbé Maret ne se contente pas d'un résumé rapide; il s'arrête aux points délicats tels que l'affaire d'Honorius, le concile de Constance et celui de Florence. Sa discussion est aussi modérée que loyale. — Mais sa conclusion n'en est pas moins très-nette : la doctrine de l'infaillibilité séparée du saint-père est pour lui non-seulement un attentat au droit des évêques, absorbé désormais dans un absolutisme irresponsable ; elle est encore un démenti donné à l'histoire et à la tradition, une innovation qui bouleverse toutes les règles de la foi catholique, sans compter qu'elle entraîne nécessairement l'absurdité d'une infaillibilité toute personnelle chez un homme que l'extravagance elle-même n'oserait proclamer impeccable. Ce livre considérable restera comme une barrière difficile à franchir pour les évêques opposants qui veulent se soumettre après coup au nouveau dogme. Fruit d'une longue réflexion et de vastes études, il est l'écho d'une tradition respectable entre toutes dans l'Eglise catholique. Qu'il y ait ou non des protestations après le vote, l'abbé Maret a pris une position inexpugnable ; à moins qu'on n'anéantisse son livre, il restera debout comme ces témoins incommodes de la vérité qui disent le mot du prophète aux puissances usurpatrices : *Il ne t'est pas permis de faire ceci.*

C'est encore Dœllinger qui a prononcé le mot décisif dans le débat, au nom de la partie libérale du catholicisme allemand et hongrois. Les *Considérations proposées aux évêques du concile sur la question de l'infaillibilité du pape* présentent, sous une forme vive et pressante, toutes les objections de la raison chrétienne contre le nouveau dogme. Il vaut la peine d'en donner un résumé succinct.

L'Eglise, dans les siècles passés, a toujours repoussé les nouveautés ; elle s'est considérée comme la gardienne de la doctrine, et elle a pensé qu'il ne lui est pas plus possible de l'enrichir que de la diminuer. Toute doctrine qui ne fait pas partie de ce dépôt sacré, ou qui ne découle pas logiquement et naturellement des doctrines vraiment primitives, « porte au front la flétrissure de l'illégitimité ! » Qu'on juge l'infaillibilité papale d'après cette règle indubitable ! L'Eglise d'Orient, qui a convoqué tous les grands conciles et créé la littérature ecclésiastique, l'a ignorée ; jamais une voix ne s'est fait entendre dans son sein qui attribuât au pape l'infaillibilité dogmatique. Qu'on produise un seul témoignage authentique, irrécusable, remontant aux douze premiers siècles de l'Eglise d'Occident, on ne le trouvera pas ; tandis que les textes en faveur de l'opinion contraire sont nombreux et péremptoires. On cite, en le tronquant, un passage d'Irénée qui ren-

voie à l'Eglise de Rome comme à la source principale d'informations, et on oublie de dire qu'il ne la cite qu'à titre d'Eglise fondée par deux apôtres, et parce qu'elle est l'Eglise apostolique la plus voisine des Gaules; on oublie surtout de rappeler que ce même Irénée a résisté ouvertement à l'évêque de Rome, quand celui-ci a voulu imposer son opinion sur la célébration de la Pâque aux évêques d'Asie Mineure. Où était l'infaillibilité papale, quand Cyprien opposait ses synodes d'Afrique aux synodes romains sur la question du baptême des hérétiques? Où était-elle, quand le concile de Nicée prenait les plus graves résolutions doctrinales sans les soumettre aux confirmations papales, ou bien quand le pape et ses légats brillaient par leur absence au second concile de Constantinople, en 381? Où était-elle, quand le concile de Chalcédoine soumettait à un libre examen la lettre de saint Léon à Flavien, ou quand le sixième concile condamnait la lettre d'Honorius? Où était-elle, quand le pape Siricius s'excusait de formuler une décision sur une question dogmatique contestée? D'ailleurs, il y a ici plus que des textes particuliers; il y a le mouvement général de la pensée religieuse à cette époque. Jamais la lutte contre l'hérésie n'a été aussi ardente et aussi périlleuse que dans les premiers siècles du christianisme. N'est-il pas évident que si l'on eût possédé

dans l'infaillibilité papale un moyen rapide et commode d'écraser l'erreur d'un coup ou d'un mot; on y eût eu recours, ou du moins on l'eût invoquée comme juge suprême du débat? Or, rien de pareil ne s'est jamais produit. Dans les trois premiers siècles, on n'a usé que de la libre discussion, et les synodes n'étaient convoqués par les évêques que pour s'entendre entre eux. — Dans l'âge suivant, on a porté toutes les grandes affaires de la religion devant les conciles œcuméniques. Permis au cardinal Orsi d'appeler leur convocation un *fracas inutile*. Ce fracas était, en effet, très-inutile au point de vue de l'infaillibilité pontificale, — et il suffit à prouver que personne n'y songeait. Il s'ensuit que pour trouver l'infaillibilité papale, il faut remonter à ces documents apocryphes qui lui impriment la barre de la bâtardise dans la sphère de la pensée, ou bien à ces conciles d'antichambre qui ont été tenus à Latran. La vraie doctrine, celle qui était le legs d'un passé sacré, a été formulée à Constance, et l'histoire tout entière se lève pour protester contre une nouveauté sans tradition.

Que si l'on invoque la plus haute des traditions, celle qui est fixée dans l'Ecriture sainte, on n'est pas plus heureux : les textes que l'on produit sont détournés de leur vrai sens tel qu'il a été reconnu par les Pères, et ils ne peuvent servir

qu'après avoir été dénaturés. Les *infaillibilistes* invoquent en première ligne la prière du Christ en faveur de Pierre : « J'ai prié pour toi, que ta foi ne défaille point. Toi donc, quand tu seras converti, affermis tes frères. » (Luc XXII, 32.) Toute l'antiquité chrétienne, sauf le pape Agathon, s'accorde à reconnaître qu'il ne s'agit ici que de la vertu morale de la foi et non de l'enseignement dogmatique. Il est évident que la prière ne s'applique qu'à la personne de Pierre, car il serait absurde d'admettre que tout évêque de Rome doit tomber comme lui pour être relevé ensuite de son apostasie. L'exhortation faite à l'apôtre d'affermir ses frères est un commandement qui implique sa libre obéissance, et sa chute à Antioche montre qu'elle ne le préservait pas de la possibilité de s'égarer. L'histoire de la papauté nous contraint à la même conclusion, car, si ses chutes ont été partielles et momentanées, elles n'en ont pas moins été réelles. On sait à quelles déclarations elle s'est laissé entraîner dans le domaine politique, quelles mesures elle a sanctionnées et encouragées pour la répression de l'erreur. On connaît les trop fameuses bulles qui ont fait un devoir à chaque prince de supprimer les hérétiques. Plus de cinquante papes n'ont-ils pas appelé l'inquisition un saint office? Ne l'ont-ils pas instituée et rétablie partout où ils l'ont pu? N'ont-

ils pas déclaré que quiconque s'écartait d'un seul article de la foi de l'Eglise était passible de la peine capitale? Supposez que l'infaillibilité du saint-père soit proclamée, c'est un dogme qui porte aussi bien sur le passé que sur le présent et l'avenir. Tout ce code de la persécution qu'il est encore loisible de rejeter aujourd'hui devient une lettre sainte, un article de foi qu'on ne saurait repousser sans encourir l'éternelle damnation. S'est-on représenté les douloureux conflits qui surgiraient entre l'Eglise et la conscience? Il faudrait donc croire et enseigner désormais que, conformément à la doctrine de Grégoire VII, les monarques et les royaumes sont soumis au pouvoir du siége de Rome, et déclarer avec la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII que les papes ont un pouvoir absolu sur tous les États et toutes les républiques.

Si la nouvelle doctrine a gagné du terrain, c'est grâce au système de contrainte dont ont usé ses défenseurs. L'inquisition a interdit en Espagne toute discussion à son sujet; partout où les jésuites ont dominé, ils l'ont imposée, et l'index a frappé sans exception les livres qui la contestaient. Elle a contre elle les théologiens les plus éminents, ceux qui sont grands par le savoir et le mérite; ses coryphées ont été des cardinaux romains, des inquisiteurs et des jésuites qui l'ont défendue tour

à tour avec des pièces falsifiées et des mesures persécutrices. Voilà son blason! Si elle vient à triompher, elle absorbera en elle toute la doctrine catholique; elle n'apparaîtra sur le premier plan du symbole que pour inspirer un mortel éloignement à tous les esprits élevés et fournir aux ennemis de l'Eglise tout un arsenal d'armes dangereuses. « Qu'auront à répondre les défenseurs de l'Eglise, dit en terminant Dœllinger, quand on leur dira que pendant plus de dix-huit cents ans cette doctrine a été d'abord inconnue, et puis rejetée et réfutée par la partie considérable de l'Eglise et justement par la partie la mieux instruite? » Il faudrait en ce cas donner une autre forme à l'enseignement catholique, spécialement en ce qui concerne les conditions et les caractères distinctifs d'un dogme ou d'un article de la foi de l'Eglise.

Tel est le manifeste du catholicisme allemand le plus avancé. Nous le retrouverons en substance et avec quelques adoucissements dans les écrits adressés *in extremis* au concile par quelques-uns des membres les plus éminents de l'épiscopat germanique. Ces considérations suffisent pour nous faire connaître le fond des objections présentées ces jours-ci à la commission de l'Eglise. Jamais le débat n'avait acquis sur ce point ni sur aucun autre un tel degré de précision.

Ecoutons maintenant la réplique. Elle est dis-

persée dans d'innombrables écrits qui ne font que se répéter les uns les autres, mais tous, du moins pour la France, s'en réfèrent à un savant religieux qu'on peut appeler le théologien ordinaire de l'ultramontanisme ; c'est dom Guéranger, abbé de Solesmes. Son livre sur la *monarchie pontificale* est le grand cheval de bataille du parti ; le pape dans un bref auquel nous reviendrons lui a donné une approbation sans réserve, et les travaux de Mgr Deschamps ont pâli devant ce chef-d'œuvre. Avant d'en donner un court aperçu il ne sera pas inutile de faire plus ample connaissance avec son auteur, car il nous offre un parfait modèle d'infaillibiliste convaincu qui a non-seulement la foi mais encore les œuvres, et qui dans l'intérieur de son couvent applique scrupuleusement les belles maximes de gouvernement ecclésiastique ou plutôt de despotisme religieux dont il s'est fait le fougueux apologiste dans ses écrits. Un livre fort curieux a paru sur l'abbaye de Solesmes, il nous initie à la vie religieuse et monastique telle qu'elle est pratiquée et dirigée aujourd'hui dans les foyers de l'ultramontanisme (1). Nous laissons entièrement de côté les différends qui ont pu surgir entre l'abbé

(1) *Les Bénédictins de la congrégation de France*. Mémoire du révérend père dom Pierre des Pilliers, moine profès de l'abbaye de Solesmes. Bruxelles. 1868.

et ses subordonnés, évitant avec soin tout ce qui a trait à ces querelles intérieures de couvent qui deviennent facilement diffamatoires. Mais le livre de dom Pilliers contient des renseignements précis, appuyés de lettres qui n'ont pas été démenties, sur la manière dont les chefs du parti romaniste inoculent leur tendance poussée jusqu'au fanatisme dans ces établissements religieux où le catholicisme contemporain trouve encore plus son péril que sa gloire. C'est là que l'on prêche à de pauvres cerveaux exaltés par une dévotion maladive et admirablement calculée pour briser le ressort et la mâle énergie, une sorte de guerre sainte non-seulement contre la société moderne mais encore et surtout contre la partie raisonnable et libérale de l'Eglise catholique. Donnons un échantillon de l'enseignement par lequel le savant abbé dom Guéranger forme ses novices à la bonne doctrine.

« Tout, nous répétait sa paternité, doit sortir du saint-siége, dogme, morale et culte. En conséquence, les simples erreurs ou simples opinions réprouvées par Rome sous une dénomination quelconque, doivent être répudiées au même titre par les religieux et novices de Solesmes. Nous devons déclarer une guerre d'extermination au gallicanisme. Le postulant ou novice qui refuserait d'entrer dans cet esprit serait renvoyé sur-le-champ,

de peur que cette brebis galeuse ne vînt à corrompre tout le troupeau. »

Dans ses explications sur la liturgie romaine dont il est l'apôtre, dom Guéranger trouvait le moyen de faire découler de chaque strophe des saints cantiques tout autre chose que ces paroles plus douces que le miel dont parlent les psaumes hébreux. Voici comment est commenté ce mot bien simple de la liturgie :

Conserva tuos famulos.

« Christ, conserve tes serviteurs. » « Vous entendez, mes très-chers frères ! Dans cette hymne sacrée l'Eglise prie son divin Epoux de veiller au salut de ses serviteurs, c'est-à-dire de ceux qui pratiquent son culte, qui viennent aux offices. Ah ! si la France de nos jours était catholique comme au moyen âge, quiconque aurait vécu sans être vrai serviteur du Christ, c'est-à-dire sans lui avoir rendu le même culte que lui rend la sainte Eglise son épouse, serait au moment de la mort traité comme il le mérite ; son cadavre serait privé de sépulture tandis que son âme réprouvée serait précipitée dans l'enfer. »

La leçon sur l'inquisition est ce qu'on peut penser ; on a pu du reste la lire plus d'une fois dans l'*Univers*. Mais reprenons nos cantiques :

Gentem auferte perfidam
Credentium de finibus.

« Refoulez une nation perfide loin de la terre des croyants. » « Les paroles de la sainte liturgie, mes frères, ont comme celles de l'Ecriture sainte plusieurs sens également justes, savoir le sens *obvie* ou naturel, le sens allégorique et le sens anagogique ou spirituel. Le sens naturel s'applique à la perfide Albion encore plus hérétique que perfide. Mais le sens anagogique est tout autre. Il s'agit surtout dans cette strophe des partisans des liturgies gallicanes, de ces prélats français qui proscrivent la liturgie romaine de leur diocèse. Bénissons Dieu de ce qu'il daigne exaucer les prières de sa sainte épouse, car en réalité les évêques gallicans disparaissent de plus en plus de la terre des croyants pour faire place à des évêques animés de l'esprit romain, n'ayant d'autre aspiration que de faire triompher les doctrines et la sacrée liturgie du saint-siége apostolique. Encore quelques années et l'épiscopat français sera renouvelé dans cet esprit et l'histoire flétrira comme ils le méritent, ceux qui se dressent fièrement contre Rome leur mère, et qui, semblables à Lucifer et les anges rebelles, ont prétendu s'égaler à celui dont ils devaient recevoir et exécuter respectueusement les ordres. »

Qui aurait connu avant dom Guéranger toutes les ressources d'un cantique ? Personne ne sait mieux que lui manier le fer sacré. Que l'on se représente

l'impression produite par un tel enseignement donné par un homme de savoir et d'éloquence, habile jusque dans l'exaltation, à de jeunes esprits qui sont enfermés entre les quatre murs d'un cloître et entre les cloisons plus étroites encore d'une culture artificielle mêlée de dévotions énervantes? Il faut voir comment ce sanglant mépris de l'épiscopat gallican est non-seulement professé mais pratiqué à Solesmes, avec quelle sympathie est reçu le novice qui pour entrer dans l'ordre des Bénédictins a désobéi à son supérieur, de quelles épithètes sont gratifiés les évêques qui ont gardé quelque souvenir de l'ancien clergé de France, quitte à frapper à leur porte, quand il s'agit de quêter ou de placer des messes. Il est évident que l'esprit qui règne à Solesmes domine dans la plupart de nos séminaires; c'est ainsi que se forme cet immense clergé ultramontain et que l'on dresse ces ligueurs du romanisme aussi soumis à Rome qu'animés d'un esprit de rébellion dans leurs diocèses, esclaves, non pas frémissants comme ceux dont parle Alfieri, mais passionnés et baisant leurs chaînes. Le livre de dom Pilliers nous apprend comment on les forme au fanatisme, enlevant d'avance tout appui aux évêques qui ne sont pas gagnés à l'école de servitude. Le principe d'autorité ainsi compris devient un dissolvant moral des plus

pernicieux; qu'on en juge par ces mots empruntés à une lettre de dom Guéranger à l'un de ses religieux qui résistait à un ordre qu'il ne pouvait approuver :

« Mon cher enfant, un supérieur n'est pas infaillible ; il ne doit même pas l'être, autrement où serait le mérite de l'esprit et du cœur. Notre vie est un sacrifice continuel ; c'est ce qui la rend sainte. Si je régis mal j'en rendrai compte à Dieu ; mais quand une chose vous est intimée, vous n'avez qu'à le reconnaître et Dieu ne vous punira pas certainement d'avoir obéi, d'avoir respecté. Votre situation est bien plus sûre que la mienne ; vous ne répondez de rien et je réponds de tout. »

Nous n'ajouterons rien à ces paroles ; si une soumission aussi abjecte est demandée vis-à-vis du supérieur faillible, que sera-t-elle en face du docteur infaillible ?

Tel est l'homme qui a pris en main avec un éclat incomparable la cause du romanisme dans les derniers débats. Il était bon de connaître l'officine d'où est parti le grand manifeste ultramontain honoré de si haute recommandation. Au reste dom Guéranger s'était préparé à sa mission par ses travaux antérieurs sur la liturgie romaine et l'immaculée conception, comme par ses articles dans l'*Univers*. Ancien disciple de Lamennais, il a fait la

même évolution que l'abbé Gerbet et expié quelques jours de libéralisme par toute une vie consacrée à l'absolutisme religieux. Seulement il lui plaît que l'Eglise de France tout entière fasse pénitence avec lui et il prétend lui imposer ses opinions extrêmes avec une morgue insupportable. Il ne manque ni de savoir ni d'éloquence, mais il est passé maître dans cette logique artificielle et trompeuse qui se fabrique à Rome. Nous ne nous attarderons pas longtemps à son livre tant prôné sur la monarchie pontificale (1). Il est facile d'en saisir la pensée fondamentale et aussi de démasquer les procédés équivoques de son argumentation. Ce qu'il veut il le dit sans détour. Le pape ne recevant rien de l'Eglise de même que Pierre ne recevait rien des apôtres, et tenant vraiment la place de Jésus-Christ, voilà sa thèse (p. 79). C'est la monarchie absolue dans l'ordre religieux, évitant, comme il le dit en propres termes, tout ce qui ressemble aux principes de 1789; c'est pour tout dire la théocratie universelle aux mains du saint-père. *Le papisme est la grâce de notre temps*, selon son expression. C'est net et sans ambages. — Malheureusement la manière de discuter est moins franche. Il débute par

(1) *De la monarchie pontificale à propos du livre de Mgr de Sura*. Paris. 1870.

ce qu'il appelle *les préjugés contre le livre de Mgr. de Sura*, il entend par là toutes les considérations secondaires qui peuvent ébranler la confiance dans les opinions de son adversaire ; il commence par déconsidérer ses idées afin qu'il soit affaibli d'avance dans l'opinion des juges ou des spectateurs du combat au moment où il le prendra corps à corps. Les raisons fondamentales qu'il compte exposer seront ainsi fortifiées par ce qu'il appelle avec une naïveté qui ne lui est pas ordinaire des préjugés ou des préventions. Ce procédé peut paraître excellent dans les séminaires, l'esprit laïque se permet de le trouver détestable. Parmi ces préjugés opposés au livre de Mgr. Maret il en est un pour le moins singulier : on lui reproche d'avoir troublé la paix profonde dont jouissait l'Eglise universelle à la veille d'assister au couronnement de son édifice ! « Aujourd'hui, dit-il, les saints anges peuvent dire en parlant de l'Eglise, comme autrefois dans le prophète : « Nous venons de parcourir la terre, et voici, toute « la terre est habitée et est en repos. » Les anges dont parle le père Guéranger n'ont guère de clairvoyance, ils ne voyaient pas plus loin que leurs ailes, si à la veille du concile ils croyaient à cette unanimité morale dont la seule invocation suffit à mettre en fureur les pères de la majorité. Dom Guéranger dresse cinq grandes batteries en faveur de

l'infaillibilité du saint-père. Il invoque tour à tour l'Ecriture, la tradition, l'école, le peuple chrétien et le sentiment des saints. Passons sur son exégèse qui est une simple répétition de l'interprétation romaine des textes sur saint Pierre ; nous y trouvons cependant un commentaire original qu'il n'a pas du reste inventé. Quand le Christ a dit à Pierre : *Pais mes agneaux et mes brebis*, il lui a confié la direction du peuple chrétien et de ses conducteurs, car tout le monde sait que brebis veut dire pasteur dans la langue ecclésiastique ; ce qui ferait supposer que cette langue a été inventée pour dissimuler les pensées, car pour ceux qui manquent de lumières surnaturelles les brebis ne sauraient être prises pour les bergers. Mais c'est surtout dans l'emploi qu'il fait de la tradition que dom Guéranger révèle un art supérieur d'altérer les textes. En lisant ses développements à ce sujet, nous nous rappelions ce mot qui fait fortune à Rome pendant le concile d'après la *Gazette d'Augsbourg* : *Il faut que le dogme triomphe de l'histoire*. Dom Guéranger traite celle-ci comme il traite ses novices à Solesmes, en lui faisant la leçon et surtout en lui dictant les réponses qui lui conviennent. Rencontrant sur son passage bon nombre de déclarations des plus illustres docteurs des premiers siècles qui sont embarrassantes pour sa doctrine favorite, il se tire

d'affaire en disant que « jusqu'à ce que l'Eglise ait senti le besoin de fixer le dogme sur tel ou tel point le langage a pu être plus ou moins flottant, soit que les docteurs aient négligé de préciser une question sur laquelle personne ne discutait, soit qu'ils aient soutenu *innocemment* un sentiment qui par suite d'une décision postérieure est devenu hétérodoxe. »

Admirable procédé pour jeter par-dessus le bord tous les textes qui ne sont décidément pas malléables ! Il s'agit au point de vue catholique d'établir que la doctrine de l'infaillibilité papale a été l'objet de la foi universelle ; cette prétention se heurte à des déclarations contraires des Pères. En bonne logique, cela suffit pour écarter le caractère de l'universalité. Dom Guéranger a changé tout cela ; c'est au dix-neuvième siècle qu'il appartient d'imposer sa pensée aux trois premiers siècles de l'Eglise et de repousser comme hétérodoxe ce qui ne cadre pas avec ses inventions dogmatiques ; c'est le présent qui forge à son gré les anneaux de la chaîne traditionnelle, si bien que la tradition n'est plus la tradition mais un complaisant écho de l'opinion actuellement en faveur. Il est vrai que l'on consent à reconnaître l'innocence de ces bons Pères qui ont parlé de l'évêque de Rome sans se soucier de sa future infaillibilité. S'ils sont innocents, les procé-

dés qu'on emploie pour réduire à néant leur témoignage le sont fort peu, et il suffit de les avoir indiqués pour ôter toute valeur à une longue et fastidieuse argumentation qui ruse constamment avec les faits les mieux établis, tronque habilement les citations, invente des fables pour les besoins de la cause, comme par exemple la prétendue soumission de Cyprien à l'évêque de Rome. La critique historique de dom Guéranger vaut son exégèse. Il aurait dû se contenter d'invoquer saint Thomas d'Aquin et Suarès, ces grands représentants de ce qu'il appelle l'*école*, qui ont incontestablement proclamé l'infaillibilité papale; mais l'école n'est après tout qu'une tradition de seconde main qui ne saurait prévaloir sur le christianisme primitif, surtout quand on s'est convaincu qu'elle a travaillé sur des textes faux dont elle ignorait l'origine. Dom Guéranger, après l'Ecriture, les Pères et l'école, invoque les actes de la papauté depuis le moyen âge. Les papes ont agi comme s'ils étaient infaillibles, donc ils le sont; le fait emporte le droit. La belle preuve en vérité! Louis XIV est entré cravache en main dans son parlement pour lui imposer silence; donc la représentation nationale est faite pour être foulée aux pieds. Ce raisonnement ne vaut pas mieux dans la sphère religieuse que dans la sphère politique. Dom Guéranger croit fermer la bouche à ses con-

tradicteurs en leur opposant le décret du concile de Florence qu'il porte aux nues, tandis qu'il abaisse jusqu'en enfer celui de Constance sans discuter sérieusement aucune objection. Il en appelle enfin au sentiment chrétien soit dans le peuple, soit chez les saints, et il rédige une sorte de calendrier ultramontain où brillent les gloires du jésuitisme. Ses adversaires lui laisseront ses saints et leurs vertus, et ne rougiront pas des leurs qui s'appellent Saint-Cyran, Pascal, et ils ne lui sacrifieront pas même l'illustre Gerson, bien qu'il ait dit cette chose monstrueuse que l'Eglise universelle peut trouver son salut dans la dernière des vieilles femmes. Mot sublime qui rappelle que l'esprit souffle où il veut et laisse souvent les sanctuaires grandioses pour les chambres hautes.

On le voit, le grand théologien de l'ultramontanisme ne serait pas bien redoutable s'il ne devait compter pour le triomphe de sa doctrine que sur l'excellence de sa dialectique. Paroles violentes, raisonnement faible, c'est tout son livre, même quand il aborde des points aussi difficiles que la constatation des signes du jugement *ex cathedra*. L'abbé Maret avait montré qu'à supposer que l'infaillibilité papale fût proclamée, il faudrait encore établir nettement dans quelles circonstances on reconnaîtra que le pape parle *ex cathedra*, pontificalement; car les opi-

nions les plus diverses ont été émises sur cette question qui est capitale. Les uns tirent ce caractère pontifical de l'objet du jugement, de la grandeur de la question résolue; les autres l'attribuent à toute décision adressée à l'Eglise entière. Parfois on demande une forme solennelle de langage ou bien le conseil préalable des cardinaux, accompagné d'étude et de prière. Rien n'est moins fixé en définitive que le jugement *ex cathedra*. Dom Guéranger écarte toutes ces conditions; pour lui, dès que le pape déclare qu'il parle *ex cathedra* il est infaillible : la simple promulgation suffit. Il y manque cependant une signature, tant que l'anathème n'a pas été fulminé contre l'opinion contraire; cela revient à dire : « Vous reconnaîtrez le pape infaillible à ceci qu'il maudira! »

Ce que nous reprochons surtout à dom Guéranger et à son école, y compris Mgr Deschamps qui avait ouvert la campagne théologique, c'est de ne pas mettre la loyauté dans les choses de la pensée, c'est de ne pas respecter la vérité avant tout, j'entends la vérité des faits. Comment s'en étonner quand on lit le passage suivant de sa dernière réplique à Mgr Dupanloup? Il s'agit de la réponse faite en 1829 par les évêques catholiques d'Angleterre et d'Irlande au gouvernement de leur pays qui leur demandait, avant de leur reconnaître des droits nouveaux, s'il

n'était pas exigé d'eux de croire au pape infaillible :

« Pénétrant jusque dans nos croyances intimes, ce gouvernement, dit le savant abbé, se permet de s'enquérir de leurs principes sur l'autorité toute spirituelle du pontife romain. Les évêques, dans l'intérêt de leurs troupeaux, crurent devoir se soumettre à ces exigences et *donnèrent, avec la liberté que l'on peut avoir en semblables occasions, les réponses qu'ils jugèrent propres à satisfaire ceux dont l'émancipation des catholiques dépendait*. Au reste le point de doctrine n'étant pas encore défini, déclarer « qu'il n'était pas exigé de croire le pape infaillible n'était pas du tout déclarer que le pape n'est pas *infaillible ex cathedra*. »

Cette restriction qui contient une réserve mentale n'atténue que bien faiblement l'assertion qui précède. Il est donc permis, d'après le révérendissime père, de calculer sa réponse dans un interrogatoire non pas sur la vérité en soi mais sur l'intérêt de l'Eglise. Nous nous en doutions bien, mais l'aveu est significatif et illumine toute cette discussion d'une clarté suffisante.

Après l'œuvre capitale de dom Guéranger il est inutile de caractériser les opuscules dans le même sens qui se sont multipliés sans mesure depuis le commencement du concile. Nous connaissons le général, que nous importent les soldats, à moins

qu'ils ne soient mitrés, car alors ils n'ont que trop de moyens de compenser la faiblesse de leurs raisonnements ! Nous ne dirons donc rien de toutes les élucubrations portées aux nues par la *Civiltà cattolica*,—pas même de cette brochure si bien intentionnée qui porte ce beau titre : *Paroles calmantes*. Nous savons que les jésuites fustigent au besoin avec des branches d'olivier, et leurs émollients nous sont suspects.—Je ne mentionne que pour mémoire le fameux argument de Joseph de Maistre et de son école qui consiste à dire que toute société doit avoir un tribunal qui juge en dernier ressort, et que l'infaillibilité est indispensable au gouvernement de l'Eglise. On peut l'admettre avec restriction dans les choses terrestres et contingentes parce qu'il est entendu qu'on ne décide rien définitivement dans ce domaine. Appliqué à la sphère religieuse, il est monstrueux; les nécessités de gouvernement et de politique n'ont rien à voir avec la vérité en soi. En tout cas, les apologistes du nouveau dogme ne parviendront pas à dissimuler la contradiction qui est au fond de leur polémique. D'une part ils sont unanimes à dire que l'infaillibilité papale est la vraie foi de l'Eglise telle qu'elle a été formulée au concile de Florence, écho de l'universelle tradition. D'une autre part ils demandent avec passion une définition du dogme. Il s'ensuit que le texte de

Florence n'est pas si clair qu'ils le prétendent. De deux choses l'une : ou le dogme a été fixé dans un concile général, et alors on n'y peut rien ajouter ; ou, s'il faut le définir, le concile de Florence n'a rien tranché et le principal argument historique croule par la base. Je ne sais trop ce qu'on peut répliquer à cet argument, mais je sais bien comment on l'étouffera ainsi que tous les autres.

III.

La discussion sur les principes paraissait épuisée, du moins dans la presse religieuse en dehors du concile, quand elle s'est ranimée avec une véhémence extraordinaire sur la question de la condamnation d'Honorius. Nous ne pouvons négliger cet épisode, parce qu'il a contribué à précipiter la crise. De tout temps les adversaires de l'ultramontanisme avaient tiré un grand parti de l'anathème lancé par un concile œcuménique contre un pape. Il est évident que si le fait était prouvé sans atténuation, la question de l'infaillibilité papale serait tranchée du coup et le concile demeurerait le juge souverain de la doctrine. L'archevêque de Malines dans sa première lettre à l'évêque d'Orléans avait exprimé une vive indignation de ce qu'un pareil argument osait encore se produire. C'est alors que le père Gratry

est intervenu avec autant de courage que de loyauté; il a entamé la lutte comme un chevalier sans peur et sans reproche, visière baissée. Il est impossible de lire ses quatre lettres sans admirer son accent de candeur, sa franchise, sa brûlante indignation. C'est une âme noble et pure qui se dégage des filets captieux de la dialectique des séminaires et qui s'élance impétueusement vers le grand jour en poussant un cri de délivrance, en maudissant et en dénonçant le piége où elle a été prise trop longtemps. L'amour le plus ardent du christianisme et de l'Eglise respire dans ces pages émues; pour le méconnaître et crier à l'impiété, il faut cet endurcissement sectaire qui étouffe le sens moral, cette fureur pharisaïque qui attribue au démon les plus saintes manifestations de la conscience chrétienne. L'abbé Gratry déclare n'avoir ouvert la bouche qu'au nom d'une divine impulsion; ceux-là s'en moquent qui ne reconnaissent l'esprit de Dieu que dans les consignes autoritaires et n'admettent l'apostolat que sur brevet. Reconnaissons du reste que l'argumentation du père Gratry était bien dangereuse pour l'école ultramontaine. Il établissait non-seulement le bien fondé de la condamnation d'un pape comme hérétique, mais encore les fraudes scandaleuses par lesquelles la curie romaine a essayé de parer le coup en falsifiant les documents confiés à sa garde et par consé-

quent à son honneur. Elle était dénoncée avec une impétuosité toute française comme une école d'erreur et de mensonge qui déshonorait la cause qu'elle prétendait servir et compromettait une cause bien autrement grande, celle du Christ et de l'Eglise. Voilà ce qui était démontré avec une verve généreuse, une éloquence entraînante. Là où l'on croyait trouver un simple homme d'Eglise, on trouvait un homme, c'est-à-dire une conscience. L'effet fut considérable;—il fallait parer le coup, on s'y est pris de deux manières dans le camp ultramontain; on a répondu et on a condamné. La seconde réplique pouvait dispenser de la première, mais puisqu'on a eu recours à la discussion avant d'en appeler au bâillon, nous pouvons nous constituer en juges du débat. Nous comprendrons pourquoi les anathèmes ont sitôt remplacé les arguments.

Rappelons succinctement les faits qui ont donné lieu à la condamnation d'Honorius. Nous sommes au septième siècle, au beau milieu des inextricables discussions sur la personne du Christ dans lesquelles la subtilité grecque se joue avec passion. Le dogme des deux natures avait été décrété au concile de Chalcédoine (415). La nature humaine et la nature divine ont été reconnues distinctes dans l'unité de la personne du Rédempteur. Mais comme toujours les tendances condamnées et non réfutées essayent

de ruser avec le décret qui les a frappées et recourent à la chicane théologique dont les ressources sont infinies, surtout pour des esprits byzantins. A Alexandrie, en Afrique et dans tout l'Orient les partisans d'une seule nature en Jésus-Christ cherchent des faux-fuyants pour ne pas se rendre aux canons de Chalcédoine. Il ne faut pas oublier cette situation délicate dans l'appréciation de la conduite d'Honorius. L'empereur Héraclius, au retour d'une campagne victorieuse en Perse, voulut couronner son triomphe par la pacification de l'Eglise, et selon la coutume des théologiens couronnés, il s'imagina que la formule qui avait son assentiment et qui lui avait été fournie par quelque docteur de sa cour ferait merveille et réconcilierait les partis, à la plus grande gloire du nouveau Constantin. Les évêques monophysites se déclarèrent prêts à signer une déclaration qui, tout en reconnaissant que Jésus-Christ a deux natures, admettait qu'il n'a eu qu'une seule énergie et une seule volonté. Ils n'avaient pas tort à leur point de vue, car concéder l'unité de volonté, c'est revenir sur la dualité des natures. Qu'est-ce qu'une nature morale dépourvue de volonté ? Il ne s'agit pas d'apprécier au point de vue philosophique ces arguties byzantines qui ont malheureusement prévalu sur les grandes affirmations chrétiennes des premiers âges. Nous n'en tenons compte qu'au

point de vue de la jurisprudence de l'Eglise. L'empereur trouva naturellement des évêques pour admirer sa formule et en faire l'apologie, et tout d'abord Sergius, patriarche de sa capitale, qui leva les scrupules de Cyrus, évêque de Phasée, en multipliant les *distinguo*. Des milliers d'évêques en Egypte et en Orient se rangèrent à son avis. Ce beau concert fut troublé par le nouvel évêque de Jérusalem, le moine Sophronius, homme énergique, indomptable, de la race des Athanase, qui perçant à iour la formule équivoque montrait qu'elle était en contradiction avec les canons de Chalcédoine, en se fondant sur ce que la double nature n'était rien, si elle n'impliquait la double volonté. Il suffit de sa protestation indignée pour troubler la paix factice qui était si chère à l'empereur. On en voulait d'autant plus à Sophronius qu'avant son élévation au siége de Jérusalem il avait semblé se laisser persuader par Sergius. Celui-ci, qui avait prévu l'attitude du nouvel évêque, s'était adressé à l'évêque de Rome, Honorius, pour se fortifier de son assentiment. La réponse d'Honorius fut de nature à combler ses vœux; car il lui donna entièrement raison. Le bon pape n'y vit que du feu. Il s'imagina que quand on parle de deux volontés, on entend deux volontés contraires, opposées l'une à l'autre comme celle de la chair et celle de l'esprit, et au nom de la sainteté

parfaite du Christ il écarta la dualité des volontés, tout en maintenant les deux natures qui depuis Chalcédoine ne pouvaient plus être niées. « Voyant, écrivait Sergius au pape, que cette dispute commençait à s'échauffer, et sachant que tels sont ordinairement les commencements des hérésies, nous avons cru nécessaire d'appliquer tous nos soins pour faire cesser ces combats inutiles de parole. Nous avons donc écrit au patriarche d'Alexandrie que, la réunion des schismatiques étant exécutée, il ne permît plus à personne de parler d'une ou deux opérations en Jésus-Christ, mais qu'il ordonnât de dire plutôt, comme les conciles œcuméniques, qu'un seul et même Jésus-Christ opère les choses divines et les choses humaines. » Sergius se fondait sur l'impossibilité d'admettre deux volontés contraires en Jésus-Christ. Honorius n'hésite pas à lui donner raison sur tous les points :

« Nous vous louons, dit-il à Sergius en faisant allusion à la doctrine des deux volontés, d'avoir ôté cette nouveauté de paroles. Nous confessons une volonté en notre Seigneur Jésus-Christ, parce que la Divinité a certes pris non pas notre péché, mais notre nature, telle qu'elle a été créée avant le péché. Que si quelques-uns ont tâché de s'accommoder dans leur enseignement à la faiblesse de leurs auditeurs, il ne faut pas faire de leurs expres-

sions un dogme pour l'Eglise, ni enseigner une ou deux énergies en Christ. De savoir si, à cause des œuvres de la divinité et de l'humanité, on doit, par voie de déduction, dire ou entendre une opération ou deux, cela ne doit pas nous importer, et nous le laissons aux grammairiens qui ont coutume de vendre aux enfants les mots recherchés qu'ils ont inventés. »

Il résulte évidemment du rapprochement de ces deux textes qu'Honorius abonde dans l'opinion de Sergius; d'une part, il croit à une seule volonté dans le Christ, et de l'autre, il interdit formellement que l'on agite dans l'Eglise la question des deux énergies ou deux opérations. Il n'en est pas moins certain qu'au point de vue de l'orthodoxie catholique, il s'est trompé aussi bien quand il a soutenu l'unité de la volonté que quand il a interdit la définition des deux énergies. Nous ne disons pas qu'en elle-même son erreur soit grave ; nous disons simplement qu'il professe une opinion ouvertement condamnée par l'Eglise, car le sixième concile œcuménique a complété le dogme des deux natures par celui des deux opérations ou énergies, et formellement condamné, de l'avis de tout le monde, le monophysisme à tous ses degrés. L'abbé Gratry est donc fondé à battre en brèche la doctrine de l'infaillibilité, en citant le cas d'Honorius, qui a été

convaincu d'hérésie par un des grands conciles des premiers siècles. Ses adversaires n'ont trouvé à lui répondre que de pitoyables arguties. L'archevêque de Malines, le père Ramière, M. de Margerie et dom Guéranger, rentré dans la lice pour cette question spéciale, lui opposent les mêmes sophismes; la palme appartient encore ici au bénédictin. Ils n'osent guère contester l'authenticité des documents comme on l'avait fait avant eux; ils se contentent à cet égard d'une légère insinuation qui peut toujours faire bon effet. Ils ont à leur service des raisonnements à toute fin; *uno avulso non deficit alter*. C'est une méthode favorite dans leur école, que de présenter à la fois plusieurs systèmes de défense qui s'excluent l'un l'autre. Rien n'est plus facile à comprendre, une fois qu'il s'agit d'arriver à tout prix à une conclusion déterminée d'avance; la dialectique n'est plus un moyen d'aboutir aux vraies conséquences, mais de conduire, coûte que coûte, au résultat prévu et voulu. Aussi doit-elle faire preuve bien plutôt de souplesse que de vigueur, et montrer que tous les chemins conduisent à Rome. On commence par soutenir qu'Honorius n'est pas tombé dans l'hérésie. On tord son langage pour en tirer la pure doctrine; on prétend qu'il a voulu simplement exprimer l'impossibilité d'un conflit moral dans l'âme de Jésus-Christ, qui n'a jamais eu à combattre

les mauvais penchants de notre nature viciée. Mais Honorius va plus loin; il ne reconnaît pas que Jésus-Christ ait eu deux volontés pures, celle de la nature humaine et celle de la nature divine; il affirme résolûment l'unité des opérations ou des énergies. De ce qu'il a eu raison d'écarter l'idée d'une lutte entre la chair et l'esprit dans l'âme sainte de Christ, il ne s'ensuit pas qu'il ait eu raison, au point de vue de l'orthodoxie catholique, de nier la dualité des volontés et d'interdire que la question posée fût même débattue, ce qui était s'opposer à sa vraie solution. Avec de tels procédés, on blanchirait l'arianisme si fertile en subtilités. C'est en vain que dom Guéranger invoque les bons témoignages rendus à Honorius par quelques-uns de ses contemporains ou successeurs. Nous avons ses lettres; *habemus confitentem reum*. Les contradicteurs du père Gratry se rejettent ensuite sur une pure question de forme. A les croire, si l'évêque de Rome s'est trompé, cela ne tire pas à conséquence, car sa lettre était toute privée; elle ne faisait pas partie de l'enseignement *ex cathedra*. Comment ose-t-on soutenir qu'une lettre répondant à une consultation théologique du patriarche de Constantinople, et traitant de la question la plus grave du temps avec la prétention de donner des directions péremptoires sur la manière d'assurer la paix de l'Eglise, n'est qu'un document

privé ? Que faut-il donc, pour qu'un pape s'exprime pontificalement, à moins qu'on ne prétende qu'il ne parle *ex cathedra* que quand il parle du balcon de Saint-Pierre ! L'argument invoqué ne peut être considéré que comme ces derniers moyens dilatoires que l'on emploie pour retarder l'effet d'un procès perdu. Dom Guéranger et sa suite théologique se rejettent sur les canons du sixième concile pour en atténuer la portée ; ils s'efforcent d'établir, par un des plus beaux tours de force que nous connaissions, que la déclaration solennelle d'hérésie change de signification, dès qu'elle s'applique à un pape. Citons le texte de la condamnation conciliaire : *Anathema Sergio heretico*, *anathema Honorio heretico*, *anathema Pyrrho heretico*. Est-ce clair ? Si cela ne l'est pas suffisamment, que dire du commentaire donné à ces mots par le même concile : « Nous avons, en outre, rejeté de la sainte Eglise, et nous avons anathématisé Honorius, qui fut pape de la vieille Rome, parce que nous avons reconnu dans ses lettres à Sergius *qu'il a suivi en toutes choses la même doctrine*, *et qu'il confirme tous ses dogmes impies.* » Le septième et le huitième concile confirment expressément cette condamnation, et la fondent également sur la mauvaise doctrine d'Honorius. Le pape Adrien II déclare que le pape Honorius a été mis en jugement pour hérésie. « Nous condamnons

aussi Honorius, écrit le pape Léon II, qui s'est efforcé ou qui a permis, par une trahison sacrilége, de renverser la foi immaculée. » Comment se tire-t-on de ces textes à la fois conciliaires et pontificaux ? On se rejette sur un mot emprunté à la lettre de Léon II aux évêques d'Espagne : « Tous ceux qui pour leur crime contre la pureté de la tradition apostolique ont été frappés d'une éternelle condamnation, savoir, Théodore de Pharan, Cyrus, Sergius, aussi bien qu'Honorius, qui, *manquant au devoir de son autorité apostolique, au lieu d'éteindre la flamme de l'hérésie, la fomenta, en la négligeant.* » Vous voyez bien, s'écrie dom Guéranger, le pape Léon II distingue entre Honorius et les hérétiques; il ne l'accuse que de négligence. Mais cette négligence, qui entraîne l'altération de la doctrine, a été qualifiée d'hérésie par trois conciles, et le même Léon II écrit aux chrétiens d'Espagne « qu'Honorius a été rejeté de l'unité catholique pour avoir laissé anéantir la foi immaculée. » Si de telles paroles peuvent se concilier avec l'infaillibilité doctrinale, nous ne savons plus ce que parler veut dire. En tout cas, hérétique signifie hérétique, et c'est la désignation canonique d'Honorius. Hœfele, l'un des plus savants évêques de l'Allemagne, l'historien des conciles, dans une publication récente, parvenue à Rome par la voie de Naples, n'a pas craint de don-

ner entièrement raison au père Gratry sur la condamnation d'Honorius.

Ce qui a surtout exaspéré le parti ultramontain, c'est la véhémente indignation avec laquelle l'éloquent polémiste a flétri les falsifications romaines qui n'ont jamais été aussi audacieuses que dans l'affaire d'Honorius. Le bréviaire romain a porté longtemps la trace et comme la marque brûlante de sa condamnation dans la leçon de saint Léon au 28 juin. Elle renfermait ces mots significatifs : « En ce synode furent condamnés Cyrus, Sergius, Honorius, Pyrrhus, lesquels ont dit ou enseigné qu'il n'y a qu'une seule opération ou volonté en Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Le nom d'Honorius a disparu du bréviaire d'aujourd'hui. Le père Gratry accusait de cette fraude un scribe inconnu. Grande indignation de dom Guéranger, qui montre que le scribe inconnu n'est autre que le grand pape Pie V, lequel a fait reviser le bréviaire à sa fantaisie, et s'est permis de faire effacer, de son autorité, la preuve convaincante de la faillibilité papale. Qu'aurait-on dit d'un roi d'Angleterre qui, sous prétexte de donner une édition définitive de la grande Charte, aurait retranché les clauses restrictives de son pouvoir et prétendu que le texte ainsi épuré était seul authentique? Il est permis, selon le père Ramière, de corriger à son aise une histoire de famille pour en

effacer les taches. Cette théorie mènerait loin, car elle permettrait de reviser après coup les actes notariés qui établissent les droits respectifs, et ce genre de piété filiale conduirait droit aux tribunaux. En mettant Pie V à la place du scribe inconnu, dom Guéranger a fait coup double; seulement ce n'est pas dans son sens. Il n'a pas lavé Honorius de l'accusation d'hérésie et il a incriminé Pie V. C'est à lui à nous apprendre ce que la cause de l'infaillibilité du pape gagne à ce beau résultat Le père Gratry n'a d'ailleurs pas accepté les rectifications de dom Guéranger. Il établit, dans sa quatrième lettre, qu'il est faux que les bréviaires romains fussent abandonnés aux remaniements arbitraires avant Pie V. Il cite deux bréviaires romains de l'an 1542 et 1536, qui sont munis d'un bref de Paul III. Le second bref défend à tout imprimeur, autre que les privilégiés, d'imprimer ce bréviaire. Dom Guéranger répond par une indigne défaite, en déclarant que l'*imprimatur* du saint-père ne tirait pas à conséquence et n'avait aucune valeur officielle. Le père Gratry prend ses adversaires en flagrant délit d'équivoque et presque de supercherie, à l'occasion de la légende de saint Agathon, dans laquelle le nom d'Honorius était audacieusement supprimé de la liste des hérétiques monothélites. « Le père Gratry, disait dom Guéranger, met sur le compte du bré-

viaire romain la légende de saint Agathon. Or il est aisé de s'assurer que saint Agathon n'a ni offices ni commémoration dans le bréviaire. » Le trop habile bénédictin profite de ce que la légende d'Agathon est insérée dans le supplément du bréviaire romain. Or ce supplément est *le propre* du clergé romain. « C'est la partie deux fois romaine, la partie romano-romaine du bréviaire. » Comment s'étonner après cela que le père Gratry réponde, aux étonnements de ses adversaires, que le scribe inconnu qui a falsifié l'histoire au profit de la papauté était après tout le dom Guéranger de l'époque, un maître passé dans l'art du mensonge historique ?

Nous ne suivrons pas le père Gratry dans son accablante démonstration des autres fraudes romaines. La curie ne se relèvera pas, pour les consciences droites, de la flétrissure qu'il lui a infligée, quand il a montré en elle une école d'erreur et de mensonge.

« Cette apologétique sans franchise, s'écrie-t-il, est l'une des causes de notre décadence religieuse depuis des siècles. Dès que le genre humain aperçoit dans l'apôtre la moindre trace de ruse ou de duplicité, il se détourne et il s'enfuit ; les meilleurs fuient plus loin que les autres. Les âmes n'écoutent pas la voix des menteurs. Que sommes-nous donc, nous, prêtres catholiques, ministres de Jésus-Christ et de

son Evangile et serviteurs de son Eglise? Sommes-nous les prédicateurs de mensonge ou les apôtres de la vérité? Est-ce donc que toute vérité, toute donnée vraie et tout fait historique et réel n'est pas pour nous, comme tout mensonge est contre nous? Le temps n'est-il donc pas venu de rejeter avec dégoût les fraudes, les interpolations et les mutilations que les menteurs et les faussaires, nos plus cruels ennemis, ont pu introduire parmi nous? J'ai été longtemps moi-même sans oser croire à cette apologétique d'ignorance, d'aveuglement et de demi-bonne foi, ou même de mauvaise foi, qui veut la fin, qui croit à la bonté du but et à sa vérité, mais qui, pour atteindre ce but, a recours à la ruse, au mystère, à la force, au mensonge, à la confection de pièces fausses? Encore une fois, Dieu a-t-il besoin de ces fraudes? »

Cette page prendra place à côté des *Provinciales* pour toutes les âmes honnêtes ; c'est l'air pur et libre qui remplace cette atmosphère viciée d'encens et de fourberie que l'on respire dans les sanctuaires du jésuitisme.

L'espace nous manque pour résumer la discussion du père Gratry sur la bulle de Paul III, formulant les odieuses prétentions de la tyrannie religieuse, espèce de code résumé de la persécution. Nous aurions aimé surtout à mettre en lumière la réponse

insidieuse du père Ramière et de M. Chantrel, rédacteur de l'*Univers*. Ils acceptent comme excellent le principe de la bulle et ne transigent sur l'application qu'à cause du désordre moral de notre temps, qui ne permet plus l'entière subordination de la puissance civile au pouvoir religieux. Au reste, nous aurons l'occasion de revenir à ces maximes des libertés ultramontaines quand le concile de nouveau réuni aura voté le *Syllabus*.

Les mauvais procédés sont pires que les mauvais arguments. Les adversaires du père Gratry le lui ont bien montré. J'avoue que c'est avec un parfait dégoût que je parcours les pages mielleuses et perfides où l'on se prépare à l'outrage direct par l'insinuation. Rien n'est moins viril que ce patelinage dévot qui proportionne la douceur de la forme à l'amertume du fond. On commence par : *Mon révérend père, mon cher père*, pour glisser dans cette appellation moins aimable : *Mon pauvre père*, puis de *père* en *père* on en arrive à des désignations de plus en plus acerbes. On donne à entendre que le courageux polémiste sert une intrigue qui est déjà éventée, car « il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert. » On ne manque pas de lui faire entendre combien son cas est grave, en lui disant que l'on assiége les autels à son sujet. On a répandu sa douleur et son indignation devant le saint-

sacrement, bon moyen d'en révéler l'étendue. Ce n'est pas assez des prières, les larmes ont coulé, à la pensée de la chute d'un second Lamennais. « Ayez pitié de moi, » dit l'archevêque de Malines au père Gratry. Ce pauvre prélat, il va mourir du chagrin que lui causent les abominations de son cher et précieux ami. C'est ainsi que la discussion est agrémentée de tirades sentimentales qui font lever les bras au ciel à tous les pieux ignorants. Nous connaissons ces procédés; ils sont de toutes les dévotions aveugles. Dom Guéranger y va plus rondement. Il parle de son étonnement douloureux devant une effervescence insensée qui trouvera des douches salutaires dans les lettres de Mgr de Malines. Le père Ramière, en digne adhérent de la Compagnie de Jésus, et M. Chantrel, en digne apologiste de l'ordre, poussent au monstre et incriminent la bonne foi de leur contradicteur; ils nous rappellent involontairement certaine parabole sur la poutre et la paille. Nous n'avons pas parlé de la polémique des journaux; celle de l'*Univers* a été tout ce qu'on en attendait, et s'est même surpassée dans son persiflage impitoyable, qui du reste est considéré comme en honneur par ceux qu'il croit ses victimes et qu'il recommande à la sympathie des honnêtes gens. Il n'a pas hésité devant la plus grossière calomnie en accusant le père Gratry de

spiritisme, ce qui lui a valu un de ces démentis à la Pascal qui reviennent à ces mots indignés : *Mentiris impudentissime*. La discussion sur Honorius demeurera un modèle du genre pour le châtiment de la théologie ultramontaine.

Les brochures du père Gratry nous amènent à une nouvelle série de manifestations dans la question de l'infaillibilité, je veux parler des mandements épiscopaux et des brefs du saint-père. — L'intervention de l'autorité ecclésiastique par des mesures de rigueur dans un débat engagé au concile est un des plus étranges abus de pouvoir qui puissent être imaginés. De deux choses l'une : ou le débat conciliaire est une pure fiction, ou la question débattue doit être considérée comme libre et ouverte, tant qu'elle n'a pas été tranchée par un vote. Si l'un des partis s'efforce d'empêcher par des coups d'autorité la discussion des points soumis à l'examen de la haute assemblée, celle-ci n'a plus aucun prétexte à prétendre représenter l'Eglise — et ses décisions dogmatiques, destinées d'après la foi catholique à influer sur le salut éternel de l'âme, ne seront prises que dans les ténèbres comme se préparent les coups d'Etat. Puis, qu'on ne l'oublie pas, ce ne sont pas seulement des personnes qui sont frappées dans tel ou tel écrit par un mandement épiscopal, ce sont des idées, des principes. Or ces

idées sont représentées au concile par des évêques. Ceux-ci peuvent à leur tour lancer des condamnations sommaires. Ce ne sont désormais que carreaux et que foudres s'entre-croisant, pour parler la vieille langue classique, et le concile aura bientôt autant d'importance que l'Olympe de Jupiter. Reconnaissons à l'honneur de la minorité qu'elle n'a rien fait de semblable; les évêques de la majorité seuls ont fait feu de toutes leurs pièces canoniques. L'évêque de Strasbourg, se souvenant que l'abbé Gratry avait appartenu quelques années à son diocèse, a le premier fulminé un mandement aussi violent de ton que faible ou plutôt nul de raisons. L'honorable prélat exprime la plus vive indignation de ce que le bréviaire romain a été accusé de falsification, de ce que l'on a osé parler d'une école d'erreur et de mensonge qui aurait favorisé les prétentions du saint-père, et enfin de ce qu'un simple prêtre ait osé contester le droit de l'autorité pontificale au nom de l'histoire et d'une prétendue inspiration individuelle qui n'a pas passé par la filière hiérarchique. Pour tous ces motifs, exposés dans cette langue fade et injurieuse que l'on connaît trop, les deux premières lettres sont condamnées et la lecture en est interdite dans tout le diocèse de Strasbourg. Les mandements épiscopaux dans le même sens se sont succédé sans interruption. Aucun

d'eux n'avance un seul argument emprunté à l'Ecriture ou à l'histoire. Tous répètent à l'envi que c'est une chose abominable que d'attaquer le bréviaire romain, mais quant à établir que les leçons n'en sont pas fautives, ils s'en gardent bien. Ceux qui ne se contentent pas de condamner invoquent dom Guéranger et donnent leur parole d'évêque qu'il a seul raison ; je ne connais pas d'abus plus absurde et plus ridicule que cet emploi de l'autorité dans une question d'histoire. Au reste, quand on défend de lire l'attaque on peut se dispenser de la réplique. Frappe, mais écoute, disait Thémistocle à Eurybiade, qui levait le bâton sur lui. Vous frappez, disons-nous aux évêques, nous n'écoutons plus ; bâton ou houlette, qu'importe !

L'abbé Gratry n'a pas seulement eu à essuyer le feu des mandements : tandis que l'évêque de Ratisbonne mettait à l'interdit l'enseignement théologique de l'illustre Dœllinger, le père Pètetot, supérieur de l'Oratoire, retirait formellement à l'auteur des trois lettres le droit de se rattacher d'une manière quelconque à l'ordre qu'il avait rétabli en France et dont il était la meilleure gloire. Le père Pètetot ne sait pas peut-être à quel point il a excité la commisération en accomplissant cet acte inqualifiable par lequel il s'est cru obligé de sacrifier non-seulement l'amitié, mais la di-

gnité. C'est lui après tout qui a été la vraie victime dans l'affaire du père Gratry comme dans celle du père Charles Perrauld, auquel il a dû ordonner de rompre publiquement avec la ligue de la paix sur les injonctions de l'*Univers* transformées en consignes papales. L'évêque de Saint-Dié a expié une marque de sympathie donnée au père Gratry par une sorte de rétractation qui a donné la mesure de l'abaissement auquel on veut réduire l'épiscopat.

CHAPITRE VIII

LA DERNIÈRE HEURE DU CONCILE ET LA PROCLAMATION DU NOUVEAU DOGME.

I.

Plus le concile du Vatican approchait du dénoûment, plus l'action du pape sur lui se montrait directe et presque impérative. Déjà nous l'avions vu tout préparer pour assurer son influence par les règlements imposés par lui à la haute assemblée et par la formation des grandes commissions. Depuis lors il n'a perdu aucune occasion de peser sur les délibérations de tout le poids de son influence et de sa dignité. C'est à ses yeux un devoir, car sa sincérité, sa pleine conviction de son infaillibilité ne font pas plus doute que son ardeur. « Moi, Jean-Marie Mastaï, disait-il au cardinal Schwarzenberg, je crois à l'infaillibilité. Pape, je n'ai rien à demander au concile. Le Saint-Esprit l'éclairera. » Le saint-père n'a été fidèle qu'à la première parole ; il a agi comme un des plus fougueux adhérents du nou-

veau dogme, mais il a agi en pape, usant de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour amener le concile à ses vues. Cette intervention presque passionnée du chef de l'Eglise dans une question où il est le premier intéressé est pour lui l'accomplissement même de sa charge apostolique, car croyant à son infaillibilité, il en use avant même qu'elle soit proclamée et pour la faire proclamer. C'est un bouleversement de toutes les règles anciennes des conciles qui n'eût pas été accepté un seul jour au seizième et au dix-septième siècle. L'intervention constante de la papauté est aggravée par l'immense publicité qu'elle reçoit immédiatement. Chaque parole du saint-père retentit d'un bout du monde à l'autre, grâce à la télégraphie. C'est ainsi que les vieilles institutions, toujours prêtes à maudire notre civilisation, profitent des plus admirables découvertes de la science. Elles sont malgré elles entraînées dans le courant de la vie moderne ; seulement ce qu'elles confient à ses flots puissants est si usé et décrépit qu'il court grand risque de s'y briser. Toujours est-il que le saint-père n'a pas cessé de parler au monde en parlant à la ville depuis l'ouverture du concile. Infaillible et inspiré à son sens, il ne se croit point obligé de peser ses mots aux balances de la prudence politique ; il parle comme il pense et comme il sent, toujours

impétueusement. Les textes sacrés dont il émaille son discours n'en atténuent pas la vivacité. Toutes ses faveurs et ses sourires sont pour les évêques infaillibilistes, tandis qu'il manifeste ouvertement son mécontentement aux évêques de l'opposition qui n'ont cessé de lui témoigner le plus affectueux respect. Il ne recule pas devant l'intimidation, quand il rencontre la résistance, comme dans l'affaire du malheureux évêque de Babylone, auquel il a arraché l'abandon des antiques libertés de son Eglise. A en croire la chronique romaine, deux évêques orientaux, effrayés de l'aventure de leur collègue, s'étaient promis de garder un silence absolu devant le pape. « Si nous ouvrons la bouche, s'étaient-ils dit l'un à l'autre, nous sommes perdus, nous ne pourrons résister au saint-père. » Ils tinrent leur engagement, et dans l'audience qui leur fut plutôt imposée que donnée, ils ne répondirent à toutes les paroles du pape que par des signes respectueux et ne laissèrent pas échapper un traître mot. Rappelés au Vatican quelques jours après, ils pensèrent bien que leur stratagème ne réussirait pas une seconde fois. Ils prétextèrent une maladie qui par un heureux hasard les avait atteints l'un et l'autre en même temps pour un jour et se mirent au lit. On ne put les en faire relever que quand le danger de l'audience fut passé. Il ne faut pas ou-

blier que les moyens d'intimidation à Rome pour les membres du clergé ne sont pas simplement moraux ; un prêtre peut être consigné dans un couvent et soumis à un régime de dévotion propre à l'amener assez promptement à la perfection. On raconte encore que, dans une grande réception au Vatican, le saint-père fit comprendre par un geste à un prêtre dont l'évêque est gallican que son supérieur n'avait pas la tête bien saine. L'affaire du service religieux pour M. de Montalembert est dans toutes les mémoires. Non content de l'appeler en propres termes un monstre d'orgueil, Pie IX a interdit le service solennel de l'église d'Ara-Cœli pour en faire célébrer un en cachette dans une petite église de Transtevère en faveur d'un *certo Carlo*. C'est ainsi que le saint-père se prépare à ses nouvelles attributions. Décidément le fardeau d'un pouvoir divin est trop lourd pour une âme d'homme, elle ne peut même l'entrevoir sans perdre l'équilibre.

Nous avons eu deux genres de manifestations papales depuis l'ouverture du concile, les discours et les brefs ; ils ont été l'un et l'autre animés du même esprit. Le saint-père s'est montré invariablement l'orateur le plus passionné de la majorité et a combattu ouvertement les opposants avec l'ardeur d'un homme de parti et l'autorité du souverain qui ne permet

pas qu'on le discute. Rien de plus anormal que ce mélange de tribun sacré et de pontife ; nous ne trouvons pas d'autre mot pour caractériser l'attitude de Pie IX pendant les derniers mois du concile. Qu'on en juge. Les brefs ont été pour lui un moyen très-commode d'exalter ses partisans et de frapper ceux qui résistent à son apothéose. Ils dispensent de tout argument sérieux et décrètent magistralement ce qui convient au saint-siége. Il est vrai qu'ils n'ont pas plus de valeur que les décorations prodiguées sous l'Empire à nos journaux officiels, mais ils ont le grand tort de découvrir la papauté et de la faire intervenir dans les discussions pendantes de la façon la plus imprudente et la plus hâtive. Les évêques siégeant au concile sont considérés comme juges de la foi, ils ont le droit d'exprimer leur opinion sur une question tant qu'elle est pendante. C'est ce qu'ont fait Mgr d'Orléans dans ses lettres pastorales et Mgr Maret dans son savant ouvrage. Est-il convenable que le président du concile condamne d'avance l'un et l'autre dans des brefs adressés aux plus pitoyables auteurs qui les ont réfutés ? Un bref du 22 janvier portait aux nues la brochure dirigée par le père Ramière contre Mgr de Sura et le louait « d'avoir si bien mis son adversaire aux prises avec lui-même qu'il a dispensé ses contradicteurs du soin de renverser l'édifice. » Dans un bref

du 12 février les lettres de l'*illustrissime et révérendissime évêque d'Orléans* sont qualifiées « de vains sophismes ennemis, seule et unique *cause du trouble qui s'est élevé dans les consciences.* » Nous avons toute une série de brefs dans le même sens, traitant péremptoirement de l'infaillibilité pontificale, toujours d'une manière offensante pour les opposants. Celui du 5 janvier 1870 adressé au révérend père Jules Jacques, rédemptoriste, qui avait reproduit les opinions infaillibilistes d'Alphonse de Liguori, le loue « d'opposer à des raisonnements artificieux la saine théorie enseignée par l'Ecriture, la tradition et les conciles. » Le bref du 22 janvier exalte un opuscule de Mgr de Ségur qui n'est qu'une violente diatribe contre les adversaires de l'absolutisme pontifical et qui se résume dans ce mot : *Le pape est tout.* « Si les puissances de l'enfer déploient leur force contre le concile assemblé, si elles dressent des piéges aux esprits honnêtes en les divisant de sentiment, afin du moins de tirer parti des maux qu'enfante la discussion, de traîner les choses en longueur, elles n'échapperont point au coup fatal qu'elles voudraient reculer le plus possible. » Nous nous bornons à mentionner les brefs adressés aux clergés de Nîmes, d'Avignon, de Grenoble et de Montpellier, et à trois prêtres d'Orléans ; ils passent par-dessus les pouvoirs réguliers

de l'Eglise pour s'appuyer sur le clergé inférieur en encourageant son opposition à l'épiscopat toutes les fois que celui-ci ne se livre pas sans réserve au courant romain. De même que le saint-père envoyait il y a quelques années la rose d'or à la reine d'Espagne, il adressait à dom Guéranger un bref d'honneur; on dirait la plaque de diamants qui fut remise un jour au plus éloquent défenseur du pouvoir personnel. Le savant abbé de Solesmes a bien mérité ce prix du sophisme clérical. Il a eu lieu d'être pleinement satisfait, car non-seulement il a été beaucoup loué mais encore ses adversaires ont été abreuvés d'amertume. Le bref à dom Guéranger rappelle ce mot de l'Evangile que de l'abondance du cœur la bouche parle. Les catholiques libéraux y ont été ouvertement désignés « comme des hommes qui, tout en se faisant gloire de ce nom, se montrent complétement imbus de principes corrompus et ne savent plus se soumettre au jugement du saint-siége. Leur folie est montée à l'excès depuis qu'ils ont entrepris d'adapter la divine constitution de l'Eglise aux formes modernes, afin d'abaisser plus aisément l'autorité du chef suprême. Ils mettent en avant avec audace certaines doctrines maintes fois réprouvées, ressassent des chicanes historiques, des calomnies, des sophismes de tout genre. Ils nous réduisent à déplorer dans leur con-

duite une déraison égale à leur audace. » Le saint-père n'hésitait pas à dénoncer les menées de la minorité au concile. L'ironie était cruelle pour des évêques qui avaient les mains liées au point de ne pouvoir se réunir et concerter leur résistance aux bataillons compactes de la propagande. Dom Guéranger est félicité d'avoir mis à découvert l'esprit de haine, la violence et l'artifice qui règne dans le parti opposant, et le pape lui prédit que le fruit de ses veilles ne sera pas vain. Il n'est pas nécessaire d'être infaillible ni prophète pour annoncer le résultat que l'on tient dans la main. De tels documents font pressentir ce que sera désormais le césarisme papal. On n'a pas moins remarqué le bref adressé à ce Père de l'Eglise qui a nom Louis Veuillot. Certes, l'organisateur de la fameuse souscription infaillibiliste qui se chiffre par insultes encore plus exactement que par sous et deniers, méritait bien les plus chaudes félicitations du Vatican. Le plus grave de ces brefs a été celui transmis par le nonce du pape à tous les Français qui sont infaillibilistes, pour les remercier en bloc de leur dévouement et de leur opinion. On ne peut s'empêcher de sourire en voyant le ministère d'alors s'opposer solennellement à la publication de ce bref, après que toute la France l'a lu, et le nonce exprimer son regret quand le coup a porté. Telle est la situation ridicule où nous met le

Concordat en face d'un concile qui ne rentrait pas dans ses prévisions.

Après les brefs viennent les discours. Pie IX a toujours produit une très-vive impression dans les réceptions du Vatican par un mélange de familiarité et de grandeur. Après quelques déclarations solennelles reçues à genoux, il s'informait avec bonté et détail de la santé de ses interlocuteurs. Un pontife, un demi-Dieu qui vous tâte le pouls ! Quoi de plus touchant après les émotions sublimes? Aujourd'hui tout est changé. Le pape ne traite plus qu'un seul sujet — son infaillibilité. Le 9 janvier 1870, s'adressant à un grand nombre de prélats et d'ecclésiastiques étrangers, il prononce ces paroles : « Je suis le pape, le vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Eglise catholique, et j'ai réuni ce concile qui fera son œuvre. De prétendus sages voudraient qu'on ménageât certaines questions et qu'on ne marchât pas contre les idées du temps, mais ce sont des capitaines d'aveugles. Je veux être libre ainsi que le vent. Des affaires de ce monde, je ne m'en occupe pas. Priez donc, *forcez le Saint-Esprit* par vos supplications à éclairer les pères. » C'est l'application du *compelle intrare* à l'Esprit-Saint. Le 19 février, ouvrant l'Exposition des arts religieux, Pie IX s'est écrié : « Au dire de plusieurs notre religion aurait besoin d'un 89. C'est un blasphème, emprunté au grand déma-

gogue italien. » Il croyait s'adresser à M. de Falloux qui s'est déclaré innocent de ce mauvais propos. Il n'en a pas moins été atteint en pleine poitrine avec tout son parti, le 13 mars, alors que le pape, à l'occasion de la lettre de M. de Montalembert s'est écrié : *Les catholiques libéraux sont des semi-catholiques*. S'épanchant, le 24 mars, dans le cœur de ses fidèles de la propagande qui sont pour lui ce qu'était la garde impériale pour Napoléon Ier, le saint-père compare les catholiques tièdes qui veulent borner son pouvoir au lâche proconsul romain qui n'ose soutenir Jésus-Christ. « Ils ont peur de la révolution, s'est-il écrié. Il vous faut soutenir les droits de la vérité, de la justice. C'est le combat des évêques : défendre la vérité avec le vicaire de Jésus-Christ et n'avoir pas peur. Mes enfants, ne m'abandonnez pas ! » (*Cris :* Non ! non !) Ces mots seraient admirables si les évêques de la propagande se voyaient à Rome obligés de soutenir une lutte héroïque avec une poignée de braves. Ils sont moins touchants adressés aux gros bataillons qu'il s'agit de lancer contre une minorité désarmée. Le discours de Léonidas prononcé par Xerxès perdrait tout son prix. Recevant solennellement le collége des cardinaux, le mardi 21 juin, en l'honneur du vingt-quatrième anniversaire de son avénement, le pape a agréé les vœux des Emi-

nences en faveur de la proclamation de son infaillibilité, juste récompense, d'après le cardinal Patrizzi qui portait la parole, de l'honneur rendu par lui à la vierge immaculée. Non content de lancer une épigramme « aux longs discoureurs du concile, » qui ne s'adressait bien entendu qu'aux évêques opposants, le saint-père a ouvertement accusé ceux-ci de transiger et de pactiser avec le monde. « Est-ce donc le monde, a-t-il dit, qui les a élevés à leur haute dignité et leur a donné l'esprit de sagesse, d'intelligence et de conseil. » Jamais il n'avait déclaré plus clairement que le monde pour lui est la société moderne avec ses droits et ses libertés, jamais il n'a fait une profession plus tristement rétrograde.

Il importait de mettre en pleine lumière cette attitude de Pie IX au concile du Vatican. Elle est après tout le plus fort des arguments qu'aient à faire valoir les infaillibilistes, mais c'est un argument dangereux comme tous ceux qui dans les questions doctrinales sont empruntés à la contrainte. Il permettra et autorisera des revendications redoutables. On peut voir du reste, par la correspondance publiée par l'*Univers* du 23 juin, entre l'évêque de Marseille et son clergé, sur les accusations portées contre lui par trois prêtres de son diocèse, combien la désorganisation ecclésiastique

est favorisée par les encouragements donnés par le pape à tous ceux qui abjurent le gallicanisme. Mgr Place a fait entendre le langage d'une sincère et douloureuse indignation.

II.

Les évêques opposants n'ont pas plié jusqu'au dernier moment. Ils ont fermement maintenu leur position. Les lettres publiées par l'évêque d'Orléans, depuis son arrivée à Rome, ont été aussi fermes que celles datées de France ; les dangers de la définition lui ont paru aussi grands que jamais. On peut s'en convaincre par sa réponse à Mgr Deschamps. Sa dernière lettre, datée du 25 avril 1870, est adressée à l'archevêque de Baltimore, qui a trouvé bon de revenir sur ses opinions modérées ; il les avait exprimées dans un *postulatum* spécial qui, tout en concluant à l'infaillibilité au point de vue doctrinal, énumérait les difficultés de la définition et semblait réclamer l'unanimité morale.

L'admission de Mgr Spalding dans deux grandes commissions conciliaires lui a donné des lumières nouvelles, à ce qu'ont prétendu quelques-uns de ses collègues américains qui ont refusé de le suivre dans son évolution nouvelle en déclarant qu'ils l'ont bien souvent entendu parler contre les *zelanti* du concile

avant qu'il fût introduit dans l'élite dirigeante. « Sans doute, ajoutaient-ils, l'honorable prélat ne s'est laissé prendre qu'à des raisons profondes. » Les bons évêques se plaignent de n'avoir pas été consultés par leur collègue qui a prétendu parler en leur nom; ils auraient voulu un libre meeting, selon la coutume de leur patrie. Un meeting à Rome! Ils n'y pensent pas! Ce serait la fin du monde. L'épiscopat anglais, toujours très-papiste en majorité, a eu la désagréable surprise d'être nettement désavoué par le plus illustre théologien du catholicisme de la Grande-Bretagne. « Grâce aux organes accrédités de la cour de Rome, a écrit le père Newman dans une lettre mémorable, le nom seul de concile œcuménique ne provoque plus que la crainte et l'effroi. Jusqu'à ce jour, les conciles étaient convoqués pour détourner de l'Eglise quelque grave danger, et voilà que celui qui siége au Vatican a fait naître un sérieux péril. » L'Eglise allemande a paru vouloir résister jusqu'à la fin. La popularité de Dœllinger ne faisait que croître. Le docteur Michaelis, son digne émule, accusait le *postulatum* de l'infaillibilité « d'être une œuvre de subtilité, de passion et de mensonge, dont le succès serait une déplorable réaction de l'esprit du parti jésuite sur le véritable esprit de l'Eglise, une calamité pour la religion et l'humanité. » Trois

évêques allemands, dont deux cardinaux, ont formulé leur opinion dans des écrits pleins de franchise. Nous avons déjà mentionné la lettre de Mgr Hœfele sur Honorius. Le cardinal de Schwarzenberg terminait ainsi sa brochure *De summi pontificis infaillibilitate personale* : « A côté de saint Pierre, le prince des apôtres, nous plaçons saint Paul, l'apôtre des païens ; leur charge enseignante se retrouve inséparable dans la primauté de Pierre et dans l'épiscopat répandu sur la terre entière. — *Celui qui s'élève sera abaissé*, dit le Seigneur. Quand Boniface eut proclamé solennellement la puissance du saint-siége sur les gouvernements temporels, l'Eglise fut pour longtemps misérable dans sa condition extérieure. N'est-on pas en droit de craindre que si la puissance spirituelle du saint-siége est élevée maintenant au delà de la juste mesure, il pourrait entrer dans les impénétrables desseins de Dieu qu'elle fût abaissée dans sa condition spirituelle et vît s'éloigner d'elle un grand nombre d'esprits ? » Le cardinal Rauscher, le père du trop fameux concordat autrichien, a poussé un vrai cri d'alarme : « L'acceptation de la formule, dit-il, serait en opposition flagrante avec l'essence de l'ancienne Eglise ; elle ne pourrait plus se réclamer de ce qui fut sa sauvegarde dans les temps troublés ; le saint-siége n'aurait plus l'appui

d'une assemblée d'évêques. » On sait par les évêques Strossmayer et Haynald quelles étaient les dispositions de la Hongrie. Le gouvernement royal avait songé un moment à faire revenir les évêques, mais ils ont au contraire demandé qu'on leur envoyât tous ceux qui restaient dans leurs Eglises. Le tiers parti avec ses formules vagues, élastiques, qui ne tranchent rien et établiraient l'absolutisme papal par une équivoque, avait perdu toute raison d'être à la fin du concile. D'un autre côté étaient les 140 évêques du *contre-postulatum*, ils avaient pour eux le savoir, l'éloquence, la raison et aussi le nombre, car ils représentent les premières Eglises de la catholicité. La majorité des infaillibilistes se composait de 580 voix qui se décomposaient ainsi : 50 cardinaux, 100 vicaires apostoliques révocables, 50 généraux d'ordres et abbés mitrés, plus de 100 évêques de la propagande, 270 Italiens dont 143 appartiennent aux Etats pontificaux. Cette majorité marchait comme un seul homme parce qu'elle appartenait à un seul homme, au pape, qui lui avait donné raison d'avance en acceptant le *postulatum* et surtout en accordant un tour de faveur à la question de l'infaillibilité.

Nous pouvons parfaitement nous représenter ce qu'a été la discussion au sein du concile, puisque la plupart des orateurs entendus avaient publié d'avance

leur opinion dans l'un ou l'autre des écrits que nous avons mentionnés. Il résulte de tout ce qu'on a pu apprendre de cette discussion qu'elle a été bien plus approfondie qu'on aurait pu le croire d'abord. Les plus éminents orateurs de l'opposition ont fait entendre un langage énergique. Le cardinal Schwarzenberg n'a pas craint d'évoquer la mémoire de Jean Huss comme la menace d'un schisme en Hongrie. On sait qu'après un discours de Mgr Maret violemment interrompu la majorité a voté la clôture de la discussion générale. La minorité s'est trouvée partagée. Plusieurs évêques français voulaient qu'on quittât le concile en protestant; les Allemands ont insisté pour qu'on combattît jusqu'au bout, et le débat a recommencé sur les articles avec une nouvelle ardeur. On a entendu Mgr Dupanloup vengeant Bossuet et l'Eglise de France contre les indignes attaques de Mgr Valergio, patriarche de Jérusalem, et avec lui la plupart des évêques français opposants. La grande voix de Mgr Strossmayer a retenti encore une fois dans cet *ambon* d'où on l'avait fait descendre il y a quelques mois. On a eu l'agréable surprise de voir un cardinal romain, le cardinal Guidi, évêque de Bologne, un rallié au royaume d'Italie, prendre en main la cause des non-infaillibilistes avec une rare vigueur. La minorité du concile savait parfaitement que la discussion n'était qu'une parade et que le dogme

était voté d'avance par une majorité compacte. La dernière congrégation générale eut lieu le 13 juillet. Le *shema* de l'infaillibilité fut lu une dernière fois. Nous reproduisons le texte tel qu'il fut communiqué au concile ce jour-là :

« En sorte que nous, suivant fidèlement la tradition suivie dès les commencements de la foi chrétienne, à la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la foi catholique et le salut des peuples chrétiens, avec approbation du saint concile, nous enseignons et définissons pour dogme révélé par Dieu que le pontife romain, quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire quand accomplissant l'office de pasteur et docteur de tous les chrétiens, définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, une doctrine sur la foi et les mœurs, qui doit être observée par l'Eglise tout entière, jouit, moyennant l'assistance divine qui lui est promise par le bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a doté son Eglise en définissant la doctrine sur la foi ou sur les mœurs, et, par conséquent, les définitions du pontife romain sont irréformables... Si quelqu'un présume, — ce que Dieu ne veuille pas, — contredire notre définition, qu'il soit anathématisé ! »

Il n'y eut pas de nouvelle discussion jusqu'au 18 juillet, jour de la proclamation solennelle. Quel ne fut pas l'étonnement des pères de la minorité quand

on présenta au vote final une formule nouvelle et singulièrement aggravée dans le sens ultramontain ? En effet, le texte primitif lu le 13 juillet portait : « Les définitions du pontife romain sont irréformables de par elles-mêmes. » La formule définitive était ainsi modifiée : « Les définitions du pontive romain *de par elles-mêmes et non par le consentement de l'Eglise (ex sese, non autem consensu Ecclesiæ)*. » Nous n'aurions jamais pu croire à un pareil subterfuge qui serait considéré comme monstrueux dans tout parlement honnête, si le fait n'était attesté par le docteur Friedrich dans sa lettre justificative à l'archevêque de Munich. Voici ce qu'il déclare : « Dans le décret sur l'infaillibilité se trouve l'interpolation non discutée par le concile : *non autem ex consensu Ecclesiæ* que la majorité intercalait entre la dernière congrégation générale du 13 juillet et la séance publique du 18 du même mois. Vous pourtant, Monseigneur, vous êtes revenu à Munich sans connaître cette circonstance, et vous avez prié l'homme si vénéré de tout le monde que vous avez chargé en même temps que moi de l'excommunication majeure, le chanoine Dœllinger, de vous donner des explications à ce sujet. »

La cérémonie même de la promulgation du nouveau dogme a manqué de grandeur. Le nombre des pères était bien réduit ; on n'en comptait plus que

534. Les principaux chefs de la minorité étaient partis. Le jour était pluvieux comme au 8 décembre; il n'y avait pas à attendre au grand moment de rayons lumineux faisant auréole sur le front de l'Infaillible. Quand on en vint à la votation, on constata l'absence de vingt-deux évêques français dont trois archevêques, entre autres l'archevêque de Paris, de dix Hongrois, parmi lesquels Strossmayer, de neuf Allemands, y compris le cardinal Schwarzenberg et beaucoup d'autres. Un Italien, l'évêque de Cajazzo, eut le courage de faire résonner les voûtes de Saint-Pierre d'un formidable : *Non placet*. Il n'eut qu'un seul imitateur, Mgr Fitzgerald, de Little Rock. L'obscurité était telle dans la basilique qu'il fallut approcher un cierge du pape pour qu'il pût lire sa propre apothéose. La place de Saint-Pierre était à peu près vide. Quelques moines crièrent : *Evviva !* Les nonnes se prosternèrent en s'écriant : *Padre meo*. C'est ainsi que sous un ciel obscur, mais moins sombre que l'horizon politique où déjà grondait la guerre, on vit s'accomplir ce que Lacordaire appelait dans ses bons jours la plus grande insolence envers Jésus-Christ.

CHAPITRE IX

LES CONSÉQUENCES POLITIQUES ET RELIGIEUSES DU CONCILE. LE CONGRÈS DE MUNICH.

A peine le concile avait-il tenu la session solennelle dans laquelle le dogme du magistère infaillible avait été proclamé, que les premiers coups de canon de la guerre entre la France et la Prusse couvraient de leur retentissement tous les débats engagés en Europe. Les désastres de l'armée française n'ont pas causé plus de stupeur à Paris qu'à Rome ; la papauté savait que son sort était lié à celui de nos armes. L'évacuation de notre petite armée d'occupation n'aurait pas suffi à donner la ville pontificale à l'Italie si notre drapeau avait été victorieux. Son ombre seule eût garanti le pouvoir temporel de la papauté ; l'Italie eût trouvé dans le maintien ou l'accroissement de notre puissance des scrupules suffisants pour observer la convention de septembre 1865. Cette convention bâtarde qui demandait à Victor-Emmanuel d'être la sentinelle vigilante de la papauté temporelle contre les envahissements des

Italiens et de refouler lui-même les passions politiques qui animaient l'armée chargée de les réprimer, n'avait d'autres garanties que nos succès. Le gouvernement de Florence la déclara abrogée dès nos premières défaites. On peut se convaincre de la précipitation qu'il mit à en profiter par le livre que M. Jules Favre vient de consacrer aux négociations poursuivies sur cette grave affaire entre M. Visconti Venosta et la République française. Celle-ci se borna à tolérer ee qu'elle ne pouvait empêcher, mais sans accorder aucune sanction à un acte auquel elle ne pouvait souscrire avec dignité. Cette précipitation fait plus d'honneur à l'habileté de notre ancien allié qu'à sa générosité. Sans doute la politique impériale avait joué vis-à-vis de l'Italie ce double jeu qui lui semblait partout le comble de la prudence; incapable d'une pensée loyale suivie avec résolution, toujours désireuse de se ménager des retraites et des faux fuyants pour profiter à son gré de toutes les occasions de succès, gouvernant comme on conspire, la cour des Tuileries était arrivée à ce beau résultat d'irriter tour à tour Florence et Rome et de recueillir de ses intrigues contradictoires un égal mécontentement de la part des partisans de l'unité italienne et des soutiens de l'ancien régime. Cependant les services rendus par la France l'emportaient tellement sur ses torts qu'on ne peut

s'empêcher d'éprouver quelque indignation en voyant l'Italie ne songer qu'à exploiter l'excès de notre infortune et chercher dans nos désastres l'achèvement de l'édifice national dont la première pierre n'eût pas été posée sans nous ; le sang de nos soldats en avait été le meilleur ciment. Nous ne demandons pas l'impossible, le gouvernement de Victor-Emmanuel ne pouvait à lui tout seul engager la lutte en notre faveur. Mais entre une folie chevaleresque et une politique de calcul égoïste, il y a toujours un milieu. La sympathie active et réelle trouve bien des moyens de se manifester. Elle peut au moins tenter de procurer des appuis à une nation qui fut l'amie des mauvais jours. C'est pour celle-ci une force et une consolation de sentir qu'elle n'est pas abandonnée froidement par ceux sur lesquels elle avait le droit de compter. L'Italie n'a pas eu le loisir de nous tendre la main ; elle avait une proie à saisir, et dès le lendemain de Sedan, elle était décidée à s'emparer de Rome. Nous savons bien qu'elle invoque la nécessité politique, la pression des partis avancés qui sans elle eussent fait le coup. Elle a préféré le faire elle-même pour ne pas leur en laisser le profit ; sa grande tactique a été d'escompter leur violence, et, pour en éviter les effets redoutables, de se mettre en leur lieu et place. Elle a accompli rapidement et presque sans coup férir, grâce aux puissants moyens

militaires dont elle disposait, l'œuvre de spoliation que les garibaldiens méditaient.

On sait ce que nous pensons du pouvoir temporel du pape. Nous avons établi que tant qu'il était maintenu par une force étrangère, il était une violation permanente du droit public, sans parler de ce qu'il renferme d'anomalies au point de vue religieux. Mais ce n'est pas une raison pour que le droit public soit violé dans la manière dont on renverse cet inique pouvoir, et pour trouver bons tous les moyens de le détruire. Une fois que le dernier soldat français avait quitté le sol des Etats pontificaux, il fallait laisser ceux-ci à eux-mêmes. Il est certain que le peuple romain n'eût pas supporté longtemps le joug qu'il avait tant maudit. Il était dans son droit en le brisant, après s'être vu refuser toute concession. Une insurrection aurait légitimement amené l'intervention de l'Italie, car il est peu probable que l'affaire eût pu être tranchée et résolue à Rome même ; les volontaires étrangers y auraient soutenu une lutte sanglante, dont la prolongation aurait dû être empêchée à tout prix. Le dénoûment de la question romaine eût été sans doute plus meurtrier, mais il eût été plus normal ; il n'eut pas eu ce caractère de conquête qui ouvre une porte à des revendications incessantes. Puisque j'en suis aux regrets et aux vœux, j'eusse désiré que l'Ita-

lie eût assez de sagesse pour ne pas transporter sa capitale à Rome. Toutes les lois de garantie n'empêcheront pas le vis-à-vis de la royauté italienne et de la papauté d'être plein de périls. Il était facile de rattacher Rome à la grande patrie par des institutions municipales et en lui conférant un droit intégral de représentation au parlement. Les justes immunités accordées au saint-père auraient eu alors leur plein effet, et la catholicité se serait tôt ou tard déclarée satisfaite. Rome, par ses conditions climatériques et même esthétiques n'est pas faite pour devenir la bruyante capitale d'un Etat moderne. Il y avait tout à gagner à conserver Florence comme centre de la vie politique. Le transfert à Rome est un entraînement de passion politique et d'imagination ; c'est une faute que nous déplorons.

Quels que soient nos regrets et nos blâmes sur la manière dont le pouvoir temporel est tombé, il n'en a pas moins vécu. Il est certain que sa chute a été acclamée à Rome même par tous ceux qui n'étaient pas à ses gages, et que l'Europe entière, sauf la France qui a fait ses réserves, a accepté le fait accompli. Les ambassades de tous les pays ont été transportées de Florence à Rome, sans aucune protestation. La proclamation de l'infaillibilité papale a très-certainement facilité cette acceptation, car il

n'est pas une puissance catholique qui n'y ait vu une menace permanente pour tous les gouvernements. Un souverain infaillible, reconnu maître de la foi par des millions de croyants répandus dans tous les pays, sans qu'il accepte désormais aucun tempérament à ses idées qui sont marquées à ses yeux d'une empreinte divine, voilà, certes, le plus redoutable pouvoir pour tous les Etats modernes, dont il est d'ailleurs l'ennemi déclaré et irréconciliable. Avec une telle autorité, nulle transaction n'est possible. L'absolu ne compose pas avec le relatif et le contingent; il demeure toujours l'absolu et ne se sent lié par aucune convention.

C'est ce qui explique que le projet d'une conférence européenne pour régler la situation de la papauté et assurer son indépendance n'a pu aboutir, malgré les sincères efforts de l'Autriche et de l'Italie (1). Le cardinal Antonelli, fidèle à la logique de son système politique, a repoussé comme un sacrilége toute négociation qui ne commencerait pas par reconnaître l'intégrité des anciennes possessions du saint-père. C'est la théorie du droit divin passant des personnes aux territoires. Le ministre de la République française a refusé avec une haute

(1) *Rome et la République française*, par M. Jules Favre. In-8°.

raison d'entrer daus une voie diplomatique où l'échec était certain. C'est en vain que le parlement italien a voté la loi la plus libérale qui ait jamais été promulguée en faveur de l'Eglise. C'est en vain que cette loi des garanties a fait entrer dans le statut fondamental l'inviolabilité de la personne du saint-père, lui a conféré les droits d'un souverain, abrogé toutes les entraves qui pourraient gêner ses libres communications avec la chrétienté, et lui a assuré un revenu de plus de trois millions. C'est en vain qu'elle a accordé à l'Eglise catholique les libertés les plus entières, en abandonnant pour l'Etat le droit de nommer les évêques, et d'autoriser la publication des bulles. Le pape a répondu par l'Encyclique du 25 mai 1871, qui dénonce la loi des garanties au monde chrétien comme une criminelle atteinte à ses droits. « La concession même des garanties dont nous parlons, dit le saint-père, n'est-elle pas elle-même une preuve éclatante qu'on prétend nous imposer des lois, à nous, à qui a été donné de Dieu le pouvoir de porter les lois relatives *à l'ordre moral et religieux*, à nous, qui avons été établi interprète du droit *naturel et divin* dans toute l'étendue de l'univers. » Ces paroles longuement développées dans ce style irrité et gémissant, qui est ordinaire à la curie romaine, nous montrent jusqu'où s'étend la prétention à l'infaillibilité ; elle

comprend l'ordre moral, le droit naturel tout autant que le domaine de la foi. Le dieu du Vatican se prend au sérieux; il se croit la révélation incarnée, toujours vivante et universelle. On ne signe pas de traité avec un dieu, on s'agenouille en adorant ou on le laisse sur son olympe, sans s'en inquiéter. C'est à ce rôle que sont réduits les gouvernements européens, même les plus catholiques, — parce que ne pouvant entreprendre une croisade pour reconstituer l'état romain, ils ne sauraient donner satisfaction au pape. Ils sont obligés de laisser tomber ses anathèmes comme on supporte la pluie; ils y voient une sorte de nécessité ennuyeuse de la saison dont on prend son parti. Telle est l'attitude de l'Autriche, de l'Espagne et de la Bavière; cette dernière va même, comme nous le verrons, jusqu'à l'hostilité contre les prétentions ultramontaines.

En France, le parti clérical a essayé une grande campagne de pétitionnement en faveur du pouvoir temporel. Les évêques ont donné le signal. L'Eglise ultramontaine s'est jugée elle-même par une telle entreprise en un tel moment. Quoi! voici un peuple accablé des plus cruels malheurs; il est là sous nos yeux, comme l'enfant prodigue, sa pourpre en lambeaux et tout sanglant de ses blessures. C'est l'heure décisive où il pourrait tout retrouver, s'il se repentait et revenait à Dieu, tandis qu'il est perdu

sans retour s'il s'en éloigne. Ceux qui se donnent comme les représentants du Ciel auprès de lui, élèvent la voix. Ils lui parleront sans doute de pardon, de régénération, ils lui montreront la croix où tout a été d'avance pardonné et réparé. Non, ils ne l'entretiendront que d'un misérable lambeau de terre que voudrait recouvrer le prétendu vicaire du Roi couronné d'épines. Si la tentative des évêques a échoué au point de vue politique, elle n'a été que trop efficace pour accroître les malentendus qui perdent la France en la détournant de la religion qu'elle ne connaît plus que travestie. Les pétitions ultramontaines manquaient de franchise ; sauf quelques mots imprudents qui révélaient avec l'emportement du fanatisme leur vraie portée, elles semblaient se borner à réclamer une action diplomatique, ou pour mieux dire une rupture diplomatique avec l'Italie. Evidemment, la guerre en aurait été le résultat nécessaire et inévitable. Pour accepter dans la situation malheureuse de la France la possibilité d'une pareille aventure, il faut fouler aux pieds le patriotisme le plus élémentaire et sacrifier son pays aux passions sectaires, comme le fait l'Internationale à sa chimère. Il n'y a pas de parlement qui soit capable de sanctionner une folie pareille, quand bien même l'ultramontanisme y compterait de fervents adeptes. Aussi, malgré deux rapports favorables présentés

à la séance de l'Assemblée nationale du 22 juillet 1871, les pétitions en faveur du pouvoir temporel ont dû se contenter d'un renvoi tout platonique au ministre des affaires étrangères.

Tout est remarquable dans cette séance. Par une ironie de la destinée, c'est à l'homme d'Etat qui a dû quelques-uns de ses plus beaux succès oratoires à la défense du pouvoir temporel, qu'a été réservé le soin de l'ensevelir avec toute espèce d'aromates et d'honneurs. Les déclarations de M. Thiers sur l'impossibilité de rien tenter d'efficace pour restaurer le passé, réduisaient d'avance à néant le renvoi des pétitions au ministère de la guerre. L'évêque d'Orléans qui lui a succédé à la tribune, n'a fait qu'achever la cérémonie en prononçant l'oraison funèbre. En tombant d'accord avec le chef du Pouvoir exécutif sur l'impossibilité de contraindre l'Italie à quitter Rome, il a reconnu que pour le moment il n'avait plus qu'à chanter le *De profundis* du pouvoir temporel. Il l'a entonné d'une voix retentissante avec plus de conviction qu'on n'eût pu le supposer, après ses déboires avec la papauté, à l'époque du Concile, alors qu'il devait confier sa correspondance aux postes de l'infâme Italie, pour éviter qu'elle ne tombât dans les mains des angéliques serviteurs de la curie romaine. Mais toute son éloquence n'a été qu'une de ces magnifiques broderies

lamées d'argent dont on enveloppe un catafalque. La lettre de décès a été rédigée par l'*Univers* en personne qui a pris soin de nous ôter toute illusion sur l'inanité du renvoi des pétitions à un pouvoir qui déclare l'action diplomatique aussi impossible que l'action militaire. « Les appréciations quasi unanimes de la presse du 22 juillet, dit M. Veuillot, confirment notre sentiment. Il n'y a plus d'illusion à conserver, la cause du pouvoir temporel a été perdue à l'Assemblée nationale. Nous le reconnaissons avec autant de douleur que de vérité. Toutes nos espérances sont déçues ; le dernier appui manque à la papauté, dans la seule nation sur qui elle pût compter. Les beaux discours importent peu ; un vote équivoque ne signifie rien. C'est fini humainement. »

L'*Univers* ne laisse pourtant pas d'espérer contre toute espérance. Il a inauguré une nouvelle croisade de pétitionnement qui a déjà recueilli près de 60,000 signatures, pour demander nettement cette fois la rupture diplomatique avec l'Italie. Cette nouvelle tentative est encouragée par les quarante-six députés qui ont envoyé une adhésion anonyme à l'adresse de M. de Belcastel au saint-père.

Nous en reproduisons le passage le plus caractéristique :

« Les membres soussignés de l'Assemblée natio-

nale de France protestent de toutes les forces de leur âme et ils voudraient que le gouvernement de leur pays protestât par une démonstration diplomatique persévérante, contre les usurpations sacriléges de l'Italie à l'égard du Saint-Siége. A leurs yeux, la protection de toutes les puissances intéressées à la sainte indépendance de l'Eglise est le commun devoir de ces puissances, comme elle serait la garantie pacifique de leur concours.

« Ils affirment plus haut que jamais le droit inviolable de Votre Sainteté à la royauté pontificale, œuvre de Dieu par la main des Francs, qui n'a point cessé d'être aujourd'hui, comme hier, le symbole de la royauté spirituelle de Jésus-Christ et le gage nécessaire de la liberté des consciences catholiques.

« Ils croient fermement au privilége d'infaillibilité qui n'a jamais cessé d'appartenir à Pierre dans la personne de ses successeurs, et dont l'Eglise universelle, par la voix des Pères du Vatican, vient de faire la glorieuse proclamation. Ils professent, par suite, une adhésion absolue à l'autorité doctrinale des encycliques, sur les rapports essentiels de la société civile avec la société religieuse.

« Ils sont profondément convaincus que la révolution, sous des formes diverses, est la grande ennemie de l'Eglise et de l'humanité. Ils sont résolus

à la combattre avec l'aide de Dieu, partout et toujours, de toute l'énergie de leur intelligence et de leur volonté.

« Ils espèrent, comme le seul salut de l'avenir, la reconnaissance par la société civile de la pleine liberté de l'enseignement de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, mère et bienfaitrice des peuples. »

Nous nous bornons à opposer à cette démonstration significative, comme au nouveau pétitionnement du parti ultramontain, les quelques paroles que nous avons prononcées sur cette grave question au mois de juillet dernier, dans une réunion parlementaire :

« Le pétitionnement épiscopal est l'acte le plus inopportun qui se puisse imaginer; il l'est au point de vue de l'intérêt français. S'il poussait à la guerre dans les circonstances actuelles, il mériterait d'être accusé de folie criminelle. S'il réclame une simple action diplomatique, il se met en dehors de toutes les possibilités, car il n'existe pas une seule puissance européenne qui soit disposée à entrer en négociation sur une telle base. Quel avantage trouve-t-on à ce que la France fasse blanc de son épée après qu'elle a été momentanément brisée dans ses mains? Que nous éprouvions un froissement légitime en considérant la manière dont l'Italie a pro-

fité de nos malheurs pour s'emparer de Rome, cela se conçoit ; nous reconnaissons que le pouvoir temporel est tombé comme il avait été maintenu, par une violation du droit, c'est-à-dire par une intervention étrangère. Nous n'éprouvons que du respect pour la personne du pape, qui est investi de la triple majesté de la vieillesse, du malheur et de la vertu. Nous comprenons qu'on cherche tous les moyens d'assurer son indépendance, et on les trouvera certainement plus facilement en dehors du pouvoir temporel, qui armait de défiance tous les gouvernements et leur commandait les précautions des concordats. Mais la France ne pourrait rétablir le pouvoir temporel sans déchirer le grand pacte de 1789 qui nous assure à tous la liberté religieuse, car elle ressusciterait ainsi la religion d'Etat ; elle redeviendrait la fille aînée de l'Eglise ; ce qu'elle n'est plus depuis la Révolution. Elle est pour les races latines la mère du droit moderne, ce qui est un rôle plus élevé et plus chrétien. Qu'on veuille bien remarquer qu'en entrant dans une telle politique elle ne représenterait même pas le catholicisme tout entier, puisqu'il est certain qu'il est divisé sur cette question, et que sa fraction la plus libérale ne veut plus du temporel. Qu'on ne parle pas de l'intérêt de la religion ! il n'est pas possible qu'elle soit servie par une injustice et que l'indé-

pendance de l'Eglise repose sur l'asservissement d'un peuple ! Vous voulez relever l'idée religieuse et la faire triompher du matérialisme, et vous croiriez réussir en la matérialisant elle-même ! Rattacher les membres du christianisme à une question de territoire, c'est du matérialisme pur. »

Tout autre développement serait superflu.

La chute du pouvoir temporel irrémédiable pour qui ne prend pas ses désirs pour des espérances, doit logiquement entraîner l'abrogation des concordats qui ont tous été conçus au point de vue de l'ancien ordre de choses. Ils contiennent de nombreuses restrictions aux libertés de l'Eglise, qui étaient des précautions légitimes vis-à-vis d'un pape souverain. Elles ne doivent pas survivre à sa royauté. Les relations politiques de l'Eglise et de l'Etat, seront nécessairement modifiées et révisées. Espérons qu'elles subiront la seule réforme suffisante qui consiste à les supprimer sans retour. C'est la seule loi de garantie qui consacre la liberté de la religion, tout en faisant disparaître cette iniquité aujourd'hui révoltante dans la division des esprits, de contraindre les opinions divergentes à soutenir les institutions religieuses qu'elles repoussent. « Bel état de l'Eglise, disons-nous avec Pascal, quand elle ne dépend que de Dieu. » C'est le seul moyen d'assurer dans sa propre liberté celle de toutes les

consciences! Une telle réforme accomplie avec les ménagements individuels et les transitions qui la rendraient équitable est la seule solution suffisante de cette question romaine qui a été le tourment et l'écueil de notre politique, tout en contribuant à fausser gravement la question religieuse elle-même. Un vaste pétitionnement en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat serait le correctif bienfaisant du pétitionnement des ultramontains. N'oublions pas qu'à part les raisons de droit politique et de justice sociale, cette séparation est la condition nécessaire de la nouvelle réforme religieuse, que tout appelle aujourd'hui, comme le démontrera une étude impartiale des suites du concile.

II.

Le 18 juillet est une date aussi fatale pour le catholicisme que le jour où Luther afficha ses thèses aux portes de la cathédrale de Wittemberg. Cette fois c'est lui-même qui opère une révolution dont l'effet assuré est de le pousser à une rupture définitive avec l'humanité moderne. Chose étrange! En tournant le dos à l'avenir il ne rompt pas moins avec son passé, car l'erreur effrayante dont il fait un dogme et qui doit dans la pensée de ses inspi-

rateurs être une digue infranchissable à l'esprit de liberté et de progrès est une audacieuse innovation, proclamée au mépris de la tradition la plus authentique et avec la folle témérité de révolutionnaires à outrance. Les conséquences religieuses de la proclamation de l'infaillibilité du pape mettront peut-être du temps à se dérouler surtout pendant que nous sommes en pleine crise politique ; mais rien ne les arrêtera. La plus grave sera de rendre dans les pays de race latine la réconciliation presque impossible entre les générations nouvelles et la religion.

La libre pensée en France et en Italie croit avoir attesté son indépendance en rejetant le christianisme en bloc, sans distinguer entre ce qui constitue son essence et les institutions qui l'ont surchargé et dénaturé. Elle accepte d'ordinaire avec autant de docilité que la dévotion inintelligente, la prétention du catholicisme d'être la vraie et pure tradition chrétienne. Fort ignorante en histoire et en critique religieuses, elle prend la déviation du principe pour le principe lui-même. Aussi plus cette déviation est radicale, plus elle se croit autorisée à repousser dédaigneusement l'Evangile. Ce qui est un scepticisme de bon ton dans les classes cultivées devient un athéisme presque furieux dans les classes populaires : C'est là le côté vraiment tragique du concile du Vatican qui a trouvé opportun de présenter

à un siècle aussi peu disposé à croire que le nôtre une image du christianisme telle que la raison et la conscience en sont également offensées. Effrayante responsabilité pour ceux qui ont poussé à ces excès, plus effrayante peut-être pour ceux qui après les avoir redoutés plus que personne ne savent que sceller leurs lèvres et se soumettre en gémissant!

Qu'il nous soit permis d'insister sur cette prostration générale du catholicisme libéral en France. Sauf une seule voix qui n'a pas cessé de protester au milieu des outrages et malgré cette persécution sourde et implacable de la piété intolérante qui fait la solitude autour d'un grand cœur et le transperce de mille traits acérés, tout le catholicisme français a paru se ranger docilement sous la houlette du pape infaillible. La joie grossière du fanatisme triomphant n'a point rencontré de protestation. Que les fidèles aient accepté sans sourciller le nouveau dogme, il n'y a là rien d'étonnant dans l'état d'ignorance effrayant où ils sont plongés sur la religion et avec ces habitudes de docilité implicite qu'on leur a données. Au dix-septième siècle la cour et la ville eussent retenti des ardents débats soulevés par un événement religieux aussi considérable que celui du 18 juillet 1870. On peut mesurer au calme profond de la société française l'étendue de son indifférence religieuse. La mort ne discute pas, mais c'est la mort.

Pauvre triomphe que celui-là ? Avec l'instruction qu'il reçoit dans les séminaires notre clergé dans son ensemble était parfaitement incapable de comprendre la gravité de l'innovation qu'on lui demandait d'accepter. L'enseignement qui lui est donné, peut avoir quelquefois l'apparence de l'érudition, mais il n'a aucun rapport avec la science. C'est une théologie de routine, une scolastique lourde, indigeste, étouffant l'esprit d'examen sous l'amas de citations incohérentes. Comme le disait avec une irrévérence trop justifiée un des plus savants canonistes de l'Allemagne théologique, la plupart des ecclésiastiques adhérents au nouveau dogme ne savent ni ce qu'ils font, ni ce qu'ils acceptent. On ne peut accorder la même excuse aux hommes éminents dans l'épiscopat et dans les lettres qui ont combattu vaillamment jusqu'au dernier jour contre le nouveau dogme. Nous avons reproduit leur savante argumentation ; elle ne portait pas seulement sur le côté doctrinal de la question, mais encore sur le côté historique. Ils ont établi textes en main qu'il n'était pas vrai que la papauté eût été infaillible dans le passé, que de grands conciles l'avaient subordonnée à leur contrôle et quelquefois condamnée. Ils ont fait plus, ils ont démontré que le concile actuel n'était pas tenu dans les règles, qu'il n'avait pas la liberté nécessaire et que la proclamation d'un

dogme nouveau dans ces conditions manquerait de cette unanimité morale sans laquelle l'autorité conciliaire n'a pas sa légitimité complète. Voilà ce qu'ils ont dit, écrit, répété. La faction qui dominait le concile d'après leurs propres dénonciations arrive à ses fins, et fait parler l'oracle. Les opposants d'hier se courbent devant lui ; non-seulement ils se taisent, mais ils se rétractent et ils étonnent le monde par leur soumission après l'avoir troublé par leur ardents débats. Le plus savant, le plus ferme d'entre eux, l'abbé Maret, est le plus empressé dans cette rétractation. Dieu nous garde de juger leurs consciences ! Ce qu'ils font ils ont cru devoir le faire. Ce sont des hommes loyaux, de vrais chrétiens. Mais comment qualifier le système qui produit une pareille prostration des âmes ! Qu'on veuille bien remarquer qu'il ne s'agit pas simplement d'un jugement doctrinal que l'on croit rendu par l'autorité compétente ; pour ma part je n'admets pas que l'autorité à elle toute seule transforme une seule pensée sans l'avoir éclairée et persuadée. Cependant on peut comprendre Fénelon rétractant sa théorie favorite du pur amour quand le tribunal reconnu par lui en a décidé. Mais la proclamation de l'infaillibilité pontificale n'est pas simplement un décret nouveau de l'autorité acceptée ; c'est la transformation et le bouleversement de cette autorité

d'après l'assertion cent fois répétée de ceux-là même qui se soumettent aujourd'hui. Ils doivent répudier les anciens conciles pour le plus récent et nier l'évidence historique. Les idées sont plus ou moins malléables, mais les faits, une fois constatés, sont indestructibles comme le granit. Il faut faire litière de tout ce qu'on a reconnu et admis dans le passé de l'Eglise et oser dire à la face du soleil qu'il n'est pas vrai qu'Honorius ait été condamné par le concile d'Ephèse et que le missel romain dont on a mis en lumière les frauduleuses transformations, est pur de toute mutilation. Je sais qu'on essaye d'user d'échappatoires, qu'on s'efforce de croire à une infaillibilité qui n'en est pas une grâce à une exégèse complaisante et au fond artificieuse, mais le remède est pire que le mal. Or je ne connais pas de mal plus grave que cette abdication de la conscience, cette capitulation morale cent fois plus fâcheuse que toutes celles de nos armées. De même que celui qui dompte son cœur est plus fort que celui qui prend des villes, de même celui qui livre sa conscience est plus coupable que celui qui livre une place forte. Ce qui est coupable, je le répète, c'est moins l'homme abusé que le système de fausse autorité qui le contraint à se mentir à lui-même, car au fond et en réalité il n'a point abandonné sa conviction. Aux opposants du concile, qui nous étonnent par

leur soumission on est en droit de dire : — Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. Votre pensée demeure intacte sans vous donner un instant de repos. On vous dira que c'est une hésitation de l'esprit de révolte, détrompez-vous ; cette fois ce n'est pas le démon qui s'est déguisé en ange de lumière, c'est l'esprit de lumière que l'on voudrait vous faire prendre pour le démon. Il est des soumissions qui sont des révoltes contre la vérité. Non, il n'est pas possible de croire que Dieu nous ait donné une intelligence pour l'anéantir, des yeux pour les arracher, et la lumière pour maudire. L'unité qui demande de tels sacrifices est une divinité cruelle à la façon du Baal antique qui veut des victimes vivantes, ou pour mieux dire qui nous demande d'immoler ce qu'il y a de plus vivant et de plus sacré dans l'homme, la pensée et la conscience. — Hé quoi ! C'est la conscience que nous voulons surtout ranimer, ressusciter en France, car rien ne la remplace et si elle ne revit nous sommes perdus. Sans elle notre décentralisation est une lettre morte, la diffusion de l'instruction ne répand plus que de froides clartés qui ne vivifient rien ; notre liberté n'est qu'un leurre ! Et c'est à ce moment que l'élite religieuse de l'Eglise la plus répandue et la plus puissante au milieu de nous, nous enseigne par son exemple que le plus sûr moyen de plaire à Dieu c'est de tuer sa conscience, car, qu'on

ne s'y trompe pas, c'est la tuer que lui demander la soumission sans réserve à ce qu'elle a hautement condamné. La conscience qui commande ce suicide n'est pas la vraie ; elle est fausse et artificielle. Jamais on ne ferait ainsi fléchir celle qui est la voix même de Dieu et qui est empreinte de sa majesté. Tant que l'esprit français n'aura pas rompu les bandelettes sacrées dont la fausse autorité l'enveloppe, n'attendez rien pour le réveil de la religion et de la liberté dans notre malheureuse patrie ! Espérons que le mouvement de sainte résistance qui a éclaté ailleurs aura son écho au milieu de nous. Mais nous l'avouons, nos vœux surpassent nos espérances et c'est là notre plus grave inquiétude dans ces jours sombres et incertains.

III.

C'est en Allemagne que le nouveau dogme a rencontré une opposition sérieuse, les quelques catholiques des autres pays qui n'ont pu l'accepter se sont rattachés au mouvement de Munich comme à leur centre ; car partout ailleurs les protestations ont eu jusqu'ici, un caractère simplement individuel. Il faut distinguer dans ce mouvement des anti-infaillibilistes allemands, la résistance politique de la résistance religieuse, bien que l'une et l'autre se rejoignent trop souvent et parfois se confondent.

Parlons d'abord de la résistance des gouvernements allemands. La déclaration du 18 juillet 1870 leur a paru une grave atteinte portée à leur propre constitution. Ils sont partis du principe que le dogme était décidément nouveau, qu'il transformait le catholicisme d'une manière très-profonde et les mettait en présence d'une Eglise essentiellement différente de celle avec laquelle ils avaient traité. Aussi se sont-ils montrés très-décidés à protéger contre les condamnations épiscopales les prêtres et les professeurs qui se réclamaient de l'ancienne foi. et de les maintenir à leur poste. La Prusse s'est placée à ce point de vue strictement juridique. Tout en reconnaissant aux autorités ecclésiastiques le droit de censure, elle leur a refusé celui de destitution dans les établissements d'instruction qui dépendent de l'Etat. Plusieurs professeurs du collége catholique de Breslau, à la tête desquels était le directeur, le docteur Reisacker, s'étant refusés à enseigner le nouveau dogme, avaient été dénoncés par l'évêque au ministre des cultes de Berlin. La politique du gouvernement prussien à l'égard de ses ressortissants catholiques est nettement formulée dans la réponse suivante de M. de Mühler, datée du 21 décembre 1870 : « Vous avez porté plainte par votre mémoire en date du 12 novembre sur la conduite de plusieurs professeurs du collége catho-

lique de Breslau au sujet des décisions du concile du Vatican. En tant qu'il s'agit ici de la position de ces professeurs vis-à-vis de leur Eglise, la décision de cette affaire appartient au prince évêque de Breslau. Mais pour ce qui appartient à l'exercice de la discipline des professeurs qui appartient à l'Etat, je ne puis vous reconnaître la compétence de l'immixtion dans cette affaire. »

Dans une autre circulaire du ministre du 13 février 1871, sur le même sujet nous lisons ces mots significatifs : « La fondation du collége catholique de Breslau et la destination des fonds nécessaires à sa subsistance remontent à des temps qui sont parfaitement étrangers aux décisions du concile du Vatican ; les dits professeurs n'ont point abandonné le point de vue qui pendant des siècles jusqu'à 1870, fut généralement reconnu comme catholique. » L'archevêque de Cologne reçut une réponse identique à sa demande de révoquer plusieurs professeurs non infaillibilistes de l'université catholique de cette ville. Le gouvernement prussien a supprimé au ministère des cultes la section relative au catholicisme comme pour montrer sa décision de ne se préoccuper dans ces litiges que du droit strict de l'Etat. Le gouvernement wurtembergeois dans son rescrit du 12 mai a déclaré qu'il ne se reconnaissait nullement obligé à prêter son concours pour

l'introduction des décisions du concile et qu'il se réservait d'user de tous les moyens légaux pour empêcher toute immixtion du clergé dans les affaires politiques.

La Bavière, comme pays catholique, avait des rapports beaucoup plus directs que la Prusse avec la cour de Rome. Ces rapports ont été réglés par un concordat conclu en 1817, entre le roi Maximilien-Joseph et le pape Pie VII. Ce concordat a été complété par l'édit royal du 26 mai 1818, au grand mécontentement des ultramontains, car l'édit, comme nos lois organiques, stipule les droits que l'Etat s'arroge sur le clergé, tandis que le concordat n'est que le contrat avec la papauté, infiniment plus large et passant sous silence les points délicats.

Le concordat confère un caractère inaliénable aux propriétés ecclésiastiques, reconnaît au clergé un droit d'inspection dans les écoles et lui assure en tout point une position privilégiée. L'édit énumère les conditions qui sont comme la rançon de ses privilèges. Il établit en première ligne la liberté de religion et de conscience pour tout le royaume, mais en maintenant les réserves apportées en général à ces libertés dans les pays à concordats; les cultes reconnus ont seuls le droit de posséder, toute autre association religieuse est soumise à l'autorisation préalable. L'Eglise est souveraine dans le domaine

purement religieux, mais elle ne peut invoquer l'appui du bras séculier. Un article spécial stipule que l'Etat doit protection aux membres de l'Eglise contre les abus de pouvoir de leurs chefs religieux. Un recours au magistrat et au roi leur est accordé. Nulle ordonnance ecclésiastique nouvelle ne peut être promulguée sans avoir été soumise au gouvernement; c'est le régime du placet royal.

Il est facile de comprendre que l'édit de 1818 fournissait d'avance au ministre bavarois toutes les armes nécessaires pour s'opposer à la promulgation du nouveau dogme et à ses effets canoniques. Il est certain qu'en consacrant les dernières encycliques et le Syllabus, il est en opposition flagrante avec la constitution du pays qui assure la liberté de conscience. Les évêques en prêtant serment au roi assermenté lui-même vis-à-vis de la constitution, en acceptent implicitement les clauses fondamentales. Or, le dogme de l'infaillibilité papale les contredit formellement; il subordonne entièrement l'Etat à l'Eglise. En outre, il est une de ces innovations qui, d'après l'édit ne sauraient être promulguées sans le placet royal. Enfin les condamnations épiscopales lancées en vertu de ce dogme inacceptable pour le pouvoir civil rentrent dans le cas prévu des excès de l'autorité religieuse. A s'en tenir à la lettre de la loi, le ministre des cultes a été dans son droit en in-

terdisant la publication des décrets du concile du Vatican et en suspendant sur l'avis du conseil communal de Munich, le professeur Stuber, professeur de religion et d'histoire à l'Athénée Guillaume pour avoir enseigné l'infaillibilité papale et incriminé le chanoine Dœllinger. Les évêques ont répondu en invoquant l'article 12 du concordat qui leur garantit la libre communication avec le clergé et le peuple, et sans se soucier du placet royal, ils ont promulgué le nouveau dogme. Le ministre des cultes, M. de Lutz a répondu à cette bravade par sa lettre du 27 avril à l'archevêque de Munich; sous une apparence menaçante, elle renferme une concession. Le ministre reconnaît aux évêques le droit d'enseigner l'infaillibilité du saint-père comme une opinion, mais il leur interdit de l'imposer comme un dogme et surtout de faire de sa négation un motif d'exclusion ou de destitution pour un prêtre. Il se déclare fermement décidé à maintenir dans leurs positions acquises, les anciens catholiques qui résistent à une innovation repoussée naguère par les évêques allemands eux-mêmes. L'archevêque de Munich a répondu au ministre avec cette inflexible obstination des soutiens de Rome qui serait plus méritoire si elle était plus périlleuse, car l'Etat ne peut longtemps leur résister, tant que la masse du peuple appartient au catholicisme. Il n'ose guère s'empêtrer

dans ces querelles sans terme où il n'a pas le dernier mot. Des esprits ardents, de vrais juristes sur l'ancien type conseillent bien au gouvernement bavarois d'être conséquent avec ses propres principes et de déclarer qu'il ne reconnaît qu'un seul catholicisme authentique, l'ancien, celui qui rejette le nouveau dogme et qu'il le constitue seul propriétaire des biens de l'Eglise comme son représentant véritable ; mais ce serait inaugurer la réforme catholique par la persécution et la spoliation. D'ailleurs l'Etat a beau avoir cent fois raison dans son interprétation du dogme, personne ne croit à sa compétence théologique, et on sera toujours plus disposé à croire sur le vrai sens d'une doctrine les prêtres et les évêques qu'un ministre quelconque. La querelle actuelle n'aura pour résultat en Bavière que de rendre l'Etat plus laïque, de le pousser à instituer le mariage civil et à soustraire l'enseignement du peuple à l'autorité de l'Eglise. Mais c'est une pure illusion que de s'imaginer qu'il va jouer le rôle des électeurs de Saxe au temps de la Réforme. Il se lassera plus vite que l'épiscopat, et ce n'est pas de cette manière que l'Allemagne ajoutera un nouveau chapitre à l'histoire de la Réformation. La Prusse, elle, suivra une politique plus décidée parce qu'elle verra dans l'affaiblissement de l'ultramontanisme, un moyen d'assurer sa prépondérance et de fortifier la centralisation à

laquelle elle veut soumettre l'Allemagne; aussi M. de Bismark n'a-t-il pas hésité à mettre la société de Jésus sur le même rang que l'Internationale; ce mot redoutable venant d'un homme dont les boutades ne sont jamais des paroles en l'air et dont l'irritation est profondément calculée est gros de menaces. La réponse de l'empereur Guillaume aux réclamations des évêques allemands réunis à Fulda consacre en termes formels la politique suivie par son ministre dans ces conflits : « Je suis obligé, dit-il, de maintenir les lois existantes et de protéger selon ces lois chaque Prussien dans la jouissance de ses droits. » Le Reichsrath vient de voter une loi fort grave qui frappe de pénalités sévères allant jusqu'à l'emprisonnement tout prêtre qui mêlera la politique à l'enseignement religieux. Que l'école de Dœllinger prenne garde de devenir une simple carte dans le jeu du prince de Bismark. Ce qu'elle considérerait volontiers comme un appui précieux est son plus grave péril. Elle ne trouverait une protection efficace qu'en Prusse, et cette protection aurait pour contre-partie la persécution de ses adversaires. Espérons qu'elle saura résister à une tentation qui a été tant de fois fatale aux partis religieux, parce qu'elle est plus qu'un parti, et qu'elle a pour inspiration les plus saintes revendications de la conscience chrétienne.

Nous retracerons rapidement les circonstances qui ont précédé et amené le congrès de septembre à Munich. A peine le nouveau dogme était-il proclamé que l'opposition des évêques allemands s'évanouissait et était remplacée par une soumission d'autant plus bruyante qu'elle était moins sûre d'elle-même. Hœfele, l'auteur de l'histoire des conciles, fut le dernier à se rétracter. On prétend qu'il ne l'a fait que pour ne pas causer d'embarras à son gouvernement. Ce fut le 7 septembre 1870, dans cette même ville de Fulda, où les évêques allemands avaient clairement donné à entendre à la veille du concile leur répugnance pour l'infaillibilité papale qu'ils firent leur prosternement devant le saint-Père. Non contents de se soumettre eux-mêmes, ils se montrèrent prêts à user de mesures de rigueur pour en finir avec des résistances qu'ils devaient d'autant mieux comprendre qu'ils les avaient encouragées par leur exemple. Dès le 21 novembre 1870, le curé Dr Tangermann à Unkel sur le Rhin était destitué par l'archevêque de Cologne. Plusieurs professeurs de l'université de Bonn furent suspendus pour le même motif. L'évêque de Breslau dans la province de Prusse ne s'est pas montré moins intolérant. Il a destitué deux savants professeurs du lycée Hosianum, le docteur Mengel et le docteur Michaelis. Ce dernier était connu pour une excellente

histoire de la philosophie; il avait siégé au parlement de Berlin et défendu avec succès la cause libérale. Mais tous ces mérites étaient ternis aux yeux de son supérieur ecclésiastique par son écrit contre l'infaillibilité publié en 1869, et sa résistance au décret du 18 juillet 1870. On n'a pas fermé sa bouche par cette destitution brutale, car depuis sa révocation, il s'est fait l'apôtre de l'opposition catholique, et il a parcouru l'Allemagne en combattant le nouveau dogme dans de grandes réunions publiques avec toute sa science et toute son éloquence. La même sentence d'excommunication frappait le 5 avril 1871 le docteur Freibel, directeur de l'Ecole normale et de l'Institut des sourds et muets, ainsi que le docteur Wolfmann et le professeur Braun, directeur du collége. Nous avons déjà parlé de la condamnation du docteur Reisacker au collége catholique de Breslau et de la ferme attitude du ministre des cultes de Berlin vis-à-vis de toutes ces destitutions.

C'est en Bavière que la lutte prit le caractère le plus énergique; l'évêque d'Augsbourg suspendit le curé Renftle à Mehering, pour avoir fait la protestation suivante : « Je déclare ne pas croire à la légitimité du concile du Vatican par la raison que précisément dans les décisions les plus importantes l'unanimité reconnue nécessaire par toutes les traditions et lois conciliaires a fait défaut. Donc sont

nuls de toute nullité les articles de foi que cette assemblée a promulgués. » Le chanoine Kühne fut également excommunié dans la Bavière rhénane pour avoir repoussé l'infaillibilité papale du haut de la chaire. Mais un plus grand coup allait être frappé. Déjà le docteur Dœllinger avait été sommé de se soumettre par l'archevêque de Munich. Il lui adressa à cette occasion une lettre dont nous devons reproduire les pricipeaux passages comme une des pièces les plus importantes de ce grand procès:

« Votre Excellence m'a ordonné, dans deux écrits, de déclarer quelle position je compte adopter en face des décisions prises à Rome le 18 juillet 1870, et qui m'ont été communiquées par Elle. Le bruit court dans le chapitre que vous avez l'intention de faire usage à mon égard de châtiments et de moyens coercitifs, qu'on n'applique généralement qu'à des prêtres qui se sont rendus coupables de fautes grossières contre la morale, et cela même dans des cas très-rares. On dit que vous userez de ces moyens, si je ne déclare pas ma soumission complète aux deux nouveaux articles de foi concernant la toute-puissance et l'infaillibilité du pape.

« En même temps on assure qu'une nouvelle réunion et une conférence d'évêques allemands aura prochainement lieu à Fulda.

« En 1848, on me fit l'honneur de m'inviter à la conférence des évêques allemands tenue à Wurtzbourg, où je pris part aux délibérations; peut-être qu'à la prochaine assemblée Votre Excellence pourra obtenir, non que j'aie part aux délibérations, mais que l'on consente à m'écouter avec bienveillance pendant quelques heures. » Dœllinger développe de nouveau son argumentation bien connue contre le nouveau dogme par l'exégèse et l'histoire; puis il détermine les conditions de la conférence qu'il réclame en demandant la présence d'un représentant de l'Etat.

Il continue en ces termes : « Votre Excellence a naguère honoré de son approbation mon livre sur le siècle apostolique et les premiers temps de l'Eglise ; en Allemagne, il a été généralement considéré par les catholiques comme un tableau fidèle de l'époque sur laquelle repose tous nos fondements ; les Jésuites ultramontains eux-mêmes n'ont pas fait entendre de critiques importantes. Mais si les nouveaux décrets renferment la vérité, on devra me reprocher avec justice d'avoir représenté faussement l'histoire des apôtres : toute la partie de mon livre qui se rapporte à la constitution de l'Eglise primitive, la manière dont j'ai présenté la position de saint Paul et des autres apôtres par rapport à saint Pierre, tout cela serait foncièrement erroné, et je devrais confesser

n'avoir compris ni les épîtres, ni les Actes des apôtres tels qu'ils nous sont racontés par saint Luc. La nouvelle doctrine du Vatican confère au pape une puissance absolue (*totam plenitudinem potestatis*) sur l'Eglise entière aussi bien que sur chaque prêtre, évêque et laïque en particulier ; une puissance qui est à la fois véritablement épiscopale et (*specifische*) pontificale, qui comprend tout ce qui tient à la foi, aux mœurs, à la discipline et aux devoirs sociaux : autorité qui peut atteindre irrésistiblement chacun, le monarque comme le manouvrier ; qui peut leur commander et leur défendre à volonté. Ses termes sont choisis avec tant de soin, que les évêques n'ont absolument d'autre position et d'autre autorité que celle de commissaires ou de plénipotentiaires pontificaux. De cette manière, comme en conviendront tous ceux qui ont étudié l'histoire et les Pères, l'épiscopat de l'Eglise ancienne est dissous dans ce qu'il a d'essentiel et de plus intime, et le collége apostolique auquel appartenait, d'après le jugement des Pères, la plus haute signification et la première autorité dans l'Eglise, est réduit à n'être plus qu'un vain simulacre. Chacun comprendra l'impossibilité d'avoir deux évêques dans le même diocèse, l'un qui est pape et l'autre qui n'est qu'évêque, ou moins encore, car un vicaire ou un commissaire diocésain n'est ni évêque ni successeur des apôtres. L'auto-

rité qui lui est conférée de Rome peut être immense, je le sais, mais elle dépend si absolument du bon plaisir de son souverain maître, que d'un instant à l'autre il court risque de se la voir retirer, de sorte qu'à tout prendre il n'a guère plus de puissance que n'en aurait un Jésuite ou un moine mendiant muni des pleins pouvoirs du pape. Je sais encore qu'à Rome on a fait miroiter aux yeux des évêques la perspective d'une autorité croissante, et qu'on leur a souvent répété que plus le pape serait absolu, plus eux-mêmes deviendraient forts, puisque sur eux aussi se réfléchirait l'éclat de cette puissance illimitée. Les évêques de la minorité ont bien compris ce que ces promesses avaient d'illusoire ; ils ont reconnu, comme le prouve la *Synopsis* analytique officielle, que l'épiscopat universel du pape une fois établi, ils seraient bien encore les dignitaires de l'Eglise, mais n'auraient en rien étendu leur autorité pastorale. Vous-même, Monseigneur, vous avez pris part à la députation du 15 juillet, chargée de faire au pape les plus vives représentations auxquelles M. de Ketteler chercha à donner plus de force encore en se jetant aux pieds du pontife. Ces représentations n'eurent aucun résultat, on le sait, et les prélats, déplorant la perte de leur ancienne influence dans l'Eglise, n'eurent d'autre consolation qu'un terme du décret qui porte que l'autorité des évêques est « régulière »

(c'est-à-dire une « *potestas ordinaria subdelegata* » comme s'expriment les canonistes de Rome), et que le pape se fera un devoir de la soutenir. A l'appui de cette proposition, se trouve une citation tronquée de Grégoire le Grand, citation qui, donnée tout entière, prouverait au monde, ainsi que plusieurs autres, que ce pape du septième siècle rejeta avec horreur et comme une usurpation blasphématoire l'épiscopat universel tel qu'on cherche à l'établir maintenant.

« Il est reconnu que les Jésuites, lorsqu'ils conçurent le projet d'élever à l'état de dogme l'autorité absolue du pape sur l'Eglise et l'Etat, dans l'enseignement et dans le gouvernement, inventèrent la prétendue « *sacrificio del intelletto* » et persuadèrent leurs disciples, parmi lesquels se trouvaient même des évêques, que le plus grand hommage rendu à Dieu et le plus noble héroïsme chrétien consistait pour l'homme à renoncer aux lumières intellectuelles, aux connaissances et aux jugements qu'il s'était acquis pour se jeter avec une confiance aveugle dans les bras du *magisterium* pontifical, seule véritable source des vérités dogmatiques. Grâce en effet à cet ordre, des gens parmi lesquels se trouvent des hommes qui, par leur instruction, seraient parfaitement en état d'exercer une critique historique sur ces matières, ont fini par considérer la paresse

intellectuelle comme un sacrifice agréable à Dieu. Mais les évêques allemands, autant qu'on peut en juger par leurs instructions pastorales, ne sont pas encore tombés dans un aveuglement aussi absolu. Ils reconnaissent encore à la science humaine, à la critique et aux recherches humaines des droits et une sphère d'activité ici-bas. Même, ils en appellent à l'histoire, comme le fait par exemple le mandement publié dernièrement en votre nom.

« Je prie ici Votre Excellence de considérer que cette doctrine à laquelle vous nous appelez à nous soumettre, par sa nature même, au propre témoignage du pape et au consentement unanime des infaillibilistes, forme un article ou plutôt *l'article fondamental de la foi ;* qu'il s'agit directement de la *regula fidei*, de la norme qui décide de ce que l'on doit croire ou ne pas croire. Dorénavant, lorsqu'on demanderait à tout chrétien catholique, pourquoi il croit ceci plutôt que cela, il ne pourrait, il n'oserait rien répondre, sinon: Je crois ceci et je rejette cela, parce que le pape infaillible a ordonné de le croire ou de le rejeter. Ce principe fondamental de la foi, nécessairement formulé d'une manière éclatante dans l'Ecriture sainte, doit n'avoir jamais été obscurci dans l'Eglise ; il doit de tous temps et chez tous les peuples avoir éclairé l'Eglise comme une constellation lumineuse ; il doit enfin avoir dominé

toute espèce d'enseignements. Comment expliquer alors que l'Eglise n'ait eu qu'au bout de dix-huit cent trente ans, l'idée de faire un article de foi de ce que le pape appelle, dans un écrit adressé le 28 octobre à Votre Excellence : « *Ipsum fundamentale principium catholicæ fidei ad doctrinæ?* » Comment se fait-il que les papes aient supporté pendant des siècles dans des pays entiers, dans des écoles thélogiques entières la négation de ce dogme fondamental? Que devenait donc l'unité de l'Eglise, si elle était ainsi divisée sur ce qui fait les bases mêmes de la foi? Et, pourrais-je ajouter, comment se fait-il que pendant si longtemps Votre Excellence se soit si constamment opposée à la promulgation de ce dogme? Ce n'était pas opportun, dites-vous, — mais pourrait-il jamais être inopportun de donner aux fidèles la clef de tout l'édifice de la foi; de leur révéler l'article fondamental dont dépendent tous les autres? Nous nous trouvons ainsi comme pris de vertige devant l'abîme qui s'est ouvert à nos pieds le 18 juillet. On peut recommander à celui qui veut mesurer la portée des récentes décisions de prendre dans leur ensemble le troisième et le quatrième chapitre des décrets du concile afin d'avoir une idée nette du système de dictature ecclésiastique et du despotisme universel qui s'y trouvent contenus. C'est l'autorité illimitée sur l'Eglise dans son ensemble,

aussi bien que sur chaque individu isolé, telle que la réclamaient les papes depuis Grégoire VII, telle qu'elle est formulée dans les nombreuses bulles qui ont suivi la bulle *Unam sanctam*, et qui dorénavant doivent être crues et pratiquées par tout catholique. Cette puissance est sans bornes, incalculable ; elle peut sévir partout où, comme dit Innocent VI, « il y a du péché ; » elle peut châtier chacun, elle ne souffre aucun appel, et est souverainement arbitraire, car, suivant l'expression de Boniface VIII : « le pape porte tous les droits en lui-même. » Maintenant qu'il est devenu infaillible, il peut en un instant, par le simple petit mot « *orbi* » (ce qui signifie qu'il s'adresse à l'Eglise entière), faire de chaque enseignement, de chaque ordre, de chaque déclaration un article de foi infaillible et incontestable. Aucun droit, aucune liberté d'individu ou de société ne subsiste devant lui ; mais, comme disent les canonistes : « le tribunal de Dieu et le tribunal du pape sont une seule et même chose. » Ce système porte le sceau de son origine latine. Jamais on ne pourra le faire recevoir dans les pays de race germanique ; comme chrétien, comme théologien, comme historien, comme citoyen, je ne puis souscrire à cette doctrine. Je ne puis la recevoir comme chrétien, car elle est incompatible avec l'esprit de l'Evangile et avec les déclarations formelles de Christ

et de ses apôtres : elle veut fonder cet empire terrestre que Jésus a repoussé, elle veut s'arroger cette domination sur les Eglises que saint Pierre refusa à lui-même et à tous les autres. Je ne puis l'admettre comme théologien, car les vraies traditions de l'Eglise s'y opposent d'une manière irréconciliable. Je ne puis y souscrire comme historien, car je sais ce que la lutte constante, tendant à réaliser cette théorie de la domination universelle et absolue du pape a coûté à l'Europe de fleuves de sang ; ce qu'elle a amené de confusion et de ruines dans beaucoup de pays ; combien elle a ébranlé la belle constitution des Eglises anciennes ; tous les funestes abus qu'elle a introduits et maintenus dans l'Eglise. Comme citoyen, enfin, je la repousse, parce qu'en prétendant assujettir les souverains, les pays et toute l'organisation politique à l'autorité papale, et en réclamant pour le clergé une position à part elle crée une source éternelle et funeste de divisions entre l'Eglise et l'Etat, entre les prêtres et les laïques, et que je ne puis me dissimuler que cette même doctrine qui a causé la ruine de l'ancien Empire germanique, jetterait, au cas où elle prendrait pied parmi les catholiques allemands, un germe de dépérissement incurable dans le nouvel Empire qui vient d'être fondé.

Recevez, etc., J. V. DŒLLINGER.

P. S. Note. Je lis en ce moment dans l'organe officiel de la curie romaine et des Jésuites, dans la *Civilta* du 18 mars 1871, page 664 : « Le pape est juge souverain des lois civiles. En lui se réunissent les deux autorités : l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle, car il est vicaire de Jésus-Christ, qui n'était pas seulement prêtre éternel, mais le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, » et tout de suite après : « Le pape se trouve, en raison de sa haute dignité, au faîte des deux puissances. »

La réponse à ces justes réclamations fut l'excommunication de Dœllinger et de son disciple Friedrich, bien connu par sa savante histoire de l'Eglise d'Allemagne. Celui-ci à son tour répliqua à cet arrêt sans appel par une lettre d'autant plus irréfutable qu'elle s'en référait aux propres convictions de l'archevèque avant le 18 juillet. Friedrich conduit à Rome comme théologien d'un évêque, avait suivi toutes les fluctuations du concile et partagé toute l'indignation de la minorité avant qu'elle se fût suicidée par une soumission totale qui n'avait pas l'excuse de l'aveuglement. En rappelant ce passé si récent, le jeune docteur de Munich montrait qu'il est des cas où la résistance est le premier devoir envers la vérité tandis que l'obéissance qui est une palinodie sans conviction est un scandale. « L'oubli du devoir, disait-il, ne peut passer pour l'ac-

complissement du devoir. » Friedrich a réuni en faisceau toutes les pièces du procès dans son livre intitulé : *Monumenta ad illustradum Concilium*. Citons la conclusion de sa lettre à l'archevêque :

« Pour en finir, encore une assurance, Monseigneur. Que tout le monde s'incline devant votre « *juridiction infiniment supérieure*, » moi je ne le ferai pas pour devenir infidèle à la vérité.

« Aussi peu que je me suis trompé sur ce point, aussi peu je me tromperai si je dis que le concile romain également sera reconnu tôt ou tard dans toute sa nullité. Les lettres pastorales des évêques qui, actuellement, nient ce qu'ils ont dit et écrit antérieurement, ne sauront pas le soutenir longtemps. Que pour quelque temps dans l'Eglise aussi « *la force prime le droit*, » à la fin pourtant le droit et la vérité auront la victoire. Celui qui combat pour le droit et la vérité, combat pour Dieu. »

Le temps des paroles était passé ; il fallait en venir à l'action. Les glorieux excommuniés de Munich recevaient des adhésions nombreuses de tous les points de l'Allemagne et même d'Italie, en particulier d'un nombre important de professeurs à la *Sapienza* de Rome, qui ne se laissaient point troubler par une condamnation aussi sévère que prompte.

Le sénat académique de Munich décernait le titre

de recteur à Dœllinger et à Friedrich; ce dernier n'étant pas professeur en titre ne put l'accepter. Les catholiques libéraux de Cologne qui s'étaient constitués en comité d'action, se réunirent à leurs frères de Munich. Plusieurs réunions préparatoires furent tenues au Muséum de cette ville en avril et en mai 1871. Une adresse contre les abus de pouvoir des autorités ecclésiastiques fut envoyée au roi après avoir été couverte de 12,000 signatures. Après un exposé de la situation, elle concluait par ces mots : « Qu'il plaise à Votre Majesté de se mettre à la tête du mouvement contre l'impudence et l'ignorance romaines. » La plus considérable des réunions préparatoires eut lieu le jour de la Pentecôte. Il fut décidé que l'on convoquerait pour le mois de septembre une réunion générale à Munich et un comité d'action fut chargé de sa convocation. Afin d'en bien préciser la portée, la déclaration suivante fut publiée, on y reconnaît le style ferme et simple de Dœllinger :

« En présence des mesures administratives et des manifestations des évêques allemands à l'appui des décrets du Vatican, les soussignés estiment nécessaire, au moyen de la déclaration suivante d'affirmer leur principes (*Standpunct*) et, autant qu'il dépend d'eux, de remédier au trouble qui envahit les consciences.

« I. Fidèles au devoir inviolable qui incombe à tout chrétien catholique de s'attacher à l'ancienne foi et de repousser toute nouveauté, fût-elle même annoncée par un ange du ciel, devoir qui n'a pas été contesté par le pape ni par les évêques, nous persistons à rejeter les dogmes du Vatican. Il n'a jamais été jusqu'à présent dans la doctrine de l'Eglise, ni dans la foi catholique, que chaque chrétien reconnaisse dans le pape un maître et un souverain absolu, auquel il est assujetti directement et immédiatement, et aux envoyés et délégués duquel il doit une obéissance inconditionnelle en tout ce qui touche à la foi religieuse et à ce qui est à faire ou à ne pas faire en morale. Pareillement il est notoire que, jusqu'à ce jour, ce n'a pas été l'enseignement de l'Eglise que le don de l'infaillibilité ait été accordé à un homme, c'est-à-dire au pape *pro tempore*, dans les définitions qu'il adresse à toute l'Eglise sur les points de foi et sur les devoirs et les droits des hommes. Au contraire, ces propositions quoique très-favorisées par Rome et protégées par tous les moyens dont dispose un pouvoir dominant, sont demeurées jusqu'ici de simples opinions scolastiques, que les théologiens les plus renommés ont pu combattre et repousser sans s'exposer pour cela à aucun blâme. Il est notoire (et si les évêques allemands ne le savent pas, ils devraient cependant le

savoir) que de telles doctrines doivent leur origine aux falsifications et leur diffusion à la violence. Ces doctrines, telles qu'elles ont été proclamées par le pape dans les décrets du Vatican, dépouillent de ses droits essentiels la communauté des croyants, enlèvent toute valeur à son témoignage, détruisent l'autorité de la tradition ecclésiastique et le principe fondamental de la foi catholique, d'après lequel les chrétiens ne sont tenus de croire que ce qui a été enseigné et cru toujours, partout et par tous : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*. Que si néanmoins la récente pastorale des évêques allemands affirme que c'est Pierre qui a parlé par la bouche du pape se proclamant infaillible, nous devons repousser comme un blasphème une telle prétention. Pierre nous parle d'une manière claire et intelligible pour tous dans ses actes et dans ses discours rapportés par la sainte Ecriture, et dans ses épîtres qui nous sont adressées comme aux premiers fidèles : ces actes, ces discours, ces lettres, sont animés d'un tout autre esprit et renferment une doctrine bien différente de celle que l'on voudrait aujourd'hui nous imposer. On a bien essayé, il est vrai, d'adoucir ces nouvelles doctrines qui dans leur crudité et dans leur portée incalculable blessent tous les sentiments chrétiens, et l'on a cherché à persuader au peuple qu'elles ont toujours été crues

et qu'elles ne cachent aucun piége. Comme déjà, dans d'autres circonstances, on s'est donné beaucoup de peine dans la récente pastorale pour présenter l'infaillibilité dont parlent les nouveaux décrets comme une prérogative qui regarde en commun le *magistère* de l'Eglise composé du pape et des évêques. Mais cette interprétation est en contradiction avec le sens clair et littéral de ces décrets, d'après lesquels le pape est exclusivement et par lui seul infaillible; c'est lui qui reçoit l'assistance du Saint-Esprit et qui demeure dans ses décisions pleinement indépendant du jugement des évêques, dont l'assentiment à toute décision papale quelle qu'elle soit est désormais obligatoire et ne peut être refusé. Que si les évêques allemands soutiennent que la *plénitude du pouvoir*, dont le pape est revêtu d'après les décrets du Vatican, ne peut être considérée comme une puissance illimitée et s'étendant à tout, parce que l'exercice en est restreint par la doctrine révélée et par la constitution divine de l'Eglise, on pourrait soutenir avec autant de raison qu'il n'existe nulle part sur la terre, même chez les mahométans, un pouvoir illimité et despotique, car le sultan et le schah de Perse reconnaissent eux-mêmes que leur pouvoir a des limites dans le droit divin et dans les dogmes du Coran. Par les nouveaux décrets, le pape n'est pas seulement in-

vesti du pouvoir de dominer tout le champ de la morale, mais il détermine encore lui seul, et avec une autorité magistrale infaillible, ce qui appartient à ce domaine, les principes qui sont de droit divin comme aussi l'interprétation et l'application qu'il convient de leur donner dans les cas particuliers. En exerçant cette autorité, le pape n'est tenu à avoir aucun assentiment étranger, il ne doit de compte à personne sur la terre et personne ne peut lui faire opposition; chacun, prince ou ouvrier, évêque ou laïque, est obligé de se soumettre sans condition et d'obéir sans contradiction à chacun de ses commandements. Si un tel pouvoir ne peut pas s'appeler illimité et despotique, il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais dans aucun lieu du monde.

II. Nous persistons dans notre profonde conviction que les décrets du Vatican constituent un péril sérieux pour l'Etat et pour la société, qu'ils sont tout à fait inconciliables avec les lois et les institutions des Etats modernes, et qu'en les acceptant nous entrerions dans un conflit insoluble avec nos devoirs et nos serments politiques. C'est en vain que les évêques s'efforcent, soit en ayant l'air de les ignorer, soit en essayant de les interpréter à leur manière, de détruire le fait incontestable de l'existence de bulles et de décisions pontificales qui assujettissent toutes les puissances à la volonté du siége

apostolique, et qui condamnent de la manière la plus absolue les lois les plus indispensables à l'organisation des sociétés actuelles. Les évêques savent très-bien qu'en vertu des décrets du Vatican, ils n'ont aucun droit de restreindre les décisions pontificales, soit anciennes, soit nouvelles, au moyen d'interprétations artificielles, et que l'explication opposée d'un seul jésuite a autant de poids que celle de cent évêques. En cette matière même, les interprétations des évêques allemands sont en opposition avec celles d'autres prélats, et en particulier de l'archevêque de Westminster, Manning, qui donne à l'infaillibilité papale la plus grande étendue que l'on puisse imaginer. Et, par conséquent, malgré les reproches que nous ont adressés les évêques, nous nous croyons pleinement autorisés à dire qu'une infaillibilité que l'on veut reconnaître au pape, et à lui seul sans l'intervention d'aucun autre, doit se nommer *personnelle*. Cette expression est ici parfaitement exacte et répond au langage usuel, dans lequel on a coutume de nommer *personnel* le pouvoir qu'un monarque possède et exerce indépendamment des autres autorités de l'Etat. C'est aussi avec raison qu'on appelle *personnelle* une prérogative d'office, quand elle est attachée à une personne d'une manière si étroite et si inséparable que celle-ci ne puisse s'en dépouiller ni la déléguer à d'au-

tres. — Quand on rapproche (ce que les évêques allemands ont négligé de faire) les condamnations portées par le *Syllabus*, qui est devenu maintenant un décret revêtu de l'infaillibilité papale, la condamnation solennelle faite par le pape de la Constitution autrichienne, les publications simultanées des jésuites de Laach, de Vienne et de Rome, beaucoup mieux renseignés que les évêques allemands sur les intentions de la Curie romaine; quand, dis-je, on rapproche tout cela des décrets du Vatican, il faut tenir les yeux fermés pour n'y pas voir le plan le mieux concerté de la monarchie universelle des papes. Nos gouvernements, nos lois et nos constitutions politiques, tout ce qui tient à la morale, les actions de chaque particulier, tout dorénavant devra être soumis à la Curie romaine, à ses organes et à ses délégués, qu'ils soient ambulants ou stables, qu'ils soient évêques ou jésuites. Législateur unique dans les choses de la foi, de la discipline et de la morale, juge suprême, souverain et exécuteur irresponsable de ses sentences, le pape, en vertu de la nouvelle doctrine, possède une telle plénitude de puissance que l'imagination la plus ardente ne peut en imaginer de plus grande. Les évêques allemands feraient bien de prendre à cœur les paroles d'or prononcées à Munich par le franciscain Occam, dans une situation analogue à la notre : « Si l'évêque de

« Rome, disait-il, possédait une plénitude de pou-
« voir telle que les papes se l'arrogent à tort, et
« que beaucoup, soit par erreur, soit par adulation,
« la leur accordent, tous les hommes seraient es-
« claves, ce qui est évidemment contraire à la
« liberté de la loi évangélique. »

« III. Nous en appelons au témoignage que les évêques allemands eux-mêmes rendent involontairement à la justice de notre cause. Si nous repoussons ouvertement et directement la nouvelle doctrine qui fait du pape l'évêque universel et le maître absolu de tout chrétien dans tout le domaine de la morale, ce qui revient à dire de tout ce que l'on doit faire ou ne pas faire, les évêques de leur côté prouvent par les interprétations différentes et contradictoires de leurs lettres pastorales, qu'ils reconnaissent très-bien le caractère nouveau de cette doctrine et la répugnance qu'elle excite, et ils font comprendre qu'en dernière analyse ils en rougissent eux-mêmes. Aucun d'eux n'a pu se résoudre à suivre l'exemple de Manning et des Jésuites, et à donner aux décrets du Vatican leur sens simple et naturel. Mais ils oublient que si l'on voulait appliquer aux autres décrets en matière de foi des efforts semblables à ceux qu'ils emploient dans leurs pastorales pour affaiblir le sens de ceux-ci, on ébranlerait bientôt la solidité et l'unité de la doctrine, et

l'on produirait un manque de sécurité général et une incertitude dans le domaine entier de la foi. Et, en vérité, que pourrait-il rester de certain et de sûr dans les décisions de l'Eglise, anciennes et nouvelles, si on leur appliquait à toutes la méthode employée par les récentes pastorales pour l'interprétation de la bulle de Boniface VIII, et si l'on se mettait dans une contradiction aussi directe qu'on l'a fait dans ce cas avec le sens littéral des décisions et avec leur intention manifeste? Nous déplorons un tel usage du pouvoir d'enseigner qui appartient aux évêques; et nous déplorons encore plus profondément que ces mêmes évêques n'aient pas eu honte, dans une pastorale dirigée au peuple catholique, de répondre au cri de la conscience de leurs diocésains par des injures à la raison et à la science. En vérité, quand de ces hommes qui semblent ne pas connaître de devoir plus grand que celui d'une obéissance aveugle, nous reportons nos regards vers leurs vénérables prédécesseurs dans l'épiscopat, les Cyprien, les Athanase, les Augustin, nous nous sentons plus autorisés que saint Bernard à laisser échapper ce cri de douleur : *Quis nobis dabit videre Ecclesiam sicut erat diebus antiquis?*

« IV. Nous repoussons les menaces des évêques comme n'étant pas conformes au droit, et leurs mesures despotiques comme invalides et non obliga-

toires. En d'autres temps on tenait en grande estime dans l'Eglise entière la maxime que, dès qu'on peut indiquer le temps où une doctrine commence à paraître, c'est une preuve sûre de sa fausseté. Or, c'est là précisément le cas de la nouvelle doctrine de l'infaillibilité papale. On peut préciser avec exactitude la date de son apparition, les personnes qui l'ont conçue, et les intérêts auxquels on l'a fait servir. Lorsque autrefois les papes et les évêques séparaient de la communion de l'Eglise les auteurs et les fauteurs d'une doctrine anticatholique, ils s'appuyaient principalement sur sa nouveauté et sur son opposition avec l'ancienne foi traditionnelle. Et par ce fait manifeste et facile à prouver que leur opinion n'avait pas été jusqu'alors acceptée comme faisant partie de la révélation divine, les excommuniés pouvaient être convaincus de la justice de la sentence prononcée contre eux par l'Eglise. Aujourd'hui, au contraire, pour la première fois (il n'y en a pas un autre exemple dans le cours de dix-huit siècles), on fulmine l'excommunication contre des hommes, non plus parce qu'ils soutiennent et propagent une doctrine nouvelle, mais parce qu'ils veulent conserver la foi ancienne, telle qu'ils l'ont reçue de leurs parents et de leurs maîtres dans l'école et dans l'Eglise, et parce qu'ils ne veulent pas accepter une doctrine différente, ni changer

leur propre foi comme on change un vêtement. C'est l'enseignement général des Pères de l'Eglise qu'une excommunication injuste ne nuit pas à celui qui la subit, mais à celui qui la prononce, et que Dieu change au contraire en une source de grâces la souffrance de ceux qui sont persécutés pour la justice. Nous savons que de telles condamnations sont aussi invalides et privées de force obligatoire qu'elles sont injustes, et que, par conséquent, elles ne sauraient faire perdre aux fidèles leur bon droit aux moyens de grâce institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ni aux prêtres la faculté de les leur dispenser. Nous sommes donc résolus à ne pas nous laisser enlever notre droit par des censures portées dans le but de favoriser les fausses doctrines.

« V. Nous vivons dans l'espérance que la lutte qui a éclaté sera, sous la direction de la Providence, un moyen de réaliser la réforme, si longtemps désirée et désormais devenue inévitable, des choses ecclésiastiques, tant dans la constitution que dans la vie de l'Eglise. En portant nos regards vers l'avenir nous nous encourageons et nous nous consolons au milieu des amertumes de la confusion présente. Si aujourd'hui nous rencontrons de toutes parts dans l'Eglise des abus sans mesure, qui fortifiés et rendus inguérissables par le triomphe des dogmes du Vatican, pourraient à la fin en arriver

au point d'étouffer toute vie chrétienne ; si nous reconnaissons avec douleur cette tendance vers une centralisation qui paralyse les esprits et vers une uniformité mécanique ; si nous considérons l'incapacité toujours croissante de la hiérarchie, qui ne sait faire autre chose que d'opposer des phrases de convention et des imprécations impuissantes à l'immense mouvement intellectuel de l'âge présent; d'un autre côté, notre courage renaît au souvenir de temps meilleurs, et nous mettons notre confiance dans le divin Maître de l'Eglise. Regardant en même temps au passé et à l'avenir, nous avons sous les yeux le spectacle de la régénération de l'Eglise ramenée à son idée véritable, c'est-à-dire un état de choses où chaque peuple civilisé de confession catholique, sans préjudice de son union avec l'Eglise universelle, mais libre du joug d'une domination arbitraire, ordonnera et perfectionnera sa constitution ecclésiastique selon son caractère particulier et en harmonie avec sa propre mission civilisatrice, dans l'accord et le concours du clergé et des laïques ; et où la catholicité tout entière sera placée sous la direction d'un primat et d'un épiscopat, qui, au moyen de la science et en prenant une part active à la vie de la communauté, se seront acquis les connaissances et la capacité nécessaires pour reconquérir à l'Eglise et pour lui assurer d'une

manière durable la place qui est seule digne d'elle, et qu'elle doit occuper à la tête de la civilisation universelle. Par cette voie, et non par les décrets du Vatican, nous nous rapprocherons du but suprême assigné au développement chrétien, nous voulons dire de la réunion des autres confessions chrétiennes aujourd'hui séparées de nous, réunion voulue et promise par le fondateur de l'Eglise, et qui est désirée et appelée avec une ardeur toujours croissante par d'innombrables croyants, en Allemagne autant qu'ailleurs. Que Dieu veuille nous l'accorder !

Ignace V. Dœllinger ; V. Wolf, procureur royal supérieur d'Etat ; comte V. Moy, maître royal des cérémonies ; baron V. Perfall, intendant royal de musique au théâtre de cour ; professeur de Schulte, à Prague ; professeur Reinkens, à Breslau ; professeur Knoodt, à Bonn ; professeur Stumpf, à Coblentz ; professeur Michelis, à Braunsberg ; Louis Brey, second président du collége municipal de Munich ; M. Schaumberger, industriel ; V. Molitor, conseiller royal intime et directeur de la cour d'appel ; R. Waagen, conseiller aulique ; E. Kester, industriel ; professeur docteur G. Huber ; professeur docteur E. Seuffert ; professeur

V. SICHERER; HENRI V. LIANO; W. GAIL, conseiller d'administration; DE ENHUEBER, conseiller d'appel; docteur V. SCHAUS; professeur CORNELIUS; professeur HANSHOFER; docteur ZIRNGIEBL; professeur docteur BERCHTOLD; docteur STIBLER; procureur d'Etat STRENG; docteur RITTER; professeur FRIEDRICH.

Munich, juin 1871.

Je donne à la *déclaration* signée à Munich par M. le professeur Dœllinger et par ses amis l'adhésion la plus entière et la plus explicite.

J'ai la confiance que ce grand acte de foi, de science et de conscience sera le point de départ et le centre du mouvement réformateur qui seul peut sauver l'Eglise catholique, et qui la sauvera.

HYACINTHE.

Rome, le 7 juillet 1871.

Les catholiques partisans de l'infaillibilité du pape tinrent à Mayence une réunion solennelle qui ne fut marquée que par leurs bruyantes protestations contre la chute du pouvoir temporel et leur abjuration de tout esprit d'indépendance vis-à-vis de Rome et de la hiérarchie. Ils poussèrent jusqu'à l'emportement leurs déclarations de servilité.

Le congrès de Munich fut encore précédé par

deux réunions importantes. L'une fut tenue à Heidelberg, le 5 août. On se borna à esquisser le programme de la grande assemblée de Munich.

La seconde eut lieu à Soleure, le 18 septembre. Les protestations contre le nouveau dogme et contre l'ordre des jésuites y furent très-énergiques. On se montra trop disposé à pousser les gouvernements à entreprendre la réforme de l'Eglise par une sorte de constitution civile du clergé. Nous devons aussi regretter qu'il ait été permis à des protestants libres penseurs, d'apporter à la réunion les témoignages d'une sympathie compromettante.

Rien de pareil ne s'est produit à Munich où le congrès s'est réuni le 22 septembre 1871. L'Allemagne y était représentée par des savants illustres, comme Dœllinger, Friedrich, Michaëlis, des juristes consommés comme Von Schulte, des prêtres pieux comme le curé Auton d'Autriche, et de nombreux laïques de toute condition, entre autres lord Acton, l'auteur bien connu des lettres de Junius sur le Concile, qui avait déjà protesté contre le nouveau dogme, par un récit piquant et bien informé des délibérations de la grande assemblée; citons encore sir Blemmer Hassel, membre du parlement anglais, très-décidé dans son opposition à l'ultramontanisme. Le père Hyacinthe était seul venu de France. « Je ne représente que moi, disait-il avec une chrétienne éloquence. Ce

n'est rien et c'est beaucoup, car c'est une conscience et une âme chrétienne, quelque chose pourquoi Jésus-Christ est venu et pourquoi il est mort. » La Suisse, la Hongrie avaient des députés pleins d'ardeur et de conviction. L'Eglise janséniste d'Utrecht, excommuniée au dernier siècle pour être restée fidèle aux principes de Port-Royal, avait voulu fraterniser avec les opposants de Munich, car elle aussi rejetait avec indignation l'apothéose de la papauté. Il s'agissait avant toutes choses, de bien s'entendre sur le programme ou le manifeste que l'on produirait dans les grandes réunions publiques. Deux jours furent consacrés à des réunions préparatoires, que nous considérons comme particulièrement importantes. Elles eurent lieu au *Museum*, cercle littéraire très-connu à Munich. La discussion roula sur le programme projeté, que le docteur Huber lut, en l'accompagnant d'un court commentaire.

« I. *a*) Nous tenons ferme, dans le sentiment de nos devoirs religieux, à l'ancienne foi catholique, telle qu'elle est attestée par l'Ecriture et la tradition, ainsi qu'à l'ancien culte catholique. Nous nous considérons comme les membres légitimes et nous ne nous laisserons exclure ni de la communauté ecclésiastique, ni des droits ecclésiastiques et civils afférents à cette communauté.

« *b*) Nous tenons pour nulles et arbitraires les

censures ecclésiastiques qui nous ont été infligées à cause de notre fidélité en la foi et nous continuerons à faire partie de l'Eglise sans nous laisser arrêter par elles et sans être troublés dans nos consciences.

« *c*) En nous plaçant au point de vue dogmatique, tel qu'il est encore exprimé par le symbole du Concile de Trente, nous rejetons les dogmes proclamés par Pie IX, en pleine contradiction avec la doctrine de l'Eglise et les principes suivis par les Conciles apostoliques, en particulier ceux de l'infaillibilité en matière de doctrines et de la juridiction supérieure ordinaire et immédiate du pape.

« Nous rejetons également, s'écrie l'orateur, le dogme de l'Immaculée Conception. Il ne repose que sur d'impudentes falsifications et de puériles légendes.

« II. *a*) Nous maintenons fermement l'ancienne constitution de l'Eglise. Nous repoussons toute tentative de priver les évêques de la direction immédiate et indépendante des Eglises individuelles. Nous rejetons la doctrine contenue dans les décrets du Vatican, d'après laquelle le pape serait le seul détenteur divinement institué de l'autorité et du gouvernement ecclésiastiques comme étant en contradiction avec les canons du Concile de Trente, qui reconnaissent une hiérarchie divinement instituée d'évêques, de prêtres et de diacres. Nous admettons la

primauté de l'évêque de Rome, telle qu'elle était reconnue sur la base de l'Ecriture dans l'ancienne Eglise encore non divisée par les Pères et les Conciles.

« *b*) Nous déclarons que les dogmes ne peuvent pas être définis par la simple déclaration d'un pape quelconque et le consentement tacite ou publiquement exprimé d'évêques, contraints par un serment envers le pape, à une obéissance absolue. Ils ne peuvent l'être que par leur accord avec la Sainte-Ecriture et l'ancienne tradition de l'Eglise, telle qu'elle est contenue dans les décrets *authentiques* des Pères et des Conciles. Un concile auquel ne manqueraient pas comme à celui du Vatican des conditions extérieures essentielles d'œcuménicité, mais qui accomplirait avec l'accord unanime de tous ses membres une complète rupture avec la base et le passé de l'Eglise, n'aurait pas le droit d'émettre des décrets obligatoires pour aucun membre de l'Eglise.

« *c*) Nous affirmons que les décisions doctrinales d'un concile doivent se montrer dans une parfaite concordance avec la foi originelle et régulièrement transmise de l'Eglise pour la conscience des catholiques aussi bien que pour la science théologique. Nous revendiquons pour le clergé et les laïques catholiques, comme pour la théologie scientifique, le

droit de témoigner et d'intervenir dans la fixation des dogmes.

« III. Nous aspirons, de concert avec la science théologique et canonique, à une réforme de l'Eglise, qui mette un terme aux abus et aux crimes de la hiérarchie, en s'inspirant de l'esprit de nos pères, et fasse droit en particulier aux vœux légitimes des laïques catholiques d'avoir une part constitutionnellement établie dans l'administration de l'Eglise. Il doit être tenu compte des aspirations et des besoins nationaux, sans qu'il soit porté préjudice à l'unité ecclésiastique.

« Nous déclarons que l'Eglise d'Utrecht a été superficiellement accusée de jansénisme, et qu'il n'existe entre elle et nous aucun dissentiment dogmatique.

« Nous aspirons à une nouvelle union avec l'église russe et gréco-orientale, dont le schisme a eu lieu sans causes suffisantes et n'est fondé sur aucune divergence dogmatique essentielle.

« Nous aspirons sur la base des réformes proposées, par la voie de la science et du développement progressif de la culture chrétienne, à une entente toujours plus cordiale avec les églises protestantes et épiscopales.

« IV. *a*) Nous tenons pour indispensable une éducation vraiment scientifique du clergé. Nous con-

sidérons l'exclusion artificielle du clergé de la culture spirituelle de notre époque (dans les séminaires de jeunes gens et les établissements d'instruction supérieure, uniquement dirigés par les évêques) avec l'immense influence qu'il est appelé à exercer sur la culture du peuple. Nous souhaitons le concours de l'autorité civile pour élever et former un clergé moral, pieux, savant, éclairé et patriote.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter un seul mot à ces articles de notre programme, dit l'orateur; je suis assuré de ne rencontrer dans cette assemblée aucun contradicteur. » (D'unanimes applaudissements lui prouvèrent qu'il avait raison.)

« Nous demandons pour le bas clergé une position digne de lui et protégée contre toute mesure hiérarchique arbitraire. Nous rejetons la doctrine de la movibilité des curés qui a été introduite par le droit français et qu'on s'efforce d'implanter en tout pays.

« V. Nous demeurons fidèles à nos constitutions nationales qui nous garantissent une culture libérale et la liberté civile; nous rejetons par des motifs empruntés à l'histoire et aux droits des Etats le dogme attentatoire de l'universelle souveraineté du pape, et nous déclarons soutenir loyalement et vigoureusement nos gouvernements dans leur lutte contre l'ultramontanisme et les dogmes du *Syllabus*.

« VI. Vu que la soi-disant Société de Jésus est manifestement coupable de l'état de désordre actuel de l'Eglise catholique; vu que cet Ordre abuse de sa puissance pour répandre et favoriser dans le clergé la hiérarchie, et dans le peuple, des tendances antinationales, hostiles à la civilisation et dangereuses pour l'Etat, vu qu'il enseigne et met en pratique une morale fausse et corruptrice, nous exprimons la conviction que la paix et la prospérité, et l'entente dans l'Eglise et d'équitables rapports entre elle et la société civile ne seront possibles que lorsqu'il aura été mis fin à l'activité dangereuse de cet ordre.

« VII. Comme membres de l'Eglise catholique non encore altérée par les décrets du Vatican, que les Etats ont publiquement reconnue et à laquelle ils ont promis leur pleine protection, nous maintenons nos droits à tous les biens réels et à tous les titres de possession de l'Eglise. »

Les trois premiers articles ne soulevèrent aucune discussion réelle. Sur le quatrième, Dœllinger fit retrancher avec une haute raison tout ce qui se rapportait à l'immixtion du pouvoir civil dans la direction des établissements d'instruction ecclésiastique. Il fut moins heureux dans le débat sur les mesures d'application destinées à donner au mouvement des suites pratiques et sérieuses. Ces mesures étaient

ainsi résumées dans une proposition de M. Von Schulte :

« Art. I. — Partout où le besoin s'en fait sentir et où se trouve un personnel suffisant, il y a lieu d'établir une cure d'âme régulière. Les comités locaux sont juges de l'opportunité.

« Art. II. — Aussi longtemps que l'exercice de droits civils est attaché à l'accomplissement de certains actes religieux, nos prêtres ont le droit d'être reconnus par l'Etat, comme appelés à présider à ces actes.

« Art. III. — Partout où ce sera possible, on réclamera cette reconnaissance.

« Art. IV. — Dans les nécessités actuelles chacun est autorisé, dans sa conscience, à s'adresser à des évêques étrangers pour toutes les fonctions épiscopales; nous sommes autorisés, quand le moment sera venu, à pourvoir à l'organisation d'une juridiction épiscopale régulière. »

Dœllinger a combattu très-fortement cette proposition, comme tendant à faire dévier le mouvement de son vrai caractère et à opérer un schisme pour le moins prématuré. Il aurait voulu que l'on se contentât d'une protestation énergique, appuyée par la science et la piété, qui en appelât de l'Eglise abusée à l'Eglise mieux informée et ramenée à ses vraies traditions. Autant valait alors que chacun restât sous sa tente;

la papauté ne s'était pas contentée d'une simple condamnation doctrinale, elle avait lancé ses foudres.

Il n'était pas possible de se livrer à elle sans défense, et ce qui est plus grave, de lui abandonner les jeunes générations pour qu'elle les pétrît à son gré, et que le temps vînt où la soumission absolue serait le fait universel. Von Schulte et Michaëlis insistèrent avec une grande force sur la nécessité d'arriver à une conclusion et de ne pas se contenter de paroles qui seraient vaines si elles n'aboutissaient pas à l'action. Ils l'emportèrent, et la réunion du *Museum* vota la proposition. Dœllinger ne s'est point séparé du mouvement anti-infaillibiliste à la suite de cet incident. Il en est resté le plus illustre représentant, et s'il n'a pas paru dans les réunions publiques, c'est qu'il ne voulait pas se donner en spectacle.

Ces réunions tenues dans le palais de cristal, sous la présidence du docteur Von Schulte, devant une immense assemblée, que l'on évalue à plus de six mille personnes, ont été très-belles, très-émouvantes. Elles ont duré deux jours. On y a entendu les représentants des diverses fractions du catholicisme opposant d'Autriche, de Hongrie, des divers pays de l'Allemagne, de la Suisse et de la France. Chacun apportait sa protestation et son adhésion. Le discours du père Hyacinthe a produit un im-

mense effet. Nous en reproduisons les fragments les plus importants :

« Ce que je suis venu chercher ici, Messieurs, ce qui m'a attiré vers votre œuvre, c'est son caractère profondément catholique. Je n'en pouvais douter d'après ce que je savais des esprits éminents qui en ont été les promoteurs et qui en demeureront les directeurs, et parce que je m'honorais d'avoir pour maître et pour ami le premier d'entre eux, l'homme en qui elle se personnifie et dont je disais il y a quelques mois, aux applaudissements d'un auditoire anglais et protestant, qu'il est le patriarche de la science et de la conscience allemandes !

« Les ultramontains nous reprochent faussement d'en appeler à César, mais ils oublient qu'eux-mêmes ne font pas autre chose. Ne sont-ce pas eux qui s'efforcent d'ériger en dogme l'intervention du bras séculier dans les choses de l'âme et de Dieu ! Ne sont-ce pas eux qui nous montrent dans la puissance temporelle un instrument de la puissance spirituelle, et qui ne conçoivent le prince vraiment catholique que comme le gendarme, et, au besoin, le bourreau de l'Eglise ? Ne sont-ce pas eux qui parcourent la terre, comme le Satan du livre de Job, pour voir s'ils ne trouveront pas dans quelque coin attardé du globe un gouvernement assez aveugle

ou assez faible pour se mettre au service de pareilles théories, et pour devenir leur complice en attendant de devenir leur victime ? Quant à nous, Messieurs, nous ne sommes point les disciples du *Syllabus* de 1864, nous ne sommes point les fauteurs du concordat autrichien, nous ne poursuivons aucune restauration politique sous le voile des intérêts religieux, et nous ne permettrions à personne de nous employer pour un tel but. Nous n'avons qu'une fin : conserver la foi catholique telle que nous l'ont léguée nos pères, telle que nous l'ont enseignée nos mères dans nos berceaux, nos maîtres dans nos écoles, nos prêtres dans nos églises; conserver la foi catholique, et nous sauver nous-mêmes en sauvant l'Eglise, sous les ruines de laquelle on veut nous ensevelir!

« Les anciens catholiques — ce nom est à lui seul toute une profession de foi; il est en même temps tout un programme de réforme. Cette réforme qu'ont si ardemment, mais si vainement appelée, les penseurs les plus profonds et les âmes les plus pures de l'Eglise catholique, voici qu'elle a été rendue inévitable par ceux-là même qui y faisaient obstacle. Les récents excès de la cour de Rome ont montré avec une souveraine évidence que désormais la conservation de l'Eglise est inséparable de sa réforme. Il est vrai, l'autorité nous manque pour

entreprendre cette réforme, mais nous pouvons et nous devons la préparer. Un homme que je n'aime pas à citer dans un siècle où il n'a déjà que trop de disciples, Machiavel a dit cette profonde vérité : « On ne réforme une institution qu'en la ramenant vers son principe. » Anciens catholiques, vous ne tenterez jamais de pousser l'Eglise vers de téméraires nouveautés, mais c'est dans son passé que vous étudierez le secret de son avenir.

« J'ai dit ce que je suis venu chercher parmi vous : je dirai maintenant ce que j'y apporte. C'est avant tout mon humble personne.

« J'ai devancé votre protestation, parce que les circonstances particulières dans lesquelles je me trouvais engagé ne m'ont pas permis d'attendre. Je l'ai devancée, mais je la prévoyais. J'ai protesté contre l'assemblée du Vatican avant même qu'elle ne fût réunie. A mes yeux, sa convocation manquait d'œcuménicité, sa préparation de liberté; je ne pouvais donc reconnaître à l'avance l'autorité de ses décisions.

« Ce que je vous apporte encore, Messieurs, c'est la protestation muette, mais profonde, de tant de consciences opprimées qui attendent le moment de la délivrance, dans les deux pays que je représente ici, et dont je peux dire qu'ils sont mes deux patries : la France et l'Italie. Ces protestations sont

beaucoup plus nombreuses qu'on ne le pense, et surtout elles tirent une valeur tout exceptionnelle du caractère de leurs auteurs. Je les ai rencontrées à Rome même, dans le clergé séculier, dans les monastères et jusque sous les voûtes du Vatican. « Nous sommes aux catacombes comme nos ancêtres, me disait un de ces illustres persécutés ; nous y prions, nous y souffrons, nous y travaillons comme eux. Quand l'heure de Dieu aura sonné, nous sortirons de dessous terre et nous serons tout un peuple ! » Je remonte moi-même de cette Eglise souterraine, et n'eussé-je pas eu autre chose à vous dire, je serais encore venu vous faire entendre le cri de ses douleurs et de ses espérances !

« Il semble que nous n'avons plus de choix, en fait de doctrines, qu'entre l'athéisme et le boudhisme ; en fait de maîtres, qu'entre les communistes du *Père-Duchêne* et les jésuites de la *Civiltà cattolica !*

« Il n'en est rien cependant, et je ne crains pas d'affirmer que le nombre de ceux qui croient aux nouveaux dogmes est relativement petit.

« Combien qui portent en eux-mêmes ces combats acharnés, ces révoltes triomphantes de la vérité vraie contre la vérité conventionnelle et factice !

« Les uns, se faisant de la foi une notion très-

fausse et ne distinguant plus entre *se soumettre* et *croire*, acceptent l'autorité extérieure des décrets du Vatican sans en reconnaître la vérité intrinsèque.

« D'autres, se croyant obligés d'adhérer intérieurement aux nouvelles formules, s'efforcent de leur donner aux yeux du public comme à leurs propres yeux un sens dont elles ne sont pas susceptibles. Ils luttent contre la terrible évidence de ces formules, et finalement ils aboutissent à un misérable compromis entre les convictions de leur raison et la faiblesse de leur volonté. « Obéissez, mais n'exécutez pas, » disaient les Cortès d'Aragon en transmettant à la nation ceux des ordres du roi qui leur paraissaient excessifs. Tel est le secret du système d'interprétations forcées, dans lequel tant d'esprits éclairés, mais timides, cherchent un repos qu'ils n'y trouvent point. Qu'ils me permettent de le leur dire avec une franchise qu'excuse et qu'exige l'heure solennelle où nous sommes : Un tel système n'est pas moral, vous en rougiriez les premiers, s'il s'agissait de tout autres matières. Si l'Eglise parlait le langage que vous lui prêtez, elle ne parlerait pas le langage des honnêtes gens !

« Pourquoi donc, en face de cette minorité de fanatiques aveugles et d'intrigants sceptiques qui se donnent la main et entraînent à leur suite, dans

une erreur qu'ils ne comprennent pas, les foules ignorantes, indifférentes ou abusées, pourquoi ces illusions des esprits les plus perspicaces, pourquoi ces défaillances des cœurs les plus vaillants? Pourquoi, comme aux jours d'Isaïe, « les sentinelles d'Israël sont-elles devenues comme des chiens muets qui ne savent plus aboyer, et qui, assoupis dans l'ombre, ne voient que des fantômes ? »

« Ils ne sont donc pas schismatiques, ceux qui, restés fidèles à l'autorité du saint-siége et de l'épiscopat, se refusent à confondre cette autorité divine avec l'abus que les hommes en font. Ils ne sont pas schismatiques, ceux qui se souviennent des obscurcissements passagers, mais terribles, que Dieu dans sa colère a quelquefois permis dans son Eglise, et de l'un desquels, l'arianisme, saint Jérome écrivait : « Sous le nom de l'unité et de la foi, c'est l'infidélité qu'on avait définie, et rien ne paraissait alors plus conforme à la piété et plus convenable aux serviteurs de Dieu que de suivre la multitude et de ne pas se séparer de la communion du monde entier ! » Non, ils ne sont pas schismatiques, ceux qui pour reconnaître la foi catholique dans les décisions d'un concile, exigent que ce concile soit vraiment un concile, non une assemblée sans liberté comme l'étaient alors celles de Rimini et de Séleucie, comme l'est aujourd'hui celle de Rome. Non, enfin,

ils ne sont pas schismatiques, ceux qui s'obstinent saintement à demeurer dans l'Eglise malgré les efforts que l'on fait pour les en chasser, et qui refusent également de sacrifier la vérité à l'unité et l'unité à la vérité !

« Ce n'est pas là le schisme, c'est plutôt le martyre !

« J'en rends grâce à Dieu, Messieurs, ce martyre a été le nôtre. Toutefois, si glorieux qu'il soit, j'ose dire qu'il ne suffit pas tout seul : il y faut encore joindre l'apostolat.

« Dans le soir de l'Eglise judaïque, pendant que les ombres s'épaississaient sur la synagogue, pendant que l'antique Israël subissait une décadence et traversait une crise si semblables aux nôtres, Jésus était assis au bord du puits de la Samaritaine. Il relevait par la sagesse d'en haut le cœur de ces disciples trop enclins aux calculs de la prudence humaine, et il leur adressait ces paroles : « Vous dites qu'il y a encore quatre mois, et puis la moisson viendra. Et moi je vous dis : Levez les yeux et voyez les campagnes, comme elles sont déjà blanchies pour la moisson ! »

« Il me semble, Messieurs, entendre en ce moment l'écho de ces paroles arriver jusqu'à nous.

« Et notre Maître ajoute :

« Oui, la moisson est grande, mais les ouvriers

sont en petit nombre. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers dans son champ ! »

Quelques-uns des plus éminents signataires du programme en ont développé les parties essentielles. Les orateurs allemands ont parfois trop mêlé le point de vue national et politique à leurs développements scientifiques ou religieux. Le professeur Huber n'a pas craint d'assimiler le jésuitisme au matérialisme ; ne fait-il pas tout ce qu'il peut pour étouffer l'esprit dans la religion et par la proclamation de l'infaillibilité n'a-t-il pas institué une autorité sans frein qui broie et tue la vie spirituelle ? Le professeur Michaelis a repris avec une rare vigueur la polémique contre le jésuitisme. Il ne s'est pas contenté de mettre à découvert sa morale relâchée comme l'a fait le docteur Friedrich, qui a reproduit un document authentique digne en tout point des cas de conscience énumérés dans les *Provinciales*. La honteuse indulgence que montrent les bons pères pour l'un de nos péchés nationaux qui, en flétrissant le mariage réduit systématiquement notre population, a été mise en pleine lumière. Le docteur Michaelis est remonté au principe même du jésuitisme qui est de substituer dans l'Église, un mécanisme artificiel à un organisme vivant, en tuant partout la personne morale, la volonté, l'intelligence. « C'est là un acte vraiment démoniaque,

a-t-il dit, car il s'attaque à ce qu'il y a de plus saint dans l'homme. » Nous regrettons que ce discours profond et élevé ait abouti à réclamer une mesure d'expulsion contre la société de Jésus. Cet appel à la protection de l'Etat est toujours le point faible de l'Allemagne religieuse. C'est dans le discours incisif du docteur von Schulte, président du congrès, que la pensée mère du mouvement s'est dégagée avec le plus de clarté. « Il me serait facile d'établir, a-t-il dit, que chaque mot du décret du Vatican est un mensonge, qu'il n'en est pas un qui ne fasse une brèche au fondement de l'Eglise tel que le Seigneur l'a posé. Nous sommes des hérétiques aux yeux de celui qui porte la tiare. Pourquoi cela ? Parce que le 19 juillet nous croyons encore ce que nous avons cru le 18, ce que notre mère nous avait appris dans notre enfance, ce que nous avons lu dans le catéchisme ; nos pasteurs vont devenir nos bourreaux. Ils ont déclaré que nous qui demeurions attachés à la foi nous étions en dehors de la foi. Nous avons engagé la lutte sachant très bien que nous avons brûlé nos vaisseaux derrière nous, mais, que nous bâtissons un pont conduisant au navire qui se dirige vers le port du ciel. » L'orateur invoque contre le nouveau dogme toute l'ancienne tradition, l'histoire la plus authentique de l'Eglise, cette histoire dont les évêques allemands doivent dire depuis leur volte-face : Nous n'y avons rien compris

jusqu'à présent, car nous y avions vu précisément le contraire. — Naguère, nous avions toujours l'espoir d'une amélioration possible ; cet espoir nous est enlevé depuis cette effrayante concentration de pouvoir qui fait de chaque déclaration du pape un dogme. L'Eglise entière est en lui, et pas ailleurs, depuis qu'il a assumé tous les pouvoirs. L'infaillibilité autrefois n'était conférée qu'à un enseignement vraiment universel. On disait même que l'erreur d'un concile pouvait être corrigée par un autre concile. L'unanimité morale était l'un des signes exigés de la vérité ; tout est changé aujourd'hui. Et pourtant la parole de Dieu n'en est pas moins renfermée dans la sainte Ecriture. Pour reconnaître ce grand principe, on n'a besoin que d'un effort sincère et du courage de dire la vérité. Le droit des évêques était de rendre un témoignage compétent à la foi chrétienne. Jamais ni Jésus-Christ ni l'Eglise n'ont enseigné cette étrange doctrine : « *Ce qu'un homme vous dit est vrai parce qu'il vous le dit.* » L'Apôtre nous recommande au contraire d'éprouver toute chose et de retenir ce qui est bon. Un père de l'Eglise a dit : « Quand tous les témoignages vous manquent, remontez à la sainte Ecriture. Toutes les institutions mécaniques et juridiques étaient étrangères à l'ancienne Eglise. La Bible est devenue pour nous, catholiques, le livre fermé de sept sceaux. Nous devons considérer comme

le but final de notre mouvement, la reconstitution normale de l'Eglise. Des déclarations ne servent à rien, il faut raviver l'idée de l'Eglise dans laquelle l'Esprit du Seigneur vit et agit. Que Dieu le fasse ! » Un tel discours est vraiment un acte réformateur. Si le mouvement de Munich se poursuivait dans cette direction, il serait certainement l'une des plus grandes dates de l'histoire religieuse. Le congrès s'est terminé par une triple acclamation en l'honneur du roi de Bavière.

Entre les deux séances publiques, un service religieux avait été célébré dans l'une des principales Eglises de Munich. N'oublions pas qu'il était présidé par des excommuniés pour des excommuniés ! Cette manifestation valait plus que tous les discours, car elle imprimait au mouvement un caractère profondément religieux.

Je me suis borné à faire un récit aussi fidèle que possible du congrès des anciens catholiques. On demande de bien des côtés, et non sans ironie, ce qui en résultera. Je l'ignore, mais ce qui est déjà acquis me semble considérable. Nous avons vu pour la première fois depuis Pascal et Port-Royal une sainte résistance de la conscience chrétienne au sein du catholicisme. C'est bien son noble et ferme langage que nous avons entendu. Sans doute, cette protestation née sur une terre allemande a pris une forme

scientifique ; mais ceux-là se tromperaient gravement qui n'y verraient qu'une pure revendication de la science. Celle-ci n'a été que l'instrument de la conscience qui ne peut s'incliner devant une autorité usurpatrice. Le gros rire de *l'Univers*, les indignations aristocratiques de ceux qui furent autrefois les catholiques libéraux n'affaibliront pas la portée d'une protestation vraiment chrétienne. Quelle que soit l'issue du mouvement, un grand devoir a été rempli et l'ultramontanisme a entendu au jour de son triomphe une voix austère de protestation. Ce qui nous remplit d'espoir pour le mouvement de Munich, c'est qu'il ne s'est pas contenté de discuter et de discourir, mais qu'il est descendu sur le terrain de la vie religieuse et qu'il n'a pas voulu attendre pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû. Rien ne le sépare plus radicalement de la libre pensée qui, en le rendant une simple école philosophique, lui ôterait toute originalité. C'est pour le coup que Rome triompherait.

Reconnaissons néanmoins qu'il aura de la peine à devenir populaire tant qu'il n'aura pas saisi un levier plus puissant pour remuer les masses que la question de l'infaillibilité. Cette question frappe plus l'esprit que le cœur et la conscience, et encore faut-il qu'elle rencontre une certaine culture pour produire tout son effet. Au contraire, une question pu-

rement religieuse s'empare de l'âme humaine et entraîne jusqu'aux multitudes. Si la Réforme n'avait arboré que le drapeau du libre examen, elle aurait eu des disciples dans les académies, mais elle n'aurait eu ni adeptes ni martyrs. Luther n'a eu qu'à jeter aux quatre vents du ciel, ce mot sauveur : *Le juste vivra par la foi*, pour que dans les chaumières du Hartz, aussi bien que dans le château de l'électeur de Saxe, il ait créé ces fortes croyances qui régénèrent un peuple et inaugurent une nouvelle ère religieuse. Espérons que nos modernes réformateurs ne s'en tiendront pas aux questions préjudicielles, qu'ils aborderont de nouveau le grand problème de la rédemption et qu'ils trouveront ainsi le moyen de propagation le plus efficace pour leurs doctrines qui cesseront d'être abstraites. Ils reconnaîtront que l'ultramontanisme et le jésuitisme n'ont pas seulement exercé leur action funeste sur le dogme de l'autorité, mais sur tous les autres, qu'ils ont altéré profondément l'Evangile du pardon et faussé sa morale. Alors, sans tomber dans les exagérations du seizième siècle sur la grâce et le libre arbitre, ils inaugureront une réforme digne de ce nom. Ils auront tout un peuple chrétien avec eux. Alors, aussi, ils ne s'arrêteront plus à mi-route dans leur généreux effort pour retrouver la véritable autorité ; ils ne se laisseront pas barrer le che-

min par un concile quelconque, ou par une tradition humaine, fût-elle la plus vénérable. Ils ne s'arrêteront dans ce retour réformateur vers les origines de l'Eglise, qu'au pied de la croix de Jésus-Christ, et c'est là qu'ils trouveront l'autorité souveraine. Une solidarité étroite existe entre la question de la rédemption et celle de l'autorité. Dès que le rédempteur est diminué, la barrière entre l'homme et Dieu se rétablit ; les médiateurs imparfaits reparaissent, la hiérarchie et le sacerdoce se placent de nouveau entre nous et Dieu. Au contraire, si la réconciliation entre la terre et le ciel est complète, si tout a été vraiment accompli à la croix, un libre accès nous est ouvert auprès de Dieu. Le voile du temple est bien déchiré, et cette glorieuse parole du Christ se réalise pour nous : « Je ne vous appelle plus esclaves, parce que l'esclave ne sait ce que son maître fait, mais je vous ai appelé mes amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai entendu de mon Père. » C'est du Christ et de lui seul que nous apprenons la vérité. Il demeure à jamais notre maître et nous n'écoutons ses apôtres que parce qu'ils sont ses témoins et nous conduisent à ses pieds. Il n'y a pas d'autre voie pour écarter la fausse autorité et en triompher.

C'est ce que nous voulons essayer de démontrer dans la dernière partie de ce livre pour apporter notre

pierre à cette grande Eglise de l'avenir qui appelle à elle tous les vrais chrétiens, et qui, seule détruira l'oppression des consciences. Puissent, les hommes de foi et de courage qui ont élevé leur voix contre les derniers attentats de la papauté poursuivre leur œuvre de sainte émancipation jusqu'à ses dernières conséquences ! Nous sommes assurés de nous retrouver au même but, quelque divers qu'aient été les chemins qui nous y auront conduits !

CHAPITRE X

JÉSUS-CHRIST, NOTRE AUTORITÉ.

La notion d'autorité s'ébranle dans les esprits; elle est comme étouffée entre les révoltes de la pensée et les excès de la tyrannie religieuse; c'est un état violent, plein de périls. Sans cette notion nous n'avons pas de règle pour la vie religieuse et morale, nous flottons à l'aventure, dans une incertitude qui est une faiblesse. D'ailleurs la fausse autorité dont nous avons vu le plus insolent triomphe, ne sera vaincue que par la vraie. Rien n'est plus important dans l'état présent de l'Eglise que d'aborder ce grave sujet. Le concile du Vatican laisse après lui un ébranlement profond, un vide immense dans les esprits qu'il n'a pas subjugués. Ce vide, s'il subsistait, conduirait au plus incurable scepticisme; nous devons à tout prix le combler. Il faut à ces bases vermoulues de la fausse autorité opposer la véritable, celle qui seule résiste et repose

d'aplomb sur un fondement moral dans les profondeurs de l'âme humaine.

L'autorité religieuse implique la foi en Dieu comme la souveraineté implique le souverain. Si Dieu n'est pas, ou si Dieu est tout dans le sens du panthéisme, il n'y a plus de rapport de dépendance. L'homme ne connaît pas de supérieur, l'absolu n'existe pas pour lui. Il n'évite pas pour cela « la petite vapeur et le léger accident » qui suffisent à coucher dans la poudre ce roi superbe, la loi naturelle ne le soumet pas moins à sa fatalité ; mais ne parlez pas d'obéissance, l'autorité a disparu. Elle n'existe pas non plus, du moins au sens où nous l'entendons, quand la croyance en Dieu ne dépasse pas l'ordre naturel. Alors il ne me parle que par ma raison ; je n'ai qu'à croire en moi, nulle manifestation divine ne s'est produite hors de moi que je ne pusse prévoir ; l'autorité n'est plus que le consentement de moi-même à moi-même. D'emblée j'écarte ces deux doctrines, car pour conquérir sur elle la notion d'autorité il faudrait engager tout le débat de l'apologétique. Mon dessein est plus simple. Je m'adresse aux chrétiens, à ceux qui croient à une révélation ; tous sont d'accord pour admettre une autorité. Il s'agit de savoir où elle réside, en quoi elle consiste, et c'est ici qu'éclatent les divisions qui enfantent un scepticisme dont profite la licence de

l'esprit. Je me limite donc à l'autorité religieuse telle qu'elle se pose entre croyants et en tant qu'elle s'applique à la religion et à elle seule. Rien n'est plus dangereux que de l'étendre à ce qui n'est pas de son ressort et de vouloir lui soumettre la science, l'art, la vie sociale qui ne lui appartiennent que quand on les prend à la hauteur où toutes les lignes se rejoignent, je veux dire sur la cime divine à laquelle aboutissent tous les premiers principes.

Pour distinguer la vraie autorité de la fausse, l'Evangile nous fournit une indication très-précieuse. Il nous est dit de Jésus-Christ, que « le peuple reconnaissait son autorité parce qu'il n'enseignait pas comme les scribes et les pharisiens. » Cette parole ne laisse pas que de surprendre, car si jamais il y eut une institution qui ait eu l'apparence de l'autorité, c'est bien la synagogue; cependant elle n'en avait aucune d'après le jugement du peuple, et ce jugement était sans appel, car qu'est-ce qu'une autorité qui n'est pas reconnue? c'est un simulacre. Quand le scribe passait dans les rues et sur les places publiques de Jérusalem, on se levait avec respect, on l'écoutait avec révérence; à ses pieds se pressaient de nombreux disciples. Il montait dans la chaire la plus vénérée, celle de Moïse, d'où il lançait ses décrets et ses condamnations; et

cependant il n'avait pas d'autorité ; au contraire, le Maître qui venait de Nazareth la méprisée suspendait la foule à ses lèvres et la dominait ; la colère même qu'il excitait révélait son influence, car la haine proclame à sa manière le pouvoir moral de la doctrine qui l'excite. D'où venait ce contraste ?

Il y a d'abord entre lui et la synagogue une différence morale sur laquelle je n'insisterai pas. La synagogue était la personnification du peuple de col roide, et de son implacable orgueil, nulle arrogance n'égalait celle du juif et du rabbin. Au contraire, le plus doux et le plus débonnaire des hommes c'était Jésus. En religion, l'orgueil est toujours une diminution d'autorité, parce qu'il met l'homme à la place de Dieu et le serviteur à la place du souverain ; c'est le valet qui a revêtu les habits de son maître : il n'y a là rien qui impose. L'humilité, au contraire, laisse paraître le vrai roi dans sa majesté ; voilà pourquoi elle est une condition d'autorité.

Passons de ce parallèle purement moral à la comparaison des points d'appui des deux autorités. Enumérons d'abord ceux de la synagogue. Je commence par les plus relevés pour arriver par gradation aux plus grossiers. Tout d'abord elle a fait de la religion une science abstraite, une scolastique, un corps de doctrine difficile à comprendre et qui réclame un long enseignement, une série de formules qui de-

mandent des commentaires sans nombre comme on en peut juger par le Talmud à qui il ne manquait à cette époque que d'être consigné par écrit. La synagogue s'est ainsi rendue le pédagogue nécessaire du peuple. Cette science est en outre corroborée par une tradition séculaire. Elle se présente avec le caractère vénérable d'un long passé. C'est une chaîne qui se perd dans la nuit des temps. Il y a plus, elle prétend s'étayer d'un livre sacré qui est son code. Le scribe en a compté les caractères ; il est l'homme de la lettre, avec elle il ferme la bouche à tous les opposants. Enfin la synagogue constitue une hiérarchie, un tribunal; elle rend des arrêts et dans une certaine mesure elle use de la force, elle en use du moins le plus qu'elle peut, car quand son bras est devenu impuissant, elle livre au pouvoir civil les hérétiques qu'elle a condamnés. Son autorité réunit et combine les ressources du savoir rabbinique, de la tradition, de la lettre sainte, de la hiérarchie et de la force matérielle! Et cependant toutes les fois qu'elle ne s'exerce pas dans le sens des passions populaires, elle est nulle. Le peuple qui lui paraît soumis lui échappe entièrement ; il ne dit pas seulement : « C'est une autorité mal employée ; » non, d'après lui, elle n'existe pas dans l'ordre religieux et moral; c'est une fiction, un vain appareil.

Comment en serait-il autrement une fois que l'on s'entend sur ce qu'est vraiment l'autorité religieuse? Elle n'a de réalité que si elle est efficace. L'autorité religieuse, c'est la vérité religieuse régnant sur l'âme, exerçant sur elle un pouvoir qui la domine, c'est la souveraineté réelle de la vérité; sinon on se paye de mots. Deux conditions sont nécessaires pour qu'elle exerce vraiment son ascendant. Il faut d'abord que la vérité religieuse et morale soit présentée directement à l'homme, de telle sorte qu'il soit en contact immédiat avec elle et non avec d'épaisses enveloppes qui la recouvrent, la cachent et la lui dérobent. Si cette vérité ne lui arrive que par des intermédiaires qui lui sont étrangers, ce n'est pas évidemment elle qui agit sur son cœur; il n'est en présence que de ces intermédiaires: il ne la possède pas vraiment, et par conséquent elle ne le possède pas, elle ne le domine pas. Il ne suffit pas d'avoir dans sa main l'écorce dure et épineuse d'un fruit exquis pour le savourer. La vérité religieuse ainsi acceptée ou plutôt subie n'atteint ni l'âme ni la conscience et n'exerce aucun pouvoir réel sur l'homme. Donc elle est pour lui comme si elle n'existait pas. S'en tenant à cette autorité tout extérieure, il s'en tient à ce qui n'est pas encore la vérité religieuse, et par conséquent il échappe à son pouvoir. La seconde condition que nous réclamons, c'est

que la vérité supérieure se communique à l'homme d'une manière qui soit elle-même religieuse et morale. Ce n'est pas assez que le contact soit immédiat : il ne doit pas être l'effet de la contrainte, car la contrainte n'obtient rien de l'âme humaine ; celle-ci s'y dérobe toujours et son assentiment n'est qu'apparent. Rien n'est gagné en dehors de la persuasion ; la citadelle de notre cœur se rend volontairement et se donne ; jamais aucun assaut ne l'a emportée. La persuasion au contraire qui respecte toujours la liberté, fait pénétrer la vérité au centre de l'être moral, et lui assure une royauté d'autant plus grande qu'elle se fonde non sur un rapt mais sur une libre union. Telles sont les deux conditions auxquelles la vérité religieuse conquiert sa souveraineté. Je ne crois pas qu'on puisse repousser ces principes généraux qui vont nous donner un sûr moyen de distinguer entre la fausse et la vraie autorité.

Appliquons-les à la synagogue. Il est évident qu'elle ne remplit ni l'une ni l'autre condition. D'abord, elle ne nous met pas en contact avec la vérité religieuse. Elle met entre elle et nous des pouvoirs qui lui sont étrangers. La scolastique, les systèmes enchevêtrés, les formules péniblement élaborées, tout ce savoir d'école, ce n'est pas la vérité elle-même, ce n'est pas la religion, c'est l'en-

seignement officiel du rabbin, c'est l'abstraction glacée, c'est le squelette ou l'automate arrangé pour la démonstration académique; c'est une orthodoxie tout intellectuelle qui n'a jamais fait battre un seul cœur. La tradition est la croyance du passé; c'est la momie entourée de bandelettes; elle nous met en présence du cadavre embaumé, la vérité vivante n'est pas là. La lettre, même la lettre sainte, considérée comme un code juridique où l'on ne cherche pas l'esprit mais le mot sacré, c'est encore la mort; elle tue, dit saint Paul, au lieu de vivifier. C'est un vain assemblage de syllabes qui n'a pas d'âme et ne saurait parler à l'âme. Quant à la hiérarchie, qui rend des décrets de doctrine, elle a pour spécialité d'interdire l'examen, c'est-à-dire la vue directe de la vérité; par conséquent, elle la tient à distance de l'être moral. Son effet le plus sûr est de rendre impossible la première condition de toute certitude. Servie par la force qui, comme on l'a très-bien dit, a autant de rapport avec la vérité que l'eau avec le feu, elle ne rend pas moins impraticable la seconde condition qui est le respect de la conscience, car sa prétention est d'imposer cette même vérité dont elle interdit le contact direct. Chacun de ses prétendus titres à l'autorité est un attentat à la liberté de l'âme; elle lui jette ses formules comme les anneaux d'une chaîne forgée à

froid sur l'enclume de ses écoles, elle la courbe sous sa tradition, elle l'enveloppe dans sa lettre morte comme dans un linceul ; elle n'est pas encore rassurée, et elle ajoute à toutes ces précautions ce qu'elle appelle ses rigueurs salutaires. Voilà l'autorité de la synagogue. Selon sa propre image elle a planté une haie d'épines autour du champ de la vérité, aussi personne n'y pénètre à sa suite. La véritable autorité s'en rit, car il n'y a pas de fiction plus dérisoire. La synagogue a disposé un beau sépulcre où elle a enseveli l'être moral. De deux choses l'une : ou bien elle a réussi à le tuer, et alors elle ne règne que sur des morts, ce qui n'est pas régner ; ou bien, malgré toutes les gardes qui veillent sur lui, il ressuscite, et le premier signe de sa vie est de briser tous les liens artificiels dont on l'a garrotté. Trop souvent dans sa colère il ne veut plus d'aucune dépendance, et se jette dans les excès de la révolte. Le peuple juif ne se trompait pas, l'autorité de la synagogue n'est qu'un leurre, elle n'enfante que la mort ou la révolte ; elle fait des automates ou des impies. L'autorité morale et religieuse n'a pas d'adversaire plus déclaré.

Avec ce même instinct spontané qui trompe rarement quand il n'est pas faussé par la passion, les contemporains du Christ ont reconnu en lui le caractère qu'ils refusaient à leurs pouvoirs officiels.

Ils se sont écriés : « Il parle avec autorité. » Il nous sera facile d'établir à quel point ils avaient raison en appliquant au Maître divin les principes généraux que nous avons déterminés. Tout d'abord, demandons-nous s'il a bien réalisé la première condition de l'autorité religieuse qui consiste à établir un contact direct entre l'âme et la vraie religion ! J'en appelle à cette grande parole qui résume son enseignement : *Je suis la vérité*. Il n'est pas seulement le témoin de la vérité, comme Jean-Baptiste ; elle est en lui, elle s'identifie à sa personne. Qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est pas la vérité cachée dans le mystère de l'essence divine, sous ses voiles impénétrables, la vérité transcendante, en quelque sorte ; non, c'est la vérité vivante, humaine, mise à notre portée, rapprochée de nous, abordable, secourable. Jésus-Christ est le Verbe fait chair, la vérité religieuse apparaît en lui tout entière. Qu'est-ce que la religion, sinon la vraie relation avec Dieu. Elle suppose que nous connaissons Dieu et l'homme, puis le rapport qui doit les unir. Or c'est précisément ce que Jésus-Christ a révélé dans sa nature et dans son œuvre. Il est l'Homme-Dieu ; qu'est-ce à dire, sinon qu'il nous révèle Dieu tout d'abord dans ses attributs essentiels. « Montre-nous le Père, dit son disciple. » « Philippe, celui qui m'a vu a vu mon Père, » répond-il, la sainteté et la

charité divine resplendissent en lui de leur plus pur éclat. Montre-nous l'homme, aurait-on pu lui demander, et il eût répondu : *Ecce homo*, voilà l'homme ! l'homme dans son idée éternelle, dans son idéal ; le voilà dans son union avec Dieu, dans sa divine parenté, oserai-je dire. Ce n'est pas tout. Le Christ n'est pas seulement l'Homme-Dieu, il est encore le Rédempteur. Tout en montrant en lui-même comment la divinité et l'humanité sont appelées à s'unir, il renoue par son sacrifice le lien brisé entre le ciel et la terre. La croix aboutissant à la résurrection résume tout ce qu'il est, tout ce qu'il a accompli pour nous et aussi tout ce qu'il veut de nous, puisqu'elle doit devenir notre croix. Doctrine, morale, tout est là ! « Nous ne voulons savoir que Jésus-Christ crucifié. » C'est la vérité, toute la vérité dans l'ordre supérieur.

Cette vérité totale s'offre à nous dans sa personne, sans intermédiaire. Il n'élève aucune barrière entre lui et l'homme, il ne nous parle pas par des truchements ; il n'a mis entre nous et lui ni théologie d'école, ni tradition séculaire, ni lettre morte passivement acceptée, ni contrainte, ni sacerdoce. Il a plu à Dieu de nous parler par son Fils, bouche à bouche et directement. Certes, la première condition de l'autorité est suffisamment remplie. Nous ne sommes pas devant les vases scellés de la vérité qui

ne sauraient nous la communiquer. Les sceaux ont été brisés. C'est bien elle qui est en face de nous, nous pouvons nous rassasier de sa beauté et goûter sa douceur ; aussi peut-elle régner sur nos cœurs; sa souveraineté est désormais assurée

Que cette souveraineté toute morale s'établisse par des moyens qui soient dignes d'elle, c'est ce qui ressort de sa nature même. Jésus-Christ n'entre dans l'âme de l'homme ni par violence ni par surprise. Il est un mot tendre et sublime de la sainte Ecriture qui rend admirablement son respect pour notre liberté. « Je me tiens à la porte, dit-il, et je frappe. » Il veut être comme un suppliant et rien n'assure mieux sa dignité royale, car tout ce qu'il donnerait à la violence il le retrancherait à l'influence qui est l'autorité morale. Il veut qu'on lui ouvre la porte ; il ne s'asseoit sur le trône qui lui appartient dans le cœur humain que quand il y est porté par ses vœux et par ses prières. J'ajoute qu'il n'enfonce pas plus la porte à coups de prodiges qu'à coups d'épée. Il ne veut point nous surprendre par le merveilleux ; non, il se contente d'être lui-même le grand miracle, et les actes extraordinaires qu'il a accomplis ne sont que le rayonnement de son puissant amour qu'aucune loi naturelle n'a pu borner. Pourquoi donc userait-il d'une autre méthode? D'abord il se présente à nous en nous apportant une

parole de pardon et une bienheureuse certitude de réconciliation. Sa personne ne répond-elle pas aux meilleures aspirations de notre âme? Il est repoussé par tout ce que nous avons de bas, de charnel, de vil, par tout ce qui dégrade notre vraie nature. Il est appelé par tout ce qui subsiste en nous de cette nature, par tout ce qui rappelle notre humanité originelle, laquelle est de race divine. Le Fils de Dieu est en même temps le fils de l'homme! Ce n'est pas qu'il faille chercher en lui je ne sais quelle irréductible dualité qui briserait l'unité morale. Il s'est appelé le Fils de l'homme, parce qu'il est l'homme complet, l'homme parfait, l'homme réalisant pleinement son idéal, et il le réalise précisément parce qu'il est le Fils de Dieu, car l'humanité ne s'achève et ne se consomme que dans une indissoluble union avec la divinité. Il y a donc une harmonie profonde entre l'homme et Jésus-Christ, harmonie qui ne date pas seulement de son apparition sur la terre, mais qui se fonde sur une relation éternelle. Nous n'avons garde d'oublier que notre Sauveur est le Fils unique du Père céleste, qu'il est cette Parole par qui et pour qui toutes les choses qui sont ont été faites, et que sa lumière éclaire tout homme venant au monde et constitue en lui la vie supérieure de l'esprit et du cœur. Quand il vient auprès de nous, il vient auprès des siens. Il peut être repoussé et même crucifié,

parce que les fils de la lumière sont devenus trop souvent les fils des ténèbres et haïssent la pure et implacable clarté qui éclaire leur déchéance. Nous n'en sommes pas moins assurés que si dans un seul cœur subsiste une parcelle lumineuse et divine, elle aspire à rejoindre son foyer divin, elle tend au Christ.

C'est ici qu'apparaît le rôle prédominant de la conscience. Ne soyons pas exclusifs, n'écartons aucune de nos facultés de cette acceptation de la révélation, ou, pour mieux dire, du révélateur qui la porte tout entière en lui. Je suis toujours plus convaincu que, malgré les difficultés subsistantes, la plus haute philosophie est celle du Maître de Nazareth et que la raison est plus satisfaite par lui que par aucun autre maître. La preuve historique ressort pour nous triomphante de l'examen le plus impartial; mais l'essence de la vérité religieuse est ailleurs, elle est avant tout morale et s'adresse par conséquent, avant tout, à la conscience. C'est là qu'est le meilleur point d'appui de l'Evangile. Une fois qu'il est entendu que son autorité n'est pas de contrainte, mais de persuasion, il faut bien qu'il commence par faire appel dans l'homme à des principes qui lui correspondent et que nous possédions même avant de le connaître. Or, ces principes, ils sont inscrits en lettres plus ou moins effacées dans les profondeurs

de la conscience. L'Evangile, a dit excellemment Vinet, est la conscience de la conscience, il la révèle à elle-même et la satisfait. Est-ce que la conscience n'est pas la première autorité divine et la plus universelle ? N'est-ce pas Dieu qui nous parle en elle ? Ou l'Evangile n'est pas divin, ou il doit être en harmonie avec cette voix intérieure, à la condition sans doute que nous l'avons écoutée et non étouffée. « Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, a dit Jésus-Christ, — c'est-à-dire si quelqu'un écoute sa conscience et lui obéit, — il reconnaîtra que ma doctrine est de Dieu. » Ces paroles sont claires et ne souffrent pas d'équivoque. Il ne s'agit pas seulement ici du caractère glorieux, idéal de la divine humanité de Jésus ; non, il s'agit de sa mission tout entière qui est une mission de relèvement, de pardon et de salut et qui implique qu'il est venu chercher et sauver ce qui est perdu. L'Evangile a une double face, une face sombre et une face lumineuse. Il commence par proclamer notre péché pour nous annoncer ensuite la rédemption et la reconstitution de notre vraie nature. La conscience conclut également à l'une et l'autre vérité ; sa voix attristée et indignée proclame notre déchéance et venge le droit de Dieu, en même temps qu'elle acclame notre haute destinée qui n'est pas de respirer l'air méphitique de l'égoïsme et de la volupté, mais de devenir sem-

blables à Dieu par la pureté, le dévouement et l'amour. Présentez Jésus-Christ à la conscience humaine dans une de ces heures sacrées où le tumulte du dehors et du dedans s'est comme interrompu pour laisser parler sa voix. C'est le plus souvent après quelque grand coup de la main divine qui a brisé nos idoles. Présentez à cette conscience, non pas un Christ falsifié, paré de je ne sais quelle profane beauté, et couronné des fleurs d'une poésie énervante, mais le Christ de l'Evangile, le Christ qui fut semblable à une racine qui sort d'une terre desséchée, le Christ austère, pauvre, parlant d'immolation, de sacrifice, immolé lui-même, objet sanglant d'opprobre et de fureur. Montrez-lui notre Jésus, le roi rallié et couronné d'épines. C'est bien lui, s'écriera la conscience, c'est bien lui que j'attendais. Oui, tout ce que j'ai pressenti, le voilà réalisé, surpassé. Je savais qu'il y a une loi divine, inflexible et sainte, et que cette loi, dans sa plus haute manifestation, c'est d'aimer, de se donner à Dieu et aux hommes. Je n'avais rien entrevu de plus grand que l'amour immolé. Cette loi, aujourd'hui je ne la pressens plus seulement, je la vois accomplie dans sa perfection. La sainteté n'est plus pour moi une aspiration, elle est vivante devant moi. Oui, c'est lui, le saint de Dieu, je ne puis le contempler et l'entendre sans me prosterner à ses pieds. J'avais soif de Dieu,

j'avais soif d'une union absolue avec lui. J'appelais la vie divine comme le cerf égaré dans le désert brûlant appelle l'eau courante ; la source a jailli près de moi ; la vie divine déborde de ce cœur qui a battu pour moi dans son tendre amour. La barrière qui m'en séparait est tombée ; cette barrière, elle s'élevait aussi haute que les cieux. Je savais bien que la loi sainte avait été violée ; j'étais la gardienne jalouse et incorruptible du droit de Dieu et j'en réclamais la sanction dans mes épouvantes. Devant la croix, je m'apaise, voici la réparation et la rançon, la seule qui soit digne de Dieu, un sacrifice d'amour qui répare par la sainteté. O divin Crucifié, sainte et pure victime, quand tu m'apparais sans voile, il me semble que je t'ai toujours connu et que ton image était enfouie en moi ! Aussi, dès que je me retrouve et me dégage de ce qui m'enchaîne, fût-ce sur les plages les plus sauvages comme au centre des civilisations les plus brillantes, dès que je puis élever ma voix au-dessus des mauvaises passions, je pousse en ta présence et à tes pieds ce cri d'adoration : « Mon Seigneur et mon Dieu ! »

La vérité religieuse ne se contente pas de provoquer ce témoignage du cœur et de la conscience. Elle n'est pas une simple idée, un livre muet. Elle est une personne vivante qui plaide sa propre cause,

car elle sait bien qu'elle nous sauve en la gagnant. Le Christ qui est toujours présent au milieu de nous par son Esprit agit directement sur nos âmes, sans jamais briser le ressort moral, respectant notre libre arbitre, même quand il nous perd. La grâce, a-t-on dit admirablement, est une divine éloquence qui persuade notre liberté. Elle seule soulève l'épais bandeau qui recouvre nos yeux et nous cache les réalités invisibles ; elle seule touche, pénètre notre cœur, fond ses glaces par ses rayons vainqueurs et réveille la conscience endormie. L'Esprit-Saint marque nos âmes d'un sceau brûlant, qui est l'attestation, disons mieux, la communication de l'amour qui nous a sauvés ; il le fait habiter en nous, avec tous ses pouvoirs miséricordieux. Par lui la vérité est non-seulement à nous, mais en nous, elle n'est pas une simple formule, mais une céleste réalité. Ce n'est qu'à ce prix que nous la possédons, ou plutôt que nous lui appartenons tout entiers. La conservation de la foi dans les âmes est un perpétuel miracle en même temps qu'un glorieux mystère ; elle tient non pas à telle ou telle institution plus ou moins défectueuse, mais à ce témoignage intérieur de l'Esprit qui seul consacre et conserve en nous la souveraineté de la vérité et avec elle la véritable autorité religieuse.

Nous avons, croyons-nous, suffisamment établi

que cette autorité telle qu'elle se présente en Jésus-Christ réalise les deux conditions qui seules la rendent efficace. D'une part c'est bien la vérité sans intermédiaire avec laquelle nous entrons en relation. D'une autre part elle n'établit son empire que conformément aux lois de notre être moral; elle ne s'impose pas du dehors, elle ne nous courbe pas sous son joug; elle cherche ses premiers titres en nous-même, dans les profondeurs de notre conscience en sollicitant notre adhésion et l'action mystérieuse et divine qu'elle exerce sur nous par le Saint-Esprit n'a rien de magique ou de tyrannique; aussi son triomphe n'est-il point illusoire. Elle ne nous traite pas comme le roseau que le vent brise, mais comme le roseau pensant, comme l'être libre et responsable qui n'est vraiment vaincu que quand il est convaincu, gagné, persuadé. Sa souveraineté n'est réelle qu'en tant qu'elle est morale et fondée sur l'assentiment de la conscience.

Dira-t-on peut-être que cette souveraineté n'est pas sérieuse, que reposant sur le consentement, elle sera sans cesse remise en question comme un pouvoir législatif que nos suffrages renouvellent incessamment? Ce serait une grande erreur. La vérité, une fois reconnue, nous lie et nous lie d'autant plus qu'elle a été plus librement admise. Elle exerce la même autorité dans tous les domaines. Dès

qu'un fait et une loi ont été constatés par la science, nous ne sommes plus libres vis-à-vis de ce fait ou de cette loi ; nous ne saurions les révoquer en doute. Que penserait-on de l'astronome qui s'imaginerait faire acte d'indépendance intellectuelle en niant la loi de la gravitation ? On dirait qu'il est en démence. Ainsi la vérité nous domine dès qu'elle nous est apparue ; sa royauté s'impose d'elle-même. Elle s'impose principalement dans le domaine religieux et moral. La vérité morale et religieuse est infinie par son essence, puisqu'elle est la manifestation de Dieu même ; l'homme est capable de la reconnaître et de la saluer, mais il ne saurait ni la produire ni l'étreindre tout entière. C'est surtout la pensée qui demeure au-dessous de son divin objet. L'amour, même humain, confond toutes les prévisions de la raison ; il a dans son entraînement de dévouement je ne sais quel caractère de glorieuse folie qui est inséparable de sa grandeur ; l'amour n'est jamais raisonnable. Qu'est-ce donc quand il s'agit de l'amour d'un Dieu et d'un Dieu qui s'abaisse et s'anéantit pour nous sauver ? Il dépasse toute connaissance, selon le mot de saint Paul. Il s'ensuit que le chrétien n'a pas à plier l'Evangile à la petitesse de ses conceptions, mais à s'efforcer d'élever sa pensée à la hauteur de l'Evangile en se sentant toujours surpassé et confondu, heureux même d'être

à ce point surpassé et confondu ! Le cœur et la conscience, j'en conviens, vont plus loin que l'intelligence dans cette pénétration de la vérité chrétienne ; mais à moins de prétendre que la conscience à elle toute seule aurait été capable de créer l'idéal humain et divin qui brille en Jésus-Christ, il faut bien reconnaître qu'elle a acclamé ce qui la surpassait infiniment. Il ne pouvait en être autrement puisqu'elle avait précisément soif du divin et de l'infini ! L'infini de son inspiration impliquait son impuissance à la réaliser à elle toute seule ; elle demandait Dieu tout entier, elle demandait donc ce qu'elle ne possédait pas. Rien ne serait plus faux et plus illogique que de confondre l'infini du désir avec l'infini de la satisfaction. Aussi quand la conscience est en présence de Jésus-Christ, s'écrie-t-elle comme Marie de Magdala : Rabbi, c'est-à-dire maître ; ou plutôt comme Thomas : Tu es mon Dieu ! De là pour l'homme le devoir de chercher à s'élever à la parfaite stature du Christ. Ce n'est pas aveuglément, c'est pour cause qu'il reconnaît son autorité, mais elle n'en est pas moins absolue pour lui. Elle l'est dans l'ordre moral ; Jésus-Christ est pour nous la plus haute des lois et notre premier devoir est de lui ressembler en nous soumettant entièrement à son exemple. Il ne règne pas moins dans la sphère de notre conception religieuse. Sa conception à lui est

infiniment élevée au-dessus de la nôtre, et comme nous avons reconnu ses titres à notre confiance, nous n'avons qu'à lui subordonner nos pensées qui sont courtes et à nous efforcer d'atteindre les siennes qui sont infinies; seulement son autorité ne change pas de nature d'une période à l'autre de notre vie religieuse. La grande erreur de tous les autoritaires est d'admettre l'examen préalable, mais de se hâter de l'interdire dès qu'il nous a conduits à la foi. Examinez, nous disent-ils, les titres de l'Eglise et de l'Ecriture, mais dès que vous les aurez vérifiés, cessez toute recherche: elle serait profane. Autant dire : Cherchez le filon précieux de la mine, et quand vous l'aurez atteint, ne creusez pas. Nous disons, au contraire : Creusez toujours, creusez profondément ! Telle a été l'autorité religieuse au début, telle elle se retrouve à tous les degrés de la vie religieuse, elle ne cesse pas d'être morale et d'avoir pour organe principal la conscience. Je ne repousse pas l'enseignement que je n'ai pas compris aujourd'hui, en me fondant sur ce qu'il me dépasse, pourvu que je sois assuré que je suis bien en face d'un enseignement du Maître; mais je ne m'en efforce pas moins de me l'assimiler par toutes mes facultés et tout d'abord par mes faculés morales, car tant que cette assimilation n'a pas eu lieu, cet enseignement n'agit pas sur moi, je ne le pos-

sède pas réellement. En d'autres termes, je me garde bien d'intervertir les rôles : je ne mets pas Jésus-Christ à l'école de ma conscience mais ma conscience à l'école de Jésus-Christ, pour qu'il la purifie et la forme à son image.

L'Evangile nous offre un exemple frappant de ce progrès dans l'assimilation de la vérité. L'apôtre Jean nous rapporte au début de son évangile un discours de Jésus-Christ prononcé à Capernaüm, qui touchait à ce que la mystique chrétienne a de plus profond ; le Maître se donnait comme l'aliment éternel de l'âme et employait des images d'une singulière énergie pour rendre cette pensée déjà étonnante par elle-même : « Si quelqu'un, disait-il, ne mange ma chair et ne boit mon sang, il ne saurait être mon disciple. » Cet enseignement dépassait tellement l'esprit de ses auditeurs, qu'ils s'écrièrent : « *Cette parole est dure, qui pourrait l'entendre ?* » Jean joignit sans doute sa voix à la leur. Que serait-il arrivé s'il eût rejeté cet enseignement de Jésus, sous prétexte qu'il ne pouvait le saisir ? Il eût méconnu la partie la plus élevée de sa doctrine, celle qui ouvre les portes même du sanctuaire. Il n'a point cédé à cette tentation, il a gardé dans son cœur ces mots étranges et sublimes, il a grandi dans la foi, dans l'amour au contact du Maître ; l'Esprit-Saint l'a fait pénétrer dans cette

glorieuse vérité et il en est devenu l'incomparable apôtre, comme on peut s'en convaincre par ses lettres qui sont toutes nourries, si j'ose ainsi dire, de la moelle cachée de ce grand mysticisme chrétien où nous reconnaissons le couronnement de l'Evangile.

Que si l'on m'objectait, pour détruire toute cette conception de l'autorité religieuse, que le moment pourrait venir où un conflit radical éclatât entre ma conscience et Jésus-Christ, je répondrais que si j'admettais la possibilité de ce conflit, je ne serais pas chrétien ; car je ne le suis que parce que j'ai reconnu un accord fondamental entre ma conscience et Jésus. Si le conflit dont on me menace se produisait, Jésus-Christ ne serait plus Jésus-Christ pour moi ; me demander ce que je ferais en telle occurrence, c'est me demander ce que je ferais si le soleil nous envoyait les ténèbres au lieu de la lumière. Il ne serait plus le soleil, voilà tout. Je parle de ces suppositions avec une tranquillité profonde, tant je suis convaincu que ce sont de vrais jeux d'esprit. *Je sais en qui j'ai cru!*

Tous les moyens extérieurs de me rassurer que l'on m'offrirait ne feraient que m'inquiéter et me troubler ; car, je le déclare, si ma conviction ne repose pas sur une base morale, sur l'expérience intime et personnelle de la vérité, elle n'est qu'à la

surface, et le premier vent qui soufflera l'emportera comme un rameau desséché qui ne tient pas à l'arbre.

En résumé, l'autorité religieuse pour nous, chrétiens, appartient à Celui qui a dit : *Je suis la vérité !* En prononçant cette grande parole, il a mis la vérité en contact direct avec notre âme et a établi sa souveraineté par cette méthode royale de la persuasion et de la liberté, la seule qui soit efficace sur l'âme humaine. Aussi, pouvons-nous en appeler à lui de toutes les autorités inférieures et usurpées et redire avec Pascal : *Ad tribunal tuum, Jesu Christe, appello !* O Jésus, nous en appelons à ton tribunal de tout ce qui altère ton Evangile ; nous en appelons à toi de ceux qui font de ton Evangile une impuissante philosophie, pâle résurrection du vieux déisme, incapable de communiquer à l'âme la sainteté et la consolation. Nous en appelons à ton tribunal de toutes les synagogues qui osent mettre sous ton nom leurs atteintes à la sainte liberté des consciences ! Nous en appelons à toi de toutes les théologies et de toutes les orthodoxies qui te défigurent. Nous sommes prêts à faire voler en éclat devant les suprêmes manifestations de ta gloire nos pauvres explications de ta personne et de ton œuvre, car elles demeurent à une distance infinie de ton infinie grandeur !

CHAPITRE XI

DE L'AUTORITÉ DE LA SAINTE ÉCRITURE.

On pourrait se demander si, en établissant que Jésus-Christ est notre première autorité religieuse, nous avons été fidèles à la grande tradition de la Réforme. Ne fait-elle pas un constant appel à la sainte Ecriture comme le dernier juge dans toutes les controverses dogmatiques ? N'est-ce pas au livre plutôt qu'à la personne quelle nous renvoie comme à son instance suprême ? Un examen plus approfondi de ce qu'était la Réforme à sa période originale et créatrice révélera notre accord avec elle. On a toujours reconnu qu'elle reposait sur deux principes : l'autorité des saintes Ecritures et la justification par la foi; le premier donne la méthode d'investigation, le second le résultat même de l'investigation ; l'un et l'autre impliquent le libre examen. La justification par la foi, c'est l'âme affranchie du joug du péché et de l'erreur qui l'opprimait et mise en possession du pardon et de la vie divine. Or la

substance de tous ces dons célestes est dans le Christ. Donc la justification par la foi en revient à l'union vivante avec le Christ par l'Esprit-Saint. C'est elle qui réalise cette souveraineté de la vérité sur notre âme qui est la véritable autorité religieuse, la seule qui soit efficace. D'un autre côté, la Réforme tout entière proclame que la grande démonstration de la divinité des Ecritures est le témoignage intérieur du Saint-Esprit qui, selon la belle expression de Calvin, surpasse en excellence et en certitude les raisons les plus évidentes et les plus fortes : « L'Escriture, dit-il, a de quoy se faire cognoistre voire d'un sentiment aussi notoire et infaillible comme ont les choses blanches et noires de monstrer leur couleur, et les choses douces et amères de monstrer leur saveur. » Ces mots nous reportent à la parole de saint Pierre : « Vous avez goûté combien le Seigneur est doux. » Qu'est-ce qui console, fortifie, rejouit l'âme tout en l'humiliant ? Où est ce sublime mélange de salutaire amertume et de céleste douceur, si ce n'est dans ce même Jésus qui est l'objet de la foi justifiante ? C'est donc lui qui nous révèle la divinité de l'Ecriture ; nous ne la reconnaissons que quand nous l'avons adoré lui-même. Le Saint-Esprit nous atteste tout ensemble notre salut et la haute dignité du livre sacré. C'est comme un seul et même témoignage.

Ainsi la Réforme nous amène et nous laisse aux pieds de Celui qui a dit : « Je suis le chemin, la vérité, la vie ! » L'autorité de la Bible procède de la sienne et se confond avec elle ; elle est de même nature ; voilà ce qu'il nous faut maintenant établir après avoir montré que nous ne sommes point les fils infidèles de nos glorieux pères !

Dans cette grave question, écartons toutes les idées préconçues, toute cette argumentation *a priori* qui, au lieu de constater la vérité, lui fixe d'avance des conditions arbitraires. C'est surtout au sujet de l'autorité religieuse qu'elle s'est donné carrière. Il me la faut de telle ou telle façon, dit-on sans cesse, sous peine de ne pas exister pour moi. Il me faut une Bible inspirée dans sa lettre, il me faut un recueil canonique mis au-dessus de toute discussion, un livre divin revêtu d'une infaillibilité absolue. Tout ou rien, voilà le langage des autoritaires de la Réforme. Pour les réfuter, il suffit de les mettre en présence des autoritaires de l'ultramontanisme qui leur disent : « Votre Bible ne nous suffit pas. Il nous faut à nous une tradition indiscutable, qui en fixe le sens, une autorité tangible et toujours vivante ; il nous faut l'Eglise infaillible, et comme elle n'a qu'un organe attitré qui est le successeur de saint Pierre, il nous faut le pape infaillible. » C'est jusque-là que conduit l'argument *a priori*. Au fond,

sous prétexte de relever l'autorité divine, il la diminue, car il ne se contente pas de ce que Dieu nous donne, il lui impose les pensées de l'homme, il déclare à la vérité qu'il ne la recevra que si elle se plie à ses exigences. Mais la vérité qui est souveraine, ne se laisse pas dicter des lois. Ce n'est pas à nous à l'instruire ; nous n'avons qu'à lui demander ce qu'elle nous a donné dans les saintes Ecritures et non pas ce que nous aurions désiré qu'elle nous donnât. S'il lui a plu de nous accorder l'infaillibilité absolue, nous y croirons, mais si elle ne l'a pas fait, il faudra bien admettre que cette infaillibilité n'est pas une condition indispensable à sa conservation.

Je dirai d'abord ce que n'est pas la Bible, avant de montrer ce qu'elle est pour nous. Rappelons une de nos remarques préliminaires. L'autorité religieuse, avons-nous dit, ne se rapporte qu'à la religion. Appliquons cette règle à la Bible. On se trompe gravement quand on en veut faire une sorte d'encyclopédie inspirée qui doit nous donner la vraie solution de tous les problèmes de la science, comme si elle contenait une physique, une chimie, une mécanique divines. Dieu ne fait aucun miracle inutile ; il ne révèle pas ce que l'homme peut découvrir. J'admire le sublime récit de la création, et j'y reconnais le sceau de la révélation, parce qu'il

nous transporte dans un domaine bien supérieur à celui de la science en nous révélant la grandeur de nos origines et en nous faisant remonter à la source de l'existence finie par-delà tous les mondes. Ce grand fleuve de l'être jaillit du libre amour du Tout-Puissant. Le monde moral et divin est ainsi conquis pour jamais. Il ne s'agit pas ici d'une théorie scientifique; nous sommes transportés dans la sphère des premiers principes. Mais rien n'est plus dangereux que de demander à la Bible l'infaillibilité du savoir dans l'ordre des faits contingents. Les prophètes ont été les voyants du monde invisible, mais pour le monde visible, il a été abandonné à nos investigations, à nos recherches, à nos tâtonnements, et l'Esprit de Dieu n'en a point dispensé ses plus purs organes. Ils peuvent très-bien se tromper sur l'astronomie, sur la chronologie et même sur la grammaire et la dialectique. Ne conférons pas le sceau de l'absolu à ce qui est essentiellement relatif et faillible.

Si la Bible n'est pas un manuel scientifique inspiré, elle n'est pas davantage un code ou un formulaire. Elle ne nous présente pas la vérité sous la forme d'un *credo* dogmatique que nous n'aurions qu'à recevoir passivement. Elle ne pourrait avoir légitimement ce caractère que si la vérité religieuse était dans son essence une doctrine, la révélation

surnaturelle de certaines idées sur Dieu. On conçoit alors que le livre qui les formulerait avec rigueur se confondrait avec la révélation, et celle-ci ne serait qu'une sainte Ecriture qu'il faudrait accepter à un iota près, puisque la précision de la formule garantirait seule la conservation d'une vérité purement intellectuelle. Ce fut la grande erreur du supranaturalisme du dix-septième siècle, qui ne vit guère dans la religion qu'une orthodoxie, c'est-à-dire une idée vraíe, exacte sur Dieu. Pour lui, le miracle n'est pas comme pour nous la libre et souveraine manifestation de l'amour de Dieu qui intervient dans l'histoire pour nous sauver ; il est principalement destiné à établir l'origine divine et surnaturelle du livre. Une fois que nous avons reconnu à son frontispice le sceau du surnaturel, nous n'avons plus qu'à recevoir la bonne doctrine ainsi patentée. Ouvrons la Bible comme le Code civil, et inaugurons de nouveau l'autorité de la lettre, évitant avec soin tout essai d'assimilation morale et intellectuelle et ne triomphant jamais davantage que quand la raison et la conscience seront comme broyées entre des contradictions que nous nous garderons bien de chercher à résoudre.

Ce système d'interprétation n'a pas seulement contre lui les principes généraux que nous avons posés sur l'autorité, mais encore la nature même

de la vérité religieuse. Nous avons reconnu que celle-ci n'est pas une simple doctrine, elle est un fait et une personne, une révélation vivante, une divine histoire. Elle ne saurait donc être identifiée à un livre quelque sacré qu'il soit à nos yeux. La Bible, à ce point de vue, n'est pas la révélation, mais elle en est le document ou, pour mieux dire, elle est le témoignage qui nous conserve cette divine histoire. C'est là qu'éclate sa grandeur, sa nécessité et j'ajoute sa subordination vis-à-vis du Christ. On peut lui appliquer ce mot de l'Evangile sur Jean-Baptiste : « Il n'était pas la lumière, mais il était envoyé pour rendre témoignage à la lumière » (Jean I, 8). Le témoin n'existe que pour le fait dont il doit conserver le pur souvenir; il n'est pas l'objet de notre croyance, il sert seulement à la fonder. Nous ne croyons pas en lui mais par lui, et il nous conduit à la vérité, avec laquelle il se garde bien de se confondre. L'Ecriture, ainsi comprise, n'enlève rien à l'autorité de Jésus-Christ, qui demeure seule souveraine; elle ne perd rien non plus, car elle seule fonde cette autorité d'une manière suffisante; elle se présente à nous comme l'indispensable moyen de la foi, mais elle demeure un moyen sans être un but. Que ce moyen soit réellement indispensable, c'est ce qu'il est facile de comprendre. La foi consiste dans une union personnelle

avec Jésus-Christ, mais pour s'unir à lui l'âme doit le connaître, le connaître tel qu'il est, tel qu'il fut, car il faut qu'elle sache ce qu'il a fait pour la sauver. Quand il était sur la terre, il suffisait de le voir et de l'entendre. Les consciences droites et les cœurs brisés reconnaissaient et saluaient en lui le Sauveur qui était l'objet de leurs secrètes aspirations. La foi naissait de ce contact. Aujourd'hui il ne parcourt plus nos villes et nos campagnes. Il est remonté au ciel; sans doute il nous parle encore, et le Christ invisible n'est pas moins présent que le Christ historique. Néanmoins, nous ne pouvons nous passer du Christ historique, sous peine d'ignorer l'œuvre rédemptrice, ou bien de nous égarer dans de vains rêves et de prendre un Jésus imaginaire fait à notre image pour le Jésus véritable. Qu'est-ce qui nous rendra le Christ du passé, qu'est-ce qui le fera vivre sous nos yeux? Evidemment un témoignage compétent. Nous ne pouvons connaître un fait que nous n'avons pas vu que par ceux qui en ont été les témoins. Or, ce témoin parfait qui fait vivre devant nous le Christ historique, c'est la Bible. De là son rôle immense, sa nécessité, son prix inestimable. La révélation n'est pas un livre, la révélation, c'est le Christ, mais nous ne pouvons le connaître vraiment que par la Bible; la sainte Ecriture est le livre du

Christ, c'est-à-dire qu'elle occupe parmi les livres la place que le Christ occupe parmi les hommes. Elle est unique, incomparable comme lui. Voilà pourquoi nous l'appelons le Livre ou la Bible. Elle ne demande pas davantage pour être placée à sa vraie hauteur.

La Bible se donne à nous comme le témoignage du Christ. Quels sont ses titres à notre confiance? Voilà la grande question qui se pose maintenant devant nous. J'ai déjà réduit à sa valeur, en parlant du supranaturalisme, le titre tout extérieur, tout matériel du prodige. Nous ne voulons pas être de ces Juifs qui demandent des miracles, c'est-à-dire qui ne veulent admettre la vérité religieuse que sur des preuves matérielles, grâce auxquelles ils se dispensent de l'examiner. Jésus-Christ a refusé des prodiges à la synagogue pour accréditer sa mission. Je me suis déjà expliqué sur le miracle, il est non le fondement mais l'objet de la foi. Une religion de rédemption ne peut être qu'un grand miracle ; elle est surnaturelle par elle-même ; ce grand miracle a ses manifestations particulières qui sont aussi des miracles ; ils s'adressent à l'être moral, et ne cherchent jamais à le gagner par surprise. Une telle religion se garde donc bien de lui demander de l'accepter au nom d'un simple prodige ; elle le fait d'autant moins que rien ne prouve que les puis-

sances du mal ne puissent avoir leurs manifestations merveilleuses. Ce qui est vrai du Christ l'est également de l'Ecriture. Elle aussi est un miracle, le résultat d'une manifestation surnaturelle de l'amour divin; elle aussi elle a ses prodiges qui sont les prophéties. Mais c'est une méthode radicalement fausse que de vouloir fonder l'autorité de l'Ecriture sur cette base, d'abord parce que le prodige ne vaudrait que pour la portion du livre renfermant le merveilleux oracle, et ensuite parce que sans parler de la difficulté de sa constatation immédiate, il n'aurait aucun effet sur la conscience, c'est-à-dire sur l'organe essentiel de la foi religieuse. Sans doute, quand, m'élevant au-dessus des faits particuliers, je constate que la Bible déroule au travers des siècles le plan divin et annonce ses réalisations suprêmes en les préparant, je reconnais qu'elle domine le temps et qu'elle a un caractère d'éternité qui est divin. Mais il se confond avec le caractère général de la révélation qui est surnaturel en soi et parle directement à notre âme.

Après avoir écarté le titre du prodige, je cherche le vrai titre que le témoignage biblique offre à notre conscience et je le trouve d'emblée en Jésus-Christ qui en est l'objet constant. Singulière pétition de principes, direz-vous. Vous voulez prouver que la Bible est digne de confiance dans le témoignage

qu'elle rend à Jésus-Christ, et c'est ce témoignage pris en lui-même qui doit démontrer sa crédibilité? Oui, cela est ainsi, et cette pétition de principe est à la base de toute certitude morale qui n'a pas besoin d'étais et qui puise en soi sa meilleure force. Supposez que vous eussiez rencontré la pauvre pécheresse de Naïn au moment où elle se prosterne devant Jésus, et que vous lui eussiez demandé pour quelle raison elle se prosternait à ses pieds et l'adorait, elle vous eût répondu : Je l'ai vu et j'ai reconnu mon Dieu. Il en est de même de l'âme bien disposée quand elle est en contact avec l'Evangile ; comme la pécheresse repentante, elle voit le Christ, elle l'entend, elle l'adore. C'est le Dieu qui révèle le temple et non le temple qui révèle le Dieu. L'apologétique qui veut nous conduire de l'autorité démontrée de la Bible à l'autorité de Jésus-Christ commence par nous faire admirer les dispositions de l'édifice. Voyez, dit-elle, ces voûtes, ces ogives, cette flèche qui s'élance dans l'air, c'est bien un temple. Celui qui l'habite est donc un Dieu. Malheureusement on a vu des sanctuaires magnifiques où Dieu n'était pas. Au contraire si, en entrant dans l'édifice, je respire un souffle divin qui me courbe dans la poussière, je m'écrie : Dieu est ici et ce lieu est divin. Voilà bien ce témoignage du Saint-Esprit où la Réforme a vu la grande preuve

de l'autorité de l'Ecriture. En cela elle était l'écho fidèle de la grande école des apologistes d'Alexandrie : « Croire aux Ecritures, d'une foi solide, dit Clément, c'est avoir obtenu la preuve irréfragable de leur divinité en entendant la voix du Dieu qui les a données (1). » « Le premier principe de l'enseignement biblique auquel on croit d'intuition est le Seigneur parlant par les prophètes, les évangiles et les bienheureux apôtres (2). » En résumé, la Bible nous rend les contemporains du Christ historique et fait disparaître le seul obstacle qui nous empêche de le rejoindre, à savoir l'éloignement des temps.

Que si l'on inférait de ce que nous venons de dire que l'autorité de l'Evangile est seule garantie, et que nous laissons en dehors du témoignage biblique l'Ancien Testament et tout ce qui dans le Nouveau dépasse l'histoire même du Rédempteur, ce serait une erreur grave. Ce serait oublier que la Bible est dans son ensemble le livre du Christ. L'ancien Testament, c'est le Christ préparé; l'Evangile, c'est le Christ donné au monde, c'est le Verbe incarné; les Actes des apôtres et les épîtres nous font connaître le Christ glorifié et vivant dans son Eglise. Il est le même hier, aujourd'hui et éternellement. Nous ne

(1) Clém. d'Alex., *Stromat.*, II, 2, 9.
(2) *Id.*, III, 16, 95.

plaçons pas sur la même ligne toutes ces révélations ; elles s'enchaînent les unes aux autres dans un progrès continu. Nous ne confondons pas la préparation avec l'accomplissement qui abolit tout ce qui n'était que type et figure, mais nous n'en reconnaissons pas moins que l'œuvre divine a commencé avec les premiers jours du monde, et que Dieu, qui s'est reposé après avoir créé, ne s'est plus reposé après notre chute, qu'il n'y a pas eu d'interruption dans son activité rédemptrice. Ah ! ne diffamons pas ce glorieux Ancien Testament dont les rigueurs ont préparé l'avénement du Libérateur ! Eh quoi ! nous nous indignerions parce que les rayons de la vérité ont eu à traverser d'épaisses ténèbres ! L'enfance de l'humanité déchue a été rude et barbare ; admirons d'autant plus le puissant amour qui a balbutié pour elle l'éternelle vérité, et n'allons pas confondre avec cette vérité ce que le Juif dur et grossier y a mêlé d'éléments inférieurs. Sachons que cette sévère école de la loi pouvait seule amortir l'orgueil du fils d'Adam, réfréner ses passions déchaînées et l'amener meurtri et tremblant au Réparateur promis.

Pour moi, quand sortant de l'atmosphère impure du paganisme antique, avec ses cultes voluptueux et cruels, je foule le sol de la révélation mosaïque ou prophétique, devant ce Dieu dont les foudres sont les éclats de sa sainteté redoutable, qui ne frappe

que pour guérir et qui, sur les ruines de nos idoles, fraye la voie au Rédempteur, sur ce sable brûlant du désert où il retient son peuple et ramène ses plus grands envoyés, je me sens comme Moïse devant le buisson ardent et, en entendant cette voix auguste qui me dit: Je suis celui qui suis, je suis Jéhovah l'Eternel, le Dieu de l'alliance éternelle, je m'écrie : Ce lieu est saint, prosternons-nous ! Tel m'apparaît l'Ancien Testament, le divin s'y révèle à ma conscience et sa majesté me jette à genoux.

La longue période d'attente et de préparation s'écoule, les temps sont accomplis. Nous voici dans un autre désert, devant la croix où expire le Saint de Dieu. C'est le sommet de l'Evangile. Là le divin me saisit avec plus de puissance qu'aux jours de l'ancien monde. Pas plus que le centenier, je ne puis rester debout, je m'écrie avec lui en adorant : Oui, cet homme est un Dieu, et le livre qui me le présente est divin lui-même. Enfin, les documents où revit l'Eglise primitive, avec son héroïsme, sa ferme espérance et sa foi vaillante me placent devant cette Sion céleste que nous dépeint l'épître aux Hébreux. Nous sommes devant le Christ, invisible, glorifié, parlant par les siens, agissant par leurs mains, leur découvrant l'avenir qui les attend, portant avec eux leur croix et approchant de leur front la couronne de gloire. Le divin s'empare encore de moi et mar-

que de son empreinte les dernières comme les premières pages du livre; elles participent à la dignité, à l'autorité de Jésus, et en me soumettant à son témoignage, c'est à mon maître lui-même que j'obéis.

Voilà la grande preuve de l'Ecriture, preuve mystique, spirituelle, qui appartient à tous les croyants, qui ne demande pas un grand appareil scientifique et grâce à laquelle l'autorité de la Bible repose directement sur la conscience. Il en est d'autres que je suis loin de dédaigner et qui la confirment. Elles ressortent du caractère dont est empreint le témoignage de l'Ecriture, et qui sont précisément les conditions que l'on demande à tout témoin pour être digne de confiance. Ces conditions sont au nombre de trois : nous demandons à celui qui nous rapporte un fait s'il s'est passé sous ses yeux, sinon il peut avoir été trompé; nous recherchons ensuite s'il est de bonne foi, sinon il aurait pu vouloir nous tromper; nous exigeons enfin qu'il soit intelligent, c'est-à-dire capable de comprendre ce qu'il a vu, sinon il aurait pu se tromper lui-même. Le témoignage biblique a ce triple caractère; il est primitif, sincère et intelligent, ce qui revient à dire qu'il est inspiré, car seul l'Esprit de Dieu sonde les profondeurs divines. La science, la raison, consultées sans parti pris, nous conduisent à ce résultat, du moins

en ce quî concerne l'ensemble du livre sacré. Il n'est pas vrai que la saine critique l'ait mis en lambeaux; nous, chrétien, nous acceptons le débat sur ce champ labouré par tant de luttes. Nous reconnaissons tous les droits de l'examen le plus impartial, pourvu que la critique elle-même reconnaisse ses devoirs qui sont d'éviter à son tour les idées préconçues, et de ne pas faire abstraction du sens religieux quand il s'agit de religion. Nous affirmons que notre livre sacré ressort de ce brûlant creuset, je ne dis pas sans y laisser quelques parcelles d'alliage, mais avec la confirmation de toutes ses parties essentielles, de telle sorte que nous avons bien en lui le témoignage authentique et primitif de la révélation. La raison, à son tour, discerne des marques irrécusables de loyauté dans des écrivains qui ne se flattent jamais eux-mêmes, qui ne flattent jamais personne, mais écrivent avec un burin de fer les crimes et les hontes de l'humanité et de leur peuple, et qui pour la plupart ont scellé de leur sang leur témoignage. Enfin, quand nous insistons sur la valeur des déclarations des auteurs sacrés sur leur propre inspiration, quand nous faisons ressortir l'unité d'un livre écrit dans un espace de temps de plus de deux mille années et qui est dû aux esprits les plus divers, quand nous invoquons les effets vraiment divins qu'il a produits, la raison doit bien re-

connaître qu'il a un caractère unique et exceptionnel, et que ce caractère ressemble singulièrement à ce que nous appelons l'inspiration. Cette argumentation a sa valeur, mais elle n'est pas accessible à tous les esprits et elle réclame un labeur qui peut être fort long. Elle laisserait l'homme simple et ignorant dans une infériorité religieuse que nous ne saurions accepter et ferait de la certitude un privilége d'école.

C'est ce qui nous force d'en revenir toujours à la preuve mystique du témoignage de l'Esprit-Saint. Cette preuve, qui n'a toute sa force, toute sa vertu qu'en se rapportant à Jésus-Christ, s'applique cependant dans une certaine mesure aux trois conditions auxquelles on reconnaît un témoignage compétent et suffisant. Cela va de soi pour l'inspiration ; elle s'impose au cœur, à la conscience ; la Bible est le *fiat lux* de la vie morale ; c'est elle qui fait jaillir la lumière de nos ténèbres et nous en inonde. Il y a pour le chrétien un je ne sais quoi d'incomparable dans le langage biblique, dans ce mélange de simplicité et de sublimité, et surtout dans cette pénétrante efficace qui lui fait dire : Jamais livre n'a parlé comme ce livre. Selon la belle expression d'Adolphe Monod, nous reconnaissons en lui l'épée de l'Esprit, parce qu'il nous a transpercés. Quant à la sincérité des témoins, n'est-ce pas à la conscience à recon-

naître la droiture et la loyauté? Est-ce que la sincérité, le désintéressement de saint Pierre, de saint Paul ne tombent pas sous le sens moral? On m'attend sans doute à la première condition, à celle de l'authenticité. Eh bien, j'ose dire que si elle a un grand besoin de la confirmation scientifique, elle peut y suppléer ou du moins la compléter par l'évidence morale. Qu'on se rappelle le fameux mot de Rousseau sur l'histoire de Jésus-Christ: « L'inventeur, disait-il, en serait plus étonnant que le héros. » Oui, évoquer un pareil idéal du sein de nos misères humaines serait un plus grand miracle que de le voir apparaître sous nos yeux. Notre conscience nous dit qu'on n'invente pas ainsi et que pour que l'humanité reproduise la perfection sans tache, il faut qu'elle l'ait contemplée. Quand je reconnais l'empreinte d'un type sublime dans l'argile, je sais que ce type a existé et qu'il a été directement imprimé sur cette vile matière. Il me suffit de voir l'image de Jésus dans l'Evangile pour savoir qu'il est apparu aux yeux de ceux qui me l'ont conservée. Ainsi le caractère primitif du témoignage biblique tombe lui aussi sous le jugement de la conscience Ce jugement a toute sa valeur tant qu'on ne l'exagère pas et qu'on ne confond pas les juridictions. C'est ce que l'on fait toutes les fois qu'on veut lui demander non-seulement de constater le fait moral mais encore

de couvrir telle ou telle théorie sur la Bible qui est affaire de théologie et de science, ou bien quand, ne se contentant pas de la confirmation que cette preuve mystique confère à l'ensemble des Ecritures, on veut qu'elle garantisse l'antiquité du recueil intégral, tranche d'emblée toutes les questions de canonicité et qu'elle affirme l'infaillibilité de l'Ecriture et l'impossibilité de la moindre imperfection ou de la moindre divergence dans les récits. Rien n'est plus dangereux que de porter la foi dans le domaine où elle n'est pas de mise et où rien ne remplace l'étude attentive. Nous ne nous lasserons pas de le répéter : la foi ne porte que sur ce qui s'adresse à l'âme, à la conscience, sur ce qui est le fond, l'unité, le cœur même de l'Ecriture ; mais invoquer sa sanction quand il s'agit d'erreurs de chronologie, de grammaire ou de traduction, ou quand il faut décider d'une question spéciale de critique, c'est fausser ce céleste instrument. Dans ce cas ce n'est pas l'absolu qui sauve le relatif, c'est le relatif qui compromet l'absolu.

Il n'en demeure pas moins sous ces réserves que l'autorité générale des Ecritures, comme témoignage compétent du Christ, est pleinement garantie par ces raisons morales qui seules sont universelles et décisives en pareilles matières. Elle a le même caractère que l'autorité de Jésus-Christ à laquelle elle est associée ou plutôt à laquelle elle emprunte ses

grands titres auprès de notre conscience. Elle met bien la vérité en contact direct avec notre âme, sans jamais l'imposer par la contrainte extérieure. Non-seulement notre autorité diffère de celle du catholicisme dans son organe principal, qui n'est pas l'Eglise mais la Bible, mais elle en diffère encore dans son caractère intime. Nous ne transférons pas au livre les droits que le romanisme revendique pour la papauté. Nous n'avons pas un pape de papier. L'autorité de la Bible n'étouffe pas notre conscience, elle la stimule et s'appuie sur elle. « Vous avez reçu aussi l'onction du Saint-Esprit qui vous apprend toutes choses, » disait l'apôtre saint Jean aux chrétiens de l'Asie mineure.

Nous arrivons au même résultat si nous considérons l'autorité de la sainte Ecriture, non plus simplement d'une façon générale au point de vue de la crédibilité du témoignage, mais en elle-même, dans le caractère de son inspiration, autant qu'il nous est possible de le pénétrer. Je serai bref sur ce point, ayant eu l'occasion de le présenter ailleurs avec tous les éléments nécessaires (1). Je remarque d'abord que l'inspiration de l'Ecriture présente le même double caractère qui nous a frappés en Jésus-Christ. Elle est tout ensemble divine et humaine, si

(1) Voir ma brochure extraite du *Bulletin théologique* sur l'inspiration des saintes Ecritures.

bien que la Bible est aussi bien le livre de l'homme que le livre de Dieu. Le divin ne s'y présente pas non plus dans sa transcendance mais sous une forme vraiment humaine. Il ne faut pas exagérer, comme on l'a fait quelquefois, cette analogie entre la Bible et Jésus-Christ. Le Maître seul nous présente l'humanité dans une absolue perfection ; l'élément humain dans la Bible participe en une certaine mesure à notre imperfection ; elle a ses petites taches qui ne l'empêchent pas d'être le soleil de nos esprits ; ses erreurs de détail nous empêchent simplement de lui attribuer l'infaillibilité sans réserve. Nous verrons plus tard que ces imperfections sont en quelque sorte la rançon du caractère le plus élevé de son inspiration. Elles ne troublent en rien d'ailleurs ceux qui n'identifient pas la crédibilité du témoignage avec son infaillibilité totale, ce qui réduirait singulièrement le savoir humain. Nous ne sommes pas de l'école imprudente qui joue les destinées de l'Evangile sur la carte d'une théorie aussi discutable que la théopneustie verbale.

J'en reviens à ce que j'affirmais du double caractère de la Bible. Oui, elle est tout autant le livre de l'humanité que le livre de Dieu. Je lui applique ce mot si profond de la femme de Sichem sur Jésus : « Il m'a dit tout ce que j'ai fait. » J'ajoute : Il m'a dit encore tout ce que je suis. Qui a peint comme la

Bible la destinée humaine dans la grandeur de son infortune? C'est elle qui a fait monter avec la plainte de Job les plus sublimes gémissements de la terre. Le cri des désolés y retentit avec un pathétique incomparable. C'est elle aussi qui va chercher dans les dernières profondeurs de notre âme ses douleurs les plus saintes. Ce n'est pas seulement Rachel qui ne veut plus être consolée, parce qu'elle a perdu ses enfants, c'est l'âme humaine qui gémit, parce qu'elle est veuve de son Dieu. Ecoutez le psalmiste; écoutez ses chants mouillés des pleurs du repentir, c'est le cœur froissé et brisé qui demande le pardon et la paix. Voilà trois mille ans que la harpe de Sion a été l'écho de cette plainte immortelle. La Bible est sans pitié pour nos hontes; mais, jusque dans la fange et dans le bourbier sans fond de nos vices, elle découvre la perle qui y est tombée. Quelle psychologie pénétrante, sagace, que celle de la Bible! Comme elle nous révèle à nous-mêmes, déchirant nos voiles, découvrant sans ménagements nos affreuses misères, manifestant notre inaliénable noblesse, et révélant ainsi à lui-même cet être si bas et si grand, si noble et si misérable qui s'appelle l'homme! Oui, elle m'a bien dit tout ce que je suis; elle m'a présenté un pur miroir où je me suis vu; ma conscience a confirmé son témoignage. En même temps, elle m'a dit tout ce que Dieu a fait pour moi, tout son patient

amour ; elle m'a déroulé toute son œuvre de miséricorde, depuis la porte de l'Eden jusqu'à ces portes du ciel que m'a rouvertes Celui qui est mort pour mes péchés et ressuscité à cause de ma justification. Certes, cette union mystérieuse de l'humain et du divin est bien faite pour assurer à l'Ecriture la souveraineté sur nos cœurs.

Cette union de l'humain et du divin n'est pas plus dans l'Ecriture que dans la personne de Jésus-Christ une simple juxtaposition, les deux éléments s'y pénètrent intimement. La Bible est la parole divine parlée par des hommes, chacun disant les choses magnifiques de Dieu dans sa langue, selon son individualité ; c'est dire que nous repoussons absolument toute théorie de l'inspiration qui réduit ses organes à la passivité pure. Quand Dieu prend pour instrument de ses révélations l'âme de l'homme, il ne la traite pas comme une harpe insensible ; il ne brise pas les fibres de la vie morale. Il n'écrit pas sur notre cœur comme il écrivit des mots fatidiques sur les murailles du palais de Babylone. Il ne parle pas par notre bouche comme par celle de l'animal stupide qui confondit Balaam. « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, s'écrie saint Paul. Dieu est celui qui luit dans nos cœurs pour manifester la connaissance de sa gloire » (2 Cor. IV, 5). Si l'on prétendait que ces paroles s'appliquent à la prédication

de l'Apôtre et non à ce qu'il écrit, nous répondrions que rien n'est plus arbitraire que cette distinction entre le prédicateur et l'écrivain. Il n'y en pas trace dans nos livres sacrés; le livre est la prédication fixée par écrit, sans être refroidie. Cette prédication est le moment le plus sacré de la vie spirituelle de l'Apôtre ; elle la concentre et la résume ; elle est toute pénétrée de sa séve morale. Le témoin est tout entier dans son témoignage ; je sens frémir et battre son cœur sous sa parole, et le cœur ne sera jamais un ressort mécanique, pas même sous la main céleste. Il garde sa liberté, et c'est cette liberté qui fait la valeur des sentiments qui le remplissent et qu'exprime la parole humaine. Cela implique sans doute que nous ne possédons pas l'infaillibilité absolue, mais aussi quelle richesse, quelle puissance dans ce témoignage qui ne nous apporte pas seulement la vérité révélée dans ce qu'elle a de général et d'abstrait, mais réchauffée au foyer de la vie morale et confirmée par l'expérience. Ne disons plus seulement que l'Ecriture est un témoignage, disons qu'elle est une nuée de témoins qui tous ensemble disent avec le disciple bien-aimé : « Ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu touchant la Parole de vie, c'est ce que nous vous annonçons. » Ce caractère plus libre, plus vivant, plus humain de la révélation est la gloire de la nouvelle

alliance. Il était bien moins marqué dans l'ancienne, qui était l'économie des tables de pierre. La parole de Dieu était une loi impérative ou une vision ; elle enlevait le prophète comme l'aigle enlève ses petits dans ses serres avant qu'ils sachent voler. L'humanité demeurait encore sur le portique du temple. L'Evangile lui fait atteindre le sanctuaire. L'apôtre de la nouvelle alliance, c'est Jean penché sur la poitrine de Jésus au banquet des mystiques adieux. Il a « touché de ses mains la Parole de vie » et lui rend témoignage avec un cœur débordant d'amour. Elle est en lui. « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi, » s'écrie saint Paul. Le ciel s'est ouvert, le Saint-Esprit est descendu dans les cœurs purifiés ; il les éclaire, il les conduit dans toute la vérité. Voilà l'inspiration du Nouveau Testament ! C'est l'accomplissement du grand oracle de Jérémie : « J'écrirai ma loi dans vos cœurs. » Cela vaut tous les parchemins sacrés de la synagogue et toutes les autorités patentées par les plus éclatants prodiges !

On nous objectera sans doute que nous ne conservons plus un caractère spécifique à l'autorité de l'Ecriture sainte. Que si l'on entend par ce caractère spécifique qu'il y a deux Esprits-Saints dans l'Eglise, celui qui agit sur l'âme chrétienne et celui qui agissait sur l'écrivain inspiré, nous reconnaissons que rien n'est plus éloigné de notre pensée. Nous ad-

mettons que quand il s'agit d'extase, de vision, d'oracles prophétiques, l'inspiration réduit son organe à la passivité, parce qu'il n'est pas alors un simple témoin de la révélation, mais que la révélation, dans ce cas exceptionnel, réside tout entière dans une communication surnaturelle. Mais en dehors de ce cas tout à fait exceptionnel, le Saint-Esprit agit sur le témoin biblique de la même manière dont il agit sur nous sans suspendre la vie morale. Et pourtant la différence est grande entre lui et nous, et son témoignage a une valeur incomparable pour deux raisons. D'abord il a été chargé de nous conserver le souvenir du Christ historique, et il en était seul capable puisqu'il l'avait vu de ses yeux et touché de ses mains. Personne ne peut le remplacer ni l'égaler. Sa position est unique. En second lieu, il a reçu les grâces nécessaires pour remplir cette mission, sans laquelle le souvenir historique n'eût été bientôt qu'une ombre flottante. La promesse générale du Saint-Esprit, qui était pour toute l'Eglise, s'est appliquée à lui d'une manière toute spéciale ; il l'a reçue dans une abondance, dans une richesse, dans une plénitude que nous ne retrouvons nulle part ailleurs. Cette double condition est principalement réalisée dans l'apostolat sur lequel je ne m'étends pas maintenant, parce que je la retrouverai quand je parlerai de la constitution de

l'Eglise. Je me bornerai à dire que l'apostolat pris d'une manière large est le témoignage seul primitif, seul compétent, établi par Jésus lui-même et pénétré du Saint-Esprit dans la mesure où cela était nécessaire pour qu'il nous conservât le vrai Christ. Ce témoignage apostolique, qu'est-ce après tout sinon le témoignage de la conscience chrétienne pleinement illuminée par le Saint-Esprit, et nous faisant voir et adorer en elle, comme dans un pur miroir, l'image sainte du Christ éternel? Où est donc l'intermédiaire entre lui et la conscience? Je n'en vois point, puisque c'est la conscience qui le présente à la conscience, après avoir atteint son plus haut degré d'inspiration. Cette autorité-là, c'est la seule qui soit efficace. Elle ne nous renvoie pas à une lettre morte, à des textes isolés, avec lesquels nous nous lapiderions comme avec des pierres. D'ailleurs, n'oublions pas que la Bible est une échelle qui de la terre monte au ciel. C'est une révélation progressive. Il faut savoir distinguer ce qui est aboli de ce qui est définitif, sous peine de désobéir au Dieu de l'Evangile en obéissant à des préceptes abrogés tels que la prêtrise ou le sacrifice matériel. Il faut nous placer au point culminant pour voir chaque partie dans sa relation avec le tout, et le point culminant, c'est le grand témoignage apostolique pris dans son ensemble; c'est lui qui nous jette aux pieds

de Jésus-Christ. Nous disons avec Luther : « Il est le maître et le roi des Ecritures. » Voilà notre autorité. Les apôtres ne sont pas les premiers théologiens dans une série sans terme ; ce sont les grands témoins de Jésus-Christ. L'école de la chambre haute est celle du Saint-Esprit. Nous n'en connaissons pas d'autre, et nous répétons avec toutes les Eglises de la Réforme que la sainte Ecriture est pour nous la règle unique et souveraine de la foi ! Là où elle n'est pas, là n'est pas le vrai Christ. *Ubi scriptura ibi Christus.*

A tous les grands réveils de la foi et de la vie divine dans les peuples et les individus, on entend ces mots qu'entendit saint Augustin dans son jardin de Milan : *Tolle et lege*, prends et lis. J'entends une voix contraire qui dit : « Ne prends pas, ne lis pas. » Ce n'est pas seulement la voix de la sagesse humaine qui ne croit qu'à elle et à ses livres ; c'est la voix d'une grande Eglise ou du moins de sa fraction la plus puissante qui ne veut pas qu'on lise sans elle les lettres divines. Effrayant attentat contre Dieu et l'humanité ! L'ange envoyé pour montrer la source au pauvre enfant expirant sur le sable la cache et la dérobe à sa lèvre altérée. Aussi bientôt l'enfant périt ; il périt moralement et intellectuellement. Après tout, ce qu'il y a de plus sûr au point de vue d'une autorité inquiète et jalouse, c'est de

dire : Ne lis pas, ne lis rien. Elle a intérêt aux ténèbres, et elle les étend et en enveloppe comme d'un linceul les nations qui l'ont pour gardienne ou pour geôlière. Au contraire, les peuples qui ont obéi à la voix divine, qui ont lu livre sacré se sont tournés vers la lumière ; la Bible a été pour eux la clef de la connaissance, la charte de leur liberté. Ce sont eux qui, par leurs grandes associations bibliques, ont fait voler l'ange de l'Apocalypse qui porte sous tous les cieux l'Evangile éternel. Qu'on raille tant qu'on voudra les marchands de Bibles, je les aime mieux que ceux qui nous dérobent la Parole éternelle. Le monde moderne sait ce qu'ils lui doivent et aussi ce qu'il doit à leurs adversaires. Quand on lance des *Syllabus*, il faut cacher la Parole divine. Voilà pourquoi nous disons plus que jamais à chaque pays catholique et tout d'abord à notre bien-aimée patrie : *Tolle et lege!*

C'est à l'âme individuelle à entendre ce divin conseil. Peut-être, comme Augustin, ne voit-elle la Bible que sous un jour terne et froid ; que le brouillard se lève et elle saura ce que vaut ce trésor. Oui, *tolle et lege*. Moins doux est ce qui distille des rayons de miel, moins profond est l'abîme sous les pieds et moins vaste le ciel sur la tête. La parole éternelle est dans ce livre, et il a plu à Dieu de restaurer toutes choses en elle et par elle.

CHAPITRE XII.

JÉSUS-CHRIST ET LA TRADITION.

La vérité religieuse est une divine histoire; disons mieux, une personne vivante, Jésus-Christ lui-même. L'Ecriture sainte est le témoignage primitif, sincère, inspiré, rendu au Rédempteur du monde. La venue du Christ a été préparée par des révélations qui sont des manifestations divines et comme les premiers pas de Dieu dans l'histoire ; l'Ancien Testament nous reporte à la période de préparation. L'Evangile fait revivre le Christ incarné ; les Actes des apôtres et leurs lettres nous font connaître le Christ ressuscité, invisible, toujours présent et agissant dans son Eglise. Le témoignage évangélique et apostolique qui nous porte au sommet de la révélation est donc pour nous la règle de foi par excellence, puisqu'il nous place sans intermédiaire en présence de Celui qui est la vérité. Il n'est pas autre chose que la conscience chrétienne pleinement illuminée du Saint-Esprit dans son contact le plus immédiat avec le Christ historique ; elle dit à notre

conscience : « Voilà ce que j'ai contemplé touchant la Parole de vie. » De là le prix incomparable du livre divin et son autorité souveraine qui ne dépend d'aucun système théologique.

Que nous faut-il de plus pour rejoindre notre Sauveur? Rien, dit la Réforme, toutes les fois qu'elle est conséquente avec son principe. Deux autorités nous sont encore nécessaires, répond le catholicisme : la tradition et l'Eglise. Sans elles vous êtes abandonnés aux caprices du sens individuel et vous n'arrivez pas à l'unité. Votre autorité religieuse n'est pas vraiment constituée. — J'écarte préremptoirement ces deux pouvoirs en tant qu'on les met au-dessus de l'Ecriture J'établirai qu'en réalité ils n'en forment qu'un seul, celui de la hiérarchie prétendue infaillible, laquelle ne respecte pas plus la tradition que la Bible, et se met au-dessus de l'histoire tout aussi bien qu'au-dessus de la révélation. La tradition isolée de la hiérarchie serait mortelle au catholicisme ; il doit lui imposer ses interprétations sous peine de rencontrer sur ce nouveau terrain la diversité des opinions qu'il a voulu chasser du domaine sacré des Ecritures. Elle n'est pour lui qu'un instrument de domination sur l'esprit humain, aussi cherche-t-il à l'assouplir à son gré sans jamais hésiter à la fausser quand cela lui semble nécessaire. Voilà ce que nous établirons sans oublier que l'erreur n'est

vaincue que quand on lui a ravi la part de vérité qui la fait vivre ; c'est dire que nous montrerons comment la tradition détachée du faux principe d'autorité recouvre son rôle bienfaisant et glorieux comme confirmation de la foi.

Ecartons d'abord un malentendu qui ne saurait subsister après notre définition de l'autorité des Ecritures. Les partisans de la tradition nous objectent souvent que donner le premier rang à un livre dans la détermination de nos croyances, c'est déifier la lettre à la manière des scribes et des adorateurs du Coran. L'Eglise, au contraire, est un organe vivant du Saint-Esprit qui est bien plus en harmonie avec l'esprit de l'Evangile que ce que l'on appelle dérisoirement un pape de papier. L'objection tombe dès qu'on considère la Bible, non pas comme un code tombé du ciel, mais comme l'écho vibrant des témoins primitifs. Oui, sans doute, l'Eglise a précédé le livre, le témoignage oral est antérieur au témoignage écrit, seulement le premier n'a pu se conserver que par le second, qui n'est pas autre chose que la prédication même des apôtres ; c'est encore l'Eglise primitive, ou pour mieux dire, elle n'est que là. Si donc par tradition on entend la voix même de l'Eglise apostolique, nous possédons celle qui est la plus pure, la plus authentique. Nous ne sommes pas les hommes d'un livre muet et mort ;

notre autorité est un témoignage plein de séve et débordant de vie morale.

Mais nos adversaires ne s'en tiennent pas à cette notion si simple et si vraie. Ce qu'ils veulent consacrer dans la tradition, c'est leur interprétation officielle de l'Ecriture sainte. Avant de montrer par quelles voies illégitimes ils y arrivent ou y tendent, nous devons tout d'abord repousser le principe lui-même, qui suppose que l'Ecriture sainte ne saurait être saisie par le sens individuel. Que telle soit bien leur pensée, c'est ce qui résulte du serment de la foi prêté par chaque évêque depuis le concile de Trente. Il est ainsi conçu : « Je n'accepterai et n'interpréterai la sainte Ecriture que conformément au consentement unanime des Pères. » Cette exclusion du sens individuel dans l'acceptation et l'interprétation des saintes Ecritures méconnaît d'abord le premier caractère de la religion, qui est essentiellement un rapport direct entre l'âme et Dieu. Le domaine religieux et moral est le domaine par excellence de l'individualité; le plus obscur, le plus ignorant des hommes y retrouve une valeur infinie, parce qu'il y rencontre des obligations saintes auxquelles il doit se soumettre dans sa pleine indépendance. Personne ne peut s'engager à sa place, il répond pour lui seul, il doit se déterminer par lui-même, puisque c'est lui et lui seul qui fera les sa-

crifices que le devoir exige de lui. Son âme a un prix immense, le monde entier ne la vaut pas, et la vraie religion ne commence pour lui que quand il s'est donné à Dieu dans le libre mouvement de sa vie morale. Dieu n'a-t-il pas promis de se donner à lui tout entier ? Ne veut-il pas être tout en tous ? N'est-ce pas dans ce don qu'éclate la grandeur de son amour et la magnificence de sa générosité ? Tout dans l'Evangile dit à chacun de nous ce mot du prophète à David : « Tu es cet homme-là. » Tu es cet homme qui s'est révolté contre Dieu. Tu es cet homme pour lequel a coulé le sang de la rédemption. Tu es cet homme qui est appelé à la vie éternelle, à la sainteté, à la sublime réciprocité de l'amour divin. « Mon cœur me dit de la part de Dieu : Cherche ma face. » Il résulte de ces considérations que la Bible s'adresse tout d'abord à l'individu. Prétendre qu'elle ne saurait être comprise de chacun de nous sans un interprète d'office, c'est accuser Dieu de ne pas savoir parler à ces êtres qu'il a faits à son image et dont il connaît les plus secrètes pensées ; c'est dire, en d'autres termes, qu'il veut une chose et qu'il en fait une autre, et que quand il s'adresse à l'âme humaine, il ne sait pas l'atteindre sans le secours du docteur de la loi. Quoi, vous osez soutenir que ce miséricordieux message de pardon et d'amour sera mieux compris par nous

quand il aura pris la forme d'un décret officiel que quand nous l'aurons recueilli des lèvres mêmes de Celui qui l'a apporté au monde ! Ce n'est que par un arrêté rendu en forme que nous pourrons nous y fier ! Ah ! laissez-nous devant le Christ qui nous montre le Père. Il vaut bien tous vos scribes réunis ! L'amour ne parle jamais mieux que quand il parle directement au cœur, rien ne remplace son inimitable accent. Si l'Evangile était le Talmud, il nous faudrait des rabbins pour l'expliquer; la bonne nouvelle du salut n'a que faire de leur autorisation. Autant vaudrait défendre au soleil de nous éclairer et de nous réchauffer au nom d'une société de savants que de défendre à la Bible, au nom d'une synagogue, de porter la joie, la paix, la vie dans nos âmes ! J'ajoute que si le sens individuel peut se tromper, une société religieuse le peut également, qu'elle a besoin des mêmes garanties, parce qu'elle peut subir les mêmes entraînements, et que l'on a vu toutes les autorités dogmatiques d'un peuple avoir tort contre un seul individu qui représentait la vérité de Dieu. Sans parler du Maître, il est certain que Pierre et Etienne comprenaient mieux le sens des Ecritures que le sanhédrin tout entier. L'autorité de la tradition n'est donc pas justifiée par ces prétendus dangers de la libre interprétation de la Bible par chaque croyant.

Au fond de cette raison préliminaire que l'on nous opposait, je trouve un argument qui n'a rien à faire dans la question de la vérité, c'est l'argument du nombre. Je n'en connais pas de plus grossier. Je comprends les droits des majorités dans les sujets exclusivement politiques, portant sur les intérêts d'un jour, parce que la vie sociale ne peut pas s'arrêter, et qu'il faut arriver à tout prix à une conclusion provisoire dont la majorité des citoyens est l'organe le plus légitime. Il n'en est plus de même dans l'ordre moral et religieux qui est l'ordre de l'absolu ; l'erreur ne cesse pas d'être l'erreur parce qu'elle est acclamée par des milliers d'hommes; elle acquiert plus de force et n'en devient que plus redoutable. La vérité n'a peut-être qu'une infime minorité pour elle, elle n'en est pas moins la vérité. Comptez ceux qui lui faisaient cortége le jour où elle s'affirma dans la chambre haute de Jérusalem. Je suis seul, pouvait dire le Christ au point de vue humain, je suis seul devant le monde, et pourtant je suis la vérité. Il n'est pas de réponse plus décisive à cet argument vulgaire qui ferait de nos convictions le résultat et comme le total d'une addition, et qui aujourd'hui donnerait encore raison au paganisme contre le christianisme.

L'argument du temps ne vaut pas mieux que celui du nombre ; il est très-souvent invoqué en

faveur de la tradition. Respectez l'antiquité, nous dit-on, c'est elle qui doit toujours avoir raison. Voilà le langage que l'on tient volontiers dans le camp opposé au nôtre. On ne veut pas seulement relever l'authenticité du témoignage qui n'est valable que s'il est primitif. Non, on dit avec Tertullien, qui s'est heureusement et glorieusement démenti sur ce point : *Quod prius verius. Ce qui est le plus ancien est en soi le plus vrai.* C'est la chronologie venant fortifier l'arithmétique. La vérité se reconnaît non à sa valeur intrinsèque, mais à son âge. A ce point de vue, l'Olympe l'emporte sur le Calvaire, et pour nous, fils de la Gaule, le druidisme est plus vrai que l'Evangile. Le même Tertullien, quand il entra en conflit avec la tradition de l'Eglise de son temps, renversa d'un mot tout cet échafaudage qu'il avait péniblement élevé dans son traité des Prescriptions : « *Christus non dixit : Sum consuetido, sed sum veritas.* » Christ n'a pas dit : Je suis la coutume, mais je suis la vérité. Ne l'oublions pas, d'ailleurs, la vérité, qui est fille de Dieu, a un imprescriptible droit d'aînesse, car elle n'est pas simplement ancienne, mais éternelle. C'est dans le temps et sur la terre qu'elle peut être devancée par l'erreur, mais elle recouvre bientôt son droit immortel. Il ne sert à rien à Esaü d'être l'aîné de Jacob s'il vend sa primauté d'héritage

pour satisfaire une convoitise. Peu importe que telle ou telle forme religieuse se soit produite avant une autre dans l'histoire de l'Eglise, si elle a préféré la chair à l'esprit, le règne matériel à la royauté spirituelle. Jacob, toujours étranger et voyageur, n'en est pas moins sous sa tente mobile le véritable aîné, l'héritier du bien céleste dont il porte le gage dans sa foi courageuse. Nous n'avons donc pas à nous demander quelle est l'interprétation de la Bible qui est la plus ancienne en date, mais celle qui est la plus conforme à son esprit. C'est celle-là qui sera le plus près des origines et qui nous mettra le plus directement en contact avec la source. La raison du temps ne doit pas non plus être présentée dans un sens inverse, comme si la nouveauté en soi était une preuve de vérité; elle ne l'est pas plus que l'antiquité ; nos motifs de croire sont puisés dans des considérations plus hautes qui portent sur l'objet même de nos croyances et non pas sur ce qui lui est étranger.

Ainsi la tradition ne saurait invoquer ni le nombre ni le temps. Les autres arguments que l'on fait valoir pour l'appuyer n'ont pas plus de valeur. Deux grandes écoles l'invoquent dans le catholicisme à des points de vues très-différents, bien qu'elles se réunissent pour affirmer que l'Ecriture ne suffit pas à déterminer la croyance chrétienne. La pre-

mière école voit dans la tradition l'interprète immuable de la révélation. Elle a trouvé dans Vincent de Lerins sa vraie formule : la tradition légitime pour elle, c'est ce qui a été cru toujours, par tous et partout : *Quod ubique*, *quod semper*, *quod ab omnibus*. La seconde école veut une tradition progressive qui tire les conséquences des principes comme la vie organique fait sortir du germe l'être complet qu'il renfermait; les racines, les rameaux, les feuilles et les fruits se dégagent peu à peu de la semence élémentaire. C'est l'école du développement représentée avec éclat par Newmann et Mœhler. Avant de discuter chaque école à son tour, remarquons leur dissentiment ; elles sont en flagrante opposition ; on ne saurait à la fois reconnaître une tradition immuable, immobile et une tradition progressive. Il faut choisir entre les deux principes ; ils ne peuvent s'abriter sous le manteau de la même unité. Le catholicisme est appelé à se décider entre l'une et l'autre; il ne lui est pas permis de profiter de l'une et de l'autre comme il l'a fait bien souvent. Nous pourrions, pour le réfuter, nous borner à les opposer et livrer les partisans de la tradition immobile aux partisans de la tradition progressive. Mais ce serait nous contenter à trop bon marché. Examinons les deux principes en eux-mêmes.

La première école prétend qu'il existe une tradi-

tion non contenue dans l'Ecriture, qui, portant les caractères de l'universalité et de l'immutabilité, est digne de notre confiance absolue. Jésus-Christ et les apôtres, dit-elle, n'ont pas seulement prononcé les paroles qui sont contenues dans le livre sacré, leur enseignement a été infiniment plus large, plus vaste, et s'est transmis par la tradition. L'Eglise l'a recueilli et nous l'a transmis fidèlement. Je demanderai d'abord où je puis trouver cet enseignement oral qui complète l'Ecriture tout en remontant directement au Maître et à ses premiers disciples. On nous accordera que s'il a cette haute origine, il ne saurait être en désaccord avec la prédication écrite des apôtres; il ne peut en être que le prolongement. Nous devons donc élaguer tout ce qui a un caractère différent, tout ce qui contredit la Parole de Jésus ou de ses grands envoyés. Si l'on n'admet pas cette règle, on sera en droit de nous présenter comme divin toutes les superfétations humaines, et on sait combien elles peuvent être nombreuses après tant de siècles écoulés. Nous avons tous fait l'expérience de l'incroyable rapidité avec laquelle une vérité, même une vérité historique, se déforme et se dénature en passant de bouche en bouche; la parole prononcée hier n'est déjà plus la même aujourd'hui; la légende foisonne incessamment comme la mauvaise herbe sur le champ de

l'histoire. Il s'ensuit que la tradition orale ne saurait être jamais acceptée que sous bénéfice d'inventaire, et après avoir été contrôlée. Or il est évident que tout enseignement attribué à Jésus-Christ doit pour le moins ne pas être en désaccord avec sa doctrine telle que nous la possédons sous sa forme la plus authentique. Cette condition élague déjà une portion considérable des traditions que l'on veut nous faire accepter. Je demande où est cet enseignement vraiment conforme à l'ensemble du témoignage apostolique qui ne serait pas contenu dans l'Ecriture? Où sont ces perles précieuses tombées de notre écrin et qu'il faut pieusement ramasser? Si vous m'en présentez une seule, je suis prêt à l'accepter. Je suis bien convaincu qu'au premier siècle de l'Eglise on a pu recueillir plus d'un mot du Maître ou des apôtres que nous ne possédons pas; j'aurais vécu dans cette bienheureuse et héroïque époque que j'eusse préféré entendre saint Pierre, saint Paul et saint Jean que lire simplement leurs écrits. Seulement ils ne parlent plus aujourd'hui ou plutôt ils ne parlent que dans l'Ecriture sainte d'une manière vraiment authentique. A part un ou deux récits admirables, et qui portent bien le sceau du divin, tel que l'entretien de saint Jean avec un jeune brigand, et qui ont pour moi autant de valeur qu'une page des Actes des apôtres, je vous défie de produire un

enseignement vraiment et sûrement apostolique qui ne soit contenu dans la Bible. Dès la seconde génération, le fleuve n'a plus gardé sa pureté; quand Papias, qui vivait à la fin du premier siècle, nous donne les plus ridicules rêveries millénaires comme l'écho de la tradition primitive, il nous suffit de les comparer à nos livres canoniques pour reconnaître le mélange humain. Cette tradition orale que vous invoquez comme remontant directement à Jésus-Christ, je ne lui reproche qu'une chose, c'est d'être insaisissable, c'est de ne se rencontrer nulle part avec certitude. Qu'il y ait une tradition orale dans l'Eglise, je ne le nie pas; je la retrouve dans les prétendues constitutions apostoliques dont personne ne soutiendra l'authenticité et qui sur tant de points nous font assister aux déviations des institutions primitives. Je la retrouve encore dans la littérature apocryphe si riche dès le second siècle; œuvre de l'imagination et du sentiment populaire, elle en porte l'empreinte légendaire et matérialiste; elle nous permet de suivre les progrès de la superstition qui grandit dans l'ombre et comme dans les bas-fonds de l'Eglise, tandis que sur le sommet de la science d'illustres docteurs tiennent haut élevé le drapeau du spiritualisme primitif. Cependant l'influence des masses est bientôt irrésistible; l'atmosphère en est saturée peu à peu; les grands esprits

la subissent sans s'en douter, et ce qui fut un jour la superstition condamnée devient l'opinion courante et bientôt le dogme officiel. Nous pourrions l'établir facilement pour la plupart des dogmes proprement catholiques, tels que la magie sacramentelle, le faux ascétisme, le culte des saints. Voilà bien la tradition orale, nous la prenons sur le fait. Seulement elle n'a aucun rapport avec cet enseignement apostolique qui devait compléter le livre sacré, puisqu'elle le contredit ouvertement, et qu'elle s'est developpée grâce à une littérature apocryphe dont personne aujourd'hui n'oserait défendre l'authenticité ; elle met audacieusement sous le nom des apôtres ce qu'ils n'ont ni dit ni écrit.

Que si l'on abandonne ce terrain d'une tradition simplement orale pour en appeler, comme les Pères du troisième siècle, aux grandes Eglises apostoliques, c'est-à-dire à celles qui ont été fondées par les apôtres et à leurs institutions, nous serons ramenés aux Pères de l'Eglise de cette époque qui seuls nous les font connaître, et à cette unanimité de leur doctrine à laquelle renvoie le serment épiscopal que nous avons cité. Cette unanimité, je la constate avec joie pour le fond substantiel de la foi chrétienne, mais elle n'ajoute rien à l'enseignement des apôtres; elle le confirme sans l'épuiser. Que si l'on prétend qu'elle porte sur l'interprétation et la déter-

mination théologique de leur doctrine, je la nie ; elle n'existe pas. L'unanimité théologique des Pères des premiers siècles est une fiction ; l'accord de la foi n'empêche pas les divergences considérables sur tous les points de la doctrine. Direz-vous que Justin Martyr, qui pousse aux dernières limites la subordination du Verbe au Père, est d'accord avec Athanase qui formule l'égalité des deux personnes? Direz-vous que Clément d'Alexandrie, qui croit à la préparation évangélique dans le paganisme, est d'accord avec Tertullien ou Arnobe, qui regardent comme du fumier toute la philosophie ancienne ? Direz-vous que la théologie des trois premiers siècles, qui croit à la liberté morale, est d'accord avec saint Augustin, qui ne croit qu'à la grâce ? Les divergences ne sont pas moins flagrantes sur l'organisation de l'Eglise. Entre Hermas, qui voit dans l'épiscopat un signe d'affaiblissement, et Irénée, qui en fait le palladium de la vérité, où est l'accord ? Je vous défie de réconcilier sur ce point Clément d'Alexandrie et Cyprien. Qu'on ne nous parle donc plus de l'unanimité des Pères comme signe de la tradition infaillible. Ce qui a été cru partout, toujours et par tous se réduit au mot de saint Paul pris dans toute la richesse de son acception : « Nous ne voulons savoir que Jésus-Christ crucifié. » Cela est assez pour vivre et mourir en chrétien et s'il le

faut en martyr. Cela n'est pas assez pour avoir une interprétation officielle qui fixe le sens théologique de l'Ecriture, car le commentaire qu'on voudrait nous imposer contient précisément toutes nos diversités, à l'époque où les Pères méritent le mieux ce grand nom. Il ne reste donc à côté de l'Ecriture qu'une tradition sans garantie et infiniment diverse. Ce n'est pas à un tel pouvoir que l'on peut nous renvoyer; si l'on ne se contente pas de l'autorité de l'Ecriture, il faudra établir un tribunal qui décrète la vraie tradition comme la vraie interprétation du livre. C'est ainsi que nous revenons à l'autorité de l'Eglise comme la suprême et unique instance.

La seconde école, avec une apparence plus libérale, nous ramène au même résultat. Elle nous parle d'un développement de la doctrine et de l'organisation de l'Eglise. Mais apparemment ce développement ne peut être en contradiction avec sa forme primitive et doit en être l'épanouissement et s'en dégager comme l'épi sort du grain de blé. C'est une appréciation très-délicate que celle qui consiste à distinguer ce qui est légitime de ce qui est arnomal dans un développement historique aussi considérable, aussi varié que celui du christianisme depuis dix-huit siècles. Où est le vrai prolongement? Où est la déviation? Qui en décidera? Pour nous, qui admettons l'autorité souveraine du témoignage

apostolique, la solution du problème est facile; nous avons un critère, une norme. Il n'en est pas ainsi pour ceux qui mettent l'autorité de la tradition à côté de celle de l'Ecriture. La tradition ne peut se contrôler elle-même, à moins de proclamer que toute doctrine qui a triomphé un jour a été fondée sur la vérité; ce serait inaugurer la théorie des faits accomplis dans la haute sphère de la pensée. Si l'Ecriture n'est pas placée au-dessus de la tradition, il faut donc qu'il y ait un pouvoir qui les domine l'une et l'autre et détermine l'interprétation vraie du livre. Nous sommes ainsi encore ramenés à l'autorité de l'Eglise qui absorbe toutes les autres. En tout cas, il est évident que la tradition ne se suffit pas à elle-même, et que la plus simple logique nous contraint de lui refuser la place d'honneur qui lui était faite à côté de l'Ecriture.

Montrons par un exemple récent et saisissant à quel danger expose la confiance dans cette autorité insaisissable et capricieuse de la tradition. Il y a seize ans, la papauté proclamait un nouveau dogme, celui de l'immaculée conception de Marie, mère du Christ. Aucune des règles reconnues par l'une et l'autre école des traditionalistes ne pouvait s'appliquer à lui. Les scribes de la curie romaine avaient beau chercher à lui fabriquer une généalogie, ils ne parvenaient pas à démontrer qu'il avait été cru partout, par tous

et toujours. L'antiquité chrétienne l'avait entièrement ignoré, des ordres religieux tout entiers l'avaient repoussé. Saint Bernard avait élevé contre lui sa grande voix. Pouvait-il passer pour un développement normal du principe chrétien ? Non, car il contredisait formellement et ouvertement l'enseignement de l'Ecriture qui déclare avec saint Paul que tous les hommes ont péché. D'où venait-il donc ? Il avait fait sa première apparition dans ces légendes d'abord obscures, où des esprits ardents et étroits mettaient leurs rêves et leurs superstitions ; il avait été l'une des premières excroissances de la littérature apocryphe du troisième et du quatrième siècle. Répondant aux secrets instincts des cœurs idolâtres, il avait grandi insensiblement jusqu'à ce qu'il fût établi comme au centre du sanctuaire. Alors, porté par le flot d'une espèce de consentement populaire et d'enthousiasme irréfléchi, il avait reçu sa consécration du chef de la catholicité ; il avait revêtu la forme dogmatique qui le rend obligatoire. La proclamation de l'immaculée conception, c'est non-seulement le coup d'Etat de la papauté contemporaine, c'est le triomphe de la tradition orale dans ce qu'elle a de plus illégitime, de moins fondé. Et savez-vous ce dont elle triomphe ? C'est de l'Evangile lui-même, qu'elle réduit à néant en restaurant un nouveau paganisme qui redit à sa manière : « Grande est la

Diane d'Ephèse! Que tout l'honneur soit à la créature! » C'est ainsi qu'une religion efféminée et mercenaire, dont le fade encens enivre et endort l'énergie morale, se substitue au culte en esprit et en vérité. L'immaculée conception de la Vierge est tout ensemble l'insolente victoire et la condamnation éclatante de la tradition orale. J'entends la voix du Maître qui redit à la synagogue d'aujourd'hui ce qu'il disait à celle de Jérusalem : « Vous anéantissez la parole de Dieu par votre tradition. » Le nouveau dogme de l'infaillibilité pontificale présente les mêmes caractères et tombe sous le coup des mêmes jugements.

La question entre l'Ecriture et la tradition est en définitive d'une simplicité saisissante. Une fois admis que la vérité religieuse est une divine histoire, que faut-il préférer du témoignage primitif et compétent ou du témoignage flottant, indécis, le plus souvent anonyme ? Quant à moi, je ne comprends pas l'hésitation, à moins qu'on ne nous fournisse un autre témoignage authentique remontant vraiment à Jésus-Christ et à ses apôtres. S'il n'existe pas, et nous l'avons prouvé, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est d'imiter les Juifs de Bérée, qui, sans s'embarrasser des commentaires de leurs rabbins, jugeaient la prédication nouvelle que leur apportait saint Paul par leurs lettres saintes. Nulle autre

méthode ne saurait nous offrir la moindre sécurité dans la détermination de la vérité. Les plus grands chrétiens, malgré quelques inconséquences, n'ont pas cessé de la recommander. Clément de Rome, dès la fin du premier siècle, ne renvoyait les chrétiens de Corinthe qu'aux seules Ecritures et les pressait d'y chercher la vraie doctrine. « D'où vient, disait Cyprien, cette tradition que vous m'offrez ? Est-elle fondée sur l'autorité du Seigneur et des évangiles ou sur le commandement des apôtres et des épîtres ? car Dieu a montré que nous devons accomplir ce qui est écrit en disant à Josué : Ne te détourne pas du livre de la loi, mais fais tout ce qui y est écrit. Il a encore dit par Esaïe : Ils m'honorent sans raison, en annonçant des doctrines d'homme. La tradition sans la vérité n'est que l'antiquité de l'erreur (1). » « Oh ! si seulement nous nous contentions des saintes Ecritures, s'écriait Eusèbe, nos discussions auraient promptement pris fin. Il n'y a qu'une chose à rechercher, c'est ce que contient l'Ecriture. » « Les saintes Ecritures, dit Athanase, suffisent pour nous faire connaître la vérité. » Ecoutons encore saint Augustin : « La foi chancelle dès que le respect pour l'Ecriture s'affaiblit. Tout ce qui est nécessaire à la foi et aux mœurs se trouve

(1) *Epist.*, 73.

dans les déclarations claires de la Bible (1). » Nous sommes en droit de conclure que la tradition la plus pure de l'Eglise n'admet pas d'autre autorité indiscutable que celle de la Bible.

Qu'il soit bien entendu que j'applique tout autant ce grand principe au protestantisme qu'au catholicisme. Je n'admets nulle part une orthodoxie immuable, une dogmatique qui ne varie pas. Et quand je vois des fils de Luther ou de Calvin nous présenter leurs symboles de foi comme l'expression parfaite de la vérité, à laquelle il ne faut rien retrancher ni rien ajouter, je leur dis également: Pourquoi anéantissez-vous la Parole de Dieu par votre tradition? La vérité est bien plus grande que le vêtement que vos pères lui ont donné, elle n'est pas votre captive, mais votre souveraine, et notre siècle a aussi bien que le seizième le droit de remonter directement à la source et de rejeter tout ce qui a vieilli dans des conceptions faillibles comme tout ce qui est humain. Ce qui a vieilli, c'est ce qui ne participait pas à l'éternité de la vérité qui possède une éternelle jeunesse, c'est l'enveloppe pesante de la scolastique. Voilà la poudre qui retournera incessamment à la poudre, tandis que l'esprit s'en dégage et vient animer un autre organisme, qui n'est su-

(1) *De Doctr. christ.*, 137.

périeur à l'ancien que dans la mesure où il se rapproche davantage du type divin tel qu'il est dans l'Ecriture. La Réforme est une incessante réformation, et son protocole est toujours ouvert. C'est là sa gloire, sa force et le secret de sa durée.

Nous repoussons donc absolument la tradition en tant qu'autorité indiscutable. — Mais nous reconnaissons sa valeur, dès que nous voyons en elle une confirmation de notre foi. C'est une grande preuve à nos yeux de sa vérité que de la retrouver identique à elle-même dans sa substance au travers de toutes les différences de culture, de temps et de nationalité, et de reconnaître que toutes les fois que sous les couches plus ou moins épaisses des coutumes et des systèmes nous pouvons rejoindre le cœur chrétien, il répond au nôtre et redit avec nous que le Christ seul a les paroles de la vie éternelle. Si l'Evangile ne se lit dans toute sa pureté originelle que dans nos livres sacrés, il n'est pas demeuré une lettre morte, il s'écrit en caractères de feu dans l'histoire morale de l'humanité. Si nulle manifestation du divin n'approche jamais du Verbe incarné dans lequel toute la plénitude de la divinité a corporellement habité, il ne cesse pourtant pas de devenir chair, il ne se transmet pas comme un simple symbole; il vole de bouche en bouche et se transmet d'âme à âme; le trésor de la foi n'est

pas enfermé comme lettre de la loi dans une arche de cèdre, l'âme chrétienne en est la gardienne vigilante. Le Saint-Esprit n'est pas remonté au ciel avec le dernier des apôtres, il souffle sur l'Eglise et il la conduit dans la vérité. Il fait pénétrer celle-ci en nous, il la mêle en quelque sorte à notre vie morale, et c'est ainsi qu'il fait « de ces choses qui ne seraient pas montées au cœur de l'homme, » de cette révélation qui le surpasse infiniment, une conviction si profonde qu'elle est comme l'expression même de nos sentiments les plus intimes. Oui, la vie chrétienne est aussi une sainte Ecriture et l'histoire de l'Eglise un livre sacré ; nous avons beau le placer au second rang et le subordonner au témoignage de l'Eglise apostolique qui est comme la première empreinte du Christ, le type immortel dans sa beauté intacte, nous n'en donnons pas moins une grande importance à cette seconde empreinte gravée au plus profond de l'âme chrétienne et qui reparaît sous toutes les altérations. Jamais la chaîne vivante des témoins évangéliques ne s'est rompue ; la tradition la déroule sous nos yeux et rattache par d'innombrables intermédiaires le dernier anneau aux premiers. Oui, quand par un malheur impossible et dans un sens irréparable, puisqu'il nous priverait de notre pierre de touche, la Bible viendrait à disparaître, l'ensemble de son té-

moignage subsisterait encore et la trace creusée par Jésus-Christ dans l'histoire serait assez profonde pour que nous reconnaissions en lui le sauveur de l'humanité.

Je me place devant la chrétienté contemporaine, c'est-à-dire en face de la tradition chrétienne que nous avons tous devant nous. Je la prends dans ses grandes institutions qui se reproduisent sous tous les cieux, et quand je les interroge, j'y retrouve après dix-huit siècles l'écho puissant du témoignage apostolique. Elles aussi nous disent à leur manière : *Jésus-Christ est mort pour nos péchés et ressuscité à cause de notre justification. Il est le Rédempteur.* Pour commencer par ce qu'il y a de plus extérieur, nous ne pouvons désigner l'année courante sans rappeler le nom de celui qui a partagé l'histoire. Quand je pense que la grande borne miliaire entre l'ancien monde et le nouveau n'est pas le trône d'un conquérant comme Mahomet, mais une croix, je reconnais que ce gibet a dû avoir une signification morale incomparable. Cette conclusion s'impose encore davantage à mon esprit quand je considère que ce monde moderne, au plus haut point de sa civilisation et de sa brillante culture, porte encore le nom de ce supplicié et que, quand on veut le distinguer de tout ce qui l'a précédé, on l'appelle la société chrétienne. Convenez-en, nous

sommes en présence d'un pouvoir que rien n'égale; l'histoire elle-même, dans ce qu'elle a de plus général et de plus spontané, proclame qu'il s'est passé sous César-Auguste et Tibère, une révolution religieuse qui n'a pas sa pareille dans nos annales. Ce n'est pas une école, c'est une religion qui a été fondée à cette époque, car une religion seule creuse un sillon semblable sur notre sable mobile où les grandeurs humaines les plus étonnantes laissent si peu de traces.

Ce résultat de notre examen sera plus saisissant encore si nous considérons cette chrétienté chargée de tant de siècles, non plus du dehors mais du dedans, dans ses institutions vraiment religieuses. Ce jour du dimanche ne vous dit-il rien? Partout où quelques disciples du Christ sont réunis, dans nos pays comme sur les plages les plus lointaines, ils obéissent à un mystérieux rendez-vous; ils célèbrent ce qu'ils appellent le jour du Seigneur. — Si haut que vous remontiez dans les siècles passés, depuis qu'il y a une Eglise, cette sainte convocation s'est renouvelée et a rassemblé ses membres épars autour du souvenir de Jésus, — disons mieux, auprès de son sépulcre vide, car ce jour du Seigneur est le mémorial permanent de sa résurrection. Ce qui donne d'autant plus d'importance à sa consécration, c'est qu'il a été librement substitué par les

premiers chrétiens à la solennité la plus auguste du judaïsme, qui voyait dans le sabbat le repos même du Dieu tout-puissant. Il s'était donc passé à leurs yeux un événement aussi grand que celui qui marqua le glorieux septième jour, qui se leva sur la création achevée. Oui, le dimanche est à lui seul un grand témoin du Christ; d'un bout du monde à l'autre il redit que vraiment la pierre du sépulcre a été roulée trois jours après l'ensevelissement du Crucifié. Je n'insiste pas sur les autres fêtes chrétiennes qui ont toutes le même caractère, car elles ont été, elles aussi, librement substituées aux grandes solennités juives comme pour montrer que les miracles de la nouvelle alliance surpassent ceux de l'ancienne. L'année comme la semaine est marquée de l'empreinte du Christ. Quand je vois par un pâle matin d'hiver les croyants de toute langue entonner le chant de gloire et de paix qui retentit, il y a dix-huit siècles, dans les plaines de Bethléhem, je crois voir les mages et les bergers agenouillés de nouveau devant la crèche et s'écriant : « L'Enfant nous a été donné. » Quand au vendredi de la grande semaine, les foules se pressent dans les temples pour adorer la sainte victime, je relis les pages de l'Evangile mouillées de tant de larmes qui dressent devant nous le bois d'infamie, et il me semble que je

prends place près de Marie et de saint Jean. Quand se lève le soleil de Pâques, j'entends le message sublime de Marie-Madeleine, et de tous les points du monde les voix se répondent pour dire : Il est ressuscité ! La fête chrétienne avec son immense pouvoir de rassemblement, si je puis ainsi dire, est l'évocation de notre plus grand passé, elle le met sous nos yeux. Pour qui tous ces temples grandioses ? Pour qui toutes ces maisons de prière ? Pour le Dieu de l'Evangile. Voyez ce majestueux édifice qui remonte aux siècles obscurs du moyen âge ! Il élance dans les airs la folie même de la croix dont il porte l'empreinte dans sa disposition la plus caractéristique, de telle sorte que si les hommes se taisaient, les pierres mêmes crieraient que Jésus est le Seigneur de gloire. Si nous entrons dans ces temples, de qui parle-t-on dans l'enseignement ? à qui parle-t-on dans la prière, si ce n'est toujours à ce Dieu de l'Evangile, qui nous a révélé le Père et nous a réconciliés avec lui ? car parler du Fils c'est encore parler du Père ! Les grands moments de la vie humaine lui empruntent leur plus haute solennité. C'est son sceau en même temps que celui du Père que l'on appose au front du néophyte. A l'heure sainte où nous entourons la table eucharistique, qui résume pour nous toute notre religion, que nous dit ce pain rompu et cette coupe qui passe

de main en main ? Ils nous disent qu'il est l'aliment céleste de nos âmes, et si nous tremblons, saisis d'un trouble sacré, c'est que dans ce pain nous avons discerné le signe de son corps immolé et que ce vin a comme fait couler devant nous le sang de notre rédemption.

Telle est l'auguste tradition du culte chrétien : lui aussi est un témoin dont aucun sophisme ne fermera la bouche. Les vains murmures des prétendus chrétiens qui veulent lui enlever cette signification profonde, sont comme un souffle impuissant qui chercherait à faire taire la grande voix des flots. Oui, le culte chrétien, avec ses siècles d'adoration pour le Christ, qui ont mêlé tant de milliers de prières brûlantes et de chants inspirés, c'est l'océan immense. Je défie bien à qui que ce soit de lui imposer silence. Chaque baptême qui s'administre, chaque communion qui se célèbre, est un nouveau témoignage à la folie de la croix, et, de toutes les anomalies de ces temps étranges, aucune ne nous paraît plus étonnante que de voir ces prétendus chrétiens libéraux qui nous accusent d'idolâtrie, et avec nous toute la chrétienté depuis qu'elle existe, accomplir des actes qui les condamnent avec éclat, et qui, à eux seuls, suffisent à les confondre, car il n'est pas même nécessaire de recourir à ce qu'a dit l'Eglise depuis dix-huit siècles, pour leur

fermer la bouche; son silence même parle contre eux, et ses rites les plus universels redisent, sans se lasser, que le Christ crucifié et ressuscité est sa vie et son tout.

Ce n'est pas seulement son culte, ce sont encore ses œuvres qui l'écrivent sous nos yeux, l'Evangile éternel. Je ne me dissimule pas les misères de notre chrétienté moderne, je sais combien elle a subi les réactions de l'égoïsme mondain. Cependant, partout où elle s'est ranimée, nous reconnaissons en elle un trait qui est le trait du Christ par excellence : je veux dire ce sentiment particulier, ignoré avant lui, qui n'est pas la simple bienveillance ou la piété naturelle, et que nous appelons la charité. Cette charité a une double manifestation : elle s'applique d'abord aux maux extérieurs de l'humanité, à toutes ses souffrances matérielles, à ses dégradations, et puis elle s'attache à la plaie saignante de l'âme, à son ignorance des choses éternelles, pour l'éclairer et la gagner à la vérité salutaire. La charité est tour à tour une tendre et efficace compassion pour la pauvreté et la maladie, en un mot, la détresse, de quelque nature qu'elle soit, puis une ardente et courageuse mission, une infatigable propagande.

La chrétienté n'a renié ni l'une ni l'autre de ces vocations qui, à elles seules, démontrent que le

Christ a foulé notre sol desséché, et y a fait jaillir les sources des divines pitiés, absolument étrangères à l'ancien monde. Il est, dans chacune de nos cités, des maisons de refuge pour la maladie indigente : nous les appelons d'un nom dont le sens primitif s'est effacé sous une sorte de rouille officielle, et pourtant, c'est un bien beau nom que celui d'hôpital, quand même il présente à l'esprit des images sombres et tristes. Chacune de ces maisons de secours témoigne à sa manière que les temps du dur mépris, pour tout ce qui était abaissé et souffrant, ont passé, et que la société nouvelle a été baptisée de l'esprit de Christ. Oui, si le bon Samaritain n'était pas venu et n'avait pas ramassé le voyageur blessé, il n'y aurait pas d'hôtellerie pour le recevoir. Il y a là une création de la charité évangélique. Partout où je rencontre celle-ci, non plus seulement sous cette forme un peu administrative dont nous ne devons pas médire, parce qu'elle révèle que la société moderne a un cœur pour la souffrance, mais encore dans son généreux et libre élan, se tournant vers les délaissés et les dégradés avec une sublime préférence, « cherchant la douleur comme on cherche un trésor » afin de la consoler, poursuivant le péager et la femme perdue dans leurs hideux repaires, pour y faire luire un rayon du ciel ; recueillant l'enfant abandonné, l'or-

phelin ; rompant le pain aux multitudes affamées, et donnant pour cela plus que la pite du nécessaire, se donnant elle-même, je reconnais les entrailles de compassion de celui qui s'est identifié au pauvre. Partout où s'allume un grand foyer d'amour secourable, je me dis : Il est ici ! voici la trace de son passage. Cette tradition vivante vaut toutes les autres. C'est aussi ce que nous éprouvons quand nous voyons un zèle sacré animer le missionnaire de l'Evangile, soit qu'il porte son message à nos peuples vieillis, soit qu'il se dirige vers la terre étrangère, pour braver la fatigue, le péril et l'isolement, plus douloureux encore. Il nous fait assister de nouveau à cette grande scène qui se passa sur le mont des Oliviers, quand le Christ dit à ses disciples : Vous me serez témoins jusqu'aux extrémités du monde ! La mission est l'accomplissement continu de ce grand devoir ; elle aussi est un caractère propre du christianisme, et quand nous la voyons prendre un nouvel et large essor dans ces temps de doute énervant, cette tradition vraiment apostolique renouée sous nos yeux nous ramène aux pieds du plus grand missionnaire, de celui qui a dit : « Je suis venu allumer un feu sur la terre. Qui l'éteindra ? » C'est ainsi que le christianisme d'aujourd'hui, considéré non pas seulement dans ses documents écrits, mais dans sa vie générale et spontanée, est pour nous un grand témoin

du Christ, et une éclatante confirmation de l'Evangile.

Si nous remontons le cours du temps, chaque siècle nous apporte un témoignage semblable. J'aimerais pouvoir ouvrir largement, sous vos yeux, ces saintes archives de la piété chrétienne, et relire cet évangile intérieur qu'écrit le Saint-Esprit dans les âmes. Combien notre démonstration ne deviendrait-elle pas plus évidente encore, si nous recueillions les paroles de ces disciples innombrables, qui ont confessé le Christ dans tous les temps et dans tous les lieux ! Ce témoignage a d'autant plus de valeur, qu'il se concilie avec la variété la plus riche, et qu'il n'a pas été rendu sous la dictée et la pression d'une autorité extérieure. Dans la tradition imposée, nous n'entendons qu'une seule voix, celle de la synagogue qui l'a décrétée, voix monotone et sans accent. Dans la tradition libre et universelle, nous entendons des milliers de voix, et si elles arrivent au plein accord, à l'unisson des cœurs et de la foi dans la diversité des idées secondaires, c'est le plus magnifique *hosanna* que la terre ait entendu. Pour moi, je ne suis jamais plus heureux que quand je retrouve la même foi qui est dans mon cœur, chez un homme séparé de moi par la distance des temps, et peut-être par plus d'une croyance particulière. J'aime à sentir notre courte

science religieuse confondue de part et d'autre, et le même Christ unir nos prières. Je voudrais faire défiler ici cette grande légion de héros, dont l'épître aux Hébreux commence la glorieuse nomenclature, et qui s'est enrichie, depuis lors, de tant de vaillants disciples du Crucifié. J'aimerais à envelopper l'Eglise contemporaine de cette nuée de témoins de toute langue et de toute école ! J'y trouve, après les apôtres et les premiers disciples, ces saints martyrs de l'Eglise des catacombes, fils de l'Orient spéculatif ou de l'Occident pratique et dominateur; ils n'en vivent pas moins de la même foi, qu'ils expliquent souvent dans des systèmes fort différents ; mais chacun mourra avec le nom du même Christ sur les lèvres. C'est ce nom que le christianisme primitif veut voir tracé sur les tombes de ses disciples cachées dans les entrailles de la terre, et il l'a inscrit sur toutes les pages des livres où il a mis ses plus chères pensées. Toutes ces Eglises décimées par le cirque et l'échafaud nous présentent, signé du sang de leurs confesseurs, ce *credo* dit apostolique parce qu'il résume fidèlement le témoignage primitif. Formé comme sous le feu des grandes batailles, suscité par la persécution et l'hérésie, il est deux fois sacré pour nous, et répond parfaitement à notre foi d'aujourd'hui. Les conciles œcuméniques ont beau surcharger ce *credo* si

simple, si populaire; la hiérarchie romaine a beau s'interposer entre le disciple et le maître, elle n'empêche pas l'âme chrétienne de révéler sa foi immortelle. Celle-ci triomphe même de la lourde enveloppe de la scolastique, et dans la cellule d'un couvent inconnu, elle exprime son brûlant amour pour Jésus dans ce livre de l'*Imitation*, que nous pouvons considérer comme la perle de grand prix du moyen âge. La Réforme lève les étendards du Christ, et sa profession est comme le chant matinal de l'oiseau qui revoit la lumière ; sa voix vibrante et énergique répond comme un écho longtemps endormi au témoignage de saint Paul. Mais la guerre a beau être acharnée entre elle et le catholicisme, elle ne nous empêchera pas de reconnaître, au travers des divergences les plus graves, l'universelle foi, je ne dis pas seulement chez les Saint-Cyran, les Pascal et les Fénelon, ces grands condamnés de Rome, mais même chez les Bossuet et les plus pures gloires de l'Eglise gallicane.

Cette sainte tradition, plus forte que toutes nos étroitesses, se continue aujourd'hui ; elle fait que le cœur chrétien répond au cœur chrétien pardessus toutes les barrières des systèmes et des institutions. Si, descendant des sommités de la chrétienté, nous pensons à tous ces croyants humbles et obscurs qui ont été le corps d'armée de l'Eglise,

combien la nuée de témoins ne s'accroîtra-t-elle pas ? Le païen converti du Japon ou de l'Inde qui marche au supplice avec un doux sourire, répond, après tant de siècles, à la courageuse jeune femme de Lyon qui, au temps d'Irénée, disait, avant de mourir dans l'arène, qu'elle irait partout où la conduirait l'Agneau. Avec quel ravissement attendri ne retrouve-t-on pas, sur les lèvres du Béchouana converti, l'expression naïve et imagée de la même foi qui vibre en paroles mâles et simples de la bouche de l'ouvrier ou du paysan vraiment chrétien de nos pays ! Cette expression correspond exactement à ce qui se disait il y a quinze siècles, à Carthage ou à Alexandrie, dans les obscurs réduits où les persécutés célébraient leur culte privé, car leur culte public, c'était le lieu de leur supplice.

Il est donc bien vrai de dire que nous sommes environnés d'innombrables témoins. Nous ne sommes pas un rameau desséché du tronc vigoureux de la chrétienté, qui s'en va mourir sur le sol. Non, nous aussi nous plongeons, par nos racines, dans ce grand passé. Quand on nous demande : Où étiez-vous avant la Réforme ? nous répondons : Avec vous, avec nos pères, avec l'Eglise universelle qui, malgré ses déviations et ses erreurs, n'a pas cessé de conserver en substance la foi immortelle que nous avons reconnue sous une forme plus pure. Nous marchons

donc aussi environnés de la grande nuée. Seulement nous ne voulons pas qu'elle nous cache Celui qui, seul, est le chef et le consommateur de la foi. Aussi, c'est à lui que nous regarderons toujours, à lui tel qu'il nous apparaît dans les saintes Ecritures. A vrai dire, nous ne faisons, en ceci, qu'obéir à la tradition chrétienne dans ce qu'elle a de vraiment universel, car toutes ces voix se résument dans ce cri d'admiration au Christ : « A qui irions-nous qu'à toi? Toi, toujours toi; toi seul nous révèles Dieu en nous le rendant. »

CHAPITRE XIII

JÉSUS-CHRIST ET L'ÉGLISE.

Jésus-Christ se faisant connaître à nous par le témoignage apostolique ; voilà la seule autorité qu'admette la Réforme. Le catholicisme ne s'en contente pas ; il veut une tradition qui fixe le sens de l'Ecriture et une hiérarchie qui en soit dépositaire. Nous avons établi que celle-ci ne saurait se borner à conserver la tradition, qui étant multiple et incertaine, doit être elle-même déterminée, une fois que l'on ne se fie plus à la conscience et au Saint-Esprit pour discerner la parole divine. Tout en revient donc dans le catholicisme à un seul pouvoir, l'Eglise, tribunal souverain de la doctrine. Croire en elle, c'est croire en Dieu même, qui parle par ses chefs. C'est d'elle et d'elle seule que nous devons recevoir la vérité, et comme pour le chrétien la vérité se résume en Jésus-Christ, nous devons aller de l'Eglise au Christ et non du Christ à l'Eglise. Ces mots marquent de la façon la plus tranchée la différence des deux

grandes conceptions ecclésiastiques qui se partagent la chrétienté. Nous avons à rechercher de quel côté est la raison chrétienne, ne nous contentant pas plus pour l'Eglise que pour la tradition de la polémique négative, car les fausses notions sur sa nature ne seront vraiment écartées que quand sa véritable idée se dégagera des nuages qui l'ont obscurcie. Il en sera d'elle comme de l'Ecriture et de la tradition : ce qui semble d'abord l'abaisser la relève en réalité. Comment n'y aurait-il pas plus de grandeur dans les pensées de Dieu que dans les nôtres ?

Je ne considère l'Eglise qu'au point de vue de mon sujet particulier, qui est l'autorité religieuse ; je néglige volontairement toutes les questions accessoires sur son organisation.

Plaçons-nous d'abord devant le système catholique envisagé dans la rigueur de son principe. A l'en croire, Jésus-Christ a fondé dans son Eglise un pouvoir enseignant qui le représente. Ce pouvoir a résidé dans l'apostolat qui est le siége par excellence de l'autorité dogmatique ; à lui s'appliquent toutes les paroles par lesquelles le Maître a promis aux siens une divine assistance et les lumières du Saint-Esprit. A lui s'applique également le commandement d'enseigner et de baptiser toutes les nations, comme aussi le pouvoir de lier et de délier. Il constitue le sacerdoce de la nouvelle alliance. Un droit de pri-

mauté est reconnu à l'un des douze, à ce Céphas, dont le nom même désigne le vrai fondement de l'Eglise. L'apostolat se continue dans l'épiscopat, qui est ainsi directement institué de Dieu, et la primauté de Pierre se retrouve dans la succession non interrompue des évêques de Rome. La prêtrise est une émanation de l'épiscopat, auquel elle demeure étroitement unie et subordonnée. La hiérarchie ainsi constituée possède le Saint-Esprit à un double titre : d'abord elle est illuminée par lui pour déterminer infailliblement la doctrine dans les grandes assises qui s'appellent des conciles, ou par l'organe de la papauté qui y préside et les supplée, selon une opinion grandissant tous les jours. En second lieu, elle administre par le sacrement les grâces surnaturelles qui communiquent la vie divine. Le peuple chrétien est conduit par elle comme un troupeau l'est par son berger; il lui a été donné par Dieu, pour qu'elle le gouverne au travers des obscurités de la vie présente, sans qu'il ait le droit de lui faire résistance. L'Eglise ainsi comprise est une théocratie qui représente le gouvernement de Dieu sur la terre; elle est vis-à-vis de l'humanité ce qu'est le monarque absolu vis-à-vis de sa nation, ce qu'est la mère vis-à-vis du faible enfant qu'elle conduit à la lisière et nourrit de son lait. Elle est bien la *mater Ecclesia*, la véritable épouse du Christ, exerçant

son pouvoir souverain; à elle appartient l'unité comme l'infaillibilité, car de quel droit se séparerait-on d'un pouvoir qui est l'émanation de Dieu même, et qui nous communique ses oracles ? Participant aux attributs de son céleste époux, elle est sainte à son image, et son empire n'a pas plus de limite que le sien. Aussi peut-elle dire : Je suis l'Eglise universelle, l'Eglise catholique qui seule a les clefs du ciel. Hors de moi pas de salut. Couchez-vous dans la poudre, peuples et rois ; votre trône est le marchepied de mes pieds. Tout pouvoir m'a été donné sur la terre. Votre or, votre argent, votre glaive, tout m'appartient ; car je vous domine de toute la hauteur dont le ciel surpasse la terre. Je ne demande que la soumission pour sauver le monde. Elle m'appartient sans réserve et dans tous les domaines. — C'est bien là la logique du système catholique. S'il est vrai que l'Eglise est un pouvoir doctrinal directement constitué par Dieu même pour faire l'éducation des multitudes qui demeurent dans un état de perpétuelle minorité, ce pouvoir, seul salutaire, ne doit pas se heurter à des bornes factices. Toutes les distinctions libérales s'évanouissent devant son droit absolu. Le catholicisme imbu d'idées modernes n'est qu'un semi-catholicisme ; il est condamné d'avance. Ou donnez à l'Eglise un autre principe que celui d'une institution pédagogique dans laquelle

l'enseignement continu est divin et infaillible, ou bien reconnaissez qu'un tel enseignement ne doit trouver nulle part de résistance d'aucun genre ; il n'est pas discutable, puisqu'il est imposé d'en haut. Il ne reste plus qu'à l'admettre passivement et à le faire admettre par tous. Nous irons même plus loin, nous dirons qu'à ce point de vue l'ultramontanisme est seul justifié, car si l'autorité infaillible a été constituée, il n'est pas possible de supposer qu'elle ne rende ses arrêts que d'une façon intermittente. Elle doit parler toutes les fois que l'Eglise a besoin d'être éclairée, toutes les fois qu'une question se pose et peut diviser les esprits. Il a dû être pourvu à cette nécessité qui est permanente par un pouvoir doctrinal qui siége sans désemparer. Où placer ce pouvoir, sinon dans la papauté à laquelle on a reconnu déjà la primauté ? Mais, répondent des voix généreuses dans le catholicisme, l'infaillibilité papale se heurte à notre tradition la plus ancienne, la plus respectable et nous jette pieds et poings liés aux pieds de la tyrannie spirituelle. Vous avez raison contre vos adversaires, dirons-nous, mais ils auront raison contre vous, tant que vous admettrez que la doctrine doit être fixée d'autorité par la hiérarchie, car encore une fois, cette autorité doit être permanente. Les mêmes objections que vous dirigez contre l'infaillibilité du saint-siége se retournent contre l'infail-

libilité de l'épiscopat qui traite le peuple chrétien de la même manière dont il est traité par le pape infaillible, sans pouvoir produire des titres meilleurs à un droit prétendu qui, de part et d'autre, n'est qu'une usurpation, comme nous allons l'établir. En tout cas, il résulte de ces considérations préliminaires que la notion de l'Eglise commune à tous les adhérents du catholicisme les place sur une pente qui les conduit logiquement à cet absolutisme total devant lequel reculent tout ce qu'il compte d'esprits élevés et généreux. Nous avons le droit de tirer avantage de cette situation dont rien ne saurait peindre la douloureuse amertume. Nous avons là une forte présomption en faveur de la Réforme, qui n'est pas condamnée à cette alternative fatale d'être odieuse ou inconséquente.

Considérons en lui-même le principe catholique, et demandons-nous s'il est fondé en droit. Nous savons ce qu'il poursuit et par quels moyens. Ce qu'il veut, ce n'est pas seulement consolider l'autorité religieuse, car nous le désirons comme lui ; il ne la veut que d'une certaine manière, sous la forme de l'unité visible. Le moyen auquel il recourt est un pouvoir enseignant et infaillible, qu'il prétend avoir été institué par Dieu lui-même. Nous établirons que ni son moyen ni son but ne ressortent de l'Evangile ; en d'autres termes, que Jésus-Christ n'a fondé

ni un tribunal de doctrine ni une catholicité visible, et qu'en conséquence, pour trouver la véritable autorité religieuse, l'Eglise doit reposer sur des bases absolument différentes. Tels sont les points principaux de notre démonstration.

Parlons d'abord du pouvoir enseignant auquel Jésus-Christ aurait délégué son autorité pour la détermination du vrai sens de sa doctrine. Le catholicisme le place dans l'apostolat qui se perpétuerait dans l'épiscopat comme dans sa succession légitime. L'Evangile ne nous présente rien de pareil. Ecartons d'abord toutes les notions sacerdotales. Il n'y a pas plus de prêtre, au sens exclusif du mot, dans la nouvelle alliance, qu'il n'y a de sacrifices proprement dits. Toutes les médiations imparfaites ont disparu. Nous sommes tous prêtres et rois dans le Christ, dont le sacerdoce ne passe point à une caste, comme s'il n'avait pas tout accompli à l'autel du Calvaire. L'épître aux Hébreux est le développement magnifique de ce grand principe de l'universelle sacrificature que je me borne à rappeler comme l'un des traits les plus caractéristiques de l'Evangile. Quant au tribunal de doctrine, non-seulement il ne s'est pas perpétué, mais il n'a jamais existé. Je demande qu'on me le montre dans nos livres sacrés. Les apôtres, nous l'avons dit, et cela nous permet d'être bref sur ce point, sont des témoins,

les témoins primitifs, choisis par Jésus-Christ lui-même, formés par lui pour nous conserver sa pure et vivante image. Cela suffit à la grandeur incomparable de leur mission. Ils ont reçu l'Esprit-Saint dans la mesure qui leur était nécessaire pour la remplir, mais on ne saurait, sans faire violence aux textes, leur appliquer exclusivement la promesse de sa divine assistance. Il est certain que si l'on complète nos récits évangéliques les uns par les autres, on arrive à la certitude que le Maître, en promettant d'être présent au milieu des siens, n'a pas parlé aux seuls apôtres; que c'est bien à toute son Eglise qu'il a déclaré que là où deux ou trois seraient réunis il serait au milieu d'eux. Quand le soir de sa résurrection il parut dans la chambre haute de Jérusalem, et dit à ses disciples : « Recevez le Saint-Esprit, » le cénacle comprenait tous ceux qui l'avaient aimé et suivi (1). Les langues de feu, à la Pentecôte, ne descendirent pas sur les seuls apôtres. Nous admettons que, dans la promesse générale du Saint-Esprit, il y a quelques paroles qui s'appliquent particulièrement à leur mission spéciale de nous conserver fidèlement le souvenir de Jésus-Christ. Mais ce n'est pas à eux seuls, c'est à l'Eglise que cet Esprit a été donné pour la con-

(1) Comp. Jean XX, 19-24; Luc XXIV, 33-36.

duire dans toute la vérité, ainsi que le reconnaissait saint Jean, dans ce mot si saintement hardi adressé à tous les chrétiens : « L'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne, mais comme la même onction vous enseigne toutes choses et qu'elle est véritable, ce n'est pas un mensonge, et selon qu'elle vous a enseignés, vous demeurerez en lui (1). » Les apôtres d'ailleurs ne revendiquent point l'infaillibilité pour leur personne ou leur charge. Saint Paul n'a-t-il pas dit aux chrétiens de Galatie que quand lui-même leur apporterait un autre évangile, ils devaient le repousser (2)? Il en appelle à une révélation spéciale qu'il a reçue et au fond même de sa doctrine. Ce n'est pas se poser en docteur infaillible. Au concile de Jérusalem, comme dans toutes les discussions du premier siècle, les apôtres ne tranchent pas les questions controversées par un décret rendu par eux à l'exclusion des fidèles. Non, ils disent : Jugez vous-mêmes. Quand Paul ne peut pas s'appuyer sur une déclaration positive de Jésus-Christ, comme dans la question du mariage, il a bien soin de déclarer que sa parole n'a plus qu'une autorité restreinte, car pour lui l'autorité souveraine, c'est le Maître, son enseigne-

(1) 1 Jean II, 27.
(2) Gal. I, 8.

ment direct, son œuvre, sa personne. Le nombre des apôtres ne laisse pas que d'être significatif; ils ne représentent pas la tribu lévitique ou sacerdotale, mais les douze tribus, c'est-à-dire le peuple de Dieu dans son ensemble. Ils ne sont pas les chefs d'une nouvelle hiérarchie, mais les colonnes du temple spirituel où chaque pierre est vivante. D'ailleurs, l'incomparable treizième apôtre, ce Saul de Tarse qui n'a reçu aucune investiture ecclésiastique, sera toujours l'écueil où se brisera le système hiérarchique.

Si le tribunal de doctrine n'a pas existé, il est difficile qu'il ait eu un président, un chef infaillible. Le catholicisme intelligent et libéral écarte lui-même les textes sur lesquels se fonde cette prétendue primauté. S'il tire encore la primauté d'honneur du : *Tu es Petrus*, c'est timidement; il reconnaît que la pierre fondamentale de l'Eglise n'est pas un homme fragile, mais la foi divine dont il a été l'organe dans un moment sacré. On dirait un souffle du ciel qui a entr'ouvert l'âme tumultueuse de l'ardent fils de Jona comme les flots d'une mer agitée, et y a fait discerner le roc éternel sur lequel repose en définitive toute sa vie spirituelle et celle de l'Eglise. Ils sont nombreux ceux qui disent avec Origène : « *Petra est Christus*. La pierre, c'est Jésus-Christ, quiconque le confessera comme Pierre

méritera de porter le même nom. » Quand le Maître dit : « J'ai prié pour que ta foi ne défaille pas, » il n'a point garanti son infaillibilité, comme le prouve sa chute dans la cour du grand-prêtre et son désaveu à Antioche des principes de largeur chrétienne qu'il avait contribué à faire triompher à Jérusalem. C'est en vain qu'on s'efforce de transformer en une investiture officielle la scène si émouvante du lac de Tibériade, alors que le Maître, après avoir demandé à son disciple s'il l'aimait autant de fois qu'il l'avait renié, lui dit de paître ses agneaux. Etrange préoccupation qui ne cherche que des titres à la tyrannie religieuse dans un récit qui ne parle que de repentir et de relèvement, et nous transporte dans les pures régions du sentiment chrétien !

Il résulte de ces considérations que le tribunal de doctrine n'est pas constitué au premier siècle; il ne peut donc légitimement exister aux époques ultérieures, et ceux qui prétendent succéder aux apôtres ne sauraient recueillir dans leur héritage ce qu'ils n'ont jamais possédé. A vrai dire, les apôtres n'ont pu avoir de successeurs, du moins dans ce que leur mandat avait de spécial. Ils sont avant tout des témoins immédiats du Christ, et par là même les fondateurs de l'Eglise. Or, une telle mission ne se délègue pas; il n'y a pas deux géné-

rations de témoins immédiats; une seule, la première, est en droit de dire : « Ce que j'ai entendu et contemplé, voilà ce que j'annonce. » On ne fonde qu'une seule fois; ceux qui viennent après les fondateurs ne font que continuer l'œuvre; l'initiative créatrice ne leur appartient plus. Les apôtres d'ailleurs n'ont nul besoin d'être suppléés en tant qu'apôtres, car ils vivent et parlent au milieu de nous par leurs écrits. L'Eglise entière poursuit leur mission; c'est elle qui est le grand et immortel apôtre de Jésus-Christ; nulle charge particulière n'épuise ce mandat, car c'est le peuple chrétien tout entier qui est envoyé à l'humanité pour redire à jamais les choses magnifiques de Dieu et le conquérir au Christ.

Si l'on insiste, en prétendant que l'épiscopat constitue réellement une succession apostolique, je demanderai comment il se fait qu'il existe déjà aux jours de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean. La succession n'était apparemment pas ouverte quand ces grands apôtres faisaient entendre leur puissant et immortel témoignage. L'épiscopat de leur temps ne pouvait donc pas être considéré comme leur succession ou leur remplacement. Ne nous payons pas de mots; l'épiscopat primitif n'a aucun rapport avec ce que nous désignons de ce nom. Il est notoire que, sorti de l'élection populaire de

l'Eglise, il n'est point un pouvoir de droit divin, tout en étant parfaitement conforme à la volonté de Dieu. Il est également certain que la charge d'évêque est identique à celle d'ancien, que chaque Eglise a plusieurs évêques ou anciens, qui forment tous ensemble son conseil directeur, marchant toujours d'accord avec le peuple chrétien incessamment consulté. On n'a, pour se convaincre de la vérité de ces assertions, qu'à lire le discours pathétique que saint Paul adressa sur la grève de Milet aux anciens ou évêques d'Ephèse. Cet état de choses ne s'est modifié que graduellement dans le cours du second siècle. Saint Jérôme n'hésitait pas à dire au quatrième siècle : « L'évêque est identique à l'ancien. » Un autre Père s'écrie : « A l'origine tous enseignaient, tous baptisaient. C'est l'orgueil qui a introduit la distinction entre eux. » Je demande où est le tribunal de doctrine dans une pareille constitution? Les pouvoirs de l'Eglise, qui sont essentiellement représentatifs, n'ont aucune autorité dogmatique, puisque tous les chrétiens ont le droit d'enseigner. Irénée, le premier, parle du don de la vérité conféré à l'épiscopat, mais il est seul à le revendiquer, et il ne le fait que dans son horreur de l'hérésie qu'il veut abattre au plus vite. En tout cas, il n'accorde aucun privilége à l'évêque de Rome, car il n'hésite pas à combattre sa prétention de contraindre à son

opinion les évêques d'Asie Mineure. Prétendrait-on que les évêques réunis en synode s'attribuaient l'infaillibilité? Qu'on nous produise un texte, un seul texte qui y fasse allusion. Les synodes des trois premiers siècles, nous l'avons déjà établi, se réunissent accidentellement pour parer à telle ou telle difficulté; les anciens y siégent auprès des évêques, les laïques y font aussi entendre leur voix. Tous ensemble cherchent la vraie solution des questions posées, mais ils ne songent nullement à légiférer au nom de Dieu. Ils ne s'érigent point en tribunal inspiré. Cette prétention n'apparaît qu'après l'union de l'Eglise et de l'Empire, quand les grands conciles cherchent la sanction de leurs décrets dans l'anathème, et prétendent exclure de la vie éternelle quiconque s'éloigne de leur opinion. Mais cette prétention n'est pas le droit ancien et primitif; elle excite plus d'une protestation énergique. « A vrai dire, s'écrie Grégoire de Naziance, j'estime que toute réunion d'évêques est à éviter, car je n'ai vu aucun des synodes avoir une heureuse issue; au lieu de faire disparaître le mal, ils l'ont plutôt aggravé. » L'Eglise s'est arrogé le droit de juger les conciles, puisqu'elle a écarté comme illégitimes ceux qui ne lui ont pas paru d'accord avec l'orthodoxie. C'est ainsi qu'elle n'a pas accepté celui de Séleucie, tenu en l'année 369, bien qu'il fût trois fois plus nom-

breux que le concile de Nicée. Pour avoir aboli le culte des images, le concile de Constantinople (754) a été frappé d'interdit. Qu'est-ce à dire, sinon que les assemblées proclamées infaillibles ne le sont qu'à certaines conditions que l'Eglise apprécie. Où donc est le critère absolu ? Les violents débats entre le gallicanisme et l'ultramontanisme sur la question de savoir si la papauté est infaillible à elle toute seule ou si elle ne l'est que dans son accord avec le concile général, débats qui aujourd'hui ont atteint leur plus haut degré de passion, nous montrent le catholicisme divisé pendant des siècles sur la source même de son autorité et sur la compétence de son tribunal de doctrine. Je ne connais pas de preuve plus accablante contre sa prétention à confier à sa hiérarchie le pouvoir enseignant, tout en lui conférant l'infaillibilité. Nous pouvons donc conclure que le tribunal infaillible de la doctrine n'a pas plus existé dans nos synagogues modernes que dans celle de Jérusalem.

Après ces réserves faites au nom du droit chrétien, si je puis ainsi dire, je pourrais invoquer les arguments de fait. On aura beau établir l'infaillibilité par de hautes considérations doctrinales, encore faut-il qu'elle ne soit pas démentie par l'histoire ; il faut que l'infaillibilité catholique ne se soit pas trompée, sinon il y aurait contradiction dans les ter-

mes. Où était-elle quand elle a décrété des doctrines contraires, non-seulement à l'Ecriture, mais encore aux traditions de l'Eglise des premiers âges? Où était-elle quand elle a ressuscité le sacerdoce et le sacrifice matériel en opposition aux déclarations les plus claires de l'Evangile? Où était-elle quand elle a porté l'atteinte la plus grave au salut gratuit et à cette grande doctrine de la justification par la foi proclamée sans relâche par l'apôtre des gentils? Où était-elle quand elle a transformé le sacrement en une magie digne du judaïsme ou du paganisme de la décadence? Où était-elle quand elle a peuplé de ses saints un nouvel olympe, et placé à son sommet l'humble Marie, la plus grande des femmes, parce qu'elle a été la plus humble? Où était-elle quand elle a proclamé la perfection de la Vulgate contre toutes les lumières de la philologie? Qu'est-ce que cette infaillibilité qui abonde en erreurs?

Nous ne pouvons pourtant nous en passer, dira l'école catholique, car sans ce contrôle, nous ne saurions conserver cette unité visible qui est le caractère de l'Eglise véritable, et nous tomberions dans toutes les divisions ou les variations qui sont le signe irrécusable de l'erreur en religion. Nous répondrons qu'il faudrait d'abord prouver que Dieu a voulu cette unité visible de l'Eglise au sens où on l'entend. Or, je le nie formellement. L'unité ne doit

pas être forcée, sous peine d'être fictive, et dans notre existence actuelle où la foi la plus parfaite ne voit encore la vérité que comme dans un miroir, c'est-à-dire confusément et partiellement, il n'est pas possible de ramener toutes les pensées chrétiennes à un type uniforme, à moins d'user de contrainte. Or, une pensée contrainte n'est plus une pensée... elle n'a plus de nom dans la langue des hommes, elle est morte. Jamais on ne contraint des pensées, car dès qu'elles sont violentées, elles sont atrophiées. Un corps qui ne respire plus n'est pas davantage un cadavre qu'une pensée qui ne pense plus. Le catholicisme fait ici une confusion très-grave ; il identifie l'unité à l'uniformité, l'unité morale à l'unité extérieure. L'unité morale sur les points fondamentaux se retrouve chez tous les disciples de Christ ; elle constitue cette grande tradition que nous avons évoquée dans notre chapitre précédent ; c'est le plein et libre accord de toutes les âmes qui adorent le Christ. L'uniformité qui implique l'union extérieure n'est possible que par la contrainte, puisque étant données nos connaissances incomplètes, nous ne saurions saisir chacun toute la verité, et que la diversité dans les conceptions secondaires procède nécessairement de notre incapacité de tout savoir.

Au fond de cette confusion entre l'unité morale et l'uniformité s'en trouve une autre plus grave en-

core; c'est celle entre l'Eglise invisible et l'Eglise visible. Le catholicisme n'admet l'Eglise invisible que dans les cieux; il ne la distingue pas de l'Eglise triomphante. Sur la terre, il ne voit qu'une seule Eglise, la sienne, qui reproduit tous les attributs donnés par saint Paul à l'épouse du Christ, et dont les principaux sont l'universalité, la sainteté, l'unité, l'infaillibilité. Cette Eglise parfaite, il prétend la posséder ou la représenter; elle ne saurait être en dehors de ses cadres. Aussi, s'écrie-t-il résolûment : Hors de moi, pas de salut. C'est-à-dire qu'il identifie absolument l'Eglise idéale avec son Eglise à lui. Nous ne saurions trop protester contre cette identification qui est le principe de toutes les étroitesses. Nous lui opposons d'abord nos livres sacrés. Quiconque a lu les épîtres de Paul y trouve un tableau sincère des Eglises de son temps. Qu'on se rappelle cette Eglise de Corinthe, ravagée par l'esprit de rivalité, déchirée par des partis violents, souillée par d'effroyables scandales qui allaient jusqu'à l'inceste, entraînée vers de graves erreurs, flottant au vent de toute doctrine. Est-ce là cette Eglise sans tache, ni ride, unie au Christ comme l'épouse à son époux, qui nous est décrite par le même apôtre? Y a-t-il entre elles deux une identification possible? Nous sommes donc obligé de distinguer entre l'Eglise idéale et l'Eglise réelle; la

première ne se confond pas avec la seconde. Elle existe pourtant, mais elle ne s'enferme dans aucune forme, bien qu'elle cherche à les pénétrer toutes. Elle se compose de tous les vrais chrétiens et de tout ce qu'il y a de vraiment chrétien en eux ; elle est précisément cette Eglise invisible que Dieu seul discerne et qui ne peut jamais être assimilée à nos Eglises terrestres avec leur mélange d'erreur et de péchés. Elle est dans toutes celles qui confessent le Christ, elle n'est tout entière avec aucune d'elles.

L'Eglise catholique a beau s'écrier : Je suis l'Eglise, l'Eglise parfaite, l'Eglise unique, c'est-à-dire l'Eglise qui réalise parfaitement l'infaillibilité, l'universalité, l'unité, la sainteté, elle ne réussit qu'à faire ressortir d'une manière plus choquante la distance qui la sépare de l'Eglise idéale et invisible. Je considère rapidement les autres attributs dont elle se décore. Quoi, vous êtes l'Eglise universelle ! Mais que faites-vous donc de cette Eglise grecque qui comprend des millions d'adhérents et de ceux que vous appelez vos frères séparés qui vous ont pris la moitié de l'Europe ? Nous connaissions déjà une infaillibilité qui n'est pas infaillible ; voici maintenant une universalité qui n'est pas universelle. L'unité ! vous osez parler de l'unité aujourd'hui, alors que le tumulte de vos luttes acharnées couvre celui de nos discordes civiles ; alors que vos anathèmes s'entre-

croisent; alors que, sur le point le plus capital, vous vous livrez aux discussions les plus âpres. L'unité! mais il suffit d'entendre les voix discordantes de votre concile pour savoir que de tous les mythes, le plus fabuleux est celui-là. Votre sainteté n'est pas plus visible que l'unité. Vous avez des âmes saintes; qui en doute? Vous avez déployé d'admirables vertus : nous nous en réjouissons; mais ce privilége appartient à toutes les Eglises véritables. Pour revendiquer la sainteté parfaite qui appartient à l'Eglise idéale, il faut la posséder sans tache. Et pour vous accabler, il n'est pas nécessaire d'aller chercher vos Borgia et vos Médicis, il suffit de visiter votre ville sainte et de soulever le voile hypocrite qui en recouvre la corruption. Il en est de cet attribut comme des autres, il ne vous appartient pas comme Eglise visible. Vous ne le possédez que dans le secret des âmes, et Dieu seul connaît dans quelle mesure vous l'avez. Vous ne participez à l'unité, à la sainteté, qu'en tant que vous appartenez à cette grande Eglise invisible qui plane au-dessus de toutes nos associations religieuses comme l'idéal au-dessus de la réalité. La distinction des deux Eglises s'impose à nous toutes les fois qu'un bigotisme intolérant n'a pas desséché votre cœur et rétréci votre esprit. Ce n'est que dans cette assemblée misérablement asservie, qu'on nomme le concile du Vatican,

que l'on soulève des colères impies en affirmant que le catholicisme ne contient pas toutes les vertus, toutes les lumières, tout le christianisme. Quand vous êtes en face d'un grand chrétien qui ne vous appartient pas, la logique vous forcerait de dire qu'il est perdu pour l'éternité, car si vous êtes l'Eglise au sens absolu, vous n'avez pas d'autre alternative. Et pourtant, si vous avez un cœur large et aimant, vous ne pouvez consentir à cette condamnation. Vous reculez ; vous n'osez dire : Maudit soit mon frère ! Vous invoquez sa sincérité ; vous faites plus, vous le rattachez à ce que vous appelez l'âme de l'Eglise. Touchante et chrétienne inconséquence ! Il y a donc une âme de l'Eglise qui n'est pas tout entière dans votre corps hiérarchique. Je m'empare de cet aveu. Cette âme de l'Eglise, c'est ce que nous appelons l'Eglise invisible, et c'est parce que nous y croyons que nous avons le bonheur de pouvoir sans nous démentir reconnaître votre christianisme, malgré toutes les erreurs qui le surchargent, et de nous sentir humiliés souvent par votre piété.

C'est en effet la foi à l'Eglise invisible qui est la condition de la vraie catholicité. Toute Eglise qui prétend être l'Eglise en soi n'est plus qu'une secte. La largeur morale n'est pas affaire de dimension, mais de principe. On peut compter deux cent millions d'adhérents et n'être qu'une secte, la plus

étroite de toutes, si l'on prétend au monopole des grâces divines. La vraie religion universelle est celle qui s'élève au-dessus des barrières particulières, et reconnaît l'Eglise invisible partout où bat un cœur chrétien dans la diversité des institutions et des formules. Elle a pour elle l'exemple décisif des temps apostoliques, qui toléraient les pratiques les plus divergentes, puisque les Eglises sorties du judaïsme continuaient à suivre les rites mosaïques, tandis que les païens convertis s'en affranchissaient complétement. C'était l'unité vivante au lieu de l'uniformité, et rien n'était plus d'accord avec cette parole que Jésus adressait à ses apôtres quand ils voulaient condamner l'homme qui, tout en chassant les démons au nom du Maître, ne s'était pas joint extérieurement à lui : « Celui qui n'est pas contre moi est pour moi. » Ainsi donc, si le pouvoir enseignant infaillible n'a pas été institué de Dieu, le but en vue duquel il devait exister, je veux dire l'unité visible, l'uniformité de l'Eglise n'est pas davantage rentré dans les desseins de son fondateur, et les nécessités que l'on invoquait contre nous n'ont plus de raison d'être.

Une nécessité demeure cependant, dont on ne saurait contester la suprême importance. C'est celle de maintenir l'autorité religieuse, qui n'est pas autre chose que l'autorité ou la souveraineté de la religion sur nos cœurs et nos esprits. Dira-t-on que

nous l'avons compromise en sapant les prétentions du catholicisme? D'abord il n'est pas possible que l'erreur protége efficacement la vérité ; abattre des étais de mauvais aloi, et qui tomberaient au premier orage, c'est fortifier l'édifice au lieu de l'ébranler. Il y a plus, en rompant avec l'autorité catholique, nous replaçons l'autorité religieuse sur sa vraie base. Si l'on veut bien se reporter aux conditions qui seules la rendent efficace, on reconnaîtra que rien ne lui est plus fatal que la prétention d'interposer entre notre âme et le Christ un intermédiaire obligé. La grande différence, avons-nous dit dès le début de ce chapitre, entre le catholicisme et la Réforme, c'est que le premier va de l'Eglise au Christ, tandis que la seconde va du Christ à l'Eglise. Qu'est-ce à dire, sinon que l'âme, dans le système que nous combattons, n'est jamais directement en présence de son Sauveur, et que l'objet principal de sa foi n'est pas la vérité mais l'autorité? L'essentiel pour elle est de croire au contenant et non au contenu ; accepter l'autorité de l'Eglise est la grande démarche de la vie spirituelle. Quel danger pour les esprits superficiels, pour les consciences sans profondeur ! Ils s'arrêteront à l'autorité et ils n'arriveront pas à la vérité, c'est ainsi que la vérité sera d'autant moins leur souveraine qu'elle leur sera présentée au nom d'un pouvoir plus autoritaire ;

l'autorité, mise sur le premier plan, tue la véritable autorité. Vous me direz que les âmes profondes sauront bien rejoindre leur Sauveur; qui en doute? Seulement il s'agit de savoir si on a rendu cette rencontre, ce contact plus difficile pour elles et presque impossible pour la masse inerte. L'autre voie est la plus courte et la plus sûre. L'homme qui a été tout d'abord conduit au Christ connaît Celui dans lequel il a cru; sa conviction est fondée sur une expérience intime, profonde. Il a bâti sur le roc et non sur le sable; l'homme, au contraire, qui croit avant tout à l'Eglise et à son autorité n'a cru qu'en une institution et tout au plus en un système. Il n'y a rien dans la notion de l'autorité de l'Eglise qui soit de nature à remuer son cœur, à nourrir son âme. Il appartient à un grand parti, il n'appartient pas vraiment à une foi religieuse. Aussi, quand pour une raison ou pour une autre, sa confiance dans l'autorité de l'Eglise sera ébranlée, tout son édifice spirituel sera renversé; il s'était contenté de l'échafaudage, une fois celui-ci abattu, il couche à la belle étoile. C'est ce qui nous explique les étranges révolutions morales et religieuses que l'on a pu constater chez des hommes éminents de nos jours. N'a-t-on pas vu des autoritaires passionnés et presque fanatiques répudier avec éclat, non-seulement leur système ecclésiastique, mais l'Evan-

gile lui-même, et passer armes et bagages dans le camp de la libre pensée? Il n'y a rien là d'étonnant; ils avaient cru avant tout à l'autorité de l'Eglise; plus ils l'avaient mise au premier rang, plus leur âme était vide de croyances substantielles. On comprend fort bien qu'une fois cette autorité atteinte pour eux, leur foi même a péri; car ce n'était pas une foi véritable, mais une adhésion à un régime gouvernemental; elle ne leur donnait ni paix, ni consolation, ni sainteté. Personne n'est plus près d'un sceptique qu'un homme d'autorité; les deux extrêmes se touchent et même se confondent, car c'est douter de la vérité que de ne la concevoir que protégée par l'autorité extérieure. Au contraire, l'âme chrétienne qui ne veut savoir que le Christ crucifié ne peut lui être ravi, la science incrédule peut accumuler ses attaques, la critique négative chercher à lui enlever les saintes lettres, elle demeure calme et invincible. « Mon bien-aimé est à moi et je suis à mon bien-aimé. » Rien n'ébranlera sa foi; son saint amour l'a élevée au-dessus de nos froides et ternes régions. Elle croit, elle voit, elle aime. Elle vit en son Dieu; la vérité est en elle comme une source de vie jaillissant éternellement. La prière, d'un coup d'aile, ou, pour mieux dire, d'un soupir, la transporte dans les réalités célestes qu'elle contemple avec ravissement; c'est son bien inaliénable. Per-

sonne ne la ravira au divin Epoux qui a donné sa vie pour elle, car elle a entendu, elle entend tous les jours sa voix, et cette voix lui apporte toutes les grâces toutes les forces, toutes les consolations. « Qu'est-ce qui pourra nous séparer de l'amour que Dieu nous a montré en Jésus-Christ? » Ce ne sera ni la vie, ni la mort, ni l'angoisse, non pas même celle de la pensée. Ainsi, même au point de vue de l'autorité, j'entends la véritable, celle qui est efficace, le plus sûr n'est pas d'aller de l'Eglise au Christ, mais bien du Christ à l'Eglise. La Réforme donne seule ce que le catholicisme prétendait représenter exclusivement, à savoir, la calme certitude, l'autorité réellement souveraine de la vérité.

On nous demandera sans doute quelle garantie nous avons contre l'erreur et l'incrédulité. Si l'on parle de garanties extérieures, officielles, nous n'en avons aucune. Non, le moyen n'a pas encore été trouvé de prémunir à coup sûr l'humanité contre l'invasion du mal sous toutes ses formes. L'arbre de la connaissance du bien et du mal n'a pas été gardé par l'épée de feu des chérubins. La liberté conserve ses droits au prix de ses périls. La vérité peut donc être rejetée ou obscurcie par telle ou telle fraction de l'humanité et de l'Eglise. La pierre de l'angle est encore une pierre de scandale contre laquelle se heurtent et se brisent ceux qui ne veulent

pas bâtir sur elle. D'un autre côté, ceux qui bâtissent mêlent beaucoup de paille et de chaume au marbre et à l'or. Le feu de l'épreuve ou des grandes crises religieuses consume bientôt tout ce qui n'est pas fait pour durer, et ce feu est aussi la flamme de l'Esprit-Saint, car notre Dieu est un feu consumant. Remarquons que l'erreur est infiniment moins dangereuse là où elle n'est pas proclamée divine au nom d'une prétendue infaillibilité. Elle est incurable quand elle revêt ce caractère; au contraire, dès qu'elle est soumise incessamment à l'examen et au contrôle de l'Ecriture, elle n'est que passagère.

J'admets qu'une Eglise spéciale peut laisser éteindre en elle la vie chrétienne; c'est un affreux malheur pour elle, et cette seule pensée doit exciter sa continuelle vigilance; mais l'Eglise idéale et pourtant réelle, qui comprend tous les croyants dans toutes les Eglises particulières, ne saurait perdre la foi, c'est à elle qu'a été faite la promesse que les portes de l'enfer ne doivent point prévaloir sur elle. Non, le christianisme ne saurait périr tant que l'âme humaine n'aura pas abjuré le vrai fond de sa nature, tant que Dieu n'aura fermé ni son ciel sur nos têtes ni son cœur à nos misères, tant que l'humanité sera tout ensemble si malheureuse et pourtant si bien faite pour Dieu, tant que la pitié divine lui sera accessible. La pierre de l'angle subsiste à jamais,

brisant toutes les attaques les plus passionnées qui ne font que la couvrir de leur écume impuissante. Elle ne repose pas sur le vide, quand même elle n'est pas assise sur des institutions extérieures, elle est la pierre du fondement qui n'a pas besoin d'autres assises qu'elle-même. Ceux qui s'y heurtent et s'y brisent ne prouvent rien contre elle, tandis qu'elle supporte tout ce qui est grand, salutaire et divin dans notre pauvre monde. Sa durée est le miracle permanent du monde spirituel. Et cependant il s'explique au cœur chrétien, car elle a pour elle Dieu et l'âme humaine, nos misères, nos grandeurs et son immense amour ! Nous ne pouvons rien contre la vérité. Elle peut tout pour nous.

Aucune lâche et vaine terreur ne doit donc nous faire rejeter la liberté dans laquelle Jésus-Christ nous a mis et nous ramener à la notion catholique de l'Eglise. Que si l'on nous objectait encore qu'à supposer que nous puissions en dehors du catholicisme conserver l'essence de la foi chrétienne, nous n'en sommes pas moins condamnés à un individualisme éternel, sans pouvoir jamais posséder une Eglise digne de ce nom, nous répondrons que nous avons la conviction contraire. On nous concédera que l'Eglise la mieux fondée est celle qui développe le plus les fortes croyances ; rien n'unit les cœurs et les esprits comme les convictions communes ; plus elles

sont énergiques, plus l'union est réelle. Cela est surtout vrai d'une société telle que l'Eglise qui, selon la belle définition de l'Ecriture, est la famille de Dieu sur la terre. Or, le lien de famille par excellence, c'est l'amour du Père. Qu'on me dise si l'Eglise, qui ne veut mettre aucun intermédiaire entre nous et cet amour tel qu'il s'est manifesté en Jésus-Christ, qui veut le laisser resplendir sans en intercepter un seul rayon, n'est pas mieux faite qu'aucune autre pour rapprocher les enfants dans les bras et sur le cœur de cette divine paternité dont rien n'égale la sainte tendresse. Il y a plus ; j'affirme que l'Eglise, qui n'est pas une simple institution pédagogique tenue par des maîtres imposés, mais qui est une sainte association de croyants, répond mieux qu'aucune autre au type de l'Eglise idéale et invisible, sans jamais prétendre l'enfermer dans ses cadres et se confondre avec elle. On conviendra sans doute avec nous que la meilleure constitution de l'Eglise est celle qui favorise davantage la réalisation de l'idéal chrétien et ecclésiastique. Nous avons reconnu que les caractères de la véritable Eglise sont la sainteté, l'unité, l'universalité ; ce qui suppose qu'elle est avant tout, selon l'expression apostolique, la colonne de la vérité. Elle est donc aussi éloignée d'une théocratie matérielle, qui gouverne avec un sceptre de fer des multitudes in-

converties et mondaines en leur imposant un *credo* auquel elles n'ont pas adhéré, que de cette anarchie doctrinale que l'on préconise aujourd'hui dans le radicalisme protestant. L'Eglise véritable est séparée du monde et conquiert incessamment les âmes sur lui ; elle recrute le peuple de franche volonté par les libres convictions. Or, je le demande, qu'est-ce qui se rapproche le plus de ce type si ce n'est l'Eglise qui ne se rattache à aucun pouvoir civil, qui ne s'incorpore à aucune nation, qui demande non pas les titres de la naissance naturelle mais les signes de la nouvelle naissance, en tant qu'ils sont appréciables à l'homme, et qui réclame de tous ceux qui frappent à sa porte la profession de sa foi ? La discipline, qui ne prétend pas juger le fond des cœurs mais arrêter les débordements extérieurs du mal, ne la rapproche-t-elle pas de le sainteté de l'Eglise universelle mieux que la tolérance forcée de ces grands caravansérails qui s'appellent des Eglises de multitudes ? Et quant à l'universalité, à la catholicité véritable, ne l'atteint-elle pas autant que cela est possible ici-bas en abattant toutes les barrières nationales, de telle sorte qu'elle redit cette grande parole : « Il n'y a plus ni Grec, ni Juif, mais Christ est tout en tous. » Au contraire, les Eglises de nations sont des Eglises de France ou d'Allemagne ou d'Angleterre ; elles s'arrêtent aux fron-

tières du pays et elles sont vraiment schismatiques et particularistes. Enfin, est-ce que le trait le plus distinctif de la véritable Eglise n'est pas d'être l'épouse du Christ, de ne regarder qu'à lui, de ne dépendre que de lui ? Osez dire qu'on conserve aussi bien ce caractère en recevant les chaînes dorées de l'Etat qu'en repoussant absolument son immixtion dans tout ce qui relève de Dieu et de la conscience, et en payant la rançon de sa liberté par de libres offrandes ? Prétendrait-on par hasard que ces Eglises, librement fondées par l'association morale, sont vouées à un désordre permanent, et qu'elles n'ont pas d'autorité qui leur donne la cohésion ? Sans parler de l'autorité souveraine de l'Ecriture qui y occupe la place d'honneur, il me serait facile de prouver que nulle part les pouvoirs ecclésiastiques n'ont plus de réalité que là où ils ne maîtrisent pas les héritages du Christ, où ils se concilient avec la large pratique du sacerdoce universel, où les ministères sont de vraies émanations et de vraies représentations du peuple chrétien, où les symboles, acceptés par une volontaire adhésion, peuvent être opposés à toute opinion radicalement divergente. S'il ne fallait abréger, je montrerais, d'une part, l'anarchie de toutes les Eglises qui se sont considérées comme de grandes institutions pédagogiques pour instruire les nations de concert

avec les pouvoirs politiques ; les gardiens patentés de la foi ne se sont pas gardés eux-mêmes, et comme ils étaient les maîtres, ils ont enseigné dans leur école, dite de vérité, l'erreur et l'incrédulité ; on peut voir ce qu'il est advenu de notre Europe qui a été leur élève, et quelles belles leçons de foi et de charité ils lui ont données. D'une autre part, je montrerais notre grande Eglise réformée du seizième siècle, avec ses consistoires et ses synodes, maintenant l'ordre religieux et moral le plus admirable au sein de la persécution, sans prêtrise, sans pouvoir extérieur. Je vous ferais assister au grand spectacle de ces Eglises immenses des indépendants d'Angleterre, d'Ecosse et d'Amérique qui, sur la terre la plus libre que l'homme ait foulée, conservent la pureté d'une foi vivante au sein d'une multitude croyante, car celle-ci a donné des gages avant d'être investie des droits du peuple chrétien appelé à participer à son propre gouvernement. Je pourrais faire mieux encore et évoquer le plus héroïque passé de l'Eglise à l'époque des martyrs. C'est là que nous apparaîtrait dans toute sa grandeur et sa fécondité cette sainte démocratie chrétienne, qui n'est libre qu'à force d'obéissance à Dieu ! Il faut en prendre votre parti, vous les incorrigibles apologistes de la mère Eglise, le siècle apostolique n'a pas connu autre chose que la libre asso-

ciation des chrétiens. A ce mot vous souriez de pitié, et il vous semble que nous mettons l'Eglise de Dieu au rang d'une association de crédit quelconque. Mais tout dépend de l'objet de l'association; il peut être misérable ou divin ; s'il est mesquin et temporaire, l'association n'aura pas un caractère plus élevé que lui ; mais si elle porte sur ce qu'il y a de plus grand dans le ciel et sur la terre, sur la gloire de Dieu et le salut des âmes, elle s'élèvera du coup à la même hauteur. Est-ce l'idée même d'association qui vous répugne? Mais rien n'est plus beau que la libre union des âmes! C'est ainsi qu'elles se touchent. Quoi, vous préférez un édifice de pierre à un temple composé de pierres vivantes, car entre des pierres vivantes, vous n'avez pas d'autre ciment que l'amour, l'accord des volontés. Laissez-nous préférer notre association à vos pétrifications. Vous craignez que la libre conviction qui nous associe ne nous sépare au premier jour et qu'ainsi l'Eglise ne dépende de son caprice. Mais l'Eglise en soi nous dépasse, vous et nous, de toute la distance qui sépare l'idéal du réel. Elle ne dépend pas de nous, chrétiens chétifs; elle subsiste à toujours ; il n'en est pas de même de nos Eglises locales, des vôtres comme des nôtres. Oui, sans foi, sans amour, nos libres associations se dissoudront et périront. Il est bon, il est salutaire qu'il en soit ainsi, car je ne connais rien de pire

qu'une Eglise qui se survit, qui n'existe plus que dans ses formes. Elle est une fiction et une tromperie qui perd les âmes. Fils inconséquents de la Réforme, d'où que vous veniez, anglicans qui soupirez après Rome, luthériens exagérés, qui ne rêvez que domination confessionnelle ou cléricale, partisans passionnés d'un nationalisme religieux, qui n'est plus qu'une incommode et pitoyable bureaucratie ; je ne puis m'empêcher de vous prendre en pitié, quand vous essayez de balbutier à votre manière les prétentions de la grande Eglise dont vous vous êtes séparés, et quand vous jetez à ceux qui se placent sur le terrain de la libre profession chrétienne l'accusation de schisme ou de dissidence. Vous avez beau faire, vous n'êtes pas l'Eglise mère ; on ne la trouve qu'en dehors de la Réforme. Vous vous faites les tristes et impuissants plagiaires de ceux qui disent : « Nous sommes l'Eglise ; arrière les schismatiques ! » Vous n'avez ni la tradition non interrompue, ni la succession du sacerdoce, ni le prestige des siècles. Rentrez dans l'humilité qui vous convient, ou plutôt, vous débarrassant des débris d'un passé d'erreur, ressaisissez votre vraie noblesse qui est toute spirituelle. Vous datez d'un grand affranchissement. Ne revenez pas en arrière. Protestants inconséquents, vous serez les derniers dans le catholicisme et au fond des intrus, si vous

ne voulez pas être les premiers dans la carrière de la foi vivante et libre.

Pour moi, quand je vois tant de préjugés tomber et disparaître, quand je vois un si grand nombre de nos frères de l'Eglise réformée accepter la vraie notion de l'Eglise en lui donnant pour base la profession individuelle de la foi, j'ai l'espoir de voir tomber les dernières barrières qui nous séparent encore. Oui, je crois que nous appartiendrons un jour à une grande Eglise réformée de France, affranchie des liens civils qui l'entravent encore et déployant sa bannière devant notre peuple. Nos espérances vont plus loin encore; nous vivons dans des temps où les institutions se jugent elles-mêmes. Pourquoi des Eglises longtemps désunies ne se rencontreraient-elles pas dans une vérité supérieure? Le sentiment de l'unité, de l'unité des âmes dans le Christ, a fait des progrès considérables de nos jours. C'est l'un des caractères les plus élevés de notre époque. Cette unité n'est-elle pas apparue dans ces grandes assises de la chrétienté évangélique à Londres, à Paris, à Berlin, à Genève, à Amsterdam? Quand tant de représentants d'Eglises différentes entouraient la table sainte et communiaient ensemble dans le Christ, comment ne pas s'écrier : Je crois à la sainte Eglise catholique, à la communion des saints? Je plains les esprits étroits qui se mettront en travers de ce magnifique mouve-

ment d'unité chrétienne. Ces rencontres bénies sur les hauteurs de l'Evangile favoriseront la réunion de toutes les Eglises qui ne sont séparées que par des divergences secondaires. L'Amérique du Nord nous a présenté dernièrement un spectacle bien grand, bien consolant, et qui a quelque chose de prophétique. Deux Eglises considérables, qui s'étaient longtemps combattues, les presbytériens de la vieille école et ceux de la nouvelle, se sont fondues en une seule, au milieu de beaucoup de larmes et de prières. Une réconciliation semblable se prépare en Ecosse; nous en verrons bien d'autres. Supposez le nationalisme religieux écarté à jamais par la séparation des deux pouvoirs, supposez ce que j'appellerai l'idée schismatique inséparable de la fausse catholicité, se condamnant à Rome par ses propres excès, supposez le catholicisme des Dœllinger, des Strossmayer et des père Hyacinthe, s'affranchissant tout à fait de l'idée d'infaillibilité conciliaire; quand même ils garderaient la notion d'une certaine hiérarchie et d'une primauté d'honneur pour l'évêque de Rome, ils rentreraient dans l'unité morale de la chrétienté évangélique. Rapprochés les uns des autres, mettant en commun les grâces et les lumières que nous avons reçues de Dieu, nous préparerions cette noble Eglise de l'avenir qui, sans nous plier au joug de l'uniformité, nous donnera la

plus grande unité visible qui ait apparu sur la terre, en nous plaçant sous la houlette du pasteur de nos âmes, qui sera plus que jamais notre souveraine et unique autorité.

Sainte catholicité des âmes chrétiennes, jamais tu n'as disparu de notre monde, car ce jour-là le Christ lui-même l'eût abandonnée ; tu n'as pas cessé d'unir les vrais chrétiens par delà les nuages qui les séparaient. Toutes les fois que la prière les portait dans les régions de l'éternel amour, ils se rejoignaient, souvent sans en avoir conscience, et ceux qui s'étaient condamnés avec une âpre étroitesse versaient leurs pleurs pénitents et leurs adorations au pied de la même croix. Aujourd'hui nous voulons plus encore, nous ne voulons pas attendre le ciel pour nous aimer et nous unir. Voilà pourquoi nous rejetons toutes les autorités inférieures, toutes ces traditions d'école, toute cette scolastique tourmentée, pour nous ranger sous l'autorité qui nous jettera tous le front dans la poudre devant Celui qui est la vérité ! Parais, ô Jésus, parais dans ta gloire, dans ton amour, dans la splendeur de ta sainteté, et les ombres qui nous divisent s'effaceront, et chacun ne viendra plus opposer à son frère l'image rapetissée qu'il a de toi. Quand tu seras redevenu notre roi, l'Eglise renouvelée apparaîtra, vraiment unie dans l'unité de l'esprit, purifiée de ses taches, semblable

à cette Jérusalem céleste que le prophète de l'Apocalypse contempla dans ses visions. Oui, c'est d'en haut et non d'en bas que nous reviendra l'unité avec l'autorité véritable. Ne cherchons pas à nos pieds ; là les ombres s'allongent et s'épaississent. Tournons nos yeux vers l'Orient céleste, et attendons la délivrance du peuple de Dieu. Elle est prochaine.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

—

		Pages.
	AVANT-PROPOS.	V
CHAPITRE	I. Les anciens conciles et la papauté.	I
—	II. De l'état du catholicisme en France à la veille du concile	23
—	III. La préparation du concile	114
—	IV. La ville du concile	152
—	V. L'ouverture et la constitution du concile . .	203
—	VI. Les premières décisions du concile. . . .	228
—	VII. La discussion de l'infaillibilité du pape au concile et en dehors du concile.	238
—	VIII. La dernière heure du concile et la proclamation du nouveau dogme	299
—	IX. Les conséquences politiques et religieuses du concile. Le congrès de Munich..	318
—	X. Jésus-Christ, notre autorité.	399
—	XI. Jésus-Christ et l'Ecriture sainte.	424
—	XII. Jésus-Christ et la tradition	453
—	XIII. Jésus-Christ et l'Eglise.	489

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1871

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre. 3e édition. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

(Traductions en allemand et en anglais.)

Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne.

(Traductions en allemand et en anglais.)

1re série : Le premier siècle. 2 vol. in-8. 2e édition. 12 fr.

2e série : La grande lutte du Christianisme contre le Paganisme. — Les Martyrs et les Apologistes. *(Ouvrage couronné par l'Académie française.)* 2 vol. in-8. 12 fr.

3e série : L'Histoire du dogme. 1 vol. in-8. 6 fr.

L'Eglise et la Révolution française. Histoire des relations de l'Eglise et de l'Etat de 1789 à 1802. 2e édit. 1 vol. in-8. 3 fr.

(Traduction en anglais.)

Les Leçons du 18 Mars. 2e édition. In-12. 3 fr.

La Revue chrétienne. Recueil mensuel, philosophique, littéraire et politique, paraissant le 5 de chaque mois, dirigé par M. E. de Pressensé. Prix : 12 fr. 50

Paris Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. 1871.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

MAR 21 '56 H

NOV 11 '63 H

L-24752